

6 ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINE AU 31 MARS 2013

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de Services Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Services Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration a surveillé la façon dont la direction s'est acquittée des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière jusqu'au 31 mars 2013. Il a été assisté dans ses responsabilités par le Comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Les états financiers sont approuvés par la sous-ministre.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Services Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

PIERRE E. RODRIGUE
Sous-ministre adjoint
Direction générale de Services Québec

ANDRÉ LECLERC
Directeur
Fonds des biens et des services

Québec, le 17 juin 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Services Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives incluses dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Services Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 16 des états financiers qui fait état de l'abolition de Services Québec au 1^{er} avril 2013.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

MICHEL SAMSON, CPA auditeur, CA

Québec, le 17 juin 2013

SERVICES QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	BUDGET	RÉEL	
	2012-2013	2013	2012
REVENUS			
Honoraires de gestion - Conseil du trésor	46 865 500 \$	46 532 800 \$	51 836 200 \$
Honoraires de gestion (note 4)	24 338 903	27 912 836	19 688 459
Services du Directeur de l'état civil (note 5)	20 168 814	19 558 216	20 050 985
Autres	170 000	13 875	129 197
	<u>91 543 217</u>	<u>94 017 727</u>	<u>91 704 841</u>
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	51 467 754	49 711 319	49 107 023
Services de transport et de communication	4 988 614	4 518 885	4 802 862
Maintien et hébergement technologique du Portail	4 162 241	5 234 107	1 956 254
Services professionnels et administratifs	17 045 598	10 912 411	10 994 667
Entretien et réparations	236 330	246 535	390 349
Loyers	8 085 200	8 600 957	7 799 078
Fournitures et approvisionnements	779 142	609 049	887 068
Intérêts sur la dette à long terme	31 010	31 304	122 006
Intérêts et frais bancaires	347 350	261 844	269 592
Amortissement des immobilisations corporelles	11 521 000	9 239 109	4 638 836
Perte nette sur radiation d'immobilisations corporelles	-	115 066	18 792
Créances douteuses	55 000	47 485	46 038
	<u>98 719 239</u>	<u>89 528 071</u>	<u>81 032 565</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(7 176 022)	4 489 656	10 672 276
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>24 734 022</u>	<u>24 734 022</u>	<u>14 061 746</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	<u>17 558 000 \$</u>	<u>29 223 678 \$</u>	<u>24 734 022 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012-2013

SERVICES QUÉBEC ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2013

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	4 891 285 \$	18 176 096 \$
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu sans intérêt ni modalités d'encaissement	12 868 838	16 318 870
Créances (note 6)	31 207 028	4 898 790
	48 967 151	39 393 756
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 8)	10 873 542	6 749 081
Provision pour vacances (note 9)	6 010 133	5 440 720
Dettes à long terme (note 10)	20 674 805	772 422
Provision pour congés de maladie (note 9)	8 613 442	8 736 854
Revenus reportés	785 292	323 142
	46 957 214	22 022 219
ACTIFS FINANCIERS NETS	2 009 937 \$	17 371 537 \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	340 882 \$	160 190 \$
Immobilisations corporelles (note 11)	26 872 859	7 202 295
	27 213 741	7 362 485
EXCÉDENT CUMULÉ	29 223 678 \$	24 734 022 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)

ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES
ÉTATS FINANCIERS (note 16)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BRIGITTE PELLETIER

Sous-ministre

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

SERVICES QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	BUDGET	RÉEL	
	2012-2013	2013	2012
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	(7 176 022) \$	4 489 656 \$	10 672 276 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(39 334 946)	(29 024 739)	(1 915 520)
Amortissement des immobilisations corporelles	11 521 000	9 239 109	4 638 836
Perte nette sur radiation d'immobilisations corporelles	-	115 066	18 792
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	1 500
	(27 813 946)	(19 670 564)	2 743 608
Acquisition de charges payées d'avance	(140 000)	(340 882)	(160 190)
Utilisation de charges payées d'avance	137 000	160 190	139 423
	(3 000)	(180 692)	(20 767)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(34 992 968)	(15 361 600)	13 395 117
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT	18 994 000	17 371 537	3 976 420
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	(15 998 968) \$	2 009 937 \$	17 371 537 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC
RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012-2013

SERVICES QUÉBEC ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	4 489 656 \$	10 672 276 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	9 239 109	4 638 836
Virement des revenus reportés	(230 063)	(186 877)
Perte nette sur radiation d'immobilisations corporelles	115 066	18 792
	<u>13 613 768</u>	<u>15 143 027</u>
Variation des actifs et passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Créances	(26 308 238)	5 573 492
À recevoir du gouvernement du Québec	-	327 922
Charges à payer et frais courus (note 13)	3 643 657	(2 368 145)
Provision pour vacances	569 413	(1 891)
Provision pour congés de maladie	(123 412)	609 059
Revenus reportés	692 213	201 751
Charges payées d'avance	(180 692)	(20 767)
	<u>(21 707 059)</u>	<u>4 321 421</u>
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités de fonctionnement	<u>(8 093 291)</u>	<u>19 464 448</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles (note 13)	(2 747 074)	(738 628)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	1 500
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>(2 747 074)</u>	<u>(737 128)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme (note 13)	(5 894 478)	(4 791 615)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>(5 894 478)</u>	<u>(4 791 615)</u>
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(16 734 843)</u>	<u>13 935 705</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>34 494 966</u>	<u>20 559 261</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 13)	<u>17 760 123 \$</u>	<u>34 494 966 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SERVICES QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

1. CONSTITUTION ET MISSION

Services Québec, personne morale au sens du Code civil du Québec, est constitué en vertu de l'article 1 de la *Loi sur Services Québec* (RLRQ, chapitre S-6.3), laquelle est entrée en vigueur le 2 mai 2005.

Sa mission consiste à offrir aux citoyens et aux entreprises, sur tout le territoire du Québec, un guichet unique multiservice afin de leur permettre un accès simplifié à des services publics.

Services Québec finance ses activités par les revenus provenant des frais, commissions et honoraires qu'il perçoit en vertu d'une entente ou d'un décret, du revenu des biens et des services qu'il offre ainsi que des autres sommes qu'il reçoit.

En vertu de l'article 2 de sa loi constitutive, Services Québec est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujéti aux impôts sur le revenu du Québec et du Canada.

À compter du 1^{er} avril 2013, les activités de Services Québec se poursuivent sous le nom du Fonds des biens et des services, au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. La note 16 détaille cette transaction.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Services Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de méthodes comptables est cohérente avec les Normes comptables canadiennes du secteur public.

Les états financiers de Services Québec ont été préparés par la direction du Fonds des biens et des services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (la direction). La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu et les créances sont classées dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les revenus provenant des honoraires de gestion et les autres revenus sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le service a été rendu ou le bien livré, que son prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les postes de l'encaisse ainsi que l'avance au fonds général du fonds consolidé du revenu.

PASSIFS

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire, puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementales, compte tenu que Services Québec ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Obligations découlant des contrats de location-acquisition

Les contrats de location auxquels Services Québec est partie à titre de preneur, et par lesquels la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété lui est transférée, sont constatés à titre d'immobilisations corporelles et inclus dans les obligations découlant de contrats de location-acquisition. Le coût comptabilisé au titre des contrats de location-acquisition représente la valeur actualisée des paiements minimums exigibles en vertu du bail.

Les autres contrats de location sont comptabilisés comme des contrats de location-exploitation et les coûts de location qui en découlent sont inscrits à titre de charges au cours de l'exercice où les faits surviennent.

Revenus reportés

Les sommes perçues affectées à des projets non réalisés ou pour des services non rendus à la fin de l'exercice sont reportées et constatées comme revenus dans l'exercice où les projets sont réalisés ou dans l'exercice où les services sont rendus.

ACTIFS NON FINANCIERS

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont Services Québec bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces charges seront imputées aux résultats au moment où Services Québec bénéficiera des services acquis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

▪ Améliorations locatives	5 ans
▪ Équipement informatique	3 ans
▪ Matériel et équipement de bureau	5 ans
▪ Équipement et matériel audiovisuel, d'exposition et de photographie	5 ans
▪ Logiciels	5 ans
▪ Portail gouvernemental de services et clicSÉCUR	5 ans
▪ Développement informatique	5 ans

Les immobilisations corporelles en cours de développement sont amorties lorsqu'elles sont terminées et qu'elles sont mises en exploitation.

Réduction de valeur sur les immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Services Québec de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2012, Services Québec a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de Services Québec.

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, Services Québec a adopté prospectivement le chapitre SP 3450 « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont :

- les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement;
- jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation;
- de nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 15.

En date du 1^{er} avril 2012, Services Québec :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le chapitre SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre;
- a comptabilisé tout ajustement de la valeur comptable antérieure comme un ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés à l'ouverture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucun impact sur les résultats ni sur la situation financière de Services Québec.

4. HONORAIRES DE GESTION

	2013	2012
Conseil du trésor - Portail et clicSÉQUR	13 300 000 \$	-
Conseil du trésor - Gouvernement en ligne	-	5 843 301
Conseil du trésor - autres	77 357	-
Fonds d'information sur le territoire	7 999 000	8 220 000
Agence du revenu du Québec	2 882 447	2 320 448
Régie de l'assurance maladie du Québec	437 378	806 692
Autres apparentés sous contrôle commun	2 395 187	1 793 609
Non-apparentés	821 467	704 409
	27 912 836 \$	19 688 459 \$

5. SERVICES DU DIRECTEUR DE L'ÉTAT CIVIL

	2013	2012
Demandes de certificats		
Agence du revenu du Québec	5 997 \$	3 811 \$
Autres apparentés sous contrôle commun	474 860	450 666
Non-apparentés	17 298 830	17 901 362
	17 779 687	18 355 839
Changements de nom		
Autres apparentés sous contrôle commun	130	-
Non-apparentés	163 564	149 591
	163 694	149 591
Attestations		
Agence du revenu du Québec	4 849	5 985
Régie de l'assurance maladie du Québec	2 833	1 843
Autres apparentés sous contrôle commun	62 861	33 556
Non-apparentés	496 982	395 833
	567 525	437 217
Inscriptions et filiations tardives		
Autres apparentés sous contrôle commun	312	203
Non-apparentés	94 860	86 384
	95 172	86 587
Transmissions électroniques de données		
Régie de l'assurance maladie du Québec	134 987	146 563
Autres apparentés sous contrôle commun	180 365	178 768
Non-apparentés	528 533	482 910
	843 885	808 241
Autres		
Autres apparentés sous contrôle commun	-	5 000
Non-apparentés	108 253	208 510
	108 253	213 510
	19 558 216 \$	20 050 985 \$

6. CRÉANCES

	2013	2012
Conseil du trésor	24 961 400 \$	823 350 \$
Régie de l'assurance maladie du Québec	2 296 953	1 626 663
Agence du revenu du Québec	1 002 498	440 557
Autres apparentés sous contrôle commun	2 328 402	1 448 013
Non-apparentés	617 775	560 207
	31 207 028 \$	4 898 790 \$

7. DÛ AU FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU

En vertu du décret n° 336-2011, daté du 30 mars 2011, le gouvernement du Québec a autorisé une ou plusieurs avances pour un montant maximal de 6 000 000 \$ à même le fonds général du fonds consolidé du revenu. Ces avances portent intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada et viendront à échéance le 31 mai 2016. Le taux d'intérêt au 31 mars 2013 est de 3,00 % (2012 : 3,00 %). Au 31 mars 2013 ainsi qu'au 31 mars 2012, les avances étaient inutilisées.

8. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2013	2012
Fournisseurs et frais courus	1 320 933 \$	1 545 743 \$
Traitements et avantages sociaux	2 150 446	2 214 447
Centre de services partagés du Québec	4 032 802	2 734 592
Agence du revenu du Québec	2 860 795	-
Autres apparentés sous contrôle commun	508 566	254 299
	10 873 542 \$	6 749 081 \$

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET PROVISION POUR VACANCES

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Services Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement du Québec et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de Services Québec pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable, celui pour le RRAPSC a augmenté de 4 % à 6,5 % et celui pour le RRPE et le RRAS est demeuré à 12,30 %. Depuis le 1^{er} janvier 1995, le taux de cotisation employeur au RREFQ est de 0 %.

Les cotisations de Services Québec imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 516 323 \$ (2012 : 2 280 660 \$). Les obligations de Services Québec à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

PROVISIONS POUR VACANCES ET CONGÉS DE MALADIE

	2013		2012	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	5 440 720 \$	8 736 854 \$	5 442 611 \$	8 127 795 \$
Charges de l'exercice	4 740 041	2 226 919	3 570 537	2 675 064
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 170 628)	(2 350 331)	(3 572 428)	(2 066 005)
Solde à la fin	6 010 133 \$	8 613 442 \$	5 440 720 \$	8 736 854 \$

Description

Services Québec dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par Services Québec.

Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à Services Québec. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Accumulation des journées de maladie

Habituellement, une journée de maladie par mois (12 jours par année) est attribuée aux employés réguliers. Pour les employés à temps partiel, à temps réduit ou à qui on a accordé un aménagement du temps de travail, le crédit de congé à attribuer chaque mois peut être d'une journée ou d'une fraction de journée.

Chacune des journées non utilisées est transférable et cumulable jusqu'à ce que survienne un événement particulier (retraite, cessation d'emploi ou décès). Toutefois, certains corps d'emploi ne sont pas soumis aux règles syndicales (par exemple, les cadres). Ces derniers ne peuvent donc pas se prévaloir de l'accumulation de journées de maladie. Les personnes appartenant à ces corps d'emploi conservent toutefois les banques de journées qu'elles ont accumulées dans le passé, et ce, jusqu'à leur retraite, cessation d'emploi ou décès.

Utilisation des journées de maladie

En cas de cessation d'emploi ou de décès, la banque de journées accumulées est remboursée en un seul versement, mais uniquement à 50 % et jusqu'à concurrence de 66 jours.

À la retraite, les personnes ont le choix de se faire rembourser leurs journées accumulées, toujours à 50 % et jusqu'à concurrence de 66 jours, ou celui, après autorisation, d'utiliser leurs journées de maladie accumulées pour une préretraite, c'est-à-dire en conservant leur lien d'emploi jusqu'à ce que leur banque soit épuisée. Ce dernier choix est privilégié par les employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	2013	2012
Taux d'indexation des traitements	De 2,00 % à 4,80 %	De 1,25 % à 4,55 %
Taux d'actualisation	De 0,00 % à 3,97 %	De 0,00 % à 3,91 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	13,20 ans	13,18 ans

10. DETTE À LONG TERME

	2013	2012
Obligation, envers le Secrétariat du Conseil du trésor, de 25 188 172 \$, sans intérêt, remboursable sur demande.	19 406 892 \$	- \$
Obligations, en vertu de contrats de location-acquisition, envers la Société immobilière du Québec, de 1 385 292 \$, à des taux variant de 2,90 % à 4,17 %, remboursables par versements mensuels de 10 259 \$ incluant capital et intérêts, échéant entre le 30 juin 2016 et le 31 mars 2028.	1 258 712	735 584
Obligation, en vertu d'un contrat de location-acquisition, envers le Centre de services partagés du Québec, de 1 093 525 \$, sans intérêt, remboursable au rythme de l'amortissement des actifs acquis.	9 201	36 838
	20 674 805 \$	772 422 \$

Les montants de versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	Contrats de location-acquisition
2014	131 664 \$
2015	125 837
2016	130 600
2017	96 403
2018	69 606
2019 et suivants	713 803
	1 267 913 \$

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives*	8 296 593 \$	6 434 705 \$	1 861 888 \$
Équipement informatique*	1 803 168	1 435 602	367 566
Matériel et équipement de bureau	2 746 910	2 623 427	123 483
Équipement et matériel audiovisuel, d'exposition et de photographie	137 768	134 434	3 334
Logiciels	267 657	97 491	170 166
Portail gouvernemental de services et clicSÉCUR*	27 017 411	5 800 248	21 217 163
Développement informatique*	8 374 547	6 649 707	1 724 840
	48 644 054	23 175 614	25 468 440
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition :			
Améliorations locatives	7 021 564	5 636 589	1 384 975
Équipement informatique	695 348	695 348	-
Logiciels	398 177	378 733	19 444
	8 115 089	6 710 670	1 404 419
	56 759 143 \$	29 886 284 \$	26 872 859 \$

	2012		
	Coût	Amortissement cumulé	Net
Améliorations locatives	7 738 403 \$	5 277 721 \$	2 460 682 \$
Équipement informatique	1 562 275	1 214 313	347 962
Matériel et équipement de bureau	2 734 999	2 493 465	241 534
Équipement et matériel audiovisuel, d'exposition et de photographie	137 768	125 293	12 475
Logiciels	162 388	63 702	98 686
Portail gouvernemental de services et clicSÉCUR	-	-	-
Développement informatique*	7 964 875	5 600 733	2 364 142
	20 300 708	14 775 227	5 525 481
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition :			
Améliorations locatives	6 941 669	5 311 935	1 629 734
Équipement informatique	695 348	695 348	-
Logiciels	398 177	351 097	47 080
	8 035 194	6 358 380	1 676 814
	28 335 902 \$	21 133 607 \$	7 202 295 \$

Au cours de l'exercice, les acquisitions, les dispositions et l'amortissement ont été de :

	2013		
	Acquisitions	Dispositions	Amortissement
Améliorations locatives*	630 894 \$	72 704 \$	1 179 364 \$
Équipement informatique*	240 893	-	221 289
Matériel et équipement de bureau	11 911	-	129 962
Équipement et matériel audiovisuel, d'exposition et de photographie	-	-	9 141
Logiciels	105 269	-	33 789
Portail gouvernemental de services et clicSÉOUR*	27 017 411	-	5 800 248
Développement informatique*	409 672	-	1 048 974
	28 416 050	72 704	8 422 767
Détenues en vertu de contrats de location-acquisition :			
Améliorations locatives	608 689	528 794	788 706
Logiciels	-	-	27 636
	608 689	528 794	816 342
	29 024 739 \$	601 498 \$	9 239 109 \$

* Des immobilisations corporelles totalisant 1 033 947 \$ (2012 : 336 472 \$) sont actuellement en cours de réalisation et ces dernières ne sont pas amorties.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location-exploitation

Les obligations contractuelles relatives aux contrats de location-exploitation, échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2017, concernent principalement la location de photocopieurs et se détaillent ainsi :

2014	74 483 \$
2015	50 439
2016	43 495
2017	28 484
2018	14 004
	210 905 \$

Contrats de services professionnels

Les obligations contractuelles relatives à des contrats de services professionnels, échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2015, s'élèvent à 1 823 540 \$ pour l'exercice 2013-2014 et à 4 505 905 \$ pour les exercices subséquents.

Entente de services partagés

Un engagement relatif à une entente de services partagés avec le Centre de services partagés du Québec, en lien avec les technologies de l'information, s'élève à 7 360 315 \$ pour le prochain exercice. À ce montant s'ajoutent des sommes prévues par lettres d'engagement totalisant 1 407 263 \$ pour l'exercice 2013-2014 et pour les exercices subséquents. Ces lettres prévoient également des frais d'entretien et de maintenance récurrents qui seront éventuellement ajoutés à l'entente de base en technologies de l'information et qui représentent un montant annuel de 76 000 \$.

Des obligations contractuelles relatives à des ententes de services partagés avec le Centre de services partagés du Québec, en lien avec les ressources humaines et les ressources matérielles, s'élèvent respectivement à 1 190 375 \$ et à 369 900 \$ pour l'exercice 2013-2014.

Un engagement, avec l'Agence du revenu du Québec, relatif à des ententes de service concernant l'utilisation de la fonction de vérification d'identité de Revenu Québec dans le cadre du service clicSÉCUR (volet citoyen) s'élève à 2 773 736 \$ pour l'exercice 2013-2014.

13. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés à l'état de la situation financière :

	2013	2012
Encaisse	4 891 285 \$	18 176 096 \$
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	12 868 838	16 318 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 760 123 \$	34 494 966 \$

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un montant de 608 689 \$ (2012 : 776 603 \$) en contrepartie de dettes à long terme auprès de la Société immobilière du Québec et de 25 188 172 \$ (2012 : 0 \$) en contrepartie d'une dette à long terme auprès du Secrétariat du Conseil du trésor. En date du 31 mars 2013, le poste « Charges à payer et frais courus » inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles représentant 921 333 \$ (2012 : 440 529 \$).

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 31 466 \$ (2012 : 151 419 \$).

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, Services Québec est apparenté avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

En date du 1^{er} avril 2012, Services Québec a acquis du Secrétariat du Conseil du trésor, à un prix équivalent à leur valeur nette comptable de 25 188 172 \$, des actifs compris dans la catégorie « Portail gouvernemental de services et clicSÉCUR ».

Hormis cette acquisition, Services Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Services Québec, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. L'analyse suivante présente l'exposition de Services Québec au risque à la date de clôture des états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie associée à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'exposition maximale de Services Québec au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2013	2012
Encaisse	4 891 285 \$	18 176 096 \$
Avance au fonds général du fonds consolidé du revenu	12 868 838	16 318 870
Créances		
Ministères et organismes, municipalités et gouvernement fédéral	31 183 352	4 816 112
Autres créanciers	23 676	82 678
	48 967 151 \$	39 393 756 \$

Le risque de crédit associé aux créances est réduit, puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales ou municipales. Au 31 mars 2013, les montants à recevoir d'entités gouvernementales et municipales représentaient 99,92 % (98,31 % en 2012) du montant total recouvrable.

Services Québec enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars :

	2013	2012
Âge des créances		
30 jours et moins	29 591 833 \$	3 611 916 \$
De 31 à 60 jours	77 986	338 297
De 61 à 90 jours	58 484	3 459
Plus de 90 jours	1 567 743	996 814
	31 296 046 \$	4 950 486 \$
Provision pour créances douteuses	(93 153)	(66 304)
Autres créances	4 135	14 608
	31 207 028 \$	4 898 790 \$

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements reliés à la provision pour créances douteuses de Services Québec :

	2013	2012
Provision pour créances douteuses		
Solde d'ouverture	66 304 \$	45 059 \$
Charge pour créances douteuses	47 485	46 038
Montants radiés et recouvrements	20 636	24 793
	93 153 \$	66 304 \$

Services Québec est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que Services Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

Services Québec gère ce risque en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2013				
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Charges à payer et frais courus	10 873 542 \$	- \$	- \$	- \$	10 873 542 \$
Dette à long terme	19 538 556	256 437	166 009	713 803	20 674 805
	30 412 098 \$	256 437 \$	166 009 \$	713 803 \$	31 548 347 \$

	2012				
	Moins de 1 an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Charges à payer et frais courus	6 749 081 \$	- \$	- \$	- \$	6 749 081 \$
Dette à long terme	107 646	150 769	124 712	389 295	772 422
	6 856 727 \$	150 769 \$	124 712 \$	389 295 \$	7 521 503 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Services Québec est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Compte tenu que Services Québec ne détient pas d'instruments financiers portant intérêt à des taux variables et puisqu'il prévoit le remboursement de ses dettes selon l'échéancier prévu, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé Services Québec est minime.

16. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Le 17 avril 2013, le gouvernement du Québec sanctionnait le projet de loi 21 visant l'optimisation de l'action gouvernementale en matière de prestation de services aux citoyens et aux entreprises. Cette loi, dont les dispositions prenaient effet le 1^{er} avril 2013, prévoit l'abolition de Services Québec et la création, au sein du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du Fonds des biens et des services qui assumera, notamment, les responsabilités jusqu'alors dévolues à Services Québec. Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est substitué à Services Québec. Il en acquiert les droits et en assume les obligations. Les actifs et passifs de Services Québec sont transférés au Fonds des biens et des services.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

Rapport

DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont été dressés par la direction qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données, notamment des estimations et des jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. La direction procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par la SHQ.

La SHQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent. Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'informations financières et il approuve les états financiers. Le comité de vérification assiste le conseil d'administration dans cette tâche. Ce comité rencontre la direction de la SHQ et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

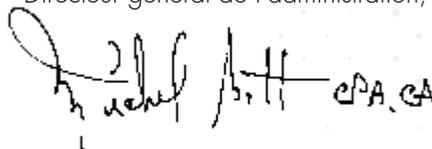
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SHQ, pour l'exercice clos le 31 mars 2013, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit, la responsabilité de la direction pour ses états financiers, sa responsabilité d'auditeur ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Président-directeur général,



Charles Larochelle

Directeur général de l'administration,



Michel Bettez, CPA, CA

Québec, le 18 octobre 2013

Rapport

DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société d'habitation du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Malgré ce qui est mentionné à la note 3(b), la Société d'habitation du Québec n'a pas comptabilisé adéquatement les charges relatives au programme d'aide « AccèsLogis Québec » conformément à la nouvelle Norme comptable canadienne pour le secteur public sur les paiements de transfert. Selon cette norme, les paiements de transfert doivent être comptabilisés en charges à titre de coûts des programmes dès qu'ils sont autorisés et que les travaux admissibles en lien avec ceux-ci sont réalisés. Ces coûts sont admissibles à une aide financière de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, conséquemment, la Société d'habitation du Québec aurait dû inscrire les contributions afférentes à cet effet. Ainsi, la méthode de comptabilisation utilisée pour ces paiements de transfert nécessite, selon l'estimation établie, les ajustements suivants sur les états financiers de la Société d'habitation du Québec afin de s'y conformer :

	Augmentation / (Diminution) En \$	
	2013	2012
État de la situation financière		
Débiteurs – Société canadienne d'hypothèques et de logement	6 776 014	5 547 767
Contributions reportées – Société canadienne d'hypothèques et de logement	(9 135 235)	(17 072 412)
Subventions à payer	90 987 144	51 060 047
Excédent cumulé à la fin	(75 075 895)	(28 439 868)
État des résultats		
Contributions – Société canadienne d'hypothèques et de logement	(6 708 930)	(13 857 758)
Coût des programmes	39 927 097	(22 612 945)
Excédent des revenus sur les charges	(46 636 027)	8 755 187
Note complémentaire 23		
Obligations contractuelles	(90 987 144)	(51 060 047)
Opinion avec réserve		

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'habitation du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, les normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 18 octobre 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget	2013	2012 Retraité (note 3)
REVENUS				
Contributions	4			
Gouvernement du Québec		490 726	399 862	458 469
Société canadienne d'hypothèques et de logement		338 934	405 388	450 114
Contributions non récurrentes du gouvernement du Québec	10	—	774 175	—
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	26	165 623	163 957	64 734
Intérêts	26	31 773	30 984	16 711
Autres	5	85	477	9 888
		<u>1 027 141</u>	<u>1 774 843</u>	<u>999 916</u>
CHARGES				
Coût des programmes	4	797 378	746 414	754 115
Frais financiers	6,26	89 303	81 327	40 911
Frais d'administration	7,26	38 873	37 114	36 036
Amortissement des immobilisations corporelles	21	101 587	103 320	51 065
Autres	8	—	939	136
		<u>1 027 141</u>	<u>969 114</u>	<u>882 263</u>
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE			805 729	117 653
DÉFICIT CUMULÉ RELIÉ À L'INTÉGRATION DE IMMOBILIÈRE SHQ				(258 060)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT			(638 392)	(497 985)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ À LA FIN			167 337	(638 392)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Notes	2013	2012 Retraité (note 3)
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9	19 459	24 976
Intérêts courus sur les prêts et autres	26	7 324	8 870
Débiteurs	10	989 786	240 419
Avances aux offices municipaux d'habitation pour des améliorations majeures capitalisables	11	125 066	226 108
Contribution recouvrable – Gouvernement du Québec	20	37 690	34 300
Prêts	12,26	468 466	318 658
Placements de portefeuille	13	23 073	11 880
Encaisse réservée	14	9 634	1 611
		1 680 498	866 822
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	15	123 039	76 603
Intérêts courus sur la dette à long terme et les emprunts temporaires	26	37 547	40 472
Provision pour vacances	22	3 494	3 404
Emprunts temporaires	16,26	283 801	321 920
Subventions à payer	17	783 065	856 106
Dette à long terme	18,26	1 633 867	1 511 376
Contributions reportées – Société canadienne d'hypothèques et de logement	19	17 539	38 317
Provision pour congés de maladie	22	6 586	6 292
Provision pour pertes sur garanties de prêts	20	37 690	34 300
		2 926 628	2 888 790
DETTE NETTE		(1 246 130)	(2 021 968)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	21	1 413 467	1 383 576
(EXCÉDENT) DÉFICIT CUMULÉ		(167 337)	638 392
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	23		
ÉVENTUALITÉS	24		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

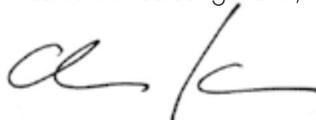
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présidente du conseil d'administration,



Ginette Fortin, FCPA, FCGA, ASC

Président-directeur général,



Charles Larochelle

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Notes	Budget	2013	2012 Retraité (note 3)
DETTE NETTE AU DÉBUT AVANT RETRAITEMENT			(1 638 981)	(7 736)
Retraitement – Adoption de la norme SP 3410 sur les paiements de transfert	3		(382 987)	(497 985)
DETTE NETTE AU DÉBUT RETRAITÉE			(2 021 968)	(505 721)
Variation de la dette nette de l'exercice				
Immobilisations corporelles				
Acquisition, incluant les intérêts capitalisés	21	(88 504)	(133 252)	(1 426 921)
Amortissement	21	101 587	103 320	51 065
Dispositions	21	—	41	16
		<u>13 083</u>	<u>(29 891)</u>	<u>(1 375 840)</u>
Déficit cumulé relié à l'intégration de Immobilière SHQ				(258 060)
Excédent des revenus sur les charges de l'exercice			805 729	117 653
(Augmentation) diminution de la dette nette		<u>13 083</u>	<u>775 838</u>	<u>(1 516 247)</u>
DETTE NETTE À LA FIN			(1 246 130)	(2 021 968)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Notes	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Rentrées de fonds – contributions des gouvernements		821 258	772 070
Rentrées de fonds (sorties de fonds) – autres		(364)	281
Sorties de fonds – coût des programmes		(603 016)	(650 116)
Sorties de fonds – frais d'administration		(37 204)	(35 388)
Intérêts reçus		17 292	4 027
Intérêts payés		(84 252)	(23 579)
		<u>113 714</u>	<u>67 295</u>
Encaisse réservée	14	<u>(8 023)</u>	<u>232</u>
Sommes détenues pour le compte de tiers	15		
Rentrées de fonds – sommes reçues		10 748	3 593
Sorties de fonds – sommes versées		(2 765)	(3 838)
Intérêts reçus		40	13
		<u>8 023</u>	<u>(232)</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement		<u>113 714</u>	<u>67 295</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Avances aux offices municipaux d'habitation pour des améliorations majeures capitalisables	11	(71 540)	(70 710)
Trésorerie provenant de l'abolition de Immobilière SHQ		—	140
Encaissements sur les placements de portefeuille		6 731	416
Acquisition de placements de portefeuille		(18 425)	—
Encaissements sur les prêts		11 846	939
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement		<u>(71 388)</u>	<u>(69 215)</u>

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (SUITE)

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Notes	2013	2012
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS			
Acquisition d'immobilisations corporelles	21	(132 511)	(33 654)
Produit sur la disposition d'immobilisations corporelles	21	296	136
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations		(132 215)	(33 518)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Nouveaux emprunts temporaires		239 948	159 605
Remboursement d'emprunts temporaires		(39 802)	(122 446)
Remboursement sur la dette à long terme		(115 774)	(36 476)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		84 372	683
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(5 517)	(34 755)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	9	24 976	59 731
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	9	19 459	24 976

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société d'habitation du Québec (SHQ), personne morale constituée par loi spéciale (*Loi sur la Société d'habitation du Québec*, RLRQ, chapitre S-8), a pour objets :

- ➔ d'aviser le ministre sur les besoins, les priorités et les objectifs de tous les secteurs de l'habitation au Québec;
- ➔ de stimuler le développement et la concertation des initiatives publiques et privées en matière d'habitation;
- ➔ de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- ➔ de favoriser le développement et la mise en œuvre de programmes de construction, d'acquisition, d'aménagement, de restauration et d'administration d'habitations;
- ➔ de faciliter aux citoyens du Québec l'accession à la propriété immobilière;
- ➔ de promouvoir l'amélioration de l'habitat.

La Société prépare et met en œuvre, avec l'autorisation du gouvernement, les programmes lui permettant de rencontrer ses objets.

En vertu d'une loi annuelle du Québec de 2011 (*Loi abolissant le ministère des Services gouvernementaux et mettant en œuvre le Plan d'action 2010-2014 du gouvernement pour la réduction et le contrôle des dépenses en abolissant et en restructurant certains organismes et certains fonds*, L.Q. 2011, chapitre 16), Immobilière SHQ a été abolie le 1^{er} octobre 2011 et ses activités ont été intégrées à la SHQ à cette même date :

- ➔ tous les biens appartenant à Immobilière SHQ, incluant notamment les immeubles d'habitation et les droits et les obligations découlant des prêts consentis par elle ou par la SHQ à des offices municipaux d'habitation ou à d'autres organismes sans but lucratif, ont été transférés à la SHQ;
- ➔ de plus, la SHQ a acquis tous les droits et assume toutes les obligations de Immobilière SHQ à l'égard des biens ainsi transférés, incluant les droits et obligations découlant des emprunts contractés par elle ou par Immobilière SHQ pour financer la réalisation de ces immeubles ou pour consentir ces prêts;
- ➔ la SHQ est devenue, sans reprise d'instance, partie à toute procédure à laquelle était partie Immobilière SHQ.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SHQ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Conformément au modèle de présentation recommandé par le manuel de l'ICCA pour le secteur public, la SHQ présente les données budgétaires pour l'état des résultats ainsi que pour l'état de la variation de la dette nette.

La préparation des états financiers de la SHQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus pour le secteur public, exige le recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la provision pour pertes sur garanties de prêts, la provision pour vacances, la provision pour congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations et la moins-value durable des placements. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

D'importantes modifications comptables ont pris effet le 1^{er} avril 2012. Ainsi, les normes comptables relatives aux paiements de transfert et aux placements de portefeuille ont fait l'objet de modifications. De plus, une nouvelle norme comptable à l'égard des instruments financiers est appliquée par la SHQ depuis le 1^{er} avril 2012. Le détail de ces changements est présenté à la note 3.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Contributions

Lorsque la SHQ est bénéficiaire, elle doit comptabiliser à titre de revenu un paiement de transfert dans l'exercice où le transfert a été autorisé et où la SHQ satisfait à tous les critères d'admissibilité, sauf lorsque, et dans la mesure où, le transfert crée une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les conditions relatives à ce passif sont rencontrées.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) agit pour le compte du gouvernement du Canada en ce qui concerne les programmes prévus aux ententes-cadres Canada-Québec.

Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles

La contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles est constatée à mesure qu'elle est gagnée en vertu de la réglementation en vigueur.

Intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

Coût des programmes

Les montants imputés au coût des programmes sont comptabilisés à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La SHQ recense, mesure et suit ses risques financiers afin de réduire leurs incidences sur ses résultats et sa situation financière. L'approche de la SHQ quant à la gestion de ses risques financiers est présentée à la note 25.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

À la date de la transaction, les coûts de transactions pour les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable de ceux-ci.

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des intérêts courus sur les prêts et autres, de débiteurs, des avances aux offices municipaux d'habitation pour des améliorations majeures capitalisables, des prêts, des placements de portefeuille et de l'encaisse réservée.

Les passifs financiers regroupent les créditeurs et charges à payer, les intérêts courus sur la dette à long terme et les emprunts temporaires, les emprunts temporaires, les subventions à payer et la dette à long terme.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de l'entité sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les revenus et les charges d'intérêts sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dépréciation d'actifs financiers

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers ou groupes d'actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Ainsi, lorsqu'un placement de portefeuille subit une moins-value durable, la valeur comptable de ce dernier doit être diminuée afin de refléter cette diminution.

Quant aux prêts, des provisions pour moins-values doivent être comptabilisées afin de présenter ces derniers au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la SHQ consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les placements ayant une échéance inférieure ou égale à 3 mois à partir de la date d'acquisition, car ils sont facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Prêts

Les intérêts créditeurs sont constatés au moment où ils sont gagnés. Lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est pas raisonnablement sûr, la comptabilisation des intérêts créditeurs cesse.

Placements de portefeuille

Les placements de portefeuille comprennent des placements ayant une échéance supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. Les placements de portefeuille se composent d'instruments du marché monétaire tels que des billets à terme au porteur et des certificats de dépôt à terme, ainsi que des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers.

PASSIFS

Contributions reportées – Société canadienne d'hypothèques et de logement

Les contributions reçues sont reportées lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent de revenu est comptabilisé à mesure que les conditions relatives du passif sont remplies.

Avantages sociaux futurs

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour pertes sur garanties de prêts

Cette provision est établie en appliquant aux prêts garantis un taux basé sur l'expérience passée.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le développement informatique inclut le coût pour la conception, la réalisation, la mise en place et l'amélioration des systèmes.

Les bâtiments acquis sous forme d'apport ou pour une valeur symbolique sont comptabilisés à la juste valeur au moment de leur acquisition.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SHQ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont passées en charge dans les résultats de l'exercice.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative, soit :

CATÉGORIES	MÉTHODE	DURÉE
Bâtiments	Linéaire	35 à 40 ans
Améliorations majeures	Linéaire	20 ans
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Matériel et équipement (incluant les logiciels)	Linéaire	3 ans
Développement informatique	Linéaire	5 ans

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

D'importantes modifications comptables ont pris effet au 1^{er} avril 2012. Pour la SHQ, cela consiste à l'adoption des nouvelles normes comptables suivantes au 1^{er} avril 2012 :

- ➔ Norme SP 1201 – présentation des états financiers et norme SP 3450 – instruments financiers;
- ➔ Norme SP 3041 – placements de portefeuille;
- ➔ Norme SP 3410 – paiements de transfert.

Conformément aux dispositions transitoires, les normes des chapitres SP 1201, SP 3041 et SP 3450 ont été appliquées prospectivement. Quant à celles relatives au chapitre SP 3410, la SHQ a fait le choix de les appliquer rétroactivement.

Les sections suivantes présentent une description des principales modifications et leur incidence sur les états financiers de la SHQ.

Norme SP 1201 – présentation des états financiers et norme SP 3450 – instruments financiers

Le nouveau chapitre sur les instruments financiers établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés.

Le chapitre SP 3450 permet de classer aux fins de l'évaluation les instruments financiers selon l'une ou l'autre des deux catégories, soit les instruments financiers évalués à la juste valeur, soit les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Seuls les dérivés et les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.

Plus concrètement, pour la SHQ, tous ses actifs financiers et ses passifs financiers sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. En

effet, la SHQ ne détient pas de dérivés, ni de placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Par conséquent, la SHQ n'a pas à comptabiliser et à présenter de gains et pertes de réévaluation attribuables à la variation de la juste valeur.

Par ailleurs, le chapitre sur les instruments financiers a engendré des modifications notamment au chapitre « SP 1201 – présentation des états financiers » par l'ajout de l'« État des gains et pertes de réévaluation ». Ce nouvel état permet de présenter séparément de l'état des résultats les gains et pertes de réévaluation pour les instruments financiers en devises ou évalués à la juste valeur, et ce, jusqu'à leur réalisation. L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats, ni sur la situation financière de la SHQ.

Norme SP 3041 – placements de portefeuille

Cette nouvelle norme remplace la norme « SP 3040 – placements de portefeuille » et « SP 3030 – placements temporaires » et établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les placements de portefeuille.

La Société a adopté le chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 3040, « Placements de portefeuille ». Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- ➔ Les parts de fonds communs de placement ont été intégrées dans le champ d'application;
- ➔ Les définitions ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450, « Instruments financiers »;
- ➔ L'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition est supprimée, puisque les dispositions du chapitre SP 3450 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes;
- ➔ Les autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la SHQ.

Norme SP 3410 – paiements de transfert

Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, établit des normes concernant la comptabilisation et la présentation des paiements de transfert autant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. Cette nouvelle norme clarifie plusieurs définitions contenues dans l'ancienne norme, telle la notion d'autorisation, et de critère d'admissibilité.

L'application de cette norme a eu des répercussions sur l'état des résultats, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette. Pour l'exercice clos le 31 mars 2012, cette modification a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

Contributions – Gouvernement du Québec	60 936
Contributions – Société canadienne d'hypothèques et de logement	73 951
Revenus – autres	9 247
Coût des programmes ^(a) ^(b)	26 481
Excédent des revenus sur les charges	1 17 653
Débiteurs – contributions Société canadienne d'hypothèques et de logement	12 928
Débiteurs – bénéficiaires de subventions	(8 970)
Débiteurs – avances aux partenaires	(6 908)
Créditeurs et charges à payer – bénéficiaires de subventions	14 971
Créditeurs et charges à payer – Gouvernement du Québec	(22)
Subventions à payer	856 106
Contributions reportées – Gouvernement du Québec	(137 538)
Contributions reportées – Société canadienne d'hypothèques et de logement	(347 599)
Contributions reportées – offices municipaux d'habitation	(5 881)
Dette nette et déficit cumulé au début	497 985
Dette nette et déficit cumulé à la fin	382 987

(a) L'augmentation du coût des programmes, suite à l'application de la norme SP 3410, se détaille comme suit : Logement à but non lucratif – public (volet régulier) (1 277 milliers de dollars), Logement à but non lucratif – public (volet Inuit) (1 897 milliers de dollars), Accèslogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif (28 101 milliers de dollars), Logement abordable Québec (volet social et communautaire) (-1 1 264 milliers de dollars), Logement abordable Québec (volet privé) (-1 193 milliers de dollars), Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif (-1 911 milliers de dollars), Rénovation Québec (10 377 milliers de dollars), Adaptation de domicile (160 milliers de dollars), Aide à la rénovation en milieu rural (182 milliers de dollars), Réparations d'urgence (61 milliers de dollars), Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhoite (228 milliers de dollars), Logements adaptés pour aînés autonomes (97 milliers de dollars), Amélioration des maisons d'hébergement (-357 milliers de dollars), Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitchisakik (64 milliers de dollars), Programme de revitalisation des vieux quartiers (-1 193 milliers de dollars) et Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite (-45 milliers de dollars).

(b) Relativement à l'établissement du paiement de transfert du programme Accèslogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, la Société ne disposant pas d'information précise et d'une mesure fiable au sujet de l'avancement des projets subventionnés, la charge pour ce programme a été établie en considérant la partie des coûts de projets faisant l'objet de subvention par la SHQ et terminés au cours de l'exercice. Cette méthode a été jugée la plus appropriée dans les circonstances et a donc été privilégiée par la Société. Au cours de l'exercice 2013-2014, la SHQ entend se doter d'une méthodologie appropriée pour l'établissement des charges et des revenus relatifs à ce programme selon la méthode à l'avancement des travaux. Ainsi, la SHQ comptabilisera rétroactivement l'effet de ce changement de méthode.

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES

		2013			2012 Retraité (note 3)	
PROGRAMMES	COÛT	CONTRIBUTIONS		COÛT	CONTRIBUTIONS	
		GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	SCHL (a)		GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	SCHL (a)
Aide au logement social, communautaire et abordable						
Logement à but non lucratif						
<i>Public</i>						
Volet régulier	242 714	44 814	197 900	217 047	24 811	192 236
Volet Inuit	82 608	25 909	56 699	73 688	20 970	52 718
	<u>325 322</u>	<u>70 723</u>	<u>254 599</u>	<u>290 735</u>	<u>45 781</u>	<u>244 954</u>
<i>Privé</i>						
Coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif	33 994	8 795	25 199	31 418	7 953	23 465
Logements autochtones urbains	7 736	1 952	5 784	7 584	1 916	5 668
Logements autochtones ruraux	9 216	2 314	6 902	6 642	1 672	4 970
	<u>50 946</u>	<u>13 061</u>	<u>37 885</u>	<u>45 644</u>	<u>11 541</u>	<u>34 103</u>
	<u>376 268</u>	<u>83 784</u>	<u>292 484</u>	<u>336 379</u>	<u>57 322</u>	<u>279 057</u>
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	118 672	82 928	35 744	176 722	92 142	84 580
Supplément au loyer	75 517	54 439	21 078	68 934	47 129	21 805
Allocation-logement destinée aux personnes âgées et aux familles	72 652	37 172	35 480	70 550	36 069	34 481
Logement abordable Québec						
Volet social et communautaire	11 376	11 376	—	12 311	10 299	2 012
Volet privé	199	203	(4)	155	188	(33)
Aide d'urgence dans le contexte de la pénurie de logements locatifs						
Programme 2004	4 204	4 204	—	4 943	2 610	2 333
Programme 2005	1 093	1 093	—	1 219	613	606
Aide aux organismes communautaires	1 520	1 520	—	1 521	1 521	—
Initiative en habitation au Nunavik	53	53	—	33	33	—
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	(222)	(222)	—	51	51	—
Sous-total	<u>661 332</u>	<u>276 550</u>	<u>384 782</u>	<u>672 818</u>	<u>247 977</u>	<u>424 841</u>

(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

4. COÛT ET CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES (suite)

		2013			2012 Retraité (note 3)	
PROGRAMMES	COÛT	CONTRIBUTIONS		COÛT	CONTRIBUTIONS	
		GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	SCHL ^(a)		GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	SCHL ^(a)
Amélioration de l'habitat						
Rénovation Québec	27 514	26 796	718	26 398	24 283	2 115
Adaptation de domicile	26 207	26 219	(12)	25 607	22 290	3 317
Aide à la rénovation en milieu rural	19 055	11 370	7 685	19 610	10 949	8 661
Réparations d'urgence	3 599	2 100	1 499	3 419	1 852	1 567
Programme pour les résidences endommagées par la pyrrhotite	3 403	3 403	—	748	748	—
Logements adaptés pour aînés autonomes	3 050	1 680	1 370	2 852	1 925	927
Amélioration des maisons d'hébergement	845	552	293	852	33	819
Programme spécial de rénovation de maisons de la communauté algonquine de Kitcisakik	450	450	—	350	350	—
Revitalisation des vieux quartiers	101	101	—	137	137	—
Aide aux propriétaires de bâtiments résidentiels endommagés par l'oxydation de la pyrite	49	(68)	117	1 062	872	190
Sous-total	84 273	72 603	11 670	81 035	63 439	17 596
Accession à la propriété						
Programme favorisant l'accession à la propriété et la rénovation résidentielle dans la région Kativik	424	436	(12)	140	141	(1)
Logements en régions éloignées	8	8	—	21	20	1
Sous-total	432	444	(12)	161	161	—
Appui à l'industrie						
Appui au développement de l'industrie québécoise de l'habitation	372	372	—	322	322	—
Divers programmes en phase de fermeture ^(b)	5	(3)	8	(221)	(94)	(127)
TOTAL	746 414	349 966	396 448	754 115	311 805	442 310
CONTRIBUTIONS						
Coût des programmes		349 966	396 448		311 805	442 310
Frais d'administration (note 7)		28 174	8 940		28 232	7 804
Excédent des contributions du gouvernement du Québec sur le coût des programmes et les frais d'administration		21 722	—		118 432	—
TOTAL		399 862	405 388		458 469	450 114

(a) Société canadienne d'hypothèques et de logement.

(b) Les divers programmes en phase de fermeture regroupés à ce poste sont les suivants : Aide au logement populaire, Aide à la restauration Canada-Québec, Virage Rénovation (Stimulation de la rénovation résidentielle), RénoVe, Aide à la mise de fonds, Logement abordable Québec (volet région Kativik et volet Nord-du-Québec) et Accession à la propriété pour les résidents de la région Kativik.

5. AUTRES REVENUS

	Note	2013	2012 Retraité (note 3)
Honoraires		24	255
Gain sur la disposition d'immeubles		255	120
Gain sur la vente de placements de portefeuille	13	142	—
Revenus divers		56	9 513
		<u>477</u>	<u>9 888</u>

6. FRAIS FINANCIERS

		2013	2012
Intérêts sur la dette à long terme		79 025	38 622
Intérêts sur les emprunts temporaires		2 302	2 289
		<u>81 327</u>	<u>40 911</u>

7. FRAIS D'ADMINISTRATION

	Notes	2013	2012
Traitements et autres rémunérations	22	28 188	27 206
Services de transport et de communication		1 184	1 329
Services professionnels et autres		4 455	4 311
Loyers	26	2 729	2 705
Fournitures et approvisionnements		183	244
Subventions diverses		375	241
		<u>37 114</u>	<u>36 036</u>

Ces frais d'administration sont compensés par des contributions qui sont réparties comme suit :

		2013	2012
Gouvernement du Québec		28 174	28 232
Société canadienne d'hypothèques et de logement		8 940	7 804
		<u>37 114</u>	<u>36 036</u>

8. AUTRES CHARGES

	Note	2013	2012
Remise aux organismes du gain ou du produit sur la disposition d'immeubles		296	136
Perte sur placements de portefeuille	13	643	—
		<u>939</u>	<u>136</u>

Comme il est stipulé dans les accords de mise en œuvre concernant le programme d'aide au logement social qui sont intervenus entre la Société d'habitation du Québec et la Société canadienne d'hypothèques et de logement, la SHQ remet les gains ou les produits sur la disposition d'immeubles se rapportant à ce programme aux partenaires, en proportion de leurs parts dans les dépenses budgétaires pour ce programme, par l'entremise des organismes subventionnés.

9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2013	2012
Encaisse (découvert bancaire)	(3 016)	14 016
Placements, au coût, 1,100 % et 1,110 %, échéant le 1 ^{er} avril 2013 et le 13 mai 2013 (2012 : billets à escompte, 1,130 %, échéant le 14 mai 2012 et 1,180 %, échéant le 3 juillet 2012)	22 475	10 960
	<u>19 459</u>	<u>24 976</u>

10. DÉBITEURS

	2013	2012 Retraité (note 3)
Contributions		
Gouvernement du Québec ^(a)	790 514	7 218
Société canadienne d'hypothèques et de logement	127 236	176 525
Bénéficiaires de subventions	48 675	28 912
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	22 857	27 729
Autres	504	35
	<u>989 786</u>	<u>240 419</u>

(a) Ce montant inclut notamment une somme de 255 405 milliers de dollars afin de pourvoir au paiement des dépenses inscrites au déficit cumulé au 31 mars 2010 de Immobilière SHQ, en vertu du décret 244-2013 du 27 mars 2013, ainsi qu'un montant de 518 770 milliers de dollars pour le paiement des dépenses inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2012, à la suite de la révision de la norme comptable sur les paiements de transfert, autorisé en vertu du décret 245-2013 du 27 mars 2013. L'échéancier relatif à ces encaissements est à déterminer avec le gouvernement du Québec. Par ailleurs, ces sommes totalisant 774 175 milliers de dollars ont été comptabilisées parmi les revenus à titre de contributions non récurrentes du gouvernement du Québec au cours de l'exercice clos le 31 mars 2013.

11. AVANCES AUX OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION POUR DES AMÉLIORATIONS MAJEURES CAPITALISABLES

Des avances ont été versées aux offices municipaux d'habitation depuis l'exercice clos le 31 mars 2009 pour des travaux d'améliorations majeures relatifs à des immeubles leur appartenant. Le 1^{er} juin 2012, la SHQ a converti des avances totalisant 172 582 milliers de dollars en prêts pour des travaux réalisés jusqu'au 31 décembre 2010.

Ces avances sans modalité de remboursement sont consenties à des taux d'intérêt fixes. Ces taux au 31 mars 2013 sont de 1,271 % et 1,305 % (2012 : 1,294 %).

12. PRÊTS

	31 mars 2013				Total	2012
	Taux d'intérêt fixe échéant					
	2015-2016 à 2019-2020	2020-2021 à 2024-2025	2025-2026 à 2029-2030	2030-2031 à 2032-2033		Total
Prêts garantis par hypothèques immobilières remboursables par mensualités ou annuités au taux d'intérêt de :						
6,875 %	8 386	33 558	—	—	41 944	45 700
7,000 % à 7,500 %	—	36 877	12 191	—	49 068	51 835
7,625 % à 7,875 %	59	74 191	38 018	—	112 268	118 844
8,000 % à 8,625 %	—	30 662	58 028	—	88 690	92 781
10,500 % à 15,125 %	679	—	160	—	839	1 045
	9 124	175 288	108 397		292 809	310 205
Prêts non garantis remboursables par mensualités au taux d'intérêt de :						
2,960 %	—	98	—	—	98	110
3,563 % à 3,634 %	—	—	—	167 771	167 771	—
6,875 %	—	5 388	—	—	5 388	5 877
8,000 %	—	—	2 400	—	2 400	2 466
	—	5 486	2 400	167 771	175 657	8 453
	9 124	180 774	110 797	167 771	468 466	318 658

Le montant des encaissements à recevoir au cours des prochains exercices sur les prêts se détaille comme suit :

2013-2014	25 979
2014-2015	27 740
2015-2016	29 510
2016-2017	31 313
2017-2018	33 441
	147 983
2018-2019 à 2022-2023	177 791
2023-2024 à 2027-2028	100 117
2028-2029 à 2032-2033	42 575
Total	468 466

13. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille de la SHQ sont constitués de placements ayant une échéance supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition.

	2013	2012
Billets et certificat de dépôt	12 437	—
Billets à terme adossés à des actifs de tiers	10 636	11 880
	<u>23 073</u>	<u>11 880</u>

Billets et certificat de dépôt

Au 31 mars 2013, la SHQ détenait des placements non cotés sur un marché actif d'une valeur comptable de 12 437 milliers de dollars. Ces placements se détaillent comme suit :

	2013
BILLETS	
Placement (1,330 %, échéant le 13 mai 2013)	1 982
Placement (1,250 %, échéant le 13 mai 2013)	2 481
Placement (1,250 %, échéant le 13 mai 2013)	2 484
Placement (1,150 %, échéant le 13 mai 2013)	2 990
CERTIFICAT DE DÉPÔT	
Placement (1,270 %, échéant le 13 mai 2013)	2 500
	<u>12 437</u>

Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers

Au 31 mars 2013, la SHQ détient des BTAA émis conformément au plan de restructuration du Comité pancanadien des investisseurs finalisé le 21 janvier 2009.

Les BTAA constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers. Les billets sont détenus à travers des structures sous forme de fiducies appelées « véhicules d'actifs-cadres (VAC) ». Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit pour VAC1 et VAC2, tandis que VAC3 contient notamment des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Les actifs soutenus par la facilité de financement de marge pour les VAC1 et VAC2 sont constitués d'une combinaison de billets de catégories A-1, A-2, B et C assortis d'une échéance prévue jusqu'en juillet 2056. Les actifs inadmissibles dans VAC2 ont été séparés dans des billets reflète pour les actifs inadmissibles (AI). Les actifs dans VAC3 ont été séparés dans des billets reflète pour les actifs traditionnels (AT) et les actifs inadmissibles (AI).

Les billets de catégories A-1, A-2 et B portent intérêt au taux des acceptations bancaires moins 0,50 %. L'intérêt sur les billets de catégorie B est cumulatif et est payable seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1 et A-2 auront été réglés intégralement. Les billets de catégorie C portent intérêt au taux des acceptations bancaires plus 20 %. Ces intérêts sont cumulatifs et payables seulement lorsque le capital et l'intérêt des billets A-1, A-2 et B auront été réglés intégralement.

Quant aux billets reflète pour actifs traditionnels et inadmissibles, ils portent intérêt à un taux qui sera rajusté en fonction du rendement des actifs sous-jacents.

Au 31 mars 2013, la SHQ détenait des BTAA d'une valeur nominale de 13,2 millions de dollars (31 mars 2012 : 14,8 millions de dollars) émis par des tiers et dont la valeur nette était de 10,6 millions de dollars (31 mars 2012 : 11,9 millions de dollars).

Catégories	2013	2012
VAC2		
Catégorie A-1	9 130	9 130
Catégorie A-2	2 874	2 874
Catégorie B	522	522
Catégorie C	388	388
Billets reflète pour actifs inadmissibles	—	811
	12 914	13 725
VAC3		
Billets reflète pour actifs traditionnels	186	724
Billets reflète pour actifs inadmissibles	140	398
	326	1 122
Valeur nominale	13 240	14 847
Provision cumulée pour moins-value	2 604	2 967
Valeur nette	10 636	11 880

Étant donné qu'il n'y a pas de marché actif pour les titres de BTAA inclus dans le plan de restructuration, la direction a estimé le montant de BTAA qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur la valeur nominale. Elle est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2013 en fonction de l'information disponible à ce jour. La moins-value est estimée selon une technique d'évaluation tenant compte de la qualité du crédit des actifs sous-jacents ainsi que de certaines hypothèses et probabilités. Elle tient compte également de la séquence de subordination imbriquée dans les billets : les billets C sont subordonnés aux billets B, les billets B le sont aux billets A-2 et les billets A-2 le sont aux billets A-1. Cette structure en cascade vise à ce que les tranches subordonnées absorbent les premières pertes jusqu'à concurrence de leur valeur nominale de façon à immuniser les tranches supérieures. Ainsi, ce sont les billets C et B qui absorbent les plus grandes baisses de valeur.

Au cours de l'exercice, suite à la vente de placements, la provision cumulée pour moins-value a subi un ajustement à la baisse de 0,4 million de dollars. L'ajustement de la provision cumulée a été inscrit à titre de gain sur la vente de placements de portefeuille dans la rubrique « Autres

revenus » pour un montant de 142 milliers de dollars. De plus, des pertes sur placements de portefeuille pour un montant de 643 milliers de dollars ont été comptabilisées dans la rubrique « Autres charges ». Les encaissements en capital de l'exercice totalisent 0,7 million de dollars (31 mars 2012 : 0,4 million de dollars).

14. ENCAISSE RÉSERVÉE

L'encaisse réservée est constituée des réserves de remplacement centralisées relatives au Programme de logement à but non lucratif privé – coopératives d'habitation et organismes à but non lucratif au montant de 1 231 milliers de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 1 224 milliers de dollars). Ce compte sert à réaliser des travaux de remplacement, d'amélioration et de modernisation pour les coopératives d'habitation bénéficiaires de ce programme. La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse au poste « créditeurs et charges à payer » aux passifs de la SHQ.

Ce poste est également composé de sommes reçues des organismes subventionnaires en vertu des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif qui sont redistribuées à des organismes qui œuvrent dans le domaine du logement coopératif et à but non lucratif au montant de 312 milliers de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 387 milliers de dollars). La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse au poste « créditeurs et charges à payer » aux passifs de la SHQ.

Finalement, l'encaisse réservée comprend également des sommes détenues temporairement destinées au Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC). Ce dernier est institué en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, chapitre C-38). Ce fonds a comme objectif de promouvoir le développement, le maintien et l'amélioration de l'habitation communautaire et de susciter la contribution du milieu à cet effet. Les programmes AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec prévoient que les organismes bénéficiant de ces derniers versent une contribution au FQHC correspondant habituellement au capital remboursé au cours des 10 premières années. Depuis avril 2012, la SHQ a encaissé des sommes destinées au FQHC provenant du refinancement des premiers organismes ayant contracté des prêts en vertu de ces programmes pour un premier terme de 10 ans. Or, certaines analyses et vérifications doivent être complétées avant que la SHQ puisse verser les sommes encaissées. Le total des montants encaissés se chiffre à 8 091 milliers de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : aucune somme). La contrepartie des sommes détenues en fin d'exercice est incluse au poste « créditeurs et charges à payer ».

15. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	Note	2013	2012 Retraité (note 3)
Bénéficiaires de subventions ^(a)		96 933	58 490
Gouvernement du Québec		13 528	13 520
Fournisseurs et autres		2 944	2 982
Sommes détenues pour le compte de tiers	14	9 634	1 611
		<u>123 039</u>	<u>76 603</u>

(a) Le solde au 31 mars 2013 inclut des montants dus en capital totalisant 51 millions de dollars envers des bénéficiaires du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif. Ces montants seront versés à ces bénéficiaires au cours de l'exercice 2013-2014.

16. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La SHQ est autorisée par le gouvernement du Québec à effectuer des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou du Fonds de financement, entité sous contrôle commun, jusqu'à un maximum de 975 millions de dollars, et ce, jusqu'au 31 mars 2014.

Tout emprunt contracté en vertu de cette autorisation porte intérêt au taux fixe négocié au moment de l'emprunt. Les taux au 31 mars 2013 sont de 1,271 % et de 1,305 % (31 mars 2012 : 1,292 % et 1,294 %).

Les intérêts sur les emprunts temporaires de l'exercice sont imputés au poste de charges « frais financiers » (note 6).

17. SUBVENTIONS À PAYER

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la SHQ s'est engagée à rembourser le capital et les intérêts équivalant au montant de la subvention de la SHQ. Les taux d'intérêt varient entre 1,481 % et 5,500 % (31 mars 2012 : 1,425 % et 5,710 %).

Le solde dû en capital par programme se détaille comme suit :

	2013	2012 Retraité (note 3)
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif ^(a)	489 795	532 503
Rénovation Québec	113 932	124 813
Logement abordable Québec		
Volet social et communautaire ^(a)	162 749	178 540
Volet privé	9 286	10 435
Revitalisation des vieux quartiers	6 958	8 151
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif ^(a)	345	1 664
	783 065	856 106

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2013, l'échéancier des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices est le suivant :

2013-2014	74 473
2014-2015	75 720
2015-2016	76 257
2016-2017	76 438
2017-2018	77 666
2018-2019 à 2022-2023	324 311
2023-2024 à 2026-2027	78 200
	783 065

(a) La SHQ détient une garantie hypothécaire sur les immeubles visés par ces programmes afin d'assurer le respect par les organismes des conditions assumées par ces derniers, aux termes de la convention d'exploitation existant entre la SHQ et les organismes.

18. DETTE À LONG TERME

	2013 Taux d'intérêt fixe échéant			2012
	2013-2014 à 2017-2018	2019-2020 à 2032-2033	Total	Total
Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)				
Obligations				
remboursables par versements mensuels 1,490 % à 4,810 %	628 354	128 911	757 265	836 766
remboursables par versements annuels ou semestriels et rachetables par anticipation 6,875 % à 11,000 %	—	261 415	261 415	275 114
remboursables par versements annuels 5,944 %	290	250 797	251 087	260 025
Emprunt garanti par hypothèque immobilière remboursable par versements mensuels 2,750 % à 7,875 %	393	415	808	850
	<u>629 037</u>	<u>641 538</u>	<u>1 270 575</u>	<u>1 372 755</u>
Autres				
Obligation				
remboursable par versements annuels et assurés par la SCHL 8,950 %	131 639	—	131 639	138 621
Billets				
remboursables par versements mensuels 3,563 % à 3,634 %	—	231 653	231 653	—
	<u>760 676</u>	<u>873 191</u>	<u>1 633 867</u>	<u>1 511 376</u>

En présumant que les refinancements seront réalisés à l'échéance aux mêmes conditions que celles qui prévalaient au 31 mars 2013, le montant des versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sur la dette à long terme se détaille comme suit :

2013-2014	120 801
2014-2015	122 423
2015-2016	121 932
2016-2017	119 142
2017-2018	117 292
	<u>601 590</u>
2018-2019 à 2022-2023	552 458
2023-2024 à 2027-2028	363 198
2028-2029 à 2032-2033	116 621
Total	<u>1 633 867</u>

19. CONTRIBUTIONS REPORTÉES – SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Les contributions reportées de la Société canadienne d'hypothèques et de logement sont liées au programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, au programme Logement abordable Québec, à certains programmes de l'amélioration de l'habitat ainsi qu'aux frais d'administration reliés à ces programmes.

Ces contributions reportées se rapportent à des transferts reçus pour lesquels la SHQ ne satisfait pas à tous les critères d'admissibilité ni à toutes les stipulations. Tant que ces derniers ne sont pas tous respectés, les contributions de la Société canadienne d'hypothèques et de logement constituent un passif pour la SHQ.

Les variations survenues au cours de l'exercice dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2013	2012 Retraité (note 3)
Solde au début	38 317	94 719
Nouvelles contributions de l'exercice relatives aux :		
Programmes		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et logement abordable Québec	16 729	32 181
Amélioration de l'habitat ^(a)	—	8 788
Frais d'administration	760	942
	<u>55 806</u>	<u>136 630</u>
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice relatives aux :		
Programmes		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et logement abordable Québec	(33 489)	(83 510)
Amélioration de l'habitat ^(a)	(2 474)	(12 878)
Frais d'administration	(2 304)	(1 925)
Solde à la fin	<u>17 539</u>	<u>38 317</u>
Le solde à la fin est composé des éléments suivants :		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif et logement abordable Québec	15 284	32 044
Amélioration de l'habitat ^(a)	2 027	4 501
Frais d'administration	228	1 772
	<u>17 539</u>	<u>38 317</u>

(a) Les contributions se rapportent à l'Entente concernant certains programmes de rénovation et d'adaptation de domicile pour les programmes suivants : Aide à la rénovation en milieu rural, Adaptation de domicile, Rénovation Québec, Réparations d'urgence, Logements adaptés pour aînés autonomes, Amélioration des maisons d'hébergement et certains volets du programme AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif.

20. PROVISION POUR PERTES SUR GARANTIES DE PRÊTS

Au cours de l'année financière 2012-2013, la Société a procédé à la révision des taux utilisés pour l'établissement de la provision pour pertes sur garanties de prêts. L'effet de la révision de ces taux a été comptabilisé de manière prospective entraînant une diminution de 0,2 million de dollars à la fois de la charge relative au coût des programmes concernés et de la provision pour pertes sur garanties de prêts. Ainsi, la provision de l'exercice est de 3,4 millions de dollars (au lieu de 3,6 millions de dollars selon les taux de 2011-2012).

	2013	2012
Solde au début	34 300	31 782
Provision de l'exercice	3 442	3 257
Exécution de garanties	(52)	(739)
Solde à la fin	<u>37 690</u>	<u>34 300</u>
La provision (taux) par programme se répartit comme suit :		
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	23 949 (2,5 %)	25 181 (3,0 %)
Logement abordable Québec – Volet social et communautaire	12 286 (5,5 %)	7 368 (3,0 %)
Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif	950 (6,0 %)	1 206 (7,0 %)
Logement à but non lucratif – Privé	467 (2,0 %)	502 (2,0 %)
Aide au logement populaire	38 (2,0 %)	43 (2,0 %)
	<u>37 690</u>	<u>34 300</u>

Une contribution recouvrable du gouvernement du Québec, comptabilisée aux actifs financiers, assure la disponibilité des fonds pour couvrir cette provision.

21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains (b),(e)	Bâtiments (c)	Améliorations majeures (a),(d),(f)	Améliorations locatives	Matériel et équipement (incluant les logiciels)	Développement informatique	Total
Coût							
1^{er} avril 2011	—	—	—	1 597	9 107	25 969	36 673
Acquisitions	101 417	921 918	400 682	—	401	2 503	1 426 921
Dispositions	16	—	—	—	—	—	16
31 mars 2012	101 401	921 918	400 682	1 597	9 508	28 472	1 463 578
Acquisitions	6	—	130 334	—	250	2 662	133 252
Dispositions	41	—	—	—	—	—	41
31 mars 2013	101 366	921 918	531 016	1 597	9 758	31 134	1 596 789
Amortissement cumulé							
1^{er} avril 2011	—	—	—	1 253	8 247	19 437	28 937
Amortissement de l'exercice	—	37 013	10 769	155	599	2 529	51 065
Dispositions	—	—	—	—	—	—	—
31 mars 2012	—	37 013	10 769	1 408	8 846	21 966	80 002
Amortissement de l'exercice	—	73 985	26 308	74	424	2 529	103 320
Dispositions	—	—	—	—	—	—	—
31 mars 2013	—	110 998	37 077	1 482	9 270	24 495	183 322
Valeur nette comptable							
31 mars 2012	101 401	884 905	389 913	189	662	6 506	1 383 576
31 mars 2013	101 366	810 920	493 939	115	488	6 639	1 413 467

(a) Des intérêts sur les emprunts temporaires totalisant 0,5 million de dollars au 31 mars 2013 (0,2 million de dollars du 1^{er} octobre 2011 au 31 mars 2012) ont été capitalisés aux améliorations majeures.

(b) La SHQ détient des terrains en qualité de superficiaire, d'une durée illimitée, pour un montant de 33,7 millions de dollars (31 mars 2012 : 33,7 millions de dollars). Le tréfonds de ces terrains appartient à la Ville de Montréal.

(c) Des bâtiments ayant une valeur comptable de 72,3 millions de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 80,4 millions de dollars) sont érigés sur des terrains que la SHQ détient en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices municipaux d'habitation et sont incluses dans leur déficit d'exploitation.

(d) Des améliorations majeures ayant une valeur comptable de 46,0 millions de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 32,7 millions de dollars) ont été apportées à des bâtiments qui sont érigés sur des terrains que la SHQ détient en qualité d'emphytéote. Les emphytéoses viennent à échéance entre 2025 et 2042. Les rentes annuelles sont assumées par les offices municipaux d'habitation et sont incluses dans leur déficit d'exploitation.

(e) Des travaux d'expertise ont révélé que la SHQ est propriétaire de terrains contaminés. En vertu de la réglementation en matière d'environnement, la SHQ pourrait être tenue de réaliser des travaux de décontamination. Compte tenu des conventions d'exploitation signées notamment entre la SHQ et les offices municipaux d'habitation, les coûts qui pourraient découler de ces travaux seront payés et se retrouveront dans le déficit d'exploitation de ces offices municipaux d'habitation dans l'année de leur réalisation. Par conséquent, étant donné que les déficits d'exploitation des offices municipaux d'habitation sont assumés généralement à quatre-vingt-dix pourcent (90 %) par la SHQ, et ce, par l'entremise du programme Logement à but non lucratif, les coûts de décontamination seront alors inclus dans les coûts de ce programme de la Société au moment où ceux-ci seront encourus par les offices municipaux d'habitation. Ces coûts sont estimés à 5,2 millions de dollars (31 mars 2012 : 5,3 millions de dollars).

(f) Le montant des acquisitions qui se retrouve dans les « crédettes et charges à payer » et qui n'a pas d'effet sur les flux de trésorerie s'élève à 6 004 milliers de dollars (31 mars 2012 : 5 263 milliers de dollars).

22. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la SHQ participent soit au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC-1). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les taux de cotisation de la SHQ au RRAS, au RRPE, au RREGOP et au RRAPSC-1 ont été respectivement de 12,30 %, 12,30 %, 8,94 % et de 4 % de la masse salariale cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2012 et de 12,30 %, 12,30 %, 9,18 % et 6,5 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2013.

Les cotisations de la SHQ imputées aux résultats de l'exercice et comptabilisées aux frais d'administration s'élèvent à 1,7 million de dollars (31 mars 2012 : 1,5 million de dollars). Les obligations de la SHQ envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

La SHQ dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la SHQ.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de les monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Évaluations et estimations subséquentes

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la SHQ. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés. Ces obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations relatives aux congés de maladie sont les suivantes :

		2013	2012
• taux d'inflation		2,75 %	2,75 %
• progression des salaires nette d'inflation	RREGOP	0,50 %	0,50 %
	RRPE, RRAS	0,50 %	0,50 %
	RRAPSC-1	0,50 %	—
• taux d'actualisation	RREGOP	3,25 %	3,61 %
	RRPE, RRAS	3,25 %	2,76 %
	RRAPSC-1	1,38 %	—
• facteur de réduction		93 %	93 %

	2013		2012	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
Solde au début	3 404	6 292	3 389	5 756
Charge de l'exercice	2 346	1 336*	2 305	1 681*
Prestations versées ou annulées au cours de l'exercice	(2 256)	(1 042)	(2 290)	(1 145)
Solde à la fin	3 494	6 586	3 404	6 292

* Les charges de l'exercice incluent les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

23. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

En vertu des programmes énumérés ci-dessous, la SHQ s'est engagée à accorder, sous réserve du respect des conditions du programme et des modalités déterminées, une aide financière sous forme de subvention pour la réalisation de certains projets. Ces engagements se détaillent comme suit :

	2013	2012 Retraité (note 3)
AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif	227 496	159 467
Programmes de l'amélioration de l'habitat	52 925	51 015
	<u>280 421</u>	<u>210 482</u>

La subvention est prévue être constatée au cours des prochains exercices selon l'échéancier suivant :

2013-2014	217 393
2014-2015	53 718
2015-2016	2 695
2016-2017	6 615
	<u>280 421</u>

24. ÉVENTUALITÉS

Garanties de prêts ^(a)

La SHQ garantit le remboursement des prêts accordés par des institutions financières à des organismes bénéficiant des programmes AccèsLogis Québec pour la réalisation de logements coopératifs et à but non lucratif, Achat-rénovation de logements coopératifs et à but non lucratif et Logement abordable Québec – Volet social et communautaire.

Ces garanties de remboursement comprennent des prêts consentis, avant l'achèvement des projets d'habitation, sous forme de marge de crédit et de marge de crédit hypothécaire, afin d'assurer le prêt de démarrage ainsi que le financement intérimaire. Le montant maximal de ces prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, totalisait 233 millions de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 158 millions de dollars). Toutefois, une partie de ce montant est aussi présentée parmi les obligations contractuelles (note 23) car, une fois la construction des projets d'habitation terminée, la SHQ comptabilisera ce montant au coût de programme.

Ces prêts, une fois la construction des projets d'habitation terminée, seront scindés en deux parts afin d'en assurer le financement à long terme. Une de ces parts correspond au montant d'aide financière consentie par la SHQ et comptabilisée à titre de charge de l'exercice. L'autre part correspondant à la partie non subventionnée des projets d'habitation sera garantie par la SHQ pour une période de 25 ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part de la SHQ. Le montant maximal des prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, correspondant à la partie non subventionnée totalisait 1 001 millions de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 939 millions de dollars).

La SHQ détient des recours qui lui permettraient de recouvrer des sommes versées par suite de la mise en jeu de la garantie. À la suite du remboursement de la garantie par la SHQ à l'institution financière, cette dernière subroge la SHQ de tous ses droits, titres et intérêts, y compris ceux d'une créance hypothécaire de premier rang. La nature des actifs obtenus de ces recours se compose des biens immobiliers ayant fait l'objet d'une subvention en vertu des programmes mentionnés ci-dessus.

(a) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est requise sont présentés à la note 20.

Autres garanties ^(a)

La SHQ a conclu des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement relativement au programme de Logement à but non lucratif privé, au programme d'Aide au logement populaire ainsi qu'au programme de Logement en régions éloignées en vertu desquels elle s'est engagée à acheter les propriétés reprises par cette Société à la suite du défaut de paiement d'un emprunteur, pour une somme correspondant à la valeur de la réclamation payée au prêteur agréé, plus les frais d'accessoires. Les garanties accordées pour les programmes couvrent des périodes de 25 ans sauf celles ayant trait aux prêts accordés dans les régions urbaines pour les programmes de Logement à but non lucratif privé qui sont de 35 ans. Le solde des prêts, net de la provision pour pertes sur garanties de prêts, assujetti à ces accords totalisait 251 millions de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 271 millions de dollars).

Programme Initiative en habitation au Nunavik

En vertu de ce programme, la SHQ s'est engagée à verser une contribution égale aux encaissements réalisés par l'Office municipal d'habitation Kativik au regard des arrérages de loyer antérieurs au 31 décembre 1999, et cela, jusqu'à concurrence de 2,9 millions de dollars. Le solde de cet engagement s'établissait à 958 milliers de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 1,0 million de dollars).

Logements nordiques

Dans le cadre de ses programmes, la SHQ peut garantir un prêt. Au 31 mars 2013, les emprunts garantis pour financer les opérations relatives à la construction de logements nordiques totalisaient 14,5 millions de dollars (31 mars 2012 : 13,6 millions de dollars).

Poursuites

Le solde des actions en justice en dommages et intérêts intentées contre la SHQ totalise 3,8 millions de dollars. Selon l'opinion de la SHQ, aucun passif important ne peut résulter de ces actions.

25. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de ses activités, la SHQ est exposée à divers risques financiers. Afin de contrer l'influence que ces derniers pourraient exercer sur les résultats de la SHQ, la direction a mis en place des politiques ainsi que des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les postes susceptibles d'être affectés par les risques de crédit sont : « trésorerie et équivalents de trésorerie », « intérêts courus sur les prêts et autres », « débiteurs », « avances aux offices municipaux d'habitation pour des améliorations majeures capitalisables », « contribution recouvrable – Gouvernement du Québec », « prêts » et « placements de portefeuille ».

L'exposition maximale de la SHQ au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actif financier dans l'état de la situation financière.

(a) Les programmes pour lesquels une provision pour pertes sur garanties de prêts est requise sont présentés à la note 20.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique et stratégie de placements et de gestion des liquidités de la SHQ (ci-après la politique) précise le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la SHQ peut investir. La stratégie recherchée consiste à investir l'actif de façon sécuritaire, diversifiée et d'en retirer un revenu d'intérêt raisonnable selon les taux d'intérêt en vigueur des instruments financiers permis. Cette politique identifie également les contrepartistes avec lesquels la SHQ peut transiger pour effectuer ses placements. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum. Au 31 mars 2013, les placements de moins de 3 mois de la SHQ sont investis dans des dépôts à terme et des billets à escompte. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Débiteurs et contribution recouvrable – Gouvernement du Québec

Le risque de crédit lié aux débiteurs est faible puisque ce poste est principalement constitué de contributions à recevoir de la part du gouvernement du Québec et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, qui sont deux organisations jouissant d'une excellente réputation sur les marchés financiers. L'autre portion des débiteurs est constituée de sommes trop versées, d'avances ou de contreparties exigibles pour des organismes. Ces organismes sont principalement des offices municipaux d'habitation. La direction de la SHQ considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes de la part de ces organismes est faible.

Avances aux offices municipaux pour des améliorations majeures capitalisables

Les risques de crédit associés à ces avances sont présentés à la prochaine section sur les prêts étant donné qu'elles seront éventuellement converties en prêts.

Prêts (incluant les intérêts courus sur les prêts et autres)

Le risque qu'un organisme ne puisse faire face au remboursement de son prêt est faible. En effet, la majorité des prêts de la SHQ sont envers des offices municipaux d'habitation et la direction de la SHQ considère que le risque de ne pas recouvrer les sommes de la part de ces organismes est faible. Enfin, la majorité des prêts, soit 292 809 milliers de dollars (31 mars 2012 : 310 205 milliers de dollars) sur 468 466 milliers de dollars au 31 mars 2013 (31 mars 2012 : 318 658 milliers de dollars) sont garantis par hypothèques immobilières.

Placements de portefeuille

Le risque de crédit associé aux placements est essentiellement réduit au minimum puisque ces derniers sont gérés selon la politique de la SHQ, à l'exception des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) de tiers, lesquels font l'objet d'une gestion distincte dont le détail est présenté à la note 13. En effet, comme il n'existe plus de marché actif pour ces derniers, il y a des risques que la SHQ ne puisse récupérer l'entièreté du capital investi dans ce type de placement. La valeur nominale des BTAA au 31 mars 2013 est de 13 240 milliers de dollars (31 mars 2012 : 14 847 milliers de dollars). Afin de contrer ce risque, un suivi rigoureux a été mis en place afin d'évaluer la moins-value durable qu'ils pourraient subir.

Risque de liquidités

Le risque de liquidités est le risque que la SHQ éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, soit qu'elle ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidités englobe également le risque que la SHQ ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La SHQ gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La SHQ établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. Ainsi, la SHQ s'assure d'un approvisionnement de fonds continu afin d'honorer ses engagements tout en minimisant quotidiennement l'encaisse improductive. De plus, la SHQ privilégie une gestion active de sa dette, c'est-à-dire qu'elle vise à rembourser des obligations qui possèdent la clause de remboursement par anticipation en autant que la SHQ ait suffisamment de liquidités pour rencontrer ses paiements futurs.

Les échéances des passifs financiers sont à court terme à l'exception des subventions à payer (note 17) et de la dette à long terme (note 18).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La SHQ n'est pas exposée au risque de change ni à l'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition de taux d'intérêt est réduite au minimum puisque :

- ➔ les taux d'intérêt et les échéances des prêts et de la dette à long terme s'y rattachant sont sensiblement les mêmes;
- ➔ les taux d'intérêt des actifs financiers et des passifs financiers portant intérêt sont fixes et la SHQ envisage généralement de les conserver jusqu'à l'échéance.

26. APPARENTÉS

La SHQ est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec ou encore apparentés par les membres de la direction de la SHQ.

La SHQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, les opérations jugées importantes de l'exercice avec ces apparentés ainsi que les soldes qui en résultent en fin d'exercice sont mesurés à la valeur d'échange et se détaillent comme suit :

	31 mars 2013	31 mars 2012
Société immobilière du Québec		
Intérêts	1 959	1 019
Frais d'administration – Loyers	2 621	2 624
Prêts	25 087	26 538
Intérêts courus sur les prêts et autres	1 435	1 515
Organismes du réseau de la santé et des services sociaux		
Intérêts	4 902	2 562
Prêts	63 237	67 202
Intérêts courus sur les prêts et autres	3 586	3 808
Organismes du réseau de l'éducation		
Intérêts	714	376
Prêts	9 410	10 115
Contrepartie exigible des organismes pour l'utilisation des immeubles	796	397
Fonds de financement		
Frais financiers - Intérêts sur la dette à long terme et les emprunts temporaires	9 356	2 289
Emprunts temporaires	283 801	321 920
Dette à long terme	231 653	—
Intérêts courus sur la dette à long terme et les emprunts temporaires	1 284	669
Immobilisations corporelles (intérêts capitalisés aux améliorations majeures)	705	181
Fonds des services de santé		
Frais d'administration	1 051	1 016

27. CHIFFRES COMPARATIFS

En plus des changements découlant des modifications comptables, certains chiffres de 2012 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

De plus, les activités de Immobilière SHQ ont été intégrées le 1^{er} octobre 2011, les résultats financiers de la SHQ pour l'exercice clos le 31 mars 2012 comprennent 6 mois d'exploitation découlant du transfert de ces activités.

**RAPPORT
DE LA DIRECTION**

Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



Raymond Thibault, ing.
Matagami, le 5 avril 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de développement de la Baie-James, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

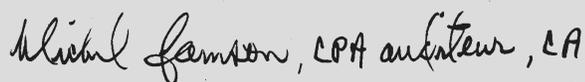
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA
Québec, le 5 avril 2013

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DES RÉSULTATS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Budget	2012	2011
REVENUS (note 3)			
Prestation de services (note 16)	14 809 517 \$	16 080 934 \$	18 764 463 \$
Ventes	4 253 870	3 372 806	4 360 906
Location	434 664	314 815	290 251
Revenus de contributions	-	273 097	-
Virement des contributions reportées (note 10)	-	238 066	351 503
Revenus de gestion (note 16)	1 216 780	1 309 790	1 579 532
Revenus de placements (note 4)	956 078	608 022	1 093 321
Revenus d'engagements	41 000	45 755	46 017
Autres revenus	36 357	45 442	83 218
	21 748 266	22 288 727	26 569 211
CHARGES (note 3)			
Services d'entrepreneurs	11 606 569	12 553 422	14 360 297
Traitements et avantages sociaux	3 895 452	3 612 125	3 878 052
Achats	2 686 846	2 457 160	2 773 561
Entretien et réparations	1 143 470	1 284 211	1 323 677
Électricité	258 890	238 442	246 893
Taxes, licences et permis	221 778	214 093	220 914
Frais de location	479 986	256 808	280 096
Frais reliés au personnel	205 502	187 858	213 302
Assurances	142 981	146 167	141 436
Communications	157 633	189 094	163 013
Publicité	69 795	58 711	63 405
Frais de bureau	43 418	40 894	34 071
Matériaux de voirie	81 300	221 347	677 304
Recouvrement de créances douteuses	-	(4 553)	(11 862)
Amortissement des immobilisations corporelles	288 239	561 462	568 645
Honoraires professionnels	217 470	662 046	654 756
Études et développement de marchés	-	28 008	14 423
Moins-value durable sur placements (note 6)	-	1 049 083	504 741
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	-	73 122	69 225
Frais bancaires	29 020	22 605	30 845
Frais d'intérêts	1 000	213	300
	21 529 349	23 852 318	26 207 094
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) (note 3)	218 917	(1 563 591)	362 117
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT		(46 868 573)	(47 230 690)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(48 432 164) \$	(46 868 573) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	3 044 745 \$	5 882 284 \$
Prêts (note 5)	3 478 322	2 663 370
Placements (note 6)	13 825 413	16 618 178
Débiteurs (note 7)	5 084 445	5 266 318
Stocks destinés à la vente (note 8)	215 765	278 428
Actif au titre des prestations constituées (note 13)	890 800	805 270
	26 539 490	31 513 848
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	7 640 673	9 800 991
Retenues sur contrats	206 406	231 561
Contributions reportées (note 10)	955 518	747 672
	8 802 597	10 780 224
ACTIFS FINANCIERS NETS	17 736 893	20 733 624
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 11)	3 654 670	2 220 941
Frais payés d'avance	1 273	1 862
	3 655 943	2 222 803
CAPITAL-ACTIONS (note 12)	69 825 000	69 825 000
DÉFICIT CUMULÉ	(48 432 164) \$	(46 868 573) \$

PASSIFS ÉVENTUELS (note 17)**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 18)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Michel Garon,
administrateur



Raymond Thibault,
administrateur

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Budget	2012	2011
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	218 917 \$	(1 563 591) \$	362 117 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(539 100)	(1 995 191)	(780 331)
Amortissement des immobilisations corporelles	288 239	561 462	568 645
	(250 861)	(1 433 729)	(211 686)
Acquisition de frais payés d'avance	-	(1 273)	(1 862)
Utilisation de frais payés d'avance	-	1 862	1 427
	-	589	(435)
(Diminution) augmentation des actifs financiers nets	(31 944)	(2 996 731)	149 996
Actifs financiers nets au début	20 733 624	20 733 624	20 583 628
Actifs financiers nets à la fin	20 701 680 \$	17 736 893 \$	20 733 624 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Perte nette) bénéfice net	(1 563 591) \$	362 117 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Provisions pour moins-values sur placements	1 049 083	504 741
Amortissement des immobilisations corporelles	561 462	568 645
Virement des contributions reportées	(238 066)	(351 503)
Gains réalisés sur la disposition de placements (note 4)	(125 673)	(625 545)
Quote-part dans les résultats du partenariat commercial	73 122	69 225
	1 319 928	165 563
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement:		
Débiteurs	181 873	(1 342 891)
Stocks destinés à la vente	62 663	(12 543)
Frais payés d'avance	589	(435)
Actif au titre des prestations constituées	(85 530)	(164 418)
Créditeurs et charges à payer	(2 340 184)	4 166 557
Retenues sur contrats	(25 155)	(66 664)
	(2 205 744)	2 579 606
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(2 449 407)	3 107 286
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Prêts effectués	(1 147 340)	(701 388)
Encaissement de prêts	332 388	230 974
Placements effectués	(7 833 890)	(10 364 542)
Produit de disposition et de rachat de placements	9 630 123	9 158 233
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	981 281	(1 676 723)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 815 325)	(407 882)
Contributions aux immobilisations corporelles (note 10)	445 912	420 754
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(1 369 413)	12 872
(Diminution) augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(2 837 539)	1 443 435
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	5 882 284	4 438 849
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	3 044 745 \$	5 882 284 \$
La trésorerie et équivalents de trésorerie se compose de l'élément suivant:		
Encaisse	3 044 745 \$	5 882 284 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élèvent à 181 \$ (2011: 220 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 DÉCEMBRE 2012

1

Constitution, objets et statut fiscal

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James* (L.R.Q., chapitre D-8.2). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

Le 24 juillet 2012, le gouvernement du Québec et les Cris d'Eeyou Istchee ont signé l'Entente sur la gouvernance dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James dans laquelle il est stipulé que la Société continue d'exister avec ses droits et privilèges actuels, tel que prévu à la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*, sous réserve de certaines dispositions.

2

Principales méthodes comptables

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont :

- + la provision pour moins-value durable sur les prêts et placements;
- + la provision pour créances douteuses;
- + les hypothèses actuarielles reliées au régime de retraite;
- + la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Revenus

Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- + il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- + la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- + le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- + le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de débiteurs à l'état de la situation financière. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

Revenus de contributions

Les paiements de transferts sont comptabilisés à titre de revenus de contributions dans l'année financière au cours de laquelle surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont respectés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Lorsqu'un paiement de transfert reçu fait l'objet d'une affectation particulière, le revenu est reporté et constaté en fonction des conditions de cette affectation.

Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette, soit après déduction des provisions pour moins-value.

Placements

Les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Provisions pour moins-value

Lorsqu'un placement ou un prêt subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. L'évaluation est effectuée pour chacun des prêts et placements que la Société détient.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers.

Partenariat commercial

La Société comptabilise son partenariat commercial selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation.

Stocks destinés à la vente

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Régime de retraite

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à certains de ses employés, soit le Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de la Baie James. Ce régime est commun avec un autre employeur et il est régi par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Il est administré par un comité de retraite composé de membres désignés par les employeurs et les employés des deux organisations ainsi que d'autres membres prévus à la Loi. Les sommes sont déposées auprès du Trust Banque Nationale. Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge au titre des avantages de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

- + le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;
- + les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime, et ce, à partir de l'exercice suivant la détermination de l'ajustement. Un amortissement est créé à chacune des années, générant ainsi une cédule de plusieurs amortissements;
- + les cotisations des employés;
- + les coûts des modifications au régime.

Les actifs du régime sont évalués selon la valeur liée au marché, où l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur une période de 5 ans.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

- + bâtiments _____ 5, 10, 20 et 25 ans
- + mobilier, machinerie et équipement, véhicules _____ 3 et 5 ans
- + équipement informatique _____ 3 ans

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Passifs

Contributions reportées

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues, avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées, sont présentées à titre de contributions reportées jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Les contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont comptabilisées au titre de contributions reportées et amorties au même rythme que les immobilisations qui s'y rapportent.



Bénéfice net (perte nette) par activité

	2012				2011	
	Revenus	Charges	Bénéfice (perte) d'exploitation	Autres charges	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège Social	82 417 \$	1 129 485 \$	(1 047 068) \$	- \$	(1 047 068) \$	(884 831) \$
Services	17 590 250	16 280 462	1 309 788	-	1 309 788	1 553 253
Développement économique	614 454	830 909	(216 455)	1 122 205	(1 338 660)	(218 711)
Immobilières	348 584	390 985	(42 401)	-	(42 401)	(70 146)
Hôtelières	3 653 022	4 098 272	(445 250)	-	(445 250)	(17 448)
	22 288 727 \$	22 730 113 \$	(441 386) \$	1 122 205 \$	(1 563 591) \$	362 117 \$

La Société comptabilise ses revenus et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

- + Activités du siège social
 - Honoraires de gestion gagnés
 - Revenus d'intérêts
 - Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
 - Charges d'intérêts
 - Charges reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
 - Charges reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
 - Charges reliées au conseil d'administration et à la présidence
 - Charges de communications
 - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)
- + Activités de services
 - Gestion d'infrastructures
- + Activités de développement économique
 - Gestion de titres miniers
 - Gestion et revenus de placements
 - Gain ou perte sur placements
 - Projets de développement économique
 - Charges reliées à la direction du développement économique

- + Activités immobilières
 - Exploitation d'immeubles
- + Activités hôtelières
 - Exploitation du relais routier du km 381

4

Revenus de placements

	2012		2011
Gains réalisés sur la disposition de placements	125 673	\$	625 545
Revenus d'intérêts sur les prêts et créances	438 225		402 514
Revenus de dividendes	44 124		65 262
	608 022	\$	1 093 321
	608 022	\$	1 093 321

5

Prêts

	2012		2011
Débetures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 6,00 % à 13,25 % et échéant jusqu'en 2019 déduction faite d'une provision pour moins-value durable sur prêts de 153 000 \$ au 31 décembre 2012 (303 000 \$ en 2011)	2 893 273	\$	2 096 936
Prêt convertible et participatif d'une société privée portant intérêt à 13,25 % échéant en 2017	340 519		315 325
Débeture convertible d'une société ouverte portant intérêt à 12,00 % échéant en 2013	200 000		200 000
Effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 \$ aux deux semaines et échéant en 2018	44 530		51 109
	3 478 322	\$	2 663 370
	3 478 322	\$	2 663 370

6

Placements

	2012		2011
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 1,50 % à 1,60 % et ayant une valeur nominale de 3 415 000 \$ (7 481 000 \$ en 2011)	3 421 618	\$	7 509 546
Actions ordinaires de sociétés ouvertes (cours du marché de 4 163 581 \$ en 2012 et 4 895 422 \$ en 2011)	8 735 840		8 353 010
Actions ordinaires d'une société privée	50 000		50 000
Certificats de placements garantis d'institutions financières portant intérêt de 1,45 % à 1,60 % et ayant une valeur nominale de 2 865 000 \$ (950 000 \$ en 2011)	2 899 109		956 590
Placement dans un partenariat commercial (participation de 33 %) 99 parts de Camp 257 S.E.C. ⁽¹⁾	498 575		571 698
Moins-value durable sur placements ⁽²⁾	(1 779 729)		(822 666)
	13 825 413	\$	16 618 178
	13 825 413	\$	16 618 178

(1) Partenariat commercial

La Société est l'un des partenaires de la société en commandite Camp 257 S.E.C. dont les activités consistaient à rendre des services de restauration, d'hébergement et de vente d'essence. Le 9 juin 2012, la majorité des actifs corporels a été vendue par enchère publique. Les partenaires détermineront les orientations futures de la société en commandite au cours des prochains exercices. Les autres partenaires sont Waskaganish Camp 257 Trust et Nemaska Camp 257 Trust.

La situation financière et les résultats des activités de Camp 257 S.E.C. se détaillent ainsi:

	2012	2011
Actifs	1 080 840 \$	1 328 285 \$
Passifs	11 628	39 685
Avoir des associés	1 069 212 \$	1 288 600 \$
Revenus	113 323 \$	266 048 \$
Charges	(332 711)	(473 745)
Perte nette	(219 388) \$	(207 697) \$

	2012	2011
Moins-value durable sur placements au début	822 666 \$	338 812 \$
Moins-value durable sur placements de l'exercice	1 049 083	504 741
Moins-value durable sur placements disposés	(92 020)	(20 887)
Moins-value durable sur placements à la fin	1 779 729 \$	822 666 \$

7

Débiteurs

	2012	2011
Entités sous contrôle commun:		
Hydro-Québec	3 731 486 \$	3 748 204 \$
Ministère des Transports	520 272	731 114
Secrétariat du Conseil du trésor	273 097	-
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	-	3 607
Autres	579 874	804 060
	5 104 729	5 286 985
Provision pour créances douteuses	(20 284)	(20 667)
	5 084 445 \$	5 266 318 \$

L'analyse de l'âge des débiteurs se détaille comme suit:

Âge des débiteurs	2012		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
Non en souffrance	4 752 106 \$	- \$	4 752 106 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	143 384	-	143 384
En souffrance depuis 31 à 60 jours	25 196	-	25 196
En souffrance depuis 61 à 90 jours	30 595	-	30 595
En souffrance depuis plus de 90 jours	153 448	20 284	133 164
	5 104 729 \$	20 284 \$	5 084 445 \$

Âge des débiteurs	2011		
	Valeur brute	Provision pour créances douteuses	Valeur nette
Non en souffrance	4 502 325 \$	- \$	4 502 325 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	644 505	-	644 505
En souffrance depuis 31 à 60 jours	30 939	-	30 939
En souffrance depuis 61 à 90 jours	6 185	-	6 185
En souffrance depuis plus de 90 jours	103 031	20 667	82 364
	5 286 985 \$	20 667 \$	5 266 318 \$

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit:

	2012	2011
Solde au début	20 667 \$	32 529 \$
Perte de valeur comptabilisée	1 924	-
Radiation	(2 307)	-
Recouvrement	-	(11 862)
Solde à la fin	20 284 \$	20 667 \$

8

Stocks destinés à la vente

	2012	2011
Produits pétroliers	189 699 \$	250 250 \$
Autres	26 066	28 178
	215 765 \$	278 428 \$

Le montant des stocks passé en charge au cours de l'exercice est de 2 457 160 \$ (2011: 2 773 561 \$).

9

Emprunt bancaire

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 juin 2013. Au 31 décembre 2012, le taux d'intérêt est de 3,00 % (2011: 3,00 %) et le solde est nul.

10

Contributions reportées

	2012	2011
Solde au début	747 672 \$	678 421 \$
Contributions de l'exercice	445 912	420 754
Virement de l'exercice	(238 066)	(351 503)
Solde à la fin	955 518 \$	747 672 \$

11

Immobilisations corporelles

	2012						
	Terrains	Bâtiments	Mobilier	Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
Coût							
Solde au début	71 029 \$	11 637 467 \$	336 901 \$	474 341 \$	1 947 527 \$	4 097 207 \$	18 564 472 \$
Acquisition	-	1 564 274	131 788	40 435	216 324	42 370	1 995 191
Disposition	-	(262 199)	-	-	-	(18 788)	(280 987)
Solde à la fin	71 029	12 939 542	468 689	514 776	2 163 851	4 120 789	20 278 676
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	10 366 931	314 832	411 210	1 630 672	3 619 886	16 343 531
Amortissement	-	186 418	22 543	41 114	141 557	169 830	561 462
Disposition	-	(262 199)	-	-	-	(18 788)	(280 987)
Solde à la fin	-	10 291 150	337 375	452 324	1 772 229	3 770 928	16 624 006
Valeur comptable nette	71 029 \$	2 648 392 \$	131 314 \$	62 452 \$	391 622 \$	349 861 \$	3 654 670 \$

	2011						
	Terrains	Bâtiments	Mobilier	Équipement informatique	Machinerie et équipement	Véhicules	Total
Coût							
Solde au début	71 029 \$	11 465 602 \$	336 901 \$	431 999 \$	1 810 664 \$	3 744 208 \$	17 860 403 \$
Acquisition	-	171 865	-	42 342	136 863	429 261	780 331
Disposition	-	-	-	-	-	(76 262)	(76 262)
Solde à la fin	71 029	11 637 467	336 901	474 341	1 947 527	4 097 207	18 564 472
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	10 098 461	302 815	367 756	1 517 589	3 564 527	15 851 148
Amortissement	-	268 470	12 017	43 454	113 083	131 621	568 645
Disposition	-	-	-	-	-	(76 262)	(76 262)
Solde à la fin	-	10 366 931	314 832	411 210	1 630 672	3 619 886	16 343 531
Valeur comptable nette	71 029 \$	1 270 536 \$	22 069 \$	63 131 \$	316 855 \$	477 321 \$	2 220 941 \$

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique « Bâtiments » représentant 482 832 \$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

En date du 31 décembre 2012, le poste créditeurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 621 306 \$ (2011: 441 440 \$).

12

Capital-actions

Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2012	2011
Émis et payé		
6 982 500 actions ordinaires	69 825 000 \$	69 825 000 \$

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

13

Régime de retraite

Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2011.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses à long terme les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2012 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 412 400 \$ (2011: 388 154 \$).

Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la valeur liée au marché de l'actif du régime:

	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées	(5 184 400) \$	(4 805 720) \$
Valeur liée au marché des actifs du régime	4 809 200	4 403 200
Situation de capitalisation (déficit)	(375 200) \$	(402 520) \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	1 266 000	1 207 790
Actif au titre des prestations constituées	890 800 \$	805 270 \$

Les gains et pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime qui est de 13 ans en 2012 (2011: 15 ans).

Évolution de l'obligation au titre des prestations constituées

	2012		2011	
Obligation au début	4 805 720	\$	4 251 010	\$
Coût des prestations constituées	302 400		254 433	
Intérêts relatifs au régime de retraite	242 200		239 633	
Transferts du régime	(126 700)		(332 657)	
Prestations versées	(106 700)		(61 145)	
Pertes actuarielles	67 480		454 446	
Obligation à la fin	5 184 400	\$	4 805 720	\$

Évolution de la valeur liée au marché des actifs du régime

	2012		2011	
Valeur liée au marché au début	4 403 200	\$	4 231 480	\$
Rendement prévu sur les actifs moyens	226 300		238 807	
Cotisations et contributions versées	487 200		463 702	
Transferts du régime	(126 700)		(332 657)	
Prestations versées	(106 700)		(61 145)	
Pertes actuarielles	(74 100)		(136 987)	
Valeur liée au marché à la fin	4 809 200	\$	4 403 200	\$

Composition des actifs du régime

	2012		2011
Catégorie d'actifs			
Titres de capitaux propres	51,0 %		46,3 %
Titres de créances	49,0 %		53,7 %
Total	100,0 %		100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants:

	2012		2011
Obligation au titre des prestations constituées			
Taux d'actualisation	4,75 %		5,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %		3,25 %
Taux d'inflation à long terme	2,25 %		2,25 %
Coût des prestations			
Taux d'actualisation	4,75 %		5,00 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	4,75 %		5,00 %
Taux de rendement réel	4,15 %		2,39 %
Taux de croissance de la rémunération	3,25 %		3,25 %

Coût des avantages de retraite

	2012		2011
Charge au titre des avantages de retraite			
Coût des services rendus	302 400	\$	254 433
Amortissement des pertes actuarielles	83 400		44 025
Cotisations des employés	(74 800)		(75 548)
	311 000		222 910
Charge d'intérêts au titre des avantages de retraite	15 900		826
	326 900	\$	223 736

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit:

	2012		2011
Cotisations de l'employeur	412 400	\$	388 154
Rendement prévu	226 300	\$	238 807
Rendement obtenu	188 200	\$	101 820
Valeur de marché des actifs au début de l'exercice	4 237 220	\$	4 267 753
Valeur de marché des actifs à la fin de l'exercice	4 785 700	\$	4 237 220

14

Informations supplémentaires sur le capital

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit:

	2012		2011
Avoir de l'actionnaire			
Capital-actions	69 825 000	\$	69 825 000
Déficit cumulé	(48 432 164)		(46 868 573)
	21 392 836	\$	22 956 427

En vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des surplus cumulés dans l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

15

Informations sur les risques financiers

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2012, l'encaisse libellée en devises américaines totalise 247 \$ canadien (2011: 381 \$ canadien) alors que les placements libellés en devises américaines totalisent 866 933 \$ canadien (2011: 1 142 291 \$ canadien).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour le dollar américain est de 0,9949 (2011: 1,017).

La Société a comptabilisé 590 \$ à titre de pertes de change pour l'encaisse au cours de l'exercice (2011: 244 \$).

Une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la date de l'état de la situation financière, aurait augmenté ou diminué l'encaisse de 25 \$ (2011: 38 \$). Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

16

Opérations entre apparentés

La Société effectue de la prestation de services en gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit:

	2012		2011	
Entités sous contrôle commun:				
Hydro-Québec	14 323 337	\$	16 964 726	\$
Ministère des Transports	1 754 319		1 794 498	
Autres	3 278		5 239	
	16 080 934	\$	18 764 463	\$

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

La Société perçoit des revenus de gestion sur la prestation de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit:

	2012		2011	
Entités sous contrôle commun:				
Hydro-Québec	1 157 234	\$	1 360 527	\$
Ministère des Transports	150 196		186 852	
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	-		23 380	
Autres	2 360		8 773	
	1 309 790	\$	1 579 532	\$

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus qui sont mesurées à la juste valeur, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

17

Passifs éventuels

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

La Société fait l'objet d'une défense et demande reconventionnelle ainsi que d'une réclamation de 1 500 000 \$, conjointement avec un autre investisseur, à titre de dommages faisant suite à la requête introductive d'instance en délaissement forcé et exercice d'un droit hypothécaire (vente sous contrôle de justice) qu'elle a présenté à la Cour. Les administrateurs sont d'avis que cette poursuite est non fondée et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité (la « Convention ») a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc. (« MSV »), la Société et Westminer Canada Limited (« Westminer »), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des sites miniers. Le 23 juillet 1996, le ministère des Ressources naturelles a émis en faveur de Westminer un certificat de libération relativement à certaines obligations relatives à la *Loi sur les mines* (L.R.Q. c. M-13.1), étant donné l'assumption par MSV des obligations de restauration des sites miniers (i.e. la Convention). Le 27 juin 2011, une ordonnance rendue par la Cour supérieure autorisait la vente de Ressources Campbell inc. (« Campbell »), y compris MSV, aux partenaires Nuinsco Resources Ltd. et Ocean Partners Holdings Ltd. (« CBay »). Cette ordonnance est devenue définitive, finale et exécutoire le 12 octobre 2011. Les actifs miniers visés par la Convention sont maintenant la propriété et la responsabilité de CBay. Quant à la responsabilité potentielle de la Société relative à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et aux autres législations et réglementations applicables en matière environnementale, dans la mesure où la Société n'a jamais pollué les sites miniers ni n'en a eu la garde, le risque est limité puisque la responsabilité peut être imposée, après l'année 2003, au gardien de la propriété ou

au pollueur. Un fonds en fiducie (le « Fonds fiduciaire ») a été constitué par Westminer et MSV pour la restauration des sites miniers visés à la Convention. La gestion du Fonds fiduciaire incombe à la Société en vertu d'un accord commercial intervenu entre MSV et la Société. Les revenus du Fonds fiduciaire sont versés à la Société en tant que bénéficiaire. La Société conserve ces sommes dans un compte distinct notamment pour les fins de la restauration des sites miniers (le « Fonds distinct »). Le 17 juin 2011, la Société a résilié cet accord commercial en raison des défauts de MSV et de sa filiale MSV Restauration. Suite à cette résiliation, la Société n'a plus l'obligation de contribuer à tout déficit relié aux travaux de restauration des sites miniers. En février 2012, la Société a entrepris des démarches auprès de CBay afin de procéder au transfert de la gestion du Fonds fiduciaire et du Fonds distinct ainsi qu'au transfert du Fonds distinct, et ces démarches ne sont pas complétées à ce jour. Au 31 décembre 2012, la valeur du Fonds fiduciaire est de 3 694 660 \$ et celle du Fonds distinct est de 1 500 253 \$.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Depuis l'exercice 2005, la Société a effectué des travaux au coût total de 778 286 \$ dont 166 007 \$ au cours du présent exercice (2011: 77 517 \$). Au 31 décembre 2012, le solde de la provision s'élève à 369 562 \$ et représente l'estimation des travaux de décontamination qui devront être réalisés dans le futur.

La Société exploite une station-service au relais routier du km 381. Les coûts de restauration du site à la fin de l'exploitation de celle-ci n'ont pu faire l'objet d'une estimation compte tenu que la date de fin de l'exploitation n'est pas connue présentement.

Des prestations de cessation d'emploi sont prévues aux contrats de travail des employés contractuels de la Société advenant la résiliation du contrat de travail ou la modification des conditions d'emploi par la Société. Ces prestations pourraient représenter des montants à payer éventuellement.

18

Obligations contractuelles

a) Baux

La Société s'est engagée d'après un bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme totale de 32 245 \$. Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2018 à verser une somme totale de 468 132 \$ à une entité sous contrôle commun (Hydro-Québec), soit 78 022 \$ par année.

b) Contrats de services

La Société s'est engagée à verser des sommes en vertu de différents contrats, soit:

	2013		2014
Services d'entrepreneurs	7 910 648	\$	413 305
Honoraires professionnels	34 200		-
	7 944 848	\$	413 305
	7 944 848	\$	413 305

c) Prêt

La Société s'est engagée à effectuer un prêt sans garantie de 500 000 \$ à une société ouverte. Il portera intérêt à 14 % et sera d'une durée de 36 mois.

d) Terrains

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de développement des entreprises culturelles (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes du secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président et chef de la direction,



François Macerola

La directrice générale ressources financières,
informatiques et matérielles,



Carole Hamelin, CPA, CMA

Montréal, le 27 juin 2013

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de développement des entreprises culturelles, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société de développement des entreprises culturelles n'a pas comptabilisé au 31 mars 2013 à l'état de la situation financière le montant de 16 045 346 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société de développement des entreprises culturelles et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec de 16 459 370 \$ ainsi qu'une surévaluation des revenus et une sous-évaluation du déficit annuel et cumulé de 414 024 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

Opinion avec réserve

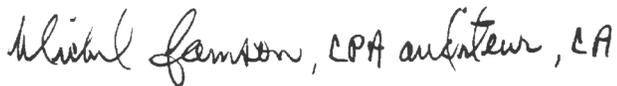
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de développement des entreprises culturelles au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les méthodes comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 27 juin 2013

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice clos le 31 mars

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel Redressé (note 4)
REVENUS			
INTERVENTIONS FINANCIÈRES			
Intérêts sur placements	375 000 \$	502 663 \$	447 825 \$
Gain sur disposition d'actions	-	1 650 000	-
Intérêts sur prêts et aides remboursables	1 740 000	1 722 726	1 430 757
Récupérations sur investissements et sur aides remboursables en vertu des programmes d'aide financière (note 6)	550 000	830 337	482 894
Honoraires de prêts et garanties de prêts (note 7)	750 000	727 023	777 544
Honoraires de gestion des crédits d'impôt	3 110 000	3 224 939	3 143 636
Honoraires de gestion des programmes d'aide	680 000	186 550	130 300
Gain résultant des rachats de billets de trésorerie non bancaires adossés à des actifs (note 10)	-	10 625	44 931
Autres revenus	50 000	69 370	57 011
Revenus autonomes	7 255 000	8 924 233	6 514 898
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	57 283 565	66 411 181	61 223 922
Total des revenus interventions financières	64 538 565	75 335 414	67 738 820
PATRIMOINE IMMOBILIER			
Loyers et autres	1 810 000	1 848 985	1 810 716
Intérêts sur placements	16 000	69 169	53 895
Revenus autonomes	1 826 000	1 918 154	1 864 611
Subventions du gouvernement du Québec (note 5)	3 285 900	3 651 637	3 113 012
Total des revenus patrimoine immobilier	5 111 900	5 569 791	4 977 623
PLACEMENTS			
Revenus de placements de sociétés en commandite	600 000	292 603	1 759 972
	70 250 465	81 197 808	74 476 415
CHARGES			
INTERVENTIONS FINANCIÈRES			
Programmes d'aide financière (note 8) :			
Cinéma et production télévisuelle	34 635 453	36 906 754	32 704 609
Livre et édition	4 485 559	5 408 359	5 436 628
Métiers d'art	3 689 814	4 555 882	4 045 594
Musique et variétés	6 889 091	9 966 251	9 705 726
Affaires internationales	3 417 783	5 422 119	5 246 989
	53 117 700	62 259 365	57 139 546
Subventions résultant d'avantages importants conférés aux clients	-	-	64 316
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes (note 9)	800 000	248 348	433 174
Frais d'intérêts sur dettes du gouvernement du Québec	185 000	247 337	102 167
Frais d'administration (note 11)	11 018 908	10 449 280	10 550 182
Total des charges interventions financières	65 121 608	73 204 330	68 289 385
PATRIMOINE IMMOBILIER			
Frais d'exploitation et d'administration (note 12)	4 192 500	4 079 025	3 839 186
Frais d'intérêts sur dettes du gouvernement du Québec	681 000	629 492	685 920
Total des charges patrimoine immobilier	4 873 500	4 708 517	4 525 106
PLACEMENTS			
Frais d'intérêts sur avances du gouvernement du Québec	240 000	239 998	188 671
	70 235 108	78 152 845	73 003 162
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	15 357 \$	3 044 963 \$	1 473 253 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DU DÉFICIT CUMULÉ

Exercice clos le 31 mars

	2013	2012
		Redressé (note 4)
SOLDE AU DÉBUT	(4 424 706) \$	(5 469 231) \$
Solde déjà établi		
Redressement (note 4)	230 771	(197 957)
Solde au début redressé	(4 193 935)	(5 667 188)
Excédent de l'exercice	3 044 963	1 473 253
SOLDE À LA FIN	(1 148 972) \$	(4 193 935) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars

	2013	2012
		Redressé (note 4)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	6 930 168 \$	2 651 008 \$
Équivalents de trésorerie (note 13)	9 000 000	11 500 000
Prêts et autres participations financières (note 14)	37 930 011	28 749 151
Aides remboursables (note 8)	1 040 771	1 045 512
Créances et intérêts courus	620 655	578 499
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	816 973	19 384 870
Placements (note 15)	26 393 321	31 078 126
Billets de trésorerie non bancaires adossés à des actifs (note 10)	12 284 088	12 443 078
Frais d'émission et de gestion de la dette	-	67 997
Total des actifs financiers	95 015 987	107 498 241
PASSIFS		
Emprunts à court terme (note 17)	1 584 241 \$	-
Charges à payer	2 431 618	1 925 598
Intérêts courus sur avances du gouvernement du Québec	239 998	188 930
Intérêts courus sur dettes	195 353	236 398
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	19 036 996	18 342 054
Provision cumulée pour pertes sur garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 9)	129 692	248 434
Revenus reportés (note 18)	13 830 499	35 436 149
Revenus perçus d'avance	1 086 981	754 689
Avances du gouvernement du Québec (note 19)	31 300 000	31 300 000
Dettes (note 20)	26 497 786	23 946 076
Total des passifs	96 333 164	112 378 328
DETTE NETTE	(1 317 177) \$	(4 880 087) \$
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	19 055 897	19 602 005
Charges payés d'avance et avances sur engagements	612 308	584 147
Total des actifs non financiers	19 668 205	20 186 152
AVOIR		
Capital (note 21)	19 500 000	19 500 000
Déficit cumulé	(1 148 972)	(4 193 935)
Total de l'avoir	18 351 028 \$	15 306 065 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Obligations contractuelles (note 26)

Éventualités (note 27)

Pour le conseil d'administration




SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice clos le 31 mars

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
			Redressé (note 4)
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	15 357 \$	3 044 963 \$	1 473 253 \$
Variation due aux immobilisation corporelles:			
Acquisition	(2 343 000)	(1 679 855)	(2 362 143)
Amortissement	2 236 600	2 225 963	2 061 035
Perte sur disposition	-	-	328
	(106 400)	546 108	(300 780)
Variation due aux charges payées d'avance et avances sur engagements:			
Acquisition	-	584 147	468 809
Utilisation	-	(612 308)	(584 147)
	-	(28 161)	(115 338)
Diminution (augmentation) de la dette nette	(91 043)	3 562 910	1 057 135
DETTE NETTE AU DÉBUT	(4 880 087)	(4 880 087)	(5 937 222)
DETTE NETTE À LA FIN	(4 971 130) \$	(1 317 177) \$	(4 880 087) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 mars

	2013	2012
		Redressé (note 4)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	3 044 963 \$	1 473 253 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Provision pour créances irrécouvrables liées à l'aide remboursable	69 302	90 912
Provision pour créances irrécouvrables et pour pertes	248 348	433 174
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	328
Avantages importants conférés aux clients	(16 638)	44 103
Gain sur disposition d'actions	(1 650 000)	-
Gain résultant des rachats de billets de trésorerie non bancaires adossés à des actifs	(10 625)	(44 931)
Revenus de placements de sociétés en commandite	(292 603)	(1 759 972)
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette	11 550	18 822
Amortissement des immobilisations corporelles	2 225 963	2 061 035
	3 630 260	2 316 724
Variation des actifs et passifs reliés au fonctionnement:		
Créances et intérêts courus	(42 156)	611 116
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	18 567 897	1 484 395
Charges payées d'avance et avances sur engagements	(28 161)	(115 338)
Charges à payer	349 747	(384 930)
Intérêts courus sur avances du gouvernement du Québec	51 068	(32 768)
Intérêts courus sur dettes	(41 045)	6 607
Montants à verser en vertu des programmes d'aide financière	694 942	(1 381 048)
Revenus reportés	(21 605 650)	3 954 732
Revenus perçus d'avance	332 292	189 752
	(1 721 066)	4 332 518
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	1 909 194	6 649 242
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Prêts et autres participations financières	(17 093 050)	(17 041 864)
Billets de trésorerie non bancaires adossés à des actifs	169 615	176 800
Aides remboursables	(412 988)	(407 195)
Placements	6 627 408	(13 666 111)
Remboursements de prêts et autres participations financières	7 545 100	10 562 281
Récupération d'aides remboursables	365 065	328 445
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de placement	(2 798 850)	(20 047 644)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 523 582)	(2 392 785)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(1 523 582)	(2 392 785)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts à court terme	1 584 241	-
Avances du gouvernement du Québec	-	13 300 000
Dettes	5 164 070	9 563 545
Frais d'émission et de gestion de la dette	-	(13 045)
Remboursement sur dettes	(2 555 913)	(1 878 111)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	4 192 398	20 972 389
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 779 160	5 181 202
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	14 151 008	8 969 806
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (NOTE 22)	15 930 168 \$	14 151 008 \$

Les acquisitions d'immobilisations incluses aux charges à payer sont de 180 784 \$ (2012 : 24 511 \$).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2013

1. LOI CONSTITUTIVE ET OBJECTIFS

La Société de développement des entreprises culturelles (la Société) est une personne morale constituée et régie par la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles (L.R.Q., chapitre S-10.002). En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. 1985, c.1, 5 supplément) et de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c.1-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Les objectifs de la Société sont de promouvoir et soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger. La Société est aussi chargée de reconnaître des œuvres comme films québécois suivant les normes prévues par les règlements du gouvernement relativement à l'application de la Loi sur le cinéma (L.R.Q., chapitre C-18.1).

La Société est propriétaire du parc immobilier patrimonial acquis du ministre des Transports en 1989. La Société peut, avec l'autorisation du gouvernement, acquérir, restaurer, rénover, gérer et exploiter des immeubles ou en disposer.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés par la direction de la Société selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP) définies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut canadien des comptables agréés et respectent les conventions ci-dessous. L'utilisation de toute autre source de méthodes comptables doit être cohérente avec ces dernières.

La préparation des états financiers conformément aux NCCSP exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres d'actifs financiers, de passifs et d'actifs non financiers en date des états financiers ainsi que sur les montants présentés aux titres de revenus et charges de l'exercice. Les provisions cumulées pour créances irrécouvrables, la provision pour congés de maladie et vacances et la durée de vie des immobilisations corporelles sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été faites. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont constitués des éléments d'actifs qui pourraient être consacrés à rembourser les passifs existants ou à financer des activités futures. L'encaisse, l'équivalent de trésorerie, les prêts et autres participations financières, les créances, les aides remboursables, les BTAA et les placements en actions de sociétés non cotées sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les passifs financiers sont constitués des emprunts bancaires, des charges à payer sauf pour les déductions à la source, des montants à verser en vertu des programmes d'aide financière, des avances et des dettes de la Société évalués au coût ou au coût après amortissement.

La Société identifie, évalue et gère ses risques financiers afin d'en minimiser l'effet sur ses résultats et sur sa situation financière. Elle gère ses risques selon des paramètres précis et n'effectue aucune opération à des fins spéculatives ni n'utilise d'instruments financiers dérivés.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des revenus

Les revenus proviennent des intérêts sur placements, sur prêts et aides remboursables, de récupérations sur les investissements et sur les aides remboursables, des honoraires de gestion et des locations d'espaces résidentiels et commerciaux. La Société constate ses revenus lorsque les opérations où les faits dont ils découlent ont lieu, qu'ils sont encaissés ou exigibles, qu'il y a une preuve évidente qu'un accord est intervenu, que les services ont été rendus, que le montant du service rendu est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Subventions du gouvernement du Québec

La Société obtient une partie de son financement par le biais des crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement.

Le financement relatif aux programmes d'aide financière et pour tout autre projet spécifique comportant des stipulations grevant leur utilisation, est reporté et comptabilisé aux résultats à titre de subventions du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites.

Le financement liés au fonctionnement et aux versements sur les dettes relatives aux immobilisations corporelles ne comportant aucune stipulation grevant leur utilisation, est comptabilisé aux résultats à titre de subventions du gouvernement du Québec jusqu'à concurrence du montant autorisé lorsque les conditions d'admissibilité sont satisfaites.

Charges liés aux programmes d'aide financière

L'aide financière accordée sous forme de subventions, d'investissements et d'aides remboursables, autres que celles assorties d'une obligation de remboursement préétablie, est imputée aux résultats à titre de charges de programmes. Ces charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel elles sont autorisées et lorsque le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité.

Lorsque les modalités et conditions de l'aide financière accordée ne sont pas respectées, l'annulation du projet est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les faits sont connus.

Les charges encourues directement et indirectement par la Société afin d'organiser ou de participer à des activités qui assurent la visibilité des œuvres et des produits culturels québécois et la présence des entreprises culturelles québécoises dans les salons, grands marchés et foires à l'échelle nationale et internationale, sont imputées aux résultats à titre de charges de programmes. Les frais relatifs aux lecteurs indépendants et membres externes des comités d'évaluation, requis en vertu des programmes d'aide, sont imputés aux résultats à titre de charges de programmes.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des soldes bancaires et des placements hautement liquides convertibles en tout temps.

Prêts et autres participations financières

Les prêts et autres participations financières sont constitués des placements de la Société effectués dans le cadre de ses programmes de financement des entreprises. Ces placements peuvent prendre la forme de prêts ou d'investissements aux projets et sont comptabilisés au coût après amortissement, majorée des intérêts courus à recevoir, déduction faite de la provision cumulée pour créances irrécouvrables.

Lorsqu'un prêt est assorti de conditions avantageuses importantes, la valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de la subvention ainsi consentie, laquelle est constatée à titre de charge. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée du prêt, selon la méthode de l'intérêt effectif, et est constaté à titre de revenus d'intérêts.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Un prêt est classé dans la catégorie des prêts douteux lorsque la qualité du crédit s'est détériorée dans une mesure telle que la Société n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer la totalité du capital et des intérêts. Lorsqu'un prêt devient douteux, la constatation des revenus d'intérêts cesse et la Société réduit cette participation par l'inscription d'une provision pour créances irrécouvrables.

Les garanties d'emprunt apparaissent à titre d'éventualités aux états financiers de la Société. Les prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises sont comptabilisés à l'actif de la Société lorsque cette dernière a approuvé la réclamation produite par l'institution financière prêteuse.

Provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes

La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes est maintenue à un niveau jugé adéquat pour absorber les créances irrécouvrables et les pertes qui existent dans le portefeuille de la Société. Elle est augmentée de la provision annuelle, laquelle est imputée aux résultats, et réduite du montant des radiations. La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes comprend des provisions spécifiques et une provision générale.

Les provisions spécifiques sont constituées pour chaque prêt. La valeur comptable d'un prêt est ramenée à sa valeur de réalisation estimative en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus. La provision générale est constituée pour les garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises. Le montant de la provision générale est estimé en se fondant sur les pertes antérieures.

Les pertes relatives aux garanties accordées en vertu des programmes de financement intérimaire des crédits d'impôt sont remboursables par le gouvernement du Québec, conséquemment la Société ne comptabilise aucune provision.

Aides remboursables et provision cumulée pour créances irrécouvrables

L'aide remboursable est une aide financière assortie d'une obligation de remboursement préétablie, d'une durée minimale de deux ans et n'excédant généralement pas cinq ans. Cette aide est comptabilisée à l'état de la situation financière à la valeur nominale, déduction faite d'une provision cumulée pour créances irrécouvrables. Les aides remboursables ne portent pas intérêt ainsi pour les aides assorties de conditions avantageuses importantes, la valeur nominale est actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement afin de déterminer la valeur de la subvention ainsi consentie, laquelle est constatée à titre de charge. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée de l'aide remboursable, selon la méthode de l'intérêt réel, et est constaté à titre de revenus d'intérêts.

La provision cumulée est établie en examinant la probabilité de recouvrement de chaque aide remboursable et en se fondant sur les pertes antérieures. La variation annuelle de la provision cumulée est imputée aux résultats à titre de charges de programmes.

Placements

Les placements se composent d'actions ordinaires de sociétés non cotées comptabilisées au coût d'acquisition et de participations dans des entreprises publiques.

La Société comptabilise ses participations dans des entreprises publiques selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Les participations sont comptabilisées au coût d'acquisition ajusté de la quote-part de l'actif net des entreprises publiques. Les revenus tirés de la participation sont comptabilisés aux résultats au moment où ils sont gagnés.

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, sa valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value. Cette réduction est imputée directement aux résultats de l'exercice.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement linéaire à compter de leur mise en service. Le coût des restaurations comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais indirects ainsi que les frais de financement temporaire durant les travaux.

	Durée de l'amortissement
Restaurations	25 ans
Réparations majeures	de 5 à 10 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement	5 ans
Matériel informatique et logiciels	de 4 à 7 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Les œuvres d'art ne sont pas comptabilisées à titre d'immobilisations corporelles du fait qu'il est impossible de faire une estimation raisonnable des avantages économiques futurs qui se rattachent à ces biens; leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter cette baisse de valeur. Les moins-values sont passées en charge de l'exercice courant à l'état des résultats et aucune reprise sur la réduction de valeur n'est constatée ultérieurement.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeur à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change en vigueur à la fin de l'exercice. Le cas échéant, les fluctuations du cours de change donnent lieu à des gains et pertes de change qui sont comptabilisés jusqu'à la période de règlement dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au moment du règlement, le solde cumulé des gains et pertes de réévaluation est reclassé à l'état des résultats.

État des gains ou pertes de réévaluation

L'état des gains ou pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont sans impact à la fin de l'exercice.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié de nouveaux chapitres qui s'appliquent à tous les gouvernements et aux organismes publics utilisant les normes comptables du secteur public. Ainsi, le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté prospectivement cinq nouvelles normes relatives aux chapitres du Manuel de comptabilité pour le secteur public :

Chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers »

Le chapitre 1201 sur la présentation des états financiers établit des principes et des normes d'ordre général visant la divulgation d'information dans les états financiers et introduit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Chapitre SP 2601, « Conversion de devises »

Le chapitre SP 2601 sur la conversion de devises élimine le report des gains et pertes de change. Dorénavant, tous les éléments monétaires et non monétaires comptabilisés à la juste valeur doivent être réévalués en fin de période au taux de change en vigueur à cette date. Suivant cette réévaluation, les gains et pertes de change doivent être constatés dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation plutôt que dans l'état des résultats. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille »

Le chapitre SP 3041 sur les placements de portefeuille établit les normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les placements de portefeuille dans les états financiers du gouvernement. Cette norme s'applique aux périodes financières durant laquelle le chapitre SP 3450 « Instruments financiers » est adopté. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Chapitre SP 3410 révisé, « Paiements de transfert »

Le chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert a été révisé par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) en décembre 2010. Le chapitre révisé établit la différence entre les critères d'admissibilité et les stipulations. La nouvelle norme exige que les transferts soient comptabilisés comme dépenses et revenus lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés. L'adoption de cette nouvelle norme a eu des répercussions sur les résultats et sur la situation financière puisque la comptabilisation et la présentation des subventions du gouvernement du Québec liées aux immobilisations corporelles ont été modifiées. L'impact de cette nouvelle norme est la suivante :

Subventions du gouvernement du Québec reportées

Selon les NCCSP, les subventions reçues du gouvernement du Québec peuvent être reportées seulement dans les cas où elles sont assorties de stipulations particulières concernant leurs utilisations. Seules les subventions du gouvernement du Québec à l'égard des programmes d'aide financière et pour tout autre projet d'aide spécifique sont assorties de telles stipulations particulières et peuvent être reconnues à titre de subventions du gouvernement du Québec reportées. Les subventions du gouvernement du Québec pour le financement des acquisitions d'immobilisations ne sont pas assorties de telles stipulations particulières et doivent être reconnues à titre de revenus de subvention du gouvernement du Québec lorsqu'autorisées et que les conditions d'admissibilité sont remplies.

Chapitre SP 3450, « Instruments financiers »

Le chapitre SP 3450 sur les instruments financiers contient les nouvelles normes qui guident la comptabilisation, l'évaluation et la divulgation des instruments financiers. Le chapitre indique entre autre que les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés non financiers doivent être évalués soit à la juste valeur, au coût historique ou au coût après amortissement. La variation de la juste valeur, s'il y a lieu, doit être présentée dans le nouvel état des gains et pertes de réévaluation. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société. Les informations exigées sont présentées aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

4. REDRESSEMENT

Au cours de l'exercice, la Société a revu sa méthode concernant la comptabilisation de ses participations dans des entreprises publiques. Dorénavant, la Société applique la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les participations qu'elle détient dans des entreprises publiques. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût, ajustées de la quote-part de l'actif net de l'entreprise publique. Le revenu tiré des participations correspond à la quote-part de la Société dans les résultats des entreprises publiques et est comptabilisé à ce titre lorsqu'il est gagné.

Auparavant, les participations étaient comptabilisées au coût d'acquisition, diminuées de toute moins-value durable. La quote-part des bénéfices étaient comptabilisés aux résultats lorsqu'ils étaient reçus ou exigibles.

Cette modification, appliquée de façon rétroactive, a pour effet d'augmenter (de diminuer) les postes suivants :

	2013	2012
ÉTAT DES RÉSULTATS		
REVENUS		
Revenus de placements de sociétés en commandite	(81 055) \$	428 728 \$
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
ACTIFS FINANCIERS		
Créances et intérêts courus	(349 891)	(1 307 355)
Placements	268 836	1 538 126
AVOIR		
Déficit cumulé au début	(230 771)	197 957
Déficit cumulé à la fin	(149 716)	(230 771)

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2013	2012
SUBVENTIONS OCTROYÉES		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Fonctionnement - incluant des aides spécifiques	3 398 400 \$	3 592 630 \$
Dettes relatives aux immobilisations corporelles	4 583	1 033
Compensation à titre d'intérêt sur prêts	182 000	355 000
Programmes d'aide financière		
Cinéma et production télévisuelle	35 142 002	36 626 853
Livre et édition	5 242 709	5 320 559
Métiers d'art	3 774 814	4 249 814
Musique et variétés	8 161 591	9 734 091
Affaires internationales	5 513 492	4 696 783
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Compensation à titre de loyer	1 008 900	1 008 900
Dettes relatives aux immobilisations corporelles	2 642 737	2 754 584
	65 071 228	68 340 247
SUBVENTIONS REPORTÉES AU DÉBUT		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Fonctionnement - aides spécifiques	192 416	157 288
Compensation à titre d'intérêt sur prêts	445 441	300 000
Programmes d'aide financière		
Cinéma et production télévisuelle	14 344 519	10 422 275
Livre et édition	220 474	336 543
Métiers d'art	780 796	577 076
Musique et variétés	1 952 322	1 881 470
Affaires internationales	736 649	1 645 124
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Dettes relatives aux immobilisations corporelles	16 739 630	16 089 158
Redressement (note 23)	(16 739 630)	-
	18 672 617	31 408 934
SUBVENTIONS REPORTÉES À LA FIN		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES		
Fonctionnement - aides spécifiques	(168 215)	(192 416)
Compensation à titre d'intérêt sur prêts	(246 493)	(445 441)
Programmes d'aide financière		
Cinéma et production télévisuelle	(12 554 768)	(14 344 519)
Livre et édition	(105 575)	(220 474)
Métiers d'art	-	(780 796)
Musique et variétés	(94 452)	(1 952 322)
Affaires internationales	(511 524)	(736 649)
PATRIMOINE IMMOBILIER		
Dettes relatives aux immobilisations corporelles	-	(16 739 630)
	(13 681 027)	(35 412 247)
	70 062 818 \$	64 336 934 \$
	2013	2012
Les subventions se subdivisent comme suit :		
INTERVENTIONS FINANCIÈRES	66 411 181 \$	61 223 922 \$
PATRIMOINE IMMOBILIER	3 651 637	3 113 012
	70 062 818 \$	64 336 934 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

6. RÉCUPÉRATIONS SUR INVESTISSEMENTS ET SUR AIDES REMBOURSABLES EN VERTU DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

	2013			2012
	Investissements	Aides remboursables*	Total	Total
Cinéma et production télévisuelle	678 091 \$	54 724 \$	732 815 \$	346 944 \$
Affaires internationales	-	97 522	97 522	135 950
	678 091 \$	152 246 \$	830 337 \$	482 894 \$

* Ces récupérations proviennent d'aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie.

7. HONORAIRES DE PRÊTS ET GARANTIES DE PRÊTS

	2013	2012
Honoraires de prêts	274 862 \$	307 475 \$
Honoraires de garanties relatifs au financement des entreprises	216 829	212 471
Honoraires de garanties relatifs au financement intérimaire des crédits d'impôt	74 778	61 867
Créances irrécouvrables liées au financement intérimaire des crédits d'impôt	(314 169)	(40 956)
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais de gestion (note 18)	474 723	236 687
	235 332	257 598
	727 023 \$	777 544 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

8. PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE ET AIDES REMBOURSABLES

	2013						2012
CHARGES - PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE	Cinéma et production télévisuelle	Livre et édition	Métiers d'art	Musique et variétés	Affaires internationales	Total	Total
Investissements - aides sélectives	32 889 171 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	32 889 171 \$	28 666 381 \$
Investissements - aides corporatives	500 000	-	-	-	-	500 000	500 000
Subventions accordées	3 704 684	5 374 986	4 548 409	10 063 018	4 733 119	28 424 216	27 881 752
Aides remboursables non assorties d'une obligation de remboursement préétablie	176 000	-	-	-	215 500	391 500	253 500
Provision pour créances irrécouvrables	-	25 750	-	4 638	38 914	69 302	90 912
Annulations et recouvrements	(981 219)	(7 485)	(9 119)	(114 380)	(37 152)	(1 149 355)	(1 273 379)
Lecteurs indépendants et membres externes des comités d'évaluation	398 885	13 099	13 382	8 851	-	434 217	416 628
Coûts administratifs du commissariat reliés à l'organisation d'événements internationaux	-	-	-	-	314 893	314 893	231 322
Frais de déplacements associés aux événements nationaux et internationaux	19 233	2 009	3 210	4 123	156 846	185 421	172 430
Bureau du cinéma et de la télévision	200 000	-	-	-	-	200 000	200 000
	36 906 754 \$	5 408 359 \$	4 555 882 \$	9 966 250 \$	5 422 120 \$	62 259 365 \$	57 139 546 \$

	2013						2012
ACTIF - AIDES REMBOURSABLES	Cinéma et production télévisuelle	Livre et édition	Métiers d'art	Musique et variétés	Affaires internationales	Total	Total
Solde au début	25 000 \$	101 874 \$	1 125 \$	601 157 \$	806 661 \$	1 535 817 \$	1 460 330 \$
Aides remboursables assorties d'une obligation de remboursement préétablie accordées au cours de l'exercice	-	-	-	57 576	355 412	412 988	407 195
Récupérations	(20 000)	1 125	(1 125)	(11 194)	(333 871)	(365 065)	(328 445)
Radiations	-	-	-	-	(3 400)	(3 400)	(3 263)
	5 000	102 999	-	647 539	824 802	1 580 340	1 535 817
Avantages importants conférés aux clients	-	-	-	(136 024)	-	(136 024)	(152 662)
Provision cumulée pour créances irrécouvrables	-	(102 999)	-	(93 140)	(207 406)	(403 545)	(337 643)
Solde à la fin	5 000 \$	- \$	- \$	418 375 \$	617 396 \$	1 040 771 \$	1 045 512 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

9. PROVISION CUMULÉE POUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES ET POUR PERTES

	2013	2012
Solde au début	3 232 553 \$	3 467 292 \$
Radiations de l'exercice		
Prêts accordés par la Société	101 184	659 868
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	8 451	8 045
	109 635	667 913
Provision de l'exercice		
Prêts accordés par la Société	366 885	741 828
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	205	7 928
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	(118 742)	(316 582)
	248 348	433 174
Contribution pour pertes sur prêt reclassée à autres revenus reportés (note 18)	(375 000)	-
Solde à la fin	2 996 266 \$	3 232 553 \$
	2013	2012
La provision cumulée pour créances irrécouvrables et pour pertes se subdivisent comme suit :		
Prêts accordés par la Société (note 14)	2 830 536 \$	2 939 835 \$
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises (note 14)	36 038	44 284
	2 866 574	2 984 119
Garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	129 692	248 434
	2 996 266 \$	3 232 553 \$

10. BILLETS DE TRÉSORERIE NON BANCAIRES ADOSSÉS À DES ACTIFS

Au 31 mars 2013, la Société détient des billets de trésorerie non bancaires adossés à des actifs (BTAA) qu'elle a obtenu en échange des placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Conséquemment, les conduits de PCAA ont été remplacés par trois nouvelles structures sous forme de fiducies, appelées « véhicules d'actifs cadres » (« VAC 1 », « VAC 2 » ET « VAC 3 »). Les VAC 1 et VAC 2 regroupent les transactions des conduits de PCAA constitués uniquement d'actifs synthétiques et hybrides. Le VAC 3 est composé des transactions des conduits de PCAA constitués exclusivement d'actifs inéligibles et d'actifs traditionnels. Par cet échange, la Société détient maintenant des billets de type VAC 2 et VAC 3.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

10. BILLETS DE TRÉSORERIE NON BANCAIRES ADOSSÉS À DES ACTIFS (SUITE)

La Société comptabilise ses billets au coût réduit de toute moins-value durable.

En date du 31 mars 2013, la moins-value durable est de 1,3 M \$ et ces billets n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée. De plus, la Société a l'intention, exceptionnellement, de détenir ces placements dans les BTAA à plus long terme.

	2013			2012
	Coût	Moins-value durable comptabilisée	Valeur comptable	Valeur comptable
Actifs synthétiques et hybrides	13 258 751 \$	1 192 768 \$	12 065 983 \$	12 065 983 \$
Actifs traditionnels	329 540	111 435	218 105	377 095
	13 588 291 \$	1 304 203 \$	12 284 088 \$	12 443 078 \$

11. INTERVENTIONS FINANCIÈRES - FRAIS D'ADMINISTRATION

	2013	2012
Traitements et avantages sociaux	8 286 227 \$	8 325 015 \$
Honoraires	204 918	254 707
Déplacements, représentation et congrès	64 861	73 882
Loyers	969 131	947 726
Assurances	36 749	35 435
Frais de bureau et de papeterie	305 054	285 726
Publicité et promotion	82 726	118 927
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	328
Amortissement des immobilisations corporelles	430 628	437 619
Autres frais	68 986	70 817
	10 449 280 \$	10 550 182 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

12. PATRIMOINE IMMOBILIER - FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2013	2012
Traitements et avantages sociaux	406 689 \$	389 123 \$
Honoraires	123 390	113 590
Déplacements, représentation et congrès	3 973	10 093
Taxes	431 871	392 418
Assurances	92 664	97 012
Électricité et chauffage	258 751	252 151
Entretien et réparations	887 645	895 641
Frais de bureau et de papeterie	73 321	64 532
Amortissement des immobilisations corporelles	1 795 335	1 623 416
Autres frais	5 386	1 210
	4 079 025 \$	3 839 186 \$

13. ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La Société détient des dépôts à terme comptabilisés au coût, convertibles en tout temps, portant intérêt à un taux de 1,73 % (2012 : entre 1,35 % et 1,8 %) et échéant le 24 juillet 2013.

14. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES

	2013			2012
	Montant	Provision pour pertes (note 9)	Montant net	Montant net
Prêts	37 929 925 \$	269 611 \$	37 660 314 \$	29 011 650 \$
Prêts douteux				
Prêts accordés par la Société	2 743 122	2 560 925	182 197	(375 000)
Prêts résultant de l'exécution de garanties d'emprunt relatives au financement des entreprises	123 538	36 038	87 500	112 501
	40 796 585 \$	2 866 574 \$	37 930 011 \$	28 749 151 \$

Les prêts totalisant 39,5 M \$ (2012 : 30,6 M \$) sont garantis par des hypothèques de 1^{er} ou 2^{ème} rang sur des biens corporels et incorporels, des cautions personnelles, des cautions corporatives, des assurances vie, des hypothèques immobilières, des remboursements de crédits d'impôt et un engagement du ministère de la culture, des communications et de la condition féminine. Certains autres prêts pour un total de 1,3 M \$ (2012 : 1,15 M\$) ne comportent aucune garantie.

Les prêts accordés par la Société portent intérêt à un taux variable ou fixe. Le taux d'intérêt effectif des prêts au 31 mars 2013, calculé selon une moyenne pondérée, est de 5,59 % (2012 : 5,84 %), soit le taux préférentiel plus 2,59 % (2012 : 2,84 %).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

14. PRÊTS ET AUTRES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES (SUITE)

Ces prêts, autres que les prêts douteux, viennent à échéance au cours des exercices se terminant le 31 mars :

2014	9 064 800
2015	2 197 172
2016	3 475 586
2017	3 000 001
2018	2 816 945
2019 et plus	17 105 810
	37 660 314 \$

15. PLACEMENTS

	2013	2012
		Redressé (note 4)
Placement au coût		
Actions ordinaires de sociétés non cotées avec droit de vote.	390 060 \$	840 000 \$
Placement à la valeur de consolidation modifiée		
Participation de 32,81 % à titre de commanditaire dans le Fonds d'investissement de la culture et des communications (FICC), société en commandite constituée le 24 octobre 1996 dont l'activité est d'investir dans des entreprises en démarrage, aux premiers stades de développement, en croissance ou en redressement, oeuvrant dans les secteurs de la culture et des communications. La durée de la société en commandite est prévue jusqu'au 31 mars 2021, à moins qu'elle ne soit dissoute avant cette date.	11 110 345	11 033 272
Participation de 45,66 % à titre de commanditaire et commandité dans La Financière de Entreprise Culturelle (FIDEC), société en commandite constituée le 18 janvier 1999, dont l'activité est d'appuyer les entreprises culturelles et d'accroître leur positionnement international dans les secteurs offrant des perspectives de rendement élevé. La société en commandite a cessé la mise en place de nouveau financement en avril 2011 et sera éventuellement liquidée et dissoute.	5 153 544	9 307 355
Participation de 49,99 % à titre de commanditaire dans le Fonds Capital Culture Québec (FCCQ), société en commandite constituée le 7 novembre 2011 dont l'activité est de soutenir le développement d'entreprises culturelles d'envergure en assurant le financement des projets d'entreprises québécoises à fort potentiel ou des projets à fortes retombées économiques pour le Québec. La société poursuivra ses activités jusqu'au 31 mars 2020, à moins qu'elle ne soit dissoute avant cette date.	9 739 372	9 897 499
	26 393 321 \$	31 078 126 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

15. PLACEMENTS (SUITE)

Le tableau suivant présente les informations financières condensées concernant les sociétés en commandite.

	2013			2012	
	FICC 31 mars 2013	FIDEC 31 décembre 2012	FCCQ 31 mars 2013	Total	
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE					
Investissements	19 551 255 \$	2 321 709 \$	5 022 126 \$	26 895 090 \$	23 630 055 \$
Placements temporaires	14 038 682	7 956 454	14 305 574	36 300 710	45 574 899
Encaisse	-	104 239	93 756	197 995	4 336 907
Autres actifs	388 378	1 318 735	321 532	2 028 645	1 626 753
Total des actifs	33 978 315	11 701 137	19 742 988	65 422 440	75 168 614
Total des passifs	115 637	414 356	260 348	790 341	1 882 484
Actif net	33 862 678	11 286 781	19 482 640	64 632 099	73 286 130
Avoir des associées	33 862 678 \$	11 286 781 \$	19 482 640 \$	64 632 099 \$	73 286 130 \$
ÉTAT DES RÉSULTATS					
Revenus	2 830 509	689 219	782 440	4 302 168	4 561 872
Gains (pertes) sur placements	(1 013 665)	463 231	-	(550 434)	1 574 123
Charges	1 057 293	334 075	1 098 758	2 490 126	2 224 561
Bénéfice net (perte nette)	759 551	818 375	(316 318)	1 261 608	3 911 434
Surplus (déficit) au début	(7 296 873)	2 944 573	(203 042)	(4 555 342)	(7 187 540)
Distribution	-	(2 915 639)	-	(2 915 639)	(1 279 236)
Surplus (déficit) à la fin	(6 537 322) \$	847 309 \$	(519 360) \$	(6 209 373) \$	(4 555 342) \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013							
	Restaurations	Réparations majeures *	Mobilier de bureau	Équipement	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels**	Total
Coût								
Solde d'ouverture	22 593 281 \$	10 808 166 \$	742 300 \$	206 698 \$	494 439 \$	694 974 \$	3 088 827 \$	38 628 685 \$
Acquisitions	-	1 333 897	1 860	-	129 223	6 037	208 838	1 679 855
Dispositions et réductions de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	22 593 281	12 142 063	744 160	206 698	623 662	701 011	3 297 665	40 308 540
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	9 947 325	5 408 149	539 618	198 269	399 185	505 400	2 028 734	19 026 680
Amortissement	903 770	888 887	36 598	4 652	66 873	24 900	300 283	2 225 963
Incidence des dispositions et réductions de valeur	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	10 851 095	6 297 036	576 216	202 921	466 058	530 300	2 329 017	21 252 643
Valeur comptable nette	11 742 186 \$	5 845 027 \$	167 944 \$	3 777 \$	157 604 \$	170 711 \$	968 648 \$	19 055 897 \$

	2012							
	Restaurations	Réparations majeures *	Mobilier de bureau	Équipement	Matériel informatique	Améliorations locatives	Logiciels**	Total
Coût								
Solde d'ouverture	22 593 281 \$	8 714 867 \$	740 213 \$	208 123 \$	475 268 \$	694 974 \$	3 010 376 \$	36 437 102 \$
Acquisitions	-	2 093 299	2 519	-	19 171	-	247 154	2 362 143
Dispositions et réductions de valeur	-	-	(432)	(1 425)	-	-	(168 703)	(170 560)
Solde de clôture	22 593 281	10 808 166	742 300	206 698	494 439	694 974	3 088 827	38 628 685
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	9 043 555	4 691 856	500 693	194 013	342 518	480 980	1 882 262	17 135 877
Amortissement	903 770	716 293	39 029	5 681	56 667	24 420	315 175	2 061 035
Incidence des dispositions et réductions de valeur	-	-	(104)	(1 425)	-	-	(168 703)	(170 232)
Solde de clôture	9 947 325	5 408 149	539 618	198 269	399 185	505 400	2 028 734	19 026 680
Valeur comptable nette	12 645 956 \$	5 400 017 \$	202 682 \$	8 429 \$	95 254 \$	189 574 \$	1 060 093 \$	19 602 005 \$

La Société possède des œuvres d'art, composées notamment de tableaux, estampes, œuvres textiles et sculptures, dont le coût est de 58 519 \$ et qui ne sont pas capitalisées aux immobilisations corporelles.

* Inclut des actifs de 51 821 \$ (2012 : 47 857 \$) comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas mis en service au 31 mars 2013.

** Inclus des actifs de 148 014 \$ (2012 : 177 858 \$) comptabilisés au coût qui ne sont pas amortis puisqu'ils ne sont pas mis en service au 31 mars 2013.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

17. MARGE DE CRÉDIT ET EMPRUNTS

La Société dispose, auprès d'une institution financière, d'une marge de crédit de 2 M\$ autorisée par un décret du gouvernement du Québec. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an. Le taux préférentiel au 31 mars 2013 est de 3 % (2012 : 3 %) et cette marge n'était pas utilisée au 31 mars 2013.

La Société est autorisée, par décret du gouvernement du Québec, à contracter des emprunts à court terme ou par voie de marge de crédit, jusqu'à concurrence d'un montant total en cours de 7,2 M\$ pour procéder à des travaux et achats d'équipements pour maintenir en bon état ses actifs. Les emprunts peuvent être contractés auprès d'une institution financière ou auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec et portent intérêt à taux variable ou fixe, valable jusqu'au 30 novembre 2013. Au 31 mars 2013, la Société a un emprunt à court terme de 1,6 M\$ auprès du Fonds de financement (2012 : 0 \$).

18. REVENUS REPORTÉS

	2013	2012
Financement intérimaire des crédits d'impôt		
Solde au début	23 902 \$	72 483 \$
Montant net des radiations / encaissements (débours) sur les dossiers en défaut	225 293	188 106
Déficit des revenus d'honoraires sur les frais de gestion	(474 723)	(236 687)
Solde à la fin	(225 528)	23 902
Subventions reportées (note 5)	13 681 027	35 412 247
Autres revenus reportés	375 000	-
	13 830 499 \$	35 436 149 \$

19. AVANCES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2013	2012
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2021.	13 300 000 \$	13 300 000 \$
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 décembre 2011*.	8 000 000	8 000 000
Avance du gouvernement du Québec, portant intérêt au taux de rendement du placement dans la société en commandite jusqu'à un maximum annuel égal au taux préférentiel, remboursable lors de la dissolution de la société en commandite ou au plus tard le 31 mars 2020.	10 000 000	10 000 000
	31 300 000 \$	31 300 000 \$

* L'avance est maintenue pendant la période de liquidation de l'actif et du passif de la société en commandite (note 15).

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

20. DETTES

	2013	2012
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession:		
4,771 % remboursable en versements annuels de 342 398 \$ jusqu'au 3 juin 2014 et en un versement de 2 396 786 \$ le 3 juin 2014	2 739 184	3 081 583
4,617 % remboursable en versements annuels de 416 308 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015 et en un versement de 2 081 538 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	2 914 153	3 330 460
4,837 % remboursable en versements annuels de 41 631 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	41 631	83 262
2,703 % remboursable par versements annuels de 172 288 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2020 et par un versement de 173 240 \$ le 1 ^{er} décembre 2020	1 385 923	1 550 588
4,592 % remboursable en versements annuels de 35 599 \$ jusqu'au 31 mars 2016	106 798	142 397
4,463 % remboursable par versements annuels de 35 629 \$ jusqu'au 14 novembre 2016	142 518	178 147
4,164 % remboursable en versements annuels de 34 974 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013 et un versement de 174 874 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	174 874	209 849
2,726 % remboursable en versements annuels de 34 957 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013 et un versement de 209 744 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	209 744	244 701
2,726 % remboursable en versements annuels de 390 175 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013 et un versement de 2 341 050 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	2 341 050	2 731 225
4,087 % remboursable en versements annuels de 83 822 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	502 930	586 752
4,087 % remboursable en versements annuels de 100 826 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	604 955	705 780
4,235 % remboursable en versements bi-annuels de 82 252 \$ jusqu'au 10 mai 2021	1 398 283	1 562 787
3,122 % remboursable en versements annuels de 186 354 \$ jusqu'au 16 juillet 2021	1 677 190	1 863 545
Emprunt sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, non garantis:		
2,595 % remboursable en un versement annuel de 4 000 000 \$ le 1 ^{er} juillet 2016	4 000 000	4 000 000
2,02 % remboursable en versements mensuels de 8 333 \$ et un versement de 3 200 000 \$ le 1 ^{er} décembre 2016.	3 575 000	3 675 000
2,03 % remboursable en versements mensuels de 60 000 \$ et un versement de 1 560 000 \$ le 1 ^{er} septembre 2017.	4 740 000	-
	26 554 233	23 946 076
Frais d'émission et de gestion de la dette	(56 447)	-
	26 497 786 \$	23 946 076 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

20. DETTES (SUITE)

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2014	5 069 532
2015	4 413 069
2016	3 681 513
2017	8 739 376
2018	2 568 746
2019 et suivantes	2 025 550
	26 497 786 \$

21. CAPITAL

Au 31 mars 1995, le capital-actions de la Société Générale des industries culturelles, organisme du gouvernement, est devenu le capital de la Société.

22. FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés à l'état de la situation financière :

	2013	2012
Encaisse	6 930 168 \$	2 651 008 \$
Équivalents de trésorerie	9 000 000	11 500 000
	15 930 168 \$	14 151 008 \$

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élevèrent à 1 130 928 \$ (2012 : 969 149 \$).

Les intérêts encaissés par la Société au cours de l'exercice s'élevèrent à 3 568 219 \$ (2012 : 2 286 796 \$).

23. DÉFICIT CUMULÉ

Comme mentionné à la note 3, la Société a adopté la norme relative au **Chapitre SP 3410 révisé, « Paiements de transfert »**. L'impact de cette nouvelle norme est présenté ci-dessous.

La Société a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de contributions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces contributions seront comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice où elles seront autorisées par le gouvernement et où la Société satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque cette comptabilisation des revenus n'est plus synchronisée avec la comptabilisation de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et celle de la charge d'amortissement des immobilisations.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

23. DÉFICIT CUMULÉ (SUITE)

Ainsi, au 31 mars 2013, les subventions du gouvernement du Québec reportées relatives au financement des acquisitions d'immobilisations au montant de 16 459 370 \$ et les subventions du gouvernement du Québec à recevoir afférentes au montant de 16 045 346 \$ ont été renversées aux résultats de l'exercice à titre de revenus de subvention résultant en un impact de 414 024 \$ sur l'excédent de l'exercice. Le surplus créé au déficit cumulé se renversera au fur et à mesure de ces autorisations, si le gouvernement du Québec autorise les subventions futures relatives à ces dettes.

24. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE est demeuré à 12,30 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 530 185 \$ (2012 : 497 390 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie et vacances

	2013			2012
	Congés de maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	88 488 \$	707 529 \$	796 017 \$	846 794 \$
Charge de l'exercice	377 521	717 540	1 095 061	1 045 874
Prestations versées au cours de l'exercice	(370 279)	(669 646)	(1 039 925)	(1 096 651)
Solde à la fin	95 730 \$	755 423 \$	851 153 \$	796 017 \$

Cette provision est incluse au poste « charges à payer ». Les congés de maladie sont payés au début de l'exercice suivant.

25. INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent de ses opérations courantes. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. La Société ne conclut pas de contrats visant des instruments financiers, incluant des dérivées, à des fins spéculatives.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux placements, aux prêts et autres participations financières, aux aides remboursables, aux créances, aux placements et aux BTAA.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésoreries sont investis dans des placements très liquides et auprès d'institutions financières réputées, tel que prévu à la Politique de gestion de la trésorerie de la Société.

Le risque de crédit associé aux prêts et autres participations financières et aux aides remboursables est réduit puisque la Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles.

Les créances sont constituées principalement d'intérêts courus et de loyer. Le risque de crédits associé aux créances est réduit au minimum puisque la majorité des intérêts courus sont à recevoir d'institutions financières réputées et que des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux locataires.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances et intérêts courus et des aides remboursables, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars :

	2013			2012
	Créances et intérêts courus	Aides remboursables	Total	Total
Moins de 30 jours	134 965 \$	- \$	134 965 \$	401 407 \$
De 30 à 60 jours	93 469	-	93 469	58 159
De 60 à 90 jours	23 767	-	23 767	23 889
Plus de 90 jours	373 024	1 444 316	1 817 340	1 478 199
Provision pour créances douteuses	(4 570)	(403 545)	(408 115)	(337 643)
	620 655 \$	1 040 771 \$	1 661 426 \$	1 624 011 \$

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. La Société finance ses charges liées aux programmes d'aide financière ainsi que l'acquisition et le maintien des immobilisations par le biais des subventions du gouvernement du Québec. Les charges d'exploitation sont financées en partie par les subventions du gouvernement du Québec et par les fonds générés par les activités d'exploitation. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses et en détenant des placements temporaires très liquides.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des charges à payer, au 31 mars :

	2013	2012
	Total	Total
Charges à payer:		
Moins de 90 jours	1 034 752 \$	748 365 \$
De 90 à 365 jours	863 348	809 579
Plus de 365 jours	533 518	367 654
	2 431 618 \$	1 925 598 \$

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

25. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux et l'autre risque de prix; la Société est exposée aux risques de change et de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de taux de change se définit comme l'exposition de la Société à une perte de revenu attribuable à la fluctuation défavorable d'une devise. Dans le cours normal de ses activités, la Société réalise moins de 2% de ses opérations en euros. Afin de minimiser au maximum les risques de change, la Société achète, en début d'exercice financier, des devises européennes répondant à ses besoins annuels. L'exposition de la Société au risque de change est par conséquent très faible.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme l'exposition de la Société à une perte de revenu d'intérêt ou une perte de valeur sur les instruments financiers résultant d'une variation du taux d'intérêt. L'exposition de la Société au risque de taux d'intérêt est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt.

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie comprennent des placements hautement liquides auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt au taux du marché et à taux fixe et la majorité des prêts et autres participations financières sont conclues à taux variable. La fluctuation du taux d'intérêt du marché a une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie, de son équivalent de trésorerie et de ses activités de prêts.

Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 233 912 \$ respectivement.

26. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

- a) Les montants non déboursés sur les prêts autorisés au 31 mars 2013 totalisent 6,8 M\$ (2012 : 6,7 M\$).
- b) La Société est engagée pour une somme de 722 895 \$, échéant dans moins d'un an, (2012 : 746 918 \$) relativement à des contrats de maintien et de restauration de trois bâtiments.

27. ÉVENTUALITÉS

- a) La Société garantit le remboursement d'emprunts ou de dettes contractés par des entreprises auprès d'institutions financières dans le cadre du financement des entreprises et du programme de financement intérimaire des crédits d'impôt. Les engagements maximaux de ces garanties se répartissent comme suit :

	2013	2012
Financement des entreprises *	3 457 410 \$	6 287 159 \$
Financement intérimaire des crédits d'impôt remboursables à la production cinématographique et télévisuelle québécoise, à la production de titres multimédias, à la production d'enregistrements sonores, à l'édition de livres et à la production de spectacles **	6 113 804	6 273 870
	9 571 214 \$	12 561 029 \$

* La provision cumulée pour pertes relative à ces garanties est présentée à la note 9 des états financiers.

** Toutes pertes relatives aux garanties accordées en vertu de ce programme seront remboursées par le gouvernement du Québec.

- b) Diverses affaires judiciaires et extrajudiciaires entamées par la Société sont actuellement en cours. De l'avis de la Société, le dénouement de ces affaires ne peut avoir d'incidence importante sur sa situation financière ni sur les résultats de ses activités.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES CULTURELLES

ÉTATS FINANCIERS

28. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement et indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, ci-après appelée « Société », ont été dressés par la direction qui est responsable de la préparation et de la présentation des informations financières ainsi que de l'intégrité et la fidélité des données, notamment en ce qui concerne les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction de la Société exerce les contrôles internes qui s'imposent de façon à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière est pertinente et fiable et que les actifs sont adéquatement protégés. La direction de la Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société, lequel surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, a approuvé les états financiers. Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marc Grandisson,
Président du conseil d'administration



Caroline Beauregard,
Secrétaire du conseil d'administration

Québec, le 3 décembre 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) cumulé et de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

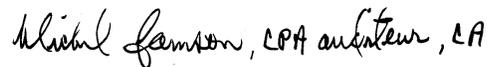
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 3 décembre 2013

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC**ÉTAT DES RÉSULTATS****De l'exercice clos le 31 mars 2013**

(en milliers de dollars)

	Budget	2013	2012 Retraité (note 3)
REVENUS			
Transferts			
Gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence (note 10)	831 213	591 947	464 952
Gouvernement du Québec (note 4)	—	40 694	—
Contribution du FORT ⁽¹⁾	—	1 589	—
Droits d'immatriculation additionnels – SAAQ ⁽²⁾ (note 10)	73 551	70 436	66 433
Intérêts	3 000	6 285	7 386
	907 764	710 951	538 771
CHARGES			
Transferts octroyés			
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	769 295	552 229	509 033
Programme d'infrastructures de transport en commun	152 877	86 172	181 917
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	9 350	9 171	33 207
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)	1 436	1 861	6 955
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM)	1 850	1 706	4 356
Honoraires d'administration (note 5)	5 861	2 980	4 914
Frais financiers	4	12	8
Frais de déplacement et représentation	1	1	1
	940 674	654 132	740 391
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(32 910)	56 819	(201 620)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Fonds des réseaux de transport terrestre

(2) Société de l'assurance automobile du Québec

**SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ ET DE LA VARIATION DES ACTIFS
FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)**

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	Budget	2013	2012 Retraité (note 3)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ ET DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	55 345	55 345	114 753
Modifications comptables avec retraitement des années antérieures (note 3)	—	(483 180)	(340 968)
(Dettes nettes) et (déficit) cumulé retraité au début	55 345	(427 835)	(226 215)
 Excédent (déficit) annuel	 (32 910)	 56 819	 (201 620)
 EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ ET DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	 22 435	 (371 016)	 (427 835)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈREAu 31 mars 2013
(en milliers de dollars)

	2013	2012 Retraité (note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	8	4
Équivalent de trésorerie (note 6)	543 623	312 042
Placements (note 7)	—	390 095
Transferts à recevoir du FORT	1 847	—
Droits d'immatriculation additionnels à recevoir – SAAQ	17 366	19 479
Intérêts courus à recevoir	—	1 415
	562 844	723 035
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	42 597	82 822
Transferts et contributions reportés (note 10)	423 407	552 302
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires (note 11)	467 856	515 746
	933 860	1 150 870
(DETTE NETTE) ET (DÉFICIT) CUMULÉ	(371 016)	(427 835)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 12)**ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR (note 15)***Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.*

Pour le conseil d'administration,



Marc Grandisson, Président du conseil d'administration



Caroline Beauregard, secrétaire

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

	2013	2012 Retraité (note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel	56 819	(201 620)
Ajustement pour :		
Escomptes sur placements de portefeuille	(4 377)	—
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Virement des transferts et des contributions reportés	(128 895)	1 691
	<u>(76 453)</u>	<u>(199 929)</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement		
Droits d'immatriculation additionnels à recevoir – SAAQ	2 113	(1 782)
Transferts à recevoir du FORT	(1 847)	—
À recevoir du gouvernement du Québec – sans intérêt ni modalité de remboursement	—	144
Intérêts courus à recevoir	1 415	373
Créditeurs et charges à payer	(40 225)	29 659
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	(47 890)	180 688
	<u>(86 434)</u>	<u>209 082</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(162 887)</u>	<u>9 153</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements effectués	(1 149 829)	(1 542 164)
Produit de dispositions et de rachats de placements	1 544 301	1 640 255
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	<u>394 472</u>	<u>98 091</u>
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	231 585	107 244
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>312 046</u>	<u>204 802</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>543 631</u>	<u>312 046</u>
LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Trésorerie	8	4
Équivalent de trésorerie	543 623	312 042
	<u>543 631</u>	<u>312 046</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

1. Statut constitutif et nature des activités

La Société de financement des infrastructures locales du Québec est une personne morale, mandataire de l'État, instituée en vertu de la *Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec* (RLRQ, chapitre S-11.0102) en date du 17 décembre 2004. Elle a pour mission de verser une aide financière aux municipalités et aux organismes municipaux pour contribuer à la réalisation de projets d'infrastructures en matière d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et de transport en commun ainsi que de projets d'infrastructures ayant des incidences économiques, urbaines ou régionales.

Les revenus de la Société proviennent de transfert du gouvernement du Canada, de droits d'immatriculation additionnels à l'égard de véhicules munis de moteur de forte cylindrée et d'une contribution du gouvernement du Québec. Les droits d'immatriculation additionnels sont perçus par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour le compte de la Société.

En vertu de l'article 985 de la *Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3) et de l'article 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (LRC 1985, 5e suppl.), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige le recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présentés dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que les droits d'immatriculation additionnels et certains frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

■ INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers doivent être classés soit comme instruments financiers évalués à la juste valeur, soit comme instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Les instruments financiers comptabilisés au coût après amortissement sont évalués selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des droits d'immatriculation additionnels à recevoir et des placements.

Les passifs se qualifiant d'instruments financiers sont composés des créiteurs et charges à payer et des obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires.

À chaque fin d'exercice, si une indication objective de dépréciation des actifs financiers existe, ceux-ci sont évalués pour déterminer si une dépréciation doit être comptabilisée.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

▪ **ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION**

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est présenté à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

▪ **REVENUS**

Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu, lorsque le montant est déterminable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Plus spécifiquement :

- Les revenus de transfert du gouvernement du Canada sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le gouvernement cédant et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations exigées par le gouvernement cédant quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure du respect de ces stipulations.
- Les droits d'immatriculation additionnels sont présentés à titre de contributions reportées et sont comptabilisés aux revenus en fonction de la période de référence couverte par ces droits exigibles.

▪ **CHARGES**

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens et services obtenus au cours de l'exercice ainsi que les pertes réalisées.

L'aide financière octroyée aux municipalités et aux organismes municipaux est comptabilisée à titre de charge dans l'exercice où le transfert est autorisé, soit au moment de la signature de l'entente de transfert, et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité.

▪ **ACTIFS FINANCIERS**

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des placements de portefeuille dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et, le cas échéant, du découvert bancaire.

Droits d'immatriculation additionnels à recevoir – SAAQ

Les droits d'immatriculation additionnels à recevoir – SAAQ sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces droits et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause.

3. Modifications de méthodes comptables**Adoption de nouvelles normes comptables**

La Société a adopté de nouveaux chapitres qui ont pris effet à compter du 1^{er} avril 2012, dont les chapitres suivants :

- SP 3450 – INSTRUMENTS FINANCIERS
- SP 1201 – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS
- SP 3041 – PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE
- SP 3410 – PAIEMENTS DE TRANSFERT

Conformément aux dispositions transitoires, les normes des chapitres SP 3450 – INSTRUMENTS FINANCIERS, SP 1201 – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS et SP 3041 – PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ont été appliquées prospectivement. Quant à celles relatives au chapitre SP 3410 – PAIEMENTS DE TRANSFERT, la Société a fait le choix d'appliquer la norme rétroactivement.

Les sections suivantes présentent une description des principales modifications et leur incidence sur les états financiers de la Société.

■ Chapitre SP 3450 – INSTRUMENTS FINANCIERS

Le chapitre SP 3450 – INSTRUMENTS FINANCIERS établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter tous les types d'instruments financiers, incluant les dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre :

- Permet de classer, aux fins de l'évaluation, les instruments financiers selon l'une ou l'autre des deux catégories, soit les instruments financiers évalués à la juste valeur, soit les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Seuls les dérivés et les placements de portefeuille constitués d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être obligatoirement classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur.
- La variation de la juste valeur sur les instruments financiers évalués à la juste valeur découlant de la réévaluation est présentée en tant que gains et de pertes de réévaluation jusqu'à la décomptabilisation de ceux-ci. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est reclassé et un gain ou une perte est constaté dans l'état des résultats.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutés et sont présentés à la note 13.

En date du 1^{er} avril 2012, la Société :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classée les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le chapitre SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur.

Tous les instruments financiers de la Société sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. Ainsi, l'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les résultats. Pour ce qui est de l'impact sur la situation financière de la Société, les intérêts courus à recevoir sont désormais comptabilisés aux équivalents de trésorerie.

▪ **Chapitre SP 1201 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Le chapitre SP 1201 – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS qui remplace le chapitre SP 1200 du même nom, établit des normes et des principes d'ordre général visant la présentation de l'information dans les états financiers et les notes afférentes. Ce chapitre introduit notamment :

- le nouvel état « État des gains et des pertes de réévaluation » qui permet de présenter séparément de l'état des résultats les gains et pertes de réévaluation non matérialisés sur les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur jusqu'au moment de leur réalisation;
- la présentation de l'excédent ou du déficit cumulé comme le total de l'excédent ou du déficit cumulé liés aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

Compte tenu qu'aucune composante des états financiers de la Société n'est comptabilisée à la juste valeur ou libellée en devises étrangères, l'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

▪ **Chapitre SP 3041 – PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

Le chapitre SP 3041 – PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE qui remplace l'ancien chapitre SP 3040 du même nom, établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les placements de portefeuille.

Les principales modifications apportées au chapitre concernent :

- l'intégration des parts des fonds communs de placements dans le champ d'application;
- l'harmonisation des définitions et des exigences en matière de comptabilisation et d'évaluation avec celles du chapitre SP 3450 – INSTRUMENTS FINANCIERS;
- la suppression de l'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition, puisque les dispositions du chapitre SP 3450 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes;
- l'harmonisation des autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, avec celles du chapitre SP 3450.

L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

■ **Chapitre SP 3410 – PAIEMENTS DE TRANSFERT**

Ce chapitre qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410 – PAIEMENTS DE TRANSFERT, établit des normes concernant la comptabilisation et la présentation des paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, autant du point de vue du cédant que du point de vue du bénéficiaire. Cette nouvelle norme clarifie plusieurs définitions contenues dans l'ancienne norme, telles que les notions d'autorisation et de critères d'admissibilité.

L'application de ce chapitre a eu pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

	2012 Publié	2012 Ajustements	2012 Retraité
REVENUS			
Transferts du gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence	427 364	37 588	464 952
CHARGES			
Transferts octroyés			
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	394 008	115 025	509 033
Programme d'infrastructures de transport en commun	122 845	59 072	181 917
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	24 710	8 497	33 207
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)	5 981	974	6 955
Programme d'infrastructures Québec Municipalités (PIQM)	8 124	(3 768)	4 356
Total des transferts octroyés	555 668	179 800	735 468
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL ET VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	(59 408)	(142 212)	(201 620)
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	75 885	6 937	82 822
Transferts et contributions reportés	591 805	(39 503)	552 302
Obligation découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	—	515 746	515 746
Total des passifs	667 690	483 180	1 150 870
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT	114 753	(340 968)	(226 215)
EXCÉDENT (DÉFICIT) CUMULÉ ET ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN	55 345	(483 180)	(427 835)

La nouvelle norme sur les paiements de transfert a également eu un impact sur les obligations contractuelles, présentées à la note 12, en les réduisant du montant de 505 185 milliers de dollars au 31 mars 2012 qui a été comptabilisé au poste « Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires ».

4. Transferts du gouvernement du Québec

Il s'agit de transferts provenant du ministère des Finances et de l'Économie du Québec afin de pourvoir au remboursement des dépenses inscrites à la dette nette au 1^{er} avril 2012 à la suite de l'application de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert.

5. Honoraires d'administration

	2013	2012
Frais de gestion relatifs aux ententes de services avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère des Transports, la SAAQ et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec	2 170	4 087
Frais de perception de la SAAQ – droits d'immatriculation additionnels	810	827
	2 980	4 914

6. Équivalent de trésorerie

	2013	2012
BILLETS À ESCOMPTE		
Financement-Québec (0,99 % à 1,02 %, échéant en avril et mai 2013)	496 525	147 506
BILLET À TERME AU PORTEUR		
Banque Nationale du Canada (taux effectif de 1,0 %, échéant en avril 2013, valeur nominale : 47 100 milliers de dollars)	47 098	164 536
	543 623	312 042

Des intérêts de 1 158 milliers de dollars ont été encaissés au cours de l'exercice sur les placements (2012 : 1 028 milliers de dollars).

7. Placements

	2013	2012
BILLETS À ESCOMPTE		
Financement-Québec	—	390 095
	—	390 095

Des intérêts de 6 458 milliers de dollars ont été encaissés au cours de l'exercice sur les placements (2012 : 6 729 milliers de dollars).

8. Facilité de crédit

Au 31 mars 2013, la Société disposait d'une facilité de crédit autorisée du ministre des Finances et de l'Économie du Québec de 25 000 milliers de dollars. Les montants prélevés porteront intérêt au taux préférentiel pendant la durée de cette avance. Au 31 mars 2013, le taux préférentiel est de 3 %. Le solde de cet emprunt bancaire était nul au 31 mars 2013 ainsi qu'au 31 mars 2012.

9. Crédoiteurs et charges à payer

	2013	2012 Retraité (note 3)
Fournisseurs	1 037	3 913
Transferts aux municipalités et aux organismes municipaux – comptant	31 564	65 954
Transferts – intérêts	9 996	12 955
	42 597	82 822

10. Transferts et contributions reportés

	2013	2012 Retraité (note 3)
Transferts du gouvernement du Canada – Taxe sur l'essence		
Solde au début de l'exercice	509 357	510 759
Revenus encaissés de l'exercice courant	463 550	463 550
Virement de l'exercice	(591 947)	(464 952)
Solde à la fin de l'exercice	380 960	509 357
Droits d'immatriculation additionnels – SAAQ		
Solde au début de l'exercice	42 945	39 852
Contributions encaissées de l'exercice courant	69 938	69 526
Virement de l'exercice	(70 436)	(66 433)
Solde à la fin de l'exercice	42 447	42 945
	423 407	552 302

11. Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires

Les obligations découlant de ces ententes de transfert sont des emprunts contractés par des bénéficiaires pour le financement d'infrastructures de divers programmes qui portent intérêt à des taux variant de 1,9 % à 8,0 %. Le remboursement de capital est établi sur une période allant de 2013-2014 à 2018-2019 et subséquentes dont l'échéance maximum est 2028.

L'échéancier suivant présente les versements annuels prévus. Les versements effectués au cours de l'exercice financier 2012-2013 sont de 34 008 milliers de dollars.

Échéancier des versements en capital⁽¹⁾⁽²⁾ (en milliers de dollars)

Exercices financiers	Versements
2013-2014	47 615
2014-2015	46 094
2015-2016	48 241
2016-2017	49 700
2017-2018	48 867
2018-2019 et subséquentes	227 339
	467 856

(1) Dans le cadre des programmes de transferts, la Société subventionne également les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 100 982 milliers de dollars.

(2) Cet échéancier prévoit les versements prévus pour les obligations en attente de financement.

12. Obligations contractuelles

La Société s'est engagée à verser une aide financière à diverses municipalités et organismes municipaux en vertu des programmes suivants :

	2013	2012 Retraité (note 3)
Programme de la taxe fédérale sur l'essence et de la contribution du Québec		
Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	394 838	619 810
Programme d'infrastructures de transport en commun	130 772	176 878
Solde à la fin de l'exercice	525 610	796 688
Autres programmes		
Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR)	42	26 269
Programme d'infrastructure Québec-Municipalités (PIQM)	—	25 317
Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique (FCIS)	—	24 223
Solde à la fin de l'exercice	42	75 809
Total des obligations contractuelles	525 652	872 497

À compter du 1^{er} avril 2012, conformément aux décrets 297-2012 du 28 mars 2012, 304-2013 du 27 mars 2013 et 1237-2013 du 27 novembre 2013 (note 15), la partie de l'aide financière du gouvernement du Québec qui prend la forme d'un remboursement du service de la dette est versée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et par le ministre des Transports.

Échéancier des obligations contractuelles

	Programme d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures	Programme d'infrastructures de transport en commun	Programmes du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale	Total
2013-2014	394 838	2 987	42	397 867
2014-2015	—	3 042	—	3 042
2015-2016	—	124 743	—	124 743
	394 838	130 772	42	525 652

13. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement attribuable aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'assumer en raison d'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés aux postes suivants : trésorerie et équivalents de trésorerie, transferts à recevoir du FORT et droits d'immatriculation additionnels à recevoir – SAAQ.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est limitée à la valeur comptable présentée à titre d'actifs financiers dans l'état de la situation financière.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique et la stratégie de placements et de gestion des liquidités de la Société précisent le type de véhicules de placements autorisés dans lequel la Société peut investir. Au 31 mars 2013, les excédents de trésorerie ont été investis dans des billets à escompte et des billets à terme respectivement auprès de Financement-Québec et d'institutions financières réputées. Par conséquent, le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Transferts à recevoir du FORT et Droits d'immatriculation additionnels à recevoir – SAAQ

La Société est peu exposée au risque de crédit, puisqu'il s'agit de sommes à recevoir du FORT et de la SAAQ. Aucune provision n'a été comptabilisée et la plupart des sommes seront encaissées dans les 30 jours.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société de répondre à ses besoins de trésorerie ou à réunir les sommes nécessaires pour honorer ses engagements financiers. La Société effectue des prévisions de trésorerie afin de s'assurer que ses liquidités sont suffisantes pour faire face à ses obligations et détient suffisamment de placements convertibles en trésorerie. La Société est d'avis que les flux de trésorerie générés par l'exploitation de ses activités et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour respecter ses obligations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2013

(en milliers de dollars)

Créditeurs et charges à payer	2013	2012
90 jours et moins	28 016	70 919
De 91 à 365 jours	4 109	3 735
Plus de 365 jours	10 472	8 168
	42 597	82 822

Les échéances estimatives se rapportant aux obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires sont présentées à la note 11.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésoreries futurs est minime puisqu'elle ne détient pas d'instruments financiers à taux variables et qu'elle gardera ses instruments financiers jusqu'à échéance.

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulgués dans les états financiers, la Société est apparentée avec tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. Événement postérieur à la date du bilan

Le 27 mars 2013, le gouvernement du Québec a adopté le décret 304-2013. Ce dernier a pour objectif de prévoir que l'aide financière qui prend la forme d'un remboursement du service de la dette soit, lorsqu'approuvée après le 31 mars 2012, versée par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Le 27 novembre 2013, le décret 1237-2013 a été adopté. Celui-ci modifie le décret 304-2013 afin de préciser davantage l'aide financière qui doit être versée par la Société et celle versée par le ministre.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

RAPPORT DE LA DIRECTION

La préparation et la présentation des états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) sont la responsabilité de la direction, y compris les estimations et les jugements comptables importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. L'information financière contenue ailleurs dans le rapport annuel est conforme aux présents états financiers.

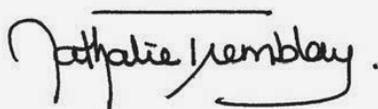
Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction maintient un système comptable et des contrôles internes conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes procède à des vérifications périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société veille à respecter sa loi constitutive de même que les autres lois et règlements qui s'appliquent à ses activités. Elle a mis en place des moyens et des procédures de contrôle pour assurer la conformité aux lois et aux règlements.

Le conseil d'administration est chargé de surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et d'approuver les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité de vérification. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec et PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. procèdent à l'audit des états financiers de la Société conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport des auditeurs indépendants expose la nature et l'étendue de leur travail ainsi que l'expression de leur opinion. Ils peuvent rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui a rapport à leur audit.

La présidente et chef de la direction,



Nathalie Tremblay, FCPA, FCA

Le vice-président aux ressources humaines,
à l'administration et aux finances,



Yves Frenette, CPA, CA

Le directeur des ressources financières,



Claude Lantier, CPA, CA

Québec, le 21 mars 2013

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de l'assurance automobile du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2012, l'état des résultats et du déficit cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de l'assurance automobile du Québec au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Observations

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur la note 5 des états financiers qui décrit l'incidence financière de la révision du partage des activités entre la Société de l'assurance automobile du Québec et le Fonds d'assurance automobile du Québec à compter du 1^{er} janvier 2012.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec
par intérim,

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Michel Samson, CPA auditeur, CA

CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique
n° A118041

Québec, le 21 mars 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Notes	Budget (note 18)	Réel	
		2012	2012	2011
<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>				
REVENUS				
Gestion de l'accès au réseau routier				
Frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire		123 675	122 768	116 212
Contributions du gouvernement du Québec	6	35 146	10 840	36 985
Revenus nets d'intérêts	7	6 600	7 121	5 784
Autres		443	1 002	951
		165 864	141 731	159 932
Contrôle routier				
Contributions du gouvernement du Québec	6	64 701	61 643	57 759
Autres revenus		2 499	2 589	3 171
		67 200	64 232	60 930
Programmes financés par le ministère des Transports				
Frais perçus pour la gestion des amendes impayées	6	12 051	10 763	10 323
		7 010	6 778	6 775
		252 125	223 504	237 960
CHARGES				
Frais d'administration et autres	8			
Gestion de l'accès au réseau routier		165 864	141 731	159 932
Contrôle routier		67 200	64 232	60 930
Programmes financés par le ministère des Transports		12 051	10 763	10 323
Gestion des amendes impayées		7 010	6 778	6 775
		252 125	223 504	237 960
DÉFICIT DE L'EXERCICE				
		-	-	-
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT				
			(218 200)	(218 200)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN				
			(218 200)	(218 200)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 DÉCEMBRE 2012

	Notes	2012 (en milliers de dollars canadiens)	2011
ACTIFS FINANCIERS			
Créances			
Gouvernement du Québec		7 096	3 272
Autres	9	166 340	142 379
À recevoir du Fonds d'assurance	10	73 862	49 548
		247 298	195 199
PASSIFS			
Découvert bancaire		22 852	8 882
Marges de crédit	11	277 196	232 230
Charges à payer et frais courus			
Gouvernement du Québec		234 631	219 419
Autres		36 771	39 756
Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés	12	69 141	67 537
Contributions reportées			
Gouvernement du Québec		1 091	1 164
Autres		570	556
		642 252	569 544
DETTE NETTE		(394 954)	(374 345)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	13	173 904	152 900
Frais payés d'avance		2 850	3 245
		176 754	156 145
DÉFICIT CUMULÉ		(218 200)	(218 200)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 14)**PASSIFS ÉVENTUELS** (note 15)**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

La présidente du conseil d'administration,



Marie-Anne Tawil, LL.L., LL.B., MBA

Le président du comité de vérification,



André Lesage, FCPA, FCA

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	Budget (note 18)	Réel	
	2012	2012	2011
		<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
DÉFICIT DE L'EXERCICE	-	-	-
VARIATION NETTE DUE AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Acquisitions	(54 873)	(41 202)	(38 339)
Amortissement	22 148	19 222	22 086
Perte sur disposition et radiation	211	857	238
Produit de disposition	-	119	140
	(32 514)	(21 004)	(15 875)
VARIATION NETTE DUE AUX FRAIS PAYÉS D'AVANCE	-	395	(1 462)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(32 514)	(20 609)	(17 337)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(374 345)	(374 345)	(357 008)
DETTE NETTE À LA FIN	(406 859)	(394 954)	(374 345)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

2012 2011
(en milliers de dollars canadiens)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Gestion de l'accès au réseau routier

Frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire	121 406	114 871
Frais d'administration payés	(131 242)	(144 824)
Frais d'administration remboursés par des tiers	716	726
Droits perçus pour le gouvernement du Québec et conservés pour le financement de charges	27 587	75 263
Contribution reçue du ministère des Transports	1 000	1 000
Autres revenus perçus	1 020	803

Contrôle routier

Droits perçus pour le gouvernement du Québec et conservés pour le financement de charges	61 757	58 929
Autres revenus perçus	2 989	2 078
Frais d'administration payés	(57 875)	(54 647)
Frais d'administration remboursés par des tiers	254	392

Programmes financés par le ministère des Transports

Contribution reçue du ministère des Transports	7 232	9 505
Frais payés	(10 678)	(10 299)
Frais d'administration remboursés par des tiers	4	1

Gestion des amendes impayées

Frais perçus	6 321	6 247
Frais payés	(6 557)	(6 362)
Frais d'administration remboursés par des tiers	8	4

Revenus nets d'intérêts

Intérêts perçus	8 753	7 536
Intérêts versés	(2 012)	(1 945)

30 683 59 278

Mandat de fiduciaire pour le Fonds d'assurance

Contributions perçues pour le Fonds d'assurance	1 204 304	1 158 316
Contributions remises au Fonds d'assurance	(1 221 338)	(1 171 797)
Frais d'administration et autres frais payés pour le Fonds d'assurance	(148 834)	(128 811)
Frais d'administration et autres frais remboursés par le Fonds d'assurance	132 055	134 227
Autres revenus perçus pour le Fonds d'assurance	998	761
Immobilisations payées pour le Fonds d'assurance	(1 104)	(18 081)
Immobilisations remboursées par le Fonds d'assurance	1 123	10 838

(32 796) (14 547)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

	2012	2011
	<i>(en milliers de dollars canadiens)</i>	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT (suite)		
Mandats confiés par le gouvernement du Québec		
Droits d'immatriculation et de permis de conduire		
Perçus pour le gouvernement du Québec	845 957	750 529
Remis au gouvernement du Québec	(857 839)	(759 876)
Perçus pour la Société de financement des infrastructures locales	70 325	66 215
Remis à la Société de financement des infrastructures locales	(70 414)	(66 247)
Perçus pour d'autres gouvernements	23 990	22 261
Remis à d'autres gouvernements	(24 012)	(22 210)
Taxes de vente		
Perçues pour le gouvernement du Québec	1 368 840	1 255 230
Remises au gouvernement du Québec	(1 370 958)	(1 243 135)
Taxes sur l'immatriculation des véhicules de promenade		
Perçues pour la Ville de Montréal	32 966	17 884
Remises à la Ville de Montréal	(33 032)	(16 659)
Contributions des automobilistes au transport en commun		
Perçues pour le gouvernement du Québec	80 349	78 896
Remises au gouvernement du Québec	(80 410)	(78 958)
Vignettes de stationnement		
Perçues pour le gouvernement du Québec	429	499
Remises au gouvernement du Québec	(443)	(527)
	(14 252)	3 902
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(16 365)	48 633
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions	(42 927)	(36 046)
Produit de disposition	119	210
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(42 808)	(35 836)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation de la marge de crédit	44 966	(13 073)
Encaissement de contributions reportées à recevoir	237	35
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	45 203	(13 038)
DIMINUTION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(13 970)	(241)
DÉCOUVERT BANCAIRE AU DÉBUT	(8 882)	(8 641)
DÉCOUVERT BANCAIRE À LA FIN	(22 852)	(8 882)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(Les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars canadiens.)

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société de l'assurance automobile du Québec (Société) est une personne morale de droit public au sens du Code civil du Québec, constituée par la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011).

Fonctions

La Société a pour fonctions :

- » d'appliquer le Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment en ce qui a trait à l'immatriculation des véhicules routiers, aux permis et aux licences, aux normes de sécurité routière en ce qui concerne les véhicules ainsi qu'aux obligations en cas d'accident;
- » en matière de contrôle routier :
 - > d'assurer la surveillance et le contrôle du transport routier des personnes et des biens sur route et en entreprise, notamment en ce qui a trait à l'application des dispositions :
 - > du Code de la sécurité routière;
 - > des lois et règlements liés au transport routier qui relèvent de la responsabilité des ministères et organismes désignés par le gouvernement, dans la mesure et aux conditions déterminées par entente conformément au Code de la sécurité routière;
 - > d'assumer un rôle de coordination opérationnelle en matière de contrôle du transport routier entre les ministères et organismes visés et de favoriser un contrôle routier accru sur tout le territoire du Québec;
- » d'exécuter tout autre mandat qui peut lui être donné par la loi ou par entente avec le gouvernement, avec l'un de ses ministères ou organismes ou avec la Ville de Montréal, notamment :
 - > Programmes financés par le ministère des Transports
L'application du Programme d'adaptation de véhicules est confiée à la Société par entente avec le ministère des Transports, conformément à la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Selon cette même entente, le ministre confie également à la Société le mandat de délivrer les vignettes de stationnement pour les personnes handicapées, conformément au Code de la sécurité routière.
L'application et la responsabilité de la gestion du programme Alcofrein sont confiées à la Société par une seconde entente avec le ministère des Transports, tel que le permet la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec.
 - > Gestion des amendes impayées
Le Code de la sécurité routière prévoit que la Société doit limiter l'accès au réseau routier aux personnes ou aux véhicules lorsque le percepteur (Code de procédure pénale [L.R.Q., c. C-25.1]), principalement les municipalités, avise la Société de la situation du défendeur en matière d'amendes impayées.

1. CONSTITUTION ET FONCTIONS (suite)

- » de percevoir, en vertu d'ententes ou de la réglementation :
- > pour la gestion de l'accès au réseau routier, les frais liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire;
 - > à titre de fiduciaire du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance), les contributions d'assurance relatives à l'obtention de l'immatriculation d'un véhicule routier et à la délivrance d'un permis de conduire;
 - > à titre de mandataire du gouvernement du Québec, les droits relatifs à l'immatriculation et au permis de conduire, les taxes de vente s'appliquant aux véhicules, la taxe applicable sur les contributions d'assurance ainsi que les contributions des automobilistes au transport en commun;
 - > pour la Société de financement des infrastructures locales, les droits relatifs aux véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée;
 - > pour le compte d'administrations provinciales et d'États américains, d'autres droits d'immatriculation;
 - > pour la Ville de Montréal, la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

La Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec prévoit que la Société doit transférer au Fonds d'assurance, au fur et à mesure, toutes les sommes qu'elle perçoit à titre de contribution d'assurance ainsi que toute autre somme destinée à augmenter le Fonds d'assurance.

- » d'administrer, en qualité de fiduciaire, le Fonds d'assurance :

Le Fonds d'assurance est une fiducie d'utilité sociale au sens du Code civil du Québec qui a été constituée le 1^{er} janvier 2004 par le transfert d'actifs de la Société, et dont le patrimoine est affecté à l'indemnisation des préjudices corporels et matériels prévus dans la Loi sur l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. A-25), ainsi qu'à la prévention en matière de sécurité routière et à la promotion qui s'y rattache.

Le Fonds d'assurance n'est pas consolidé avec la Société puisqu'il constitue un patrimoine fiduciaire distinct en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec. Des états financiers distincts sont produits pour le Fonds d'assurance. Le tableau suivant présente un sommaire des sommes gérées pour le Fonds d'assurance au 31 décembre :

	2012	2011
ACTIF		
Dépôts à participation	8 052 360	7 370 259
Autres actifs	167 346	97 242
	8 219 706	7 467 501
PASSIF		
Passif actuariel	8 082 235	7 864 569
Dû à la Société	73 862	49 548
Autres passifs	518 282	483 779
	8 674 379	8 397 896

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public*. Il doit y avoir cohérence entre l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus et ce manuel. Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'élaboration des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les créances irrécouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les frais perçus liés aux transactions d'immatriculation et de permis de conduire sont comptabilisés à titre de revenus lorsque le service est rendu. Les contributions relatives aux programmes ou mandats confiés à la Société sont comptabilisées dans les revenus de l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui leur donnent lieu, dans la mesure où ils sont autorisés, où les critères d'admissibilité sont respectés et où une estimation raisonnable des montants en cause est possible. Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils peuvent être estimés et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Actifs financiers et passifs

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire)

La Société présente, à titre de trésorerie et équivalents de trésorerie (découvert bancaire), les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible. Ces découverts bancaires représentent des chèques émis en sus des soldes bancaires.

b) Provision pour avantages sociaux futurs et sommes dues aux employés

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société contribuent aux régimes interemployeurs à prestations déterminées du gouvernement du Québec. La Société ne disposant pas d'information suffisante pour utiliser la méthode de comptabilisation des régimes à prestations déterminées, elle utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées.

Régime supplémentaire de retraite

Ce régime est comptabilisé selon la méthode des régimes à prestations déterminées. Le coût de ce régime est établi annuellement d'après des évaluations actuarielles qui font appel à la méthode des coûts projetés au prorata des années de service. Les évaluations actuarielles sont produites annuellement sur la base d'un taux d'actualisation fondé sur le rendement à échéance des titres de créance de qualité supérieure dont les flux de trésorerie permettent un appariement des paiements prévus pour ce régime. Les autres hypothèses économiques et démographiques sont celles qui sont jugées les plus probables par la direction de la Société. Les gains et pertes actuariels sont amortis de façon linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour congés de maladie

La provision pour congés de maladie est établie à l'aide d'une méthode actuarielle qui tient compte des avantages gagnés à la date de clôture. La valeur des obligations actuarielles est établie selon les hypothèses de nature économique les plus probables. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Provision pour vacances

La provision pour vacances n'est pas actualisée puisque les journées de vacances accumulées par les employés de la Société sont prises dans l'exercice suivant.

c) Contributions reportées

Les subventions accordées par l'intermédiaire des programmes d'aide gouvernementale et les autres contributions reçues pour le financement d'immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de revenu reporté lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les sommes sont autorisées et mesurables et qu'elles seront reçues. Les contributions reportées sont amorties au même rythme que les immobilisations corporelles afférentes.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'origine. Elles sont amorties comme suit, sur leur durée de vie utile, compte tenu de leur valeur résiduelle :

	MÉTHODE	VIE UTILE
Bâtisse	Linéaire	40 ans
Aménagement du siège social et améliorations locatives		
Aménagement du siège social	Linéaire	10 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail, maximum 7 ans
Équipements, matériel roulant et postes de photographie		
Équipements	Linéaire	Maximum 7 ans
Matériel roulant	Linéaire	Maximum 5 ans
Postes de photographie	Linéaire	Maximum 5 ans
Matériel informatique et logiciels		
Matériel informatique et logiciels d'exploitation	Linéaire	Maximum 7 ans
Logiciels d'application	Linéaire	Maximum 5 ans
Développements informatiques	Linéaire	Maximum 10 ans
Postes de contrôle routier		
Bâtiments	Linéaire	10 ans et 20 ans
Aménagement de terrains	Linéaire	20 ans
Équipement	Linéaire	Maximum 10 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

3. MODIFICATION COMPTABLE

Révision d'estimation comptable

La méthode d'amortissement linéaire est utilisée pour l'équipement lié aux postes de contrôle routier. Auparavant, la méthode proportionnelle à l'ordre numérique inversé des années était utilisée. La Société a revu le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par cet équipement. Cette révision a été effectuée à la lumière de l'expérience acquise au cours des dernières années ainsi que des renseignements supplémentaires disponibles, notamment en ce qui concerne le rythme de dépréciation des technologies actuelles et le programme d'entretien associé à ces dernières.

La méthode linéaire permet que le coût de l'équipement en cause soit amorti sur sa durée de vie utile d'une manière logique et systématique, appropriée à la nature de cet équipement ainsi qu'à son utilisation par la Société. Cette révision d'estimation comptable est appliquée de façon prospective.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

La Société évalue actuellement l'incidence des normes ci-dessous sur ses états financiers et ne prévoit pas, s'il y a lieu, adopter ces normes par anticipation.

SP 1201 *Présentation des états financiers*

En juin 2011, le chapitre SP 1201 *Présentation des états financiers* a modifié et remplacé le chapitre SP 1200 *Présentation des états financiers*. Le nouveau chapitre établit maintenant des principes généraux de présentation et des normes relatives à la présentation et aux informations à fournir dans les états financiers d'entités du secteur public. Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier. Pour les organismes publics, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012.

SP 2601 *Conversion des devises*

En juin 2011, le chapitre SP 2601 *Conversion des devises* a modifié et remplacé le chapitre SP 2600 *Conversion des devises*. L'un des changements introduits par ce nouveau chapitre touche les gains et les pertes de change non réalisés qui sont maintenant présentés dans un nouvel état, soit l'état des gains et pertes de réévaluation, plutôt que d'être reportés et amortis comme auparavant. Pour les organismes publics, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Son application anticipée est permise. Il n'est pas permis d'appliquer la norme révisée de façon rétroactive.

4. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES (suite)

SP 3410 Paiements de transfert

En février 2011, le chapitre révisé SP 3410 *Paiements de transfert* a été publié. Le chapitre révisé prévoit notamment le même traitement pour tous les types de paiements de transfert, y compris ceux en immobilisations et en capital. De plus, il traite dorénavant des transferts pour les biens non amortissables. Pour les organismes publics, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Son application anticipée est permise. Il est permis d'appliquer la norme révisée de façon prospective ou rétroactive.

SP 3450 Instruments financiers

En juin 2011, le chapitre SP 3450 *Instruments financiers* a été publié. Il établit des normes en matière de comptabilisation et de présentation pour les instruments financiers du secteur public. Pour les organismes publics, il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2012. Son application anticipée est permise. Il n'est pas permis d'appliquer la norme révisée de façon rétroactive.

5. RÉVISION DU PARTAGE DES ACTIVITÉS ENTRE LA SOCIÉTÉ ET LE FONDS D'ASSURANCE

La Société a effectué, tel que prévu en 2007, la révision périodique des critères départageant les activités qui peuvent être financées par le Fonds d'assurance de celles qui peuvent ou doivent être financées par la Société. Elle a de plus procédé à la révision de l'ensemble des activités du Fonds d'assurance et de la Société à la lumière de la connaissance des affaires et de leurs activités acquise depuis.

C'est sur la base que des activités visent clairement à prévenir les accidents, qu'elles favorisent un meilleur bilan routier et qu'une participation financière dans ces activités permette de faire fructifier et d'accroître le patrimoine du Fonds d'assurance, tout en diminuant les risques associés à l'usage de la route, que le conseil d'administration a approuvé, le 28 février 2013, les précisions apportées aux critères de partage des activités. Conséquemment, il a accepté que les activités d'évaluation médicale, de sanction des conducteurs et de soutien aux corps policiers soient imputées à compter du 1^{er} janvier 2012 au Fonds d'assurance et que celle du programme Alcofrein le soit à compter du 1^{er} janvier 2013.

Cette révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance a eu pour effet de réduire les charges de la « Gestion de l'accès au réseau routier » de 20 241 000 \$ pour l'exercice 2012 et, par conséquent, de réduire du même montant les revenus de contributions du gouvernement du Québec. Pour le programme Alcofrein, à compter de 2013, l'effet sera de réduire les charges des « Programmes financés par le ministère des Transports » de la Société ainsi que les revenus de contributions du gouvernement du Québec.

L'effet sur le résultat net de l'exercice est donc nul pour 2012 et pour les exercices subséquents.

6. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En vertu des articles 648 et 648.4 du Code de la sécurité routière, la Société et le ministère des Finances et de l'Économie conviennent par ententes du montant que le gouvernement du Québec assume pour combler :

- » l'excédent des charges encourues par la Société sur les autres revenus afin d'exercer sa compétence en matière de contrôle routier;
- » depuis le 1^{er} avril 2010, l'excédent des charges encourues par la Société sur les revenus liés à la gestion de l'accès au réseau routier.

6. CONTRIBUTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (suite)

Par ailleurs, le paragraphe 6° de l'article 648 du Code de la sécurité routière prévoit que ce montant est retenu sur les droits d'immatriculation des véhicules de transport de biens et de personnes que la Société a perçus au cours de l'exercice financier et n'est pas versé au fonds consolidé du revenu.

De plus, le ministère des Transports est autorisé, par décret, à verser à la Société une subvention d'un montant maximal de 1 000 000 \$ par année pour la mise en œuvre du programme permis de conduire Plus, pour les exercices financiers 2009 à 2016 de la Société, et ce, sous réserve de l'allocation des crédits appropriés.

En vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec (L.R.Q., c. S-11.011), le ministère des Transports assume les charges liées à l'application du programme d'adaptation de véhicules, au mandat de délivrance des vignettes de stationnement ainsi qu'à la gestion du programme Alcofrein.

Composition des contributions du gouvernement du Québec

	2012	2011
GESTION DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER		
Financement de charges liées à la gestion de l'accès au réseau routier	9 840	35 985
Permis de conduire Plus	1 000	1 000
	10 840	36 985
CONTRÔLE ROUTIER		
Financement de charges liées au contrôle routier	61 643	57 759
PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS		
Adaptation de véhicules		
Frais d'administration	579	518
Subventions versées	8 374	8 028
	8 953	8 546
Vignettes de stationnement	1 428	1 389
Alcofrein	382	388
	10 763	10 323
	83 246	105 067

7. REVENUS NETS D'INTÉRÊTS

	2012	2011
Intérêts imputés au Fonds d'assurance	253	280
Intérêts imputés au contrôle routier	509	496
Intérêts sur soldes bancaires	61	79
Intérêts sur étalement des paiements		
Revenus	8 287	6 874
Frais d'intérêts	(1 649)	(1 420)
Frais d'intérêts sur marge de crédit	(340)	(525)
	7 121	5 784

8. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES

	2012				2011	
	Gestion de l'accès au réseau routier	Contrôle routier	Programmes financés par le ministère des Transports	Gestion des amendes impayées	Total	Total
FRAIS D'ADMINISTRATION						
Traitements et charges sociales	71 929	39 927	1 641	2 317	115 814	123 714
Rémunération des mandataires	15 269	-	-	66	15 335	15 712
Services administratifs et professionnels	14 108	2 877	432	417	17 834	18 306
Frais de déplacement	756	1 120	7	30	1 913	1 905
Frais de communication	7 204	1 789	33	3 362	12 388	13 811
Information et publicité	131	192	2	5	330	453
Loyers, taxes et électricité	6 826	2 832	7	67	9 732	9 728
Frais d'entretien	889	3 440	7	13	4 349	4 195
Mobilier, agencement et équipement	318	400	3	5	726	1 230
Location et entretien de matériel informatique et bureautique	6 504	2 594	48	165	9 311	9 805
Matériel informatique et bureautique	265	89	5	7	366	323
Impression, fournitures et autres dépenses	7 446	1 738	58	49	9 291	8 535
Frais d'utilisation du siège social	2 985	940	106	168	4 199	4 437
Remboursement de frais d'administration par des tiers	(906)	(259)	(4)	(8)	(1 177)	(1 123)
	133 724	57 679	2 345	6 663	200 411	211 031
Amortissement des immobilisations corporelles	12 946	6 117	44	115	19 222	22 086
Amortissement des contributions reportées	(56)	(73)	-	-	(129)	(122)
Frais d'utilisation des immobilisations corporelles attribués au Fonds d'assurance	(5 593)	-	-	-	(5 593)	(4 285)
	7 297	6 044	44	115	13 500	17 679
	141 021	63 723	2 389	6 778	213 911	228 710
AUTRES						
Subventions versées	-	-	8 374	-	8 374	8 028
Participation au financement du Tribunal administratif du Québec ⁽¹⁾	710	-	-	-	710	726
Intérêts et autres	-	509	-	-	509	496
	710	509	8 374	-	9 593	9 250
	141 731	64 232	10 763	6 778	223 504	237 960

(1) La participation au financement du Tribunal administratif du Québec est prévue dans la Loi sur la justice administrative (L.R.Q., c. J-3). Un décret annuel fixe la participation de chaque organisme utilisateur.

8. FRAIS D'ADMINISTRATION ET AUTRES (suite)

La Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandats à l'aide de la gestion par activité, exception faite des subventions versées, de la participation au financement du Tribunal administratif du Québec et des intérêts.

Le partage des activités est établi selon le jugement de la direction. Compte tenu de la révision du partage des activités décrite à la note 5, la répartition des frais d'administration donne les résultats suivants :

	2012	2011
GESTION DE L'ACCÈS AU RÉSEAU ROUTIER	141 021	159 206
CONTRÔLE ROUTIER	63 723	60 434
PROGRAMMES FINANCÉS PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS		
Adaptation de véhicules	579	518
Vignettes de stationnement	1 428	1 389
Alcofrein	382	388
	2 389	2 295
GESTION DES AMENDES IMPAYÉES	6 778	6 775
Total pour la Société	213 911	228 710
FONDS D'ASSURANCE⁽¹⁾	155 869	135 808
Total des frais d'administration	369 780	364 518

(1) Les frais d'administration du Fonds d'assurance sont présentés de façon détaillée dans les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec.

9. CRÉANCES - AUTRES

	2012	2011
Comptes clients - Étalement des paiements	127 482	107 351
Centres de services privés	28 405	25 528
Municipalités	3 533	3 076
Autres	6 920	6 424
	166 340	142 379

10. À RECEVOIR DU FONDS D'ASSURANCE

Le montant à recevoir du Fonds d'assurance est remboursable sur demande et il porte intérêt au taux mensuel moyen applicable à la marge de crédit dont dispose la Société auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le taux de la marge de crédit est de 1,05 % au 31 décembre 2012 (2011 : 1,05 %).

11. MARGES DE CRÉDIT

La Société est autorisée, par décret du gouvernement du Québec, à contracter des marges de crédit pour un montant total de 400 000 000 \$, et ce, jusqu'au 31 décembre 2013, auprès d'institutions financières, auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec (la Caisse) ou auprès du ministre des Finances et de l'Économie, à titre de gestionnaire du Fonds de financement. Par conséquent, au 31 décembre 2012, la Société détient :

- » une marge de crédit auprès de la Caisse échéant le 31 décembre 2013. Cette marge de crédit porte intérêt au taux annuel de rendement du compte de dépôts à vue établi quotidiennement et majoré de 0,05 %. Le taux d'intérêt de cette marge est de 1,05 % au 31 décembre 2012 (2011 : 1,05 %). Le solde de cette marge de crédit est de 265 652 000 \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 232 230 000 \$);
- » une marge de crédit auprès de la Caisse centrale Desjardins sans échéance déterminée. Cette marge de crédit porte intérêt au taux de base de la Caisse centrale Desjardins calculé quotidiennement. Le taux d'intérêt est de 3,0 % au 31 décembre 2012 (2011 : 3,0 %). Le solde de cette marge de crédit est de 11 544 000 \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 0 \$).

12. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS

Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Ce programme permet aux employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société. Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Régimes de retraite interemployeurs

Les employés de la Société participent principalement au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Les régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de l'exercice s'élèvent à 11 489 000 \$ (2011 : 10 664 000 \$). Ce montant inclut une somme de 5 306 000 \$ imputée au Fonds d'assurance en 2012 (2011 : 4 353 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est de 8,94 % de la masse salariale cotisable par rapport à 8,69 % au 1^{er} janvier 2011, alors que le taux du RRPE et du RRAS est de 12,30 % par rapport à 11,54 %.

12. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS ET SOMMES DUES AUX EMPLOYÉS (suite)

Régime supplémentaire de retraite

Le Régime supplémentaire de retraite pour les vice-présidents et les vice-présidentes de la Société (RSRVP) s'adresse aux vice-présidents et aux vice-présidentes qui ne participent pas au RRAS. Les participants ne cotisent pas au RSRVP. Ce régime à prestations déterminées n'est pas capitalisé et a pour principal objet de pourvoir des prestations supplémentaires de retraite aux vice-présidents et aux vice-présidentes de la Société qui participent au RRPE de façon que les prestations de retraite provenant du RSRVP et du RRPE soient comparables à celles qui seraient pourvues en vertu du RRAS.

Les données financières de l'exercice sont présentées dans le tableau qui suit.

	2012			2011		
	Congés de maladie ⁽²⁾	Vacances	Régime supplémentaire de retraite ⁽³⁾	Autres avantages sociaux et sommes dues ⁽⁴⁾	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	42 711	20 266	480	4 080	67 537	64 674
Charges de l'exercice ⁽¹⁾	11 974	18 661	23	4 155	34 813	36 443
Montants versés au cours de l'exercice	(11 002)	(17 743)	(49)	(4 415)	(33 209)	(33 580)
SOLDE À LA FIN	43 683	21 184	454	3 820	69 141	67 537

(1) Les charges de l'exercice incluent, s'il y a lieu, le coût des services rendus, les intérêts et l'amortissement des gains et pertes actuariels.

(2) Cette provision a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre et la valeur des obligations actuarielles est établie selon les principales hypothèses suivantes :

	2012	2011
Taux de croissance annuelle pondéré de la rémunération	2,88 %	2,77 %
Taux d'actualisation pondéré	3,25 %	3,18 %
Durée résiduelle moyenne pondérée d'activité des salariés actifs	7 ans	7 ans

(3) Cette provision a fait l'objet d'une évaluation actuarielle au 31 décembre. Les hypothèses actuarielles significatives retenues lors de l'évaluation des obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	2012	2011
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Taux d'actualisation	3,30 %	3,60 %
Taux d'inflation à long terme	2,50 %	2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs	7 ans	4 ans
Période d'amortissement des gains et des pertes actuariels	7 ans	4 ans

Le passif au titre des avantages de retraite au 31 décembre s'établit comme suit :

	2012	2011
Obligation au titre des prestations constituées	418 000 \$	342 000 \$
Gains actuariels nets non amortis	36 000 \$	138 000 \$
	<u>454 000 \$</u>	<u>480 000 \$</u>

(4) Les autres avantages sociaux comprennent les compensations de l'employeur pour des absences rémunérées, notamment en assurance salaire et en congé de maternité ou de paternité. Les sommes dues sont relatives aux banques d'heures supplémentaires et aux congés autofinancés.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtisse	Aménagement du siège social et améliorations locatives	Équipements, matériel roulant et postes de photographie	Matériel informatique et logiciels	Dévelop- pements informatiques	Postes de contrôle routier	Total
COÛT								
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	1 637	3 925	17 918	32 033	39 194	219 753	56 224	370 684
Acquisitions	-	-	2 708	1 350	3 822	26 550	3 909	38 339
Dispositions	-	-	(2 642)	(10 107)	(7 962)	(16 794)	(106)	(37 611)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	1 637	3 925	17 984	23 276	35 054	229 509	60 027	371 412
Acquisitions	-	-	894	1 157	6 635	31 319	1 197	41 202
Dispositions	-	-	-	(2 296)	(2 746)	(16 911)	(51)	(22 004)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	1 637	3 925	18 878	22 137	38 943	243 917	61 173	390 610
AMORTISSEMENT CUMULÉ								
Solde au 1 ^{er} janvier 2011	-	1 845	12 666	24 795	33 881	147 021	13 451	233 659
Amortissement	-	100	1 293	2 007	2 170	13 697	2 819	22 086
Dispositions	-	-	(2 642)	(9 729)	(7 962)	(16 794)	(106)	(37 233)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2011	-	1 945	11 317	17 073	28 089	143 924	16 164	218 512
Amortissement	-	96	1 610	1 972	2 439	10 228	2 877	19 222
Dispositions	-	-	-	(2 089)	(2 745)	(16 150)	(44)	(21 028)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2012	-	2 041	12 927	16 956	27 783	138 002	18 997	216 706
VALEUR NETTE COMPTABLE								
Au 31 décembre 2011	1 637	1 980	6 667	6 203	6 965	85 585	43 863	152 900
Au 31 décembre 2012	1 637	1 884	5 951	5 181	11 160	105 915	42 176	173 904

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les immobilisations corporelles qui étaient en voie de réalisation ou non en service au 31 décembre ne sont pas amorties et s'élèvent à :

	2012	2011
Aménagement du siège social et améliorations locatives	423	-
Équipements, matériel roulant et postes de photographie	365	676
Matériel informatique et logiciels	3 107	80
Développements informatiques	43 812	41 671
Postes de contrôle routier	2 266	2 467
	49 973	44 894

Au 31 décembre 2012, les charges à payer et frais courus afférents aux immobilisations corporelles s'élèvent à 10 998 000 \$ (2011 : 12 723 000 \$).

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Contrats de location d'espaces

La Société est engagée en vertu de divers contrats de location d'espaces pour une somme minimale estimée à 44 375 000 \$ au 31 décembre 2012. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2022 et se répartissent comme suit :

2013	10 334 000 \$
2014	9 356 000
2015	7 327 000
2016	5 933 000
2017	4 617 000
2018 et exercices subséquents	6 808 000

Les montants ci-dessus pourraient s'avérer plus élevés puisque plusieurs contrats de location d'espaces comportent, à leur date d'échéance, des options de renouvellement qui s'échelonnent jusqu'en 2034. De plus, la majorité des contrats comprend une clause de révision du coût des loyers en fonction des hausses de charges d'exploitation ou de taxes.

Contrats de services informatiques et autres

La Société est engagée en vertu de divers contrats de services informatiques et autres pour une somme minimale estimée à 52 191 000 \$ au 31 décembre 2012. Ces contrats s'échelonnent jusqu'en 2017 et se répartissent comme suit :

2013	30 762 000 \$
2014	16 519 000
2015	4 020 000
2016	680 000
2017	210 000

15. PASSIFS ÉVENTUELS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'aucune provision n'est requise à l'égard de ces litiges et elle ne prévoit pas d'incidence défavorable importante sur sa situation financière et sur les résultats de ses activités.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée à l'ensemble des ministères et des fonds spéciaux ainsi qu'aux organismes et entreprises contrôlés, directement ou indirectement, par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable de la part du gouvernement du Québec. Elle est également apparentée au Fonds d'assurance. Elle n'a conclu aucune opération avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles qui sont présentées distinctement dans les états financiers :

	2012	2011
FRAIS D'ADMINISTRATION⁽¹⁾		
Centre de services partagés du Québec		
Services administratifs et professionnels	1 750	1 312
Frais de communication	2 958	3 068
Information et publicité	3 156	2 901
Localisation et entretien de matériel informatique et bureautique	3 168	3 369
Société immobilière du Québec - Loyers, taxes et électricité	2 639	2 434
Hydro-Québec - Frais d'utilisation du siège social	945	1 057

(1) Une partie de ces frais est imputée au Fonds d'assurance. En effet, la Société acquitte l'ensemble des frais d'administration des mandats qu'elle gère, y compris les frais attribuables au Fonds d'assurance. Par la suite, ils sont répartis par mandats à l'aide de la gestion par activité.

Les opérations entre apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange.

17. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES RISQUES FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme la volatilité des taux d'intérêt qui se répercute sur les éléments de trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que sur le montant à recevoir du Fonds d'assurance et la marge de crédit (taux d'intérêt variable) de la Société.

Le montant à recevoir du Fonds d'assurance et la marge de crédit portent intérêt à taux variable. Il en résulte donc un risque de flux de trésorerie quant aux intérêts qui seront encaissés ou versés relativement à ces éléments. L'effet net, tant sur cet actif que sur ce passif, d'une augmentation (réduction) immédiate et soutenue de 0,25 % des taux d'intérêt aurait augmenté (réduit) les charges d'intérêts de 410 000 \$ (2011 : 396 000 \$).

17. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES RISQUES FINANCIERS (suite)**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité représente l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières.

Afin de contrer ce risque, des prévisions à l'égard des besoins de liquidités de la Société sont effectuées quotidiennement. Pour assurer les besoins de liquidités, la Société dispose de marges de crédit pour un montant total de 400 000 000 \$, dont le solde s'élève à 277 196 000 \$ au 31 décembre 2012 (2011 : 232 230 000 \$).

La Société est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2012. La Société paie généralement ses créances à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. La Société est exposée à un risque de crédit à l'égard de sommes à recouvrer. La Société évalue périodiquement les pertes probables sur ses créances et constitue une provision pour créances irrécouvrables selon les tendances historiques. La valeur comptable des créances représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

L'analyse de l'âge des créances se détaille comme suit :

	2012		2011	
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur nette
Créances non en souffrance	162 765	-	162 765	138 849
Créances en souffrance depuis :				
Moins de 1 an	5 523	2 373	3 150	3 130
De 1 à 2 ans	2 033	1 663	370	350
De 2 à 3 ans	1 528	1 473	55	50
De 3 à 4 ans	1 242	1 242	-	-
	173 091	6 751	166 340	142 379

Les créances non en souffrance sont constituées principalement des sommes à percevoir de la clientèle ayant demandé l'étalement des paiements, de centres de services privés mandataires de la Société et de municipalités.

17. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE SUR LES RISQUES FINANCIERS (suite)

L'évolution de la provision pour créances irrécouvrables se détaille comme suit :

	2012	2011
SOLDE AU DÉBUT	6 219	5 485
Provision comptabilisée au cours de l'exercice	3 304	3 216
Reprise de provision	(2 772)	(2 482)
SOLDE À LA FIN	6 751	6 219

18. BUDGET 2012

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et du déficit cumulé et dans l'état de la variation de la dette nette, ont été approuvées par le conseil d'administration de la Société le 15 décembre 2011. Ce budget ne tient pas compte de la révision du partage des activités entre la Société et le Fonds d'assurance, tel que mentionné à la note 5. Le montant budgété en 2012 pour ces activités était de 21 009 000 \$.

19. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin d'être conformes à la présentation adoptée en 2012.

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société de la Place des Arts de Montréal («la Société») ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Marc Blondeau
Président-directeur général



Michel Grégoire
Directeur général des finances et de l'administration

Montréal, le 28 novembre 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de la Place des Arts de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2012, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de la Place des Arts de Montréal au 31 août 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le Vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 28 novembre 2012

État des résultats et de l'excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012	2011
Revenus		
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	5 360 593 \$	6 285 304 \$
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	8 040 221	6 767 211
Location de salles	4 321 589	4 249 721
Services auxiliaires	3 523 457	3 530 856
Location de bureaux et de locaux commerciaux	2 101 745	1 884 807
Revenus de billetterie	4 424 288	3 684 596
Services aux producteurs	2 431 702	2 033 370
Commandites et publicité	517 750	663 953
Programme d'accessibilité aux arts (note 4)	263 109	132 624
Contribution de la Fondation (note 4)	280 000	100 000
Revenus financiers	179 295	156 036
Autres revenus	1 680 919	1 110 449
	33 124 668	30 598 927
Charges		
Salaires et avantages sociaux	9 548 519	9 006 741
Entretien et réparations des immeubles	4 574 596	4 189 599
Électricité et chauffage	2 413 859	2 495 344
Achats, entretien et réparations d'équipement	697 402	844 609
Services professionnels	929 338	1 019 463
Communications	1 112 570	1 226 330
Coûts d'exploitation des spectacles	2 292 956	1 783 534
Administration générale	427 740	387 832
Assurances et taxes	222 385	265 410
Charges d'intérêts	2 420 159	2 501 845
Amortissement des immobilisations corporelles	7 606 694	5 951 354
Programme d'accessibilité aux arts (note 4)	764 378	637 739
Autres charges	336 014	262 184
	33 346 610	30 571 984
(Déficit) Excédent annuel	(221 942)	26 943
Excédent cumulé au début	8 524 888	8 497 945
Excédent cumulé à la fin	8 302 946 \$	8 524 888 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 août 2012

	2012	2011
Actifs financiers		
Encaisse	12 850 841 \$	17 610 152 \$
Débiteurs	2 105 678	1 604 720
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 6)	75 526 755	76 269 897
	90 483 274	95 484 769
Passifs		
Dépôts - Locations et ventes de billets	4 650 937	6 419 522
Fournisseurs et frais courus	6 596 497	8 489 351
Intérêts courus à payer	441 164	465 623
Emprunts (note 7)	21 344 334	26 166 006
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 8)	93 254 859	71 502 381
Dette à long terme (note 9)	56 057 769	51 657 269
	182 345 560	164 700 152
Dette nette	(91 862 286)	(69 215 383)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	99 923 318	77 583 139
Coûts reportés des productions	199 149	115 550
Frais payés d'avance	42 765	41 582
	100 165 232	77 740 271
Excédent cumulé	8 302 946 \$	8 524 888 \$

Obligations contractuelles (note 15)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration


Jean Laurin



Denis Piché

État de la variation de la dette nette

de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012	2011
(Déficit) Excédent annuel	(221 942) \$	26 943 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 946 873)	(17 376 009)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 606 694	5 951 354
	(22 340 179)	(11 424 655)
Acquisition des frais payés d'avance	(66 183)	(102 230)
Utilisation des frais payés d'avance	65 000	145 690
Acquisition des coûts reportés des productions	(842 406)	(429 892)
Utilisation des coûts reportés des productions	758 807	390 694
	(84 782)	4 262
Augmentation de la dette nette	(22 646 903)	(11 393 450)
Dette nette au début	(69 215 383)	(57 821 933)
Dette nette à la fin	(91 862 286) \$	(69 215 383) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 août 2012

	2012	2011
Activités de fonctionnement		
(Déficit) Excédent annuel	(221 942) \$	26 943 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 606 694	5 951 354
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(8 040 221)	(6 767 211)
Amortissement de la prime, de l'escompte et des frais d'émission de la dette à long terme	35 725	26 785
	(619 744)	(762 129)
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(500 958)	(397 394)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	9 011 141	11 270 237
Coûts reportés des productions	(83 599)	(39 198)
Frais payés d'avance	(1 183)	43 460
Dépôts - Locations et ventes de billets	(1 768 585)	4 067 306
Fournisseurs et frais courus	939 300	57 275
Intérêts courus à payer	(24 459)	(246 926)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	7 571 657	14 754 760
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 254 327)	(13 731 008)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(11 254 327)	(13 731 008)
Activités de financement		
Augmentation d'une dette à long terme	13 000 000	8 389 500
Diminution de la dette à long terme	(8 635 225)	(11 448 380)
Emprunts	(4 821 672)	10 229 998
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(456 897)	7 171 118
(Diminution) Augmentation de l'encaisse	(4 759 311)	7 432 741
Encaisse au début	17 610 152	10 177 411
Encaisse à la fin	12 850 841 \$	17 610 152 \$
Intérêts versés au cours de l'exercice	2 392 970 \$	2 756 170 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	179 295 \$	156 036 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

au 31 août 2012

1. Constitution et objets

La Société de la Place des Arts de Montréal («la Société»), personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de la Place des Arts de Montréal* (L.R.Q., chapitre S-11.03), a pour objets d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer la Place des Arts de Montréal ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités sur les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

La Société a été reconnue organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et elle est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public et pour la première année applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie et vacances. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Constatation des revenus**Subventions**

Les subventions affectées sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

Autres revenus

Les revenus provenant de la prestation de services et des ventes sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent et sont soumis aux conditions suivantes :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentent les soldes bancaires incluant les découverts ainsi que les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition, s'il y a lieu.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations découlant des congés de maladies accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs ainsi que les frais de financement durant les travaux. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Améliorations et réparations majeures aux bâtisses	10 ans
Équipement et accessoires de scène	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Autres équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	3 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. La moins-value est portée à l'état des résultats de l'exercice pendant lequel la dépréciation est déterminée.

Notes complémentaires

au 31 août 2012

3. Subventions du gouvernement du Québec

	2012	2011
Subvention de fonctionnement du ministère de la Culture et des Communications	2 572 800 \$	2 674 900 \$
Intérêts sur emprunts et dettes à long terme	2 368 511	2 501 845
Compensation financière pour la perte de revenus du stationnement P1	298 517	968 272
Remboursement des honoraires professionnels et autres frais liés au projet de construction de la salle de concert	120 765	140 287
	5 360 593 \$	6 285 304 \$

4. Programme d'accessibilité aux arts

La contribution de la Fondation de la Place des Arts est réinvestie dans la mise en œuvre et la réalisation de séries de spectacles en partenariat avec des programmateurs invités. Le déficit du programme d'accessibilité aux arts assumé par la Société se détaille ainsi :

	2012	2011
Revenus		
Ventes de billets	258 157 \$	125 565 \$
Subventions	—	4 500
Autres revenus	4 952	2 559
	263 109	132 624
Charges		
Salaires	77 362	62 419
Cachets d'artistes, direction artistique et soutien aux programmateurs	269 150	202 436
Coûts d'exploitation	148 430	102 156
Publicité et promotion	269 436	270 728
	764 378	637 739
Déficit du programme	(501 269)	(505 115)
Contribution de la Fondation de la Place des Arts	280 000	100 000
Déficit du programme assumé par la Société	(221 269) \$	(405 115) \$

5. Fondation de la Place des Arts

La Fondation de la Place des Arts («la Fondation») est désignée fondation publique en vertu du paragraphe 149.1 (6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est constituée depuis 2006 en organisme à but non lucratif. Cette Fondation a comme principale mission d'appuyer la Société en contribuant à la réalisation de projets et d'activités qui s'inscrivent dans le cadre de sa mission artistique et culturelle, tel que décidé par la Fondation et la Société. Le conseil d'administration de la Fondation est autonome.

Au 31 août 2012, l'actif net de la Fondation totalise 1 290 258 \$ (2011 : 1 200 274 \$). Les états financiers de la Fondation ne sont pas consolidés avec ceux de la Société.

6. Subventions à recevoir du gouvernement du Québec

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent à la dette à long terme et aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux investissements en immobilisations non financés à long terme et à la compensation financière pour la perte des revenus de stationnement suite à la fermeture du stationnement P1 pour la construction de la nouvelle salle de concert. Les subventions relatives à la dette à long terme sont encaissables en fonction des versements sur la dette à long terme y afférent.

Notes complémentaires

au 31 août 2012

7. Emprunts

Le gouvernement du Québec a autorisé la Société à contracter auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec les emprunts suivants relatifs au maintien des immobilisations :

	2012	2011
Billet à terme renouvelable le 28 septembre 2012, autorisé par décret pour un montant maximal de 14 928 446 \$ portant intérêt au taux de 1,27%	13 202 690 \$	19 615 040 \$
Billet à terme renouvelable le 28 septembre 2012, autorisé par décret pour un montant maximal de 9 309 170 \$ portant intérêt au taux de 1,27%	6 635 672	6 550 966
Billet à terme renouvelable le 28 septembre 2012, autorisé par décret pour un montant maximal de 9 924 765 \$ portant intérêt au taux de 1,27%	1 505 972	-
	21 344 334 \$	26 166 006 \$

Le montant maximal autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts relatifs au maintien des actifs est de 71 017 481 \$. De cette somme, un montant maximum autorisé de 14 049 100 \$ a été transféré en dette à long terme.

De ce montant, la Société est autorisée à contracter pour son fonctionnement des emprunts temporaires à titre de marge de crédit d'une somme maximale de 2 000 000 \$ à taux variable ou fixe sans excéder le taux préférentiel pour un terme ne pouvant dépasser un an.

8. Subventions reportées du gouvernement du Québec

	2012	2011
Solde du début	71 502 381 \$	59 462 429 \$
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(8 040 221)	(6 767 211)
Subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir des charges futures	29 792 699	18 807 163
Solde à la fin	93 254 859 \$	71 502 381 \$

Notes complémentaires

au 31 août 2012

9. Dette à long terme

Emprunts sur billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec garantis par des hypothèques mobilières sans dépossession :

	2012	2011
5,28% remboursable par un versement de 6 203 762 \$ le 3 décembre 2012	6 203 762 \$	7 090 014 \$
5,48% remboursable par un versement de 93 451 \$ le 1 ^{er} octobre 2012	93 451	186 904
4,62% remboursable par versements annuels en capital de 183 686 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	734 743	918 429
4,62% remboursable par versements annuels en capital de 509 834 \$ jusqu'au 31 mars 2016	2 039 334	2 549 168
5,19% remboursable par versements annuels en capital de 88 625 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	177 250	265 876
5,19% remboursable par versements annuels en capital de 255 975 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	511 951	767 926
4,94% remboursable par versements annuels en capital de 357 634 \$ jusqu'au 16 juillet 2020	2 861 076	3 218 710
4,27% remboursable par versements annuels en capital de 171 413 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 028 479 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	1 542 719	1 714 132
4,56% remboursable par un versement de 1 424 724 \$ le 10 mai 2013	1 424 724	1 709 668
4,16% remboursable par un versement annuel en capital de 285 759 \$ le 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 428 794 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	1 714 553	2 000 312
2,73% remboursable par un versement annuel en capital de 284 711 \$ le 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 708 267 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	1 991 750	2 273 191
3,84% remboursable par versements annuels en capital de 316 496 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	1 888 168	2 202 784
3,84% remboursable par versements annuels en capital de 316 943 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	1 890 834	2 205 894
3,84% remboursable par versements annuels en capital de 310 776 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	1 854 041	2 162 970
3,84% remboursable par versements annuels en capital de 379 867 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	2 266 228	2 643 838
3,71% remboursable par versements annuels en capital de 844 864 \$ jusqu'au 16 juillet 2020	6 710 525	7 549 244
2,58% remboursable par versements annuels en capital de 3 063 992 \$ jusqu'au 15 juillet 2015	9 149 122	12 198 209
3,13% remboursable par versements annuels en capital de 654 582 \$ jusqu'au 16 janvier 2022 et par un versement de 6 545 821 \$ le 16 janvier 2023	13 003 538	-
	56 057 769 \$	51 657 269 \$

Le montant de la dette brute à long terme est de 56 283 567 \$ (2011 : 51 827 150 \$).

Le montant des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaille comme suit:

2013	15 747 096 \$
2014	10 591 751
2015	7 110 087
2016	4 903 160
2017	3 181 163
2018 et suivantes	14 750 310

Notes complémentaires

au 31 août 2012

10. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtisses	Améliorations et répar. maj. bâtisses	Équipement et accessoires de scène	Mobilier et équipement de bureau	Autres équipements	Matériel informatique	Logiciels infor- matiques	2012 Total
Coût des immobilisations									
Solde d'ouverture	7 759 090 \$	98 417 823 \$	109 391 820 \$	3 475 023 \$	310 908 \$	1 312 766 \$	1 110 871 \$	2 207 886 \$	223 986 187 \$
Acquisitions	–	21 524 700	7 922 419	410 806	9 847	6 788	22 563	49 750	29 946 873
Dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde de clôture	7 759 090	119 942 523	117 314 239	3 885 829	320 755	1 319 554	1 133 434	2 257 636	253 933 060
Amortissement cumulé									
Solde d'ouverture	–	65 669 635	73 613 995	2 473 483	267 709	1 285 030	1 040 026	2 053 170	146 403 048
Amortissement de l'exercice	–	2 250 123	5 019 591	163 924	18 707	11 365	46 753	96 231	7 606 694
Incidences des dispositions	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde de clôture	–	67 919 758	78 633 586	2 637 407	286 416	1 296 395	1 086 779	2 149 401	154 009 742
Valeur comptable nette - 2012									
	7 759 090 \$	52 022 765 \$	38 680 653 \$	1 248 422 \$	34 339 \$	23 159 \$	46 655 \$	108 235 \$	99 923 318 \$
Valeur comptable nette - 2011									
	7 759 090 \$	32 748 188 \$	35 777 825 \$	1 001 540 \$	43 199 \$	27 736 \$	70 845 \$	154 716 \$	77 583 139 \$

Parmi les acquisitions de l'exercice, un montant de 2 645 843 \$ (2011 : 5 477 997 \$) est inclus dans le poste «Fournisseurs et frais courus» au 31 août 2012.

Le gouvernement du Québec a rétrocédé à titre gratuit à la Société le stationnement P1 et son pourtour au cours de l'exercice. La rétrocession a été comptabilisée sous la catégorie des bâtisses pour un montant de 21 524 700 \$ correspondant aux coûts de construction de ces immobilisations.

Les œuvres d'art de la Société sont constituées principalement de peintures et de sculptures, et leur coût est imputé aux charges de l'année financière au cours de laquelle elles sont acquises.

11. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La Société a notamment des revenus de location commerciale de 863 257 \$ (2011 : 837 301 \$) avec une société apparentée sous contrôle commun. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

Certains membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,69% à 8,94% de la masse salariale cotisable et celui pour le RRPE et le RRAS, de 11,54% à 12,30%.

D'autres membres de la Société contribuent à un régime à cotisations déterminées, soit les employés du groupe des habilleuses. Le taux de cotisation de la Société à ce régime est de 8,5%.

Les cotisations de la Société imputées au poste de «salaires et avantages sociaux» des résultats de l'exercice s'élèvent à 438 433 \$ (2011 : 392 560 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ces cotisations à titre d'employeur.

Notes complémentaires

au 31 août 2012

13. Obligations relatives aux congés de maladie et provision pour vacances

Obligations relatives aux congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société et sont évaluées selon une méthode actuarielle qui tient compte de la répartition des prestations constituées. La valeur de ces obligations est répartie sur la durée de la carrière active des employés.

Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 août 2012 :

	2012	2011
Taux d'indexation	1,25 %	0,75 %
Taux d'actualisation (taux des obligations du Québec échéant dans dix ans)	3,67 %	4,66 %
Durée résiduelle d'activité des salariés actifs	13 ans	14 ans

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque la Société estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Provision pour congés de maladie et vacances incluse aux fournisseurs et frais courus

	2012			2011
	Maladie	Vacances	Total	Total
Solde au début	254 245 \$	358 919 \$	613 164 \$	560 680 \$
Charge de l'exercice	175 109	229 484	404 593	378 791
Prestations versées au cours de l'exercice	(109 691)	(247 907)	(357 598)	(326 307)
Solde à la fin	319 663 \$	340 496 \$	660 159 \$	613 164 \$

14. Taxes foncières

En vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Société est exemptée de taxes foncières. Toutefois, le gouvernement du Québec verse à la Ville de Montréal et à la Ville de Joliette, des sommes d'argent équivalentes au montant total des taxes foncières municipales qui seraient payables à l'égard des immeubles inscrits au nom de la Société, si celle-ci était imposable. La contribution du Gouvernement du Québec se détaille ainsi :

	2012	2011
Ville de Montréal	6 791 387 \$	6 689 273 \$
Ville de Joliette	122 462	121 154
Total	6 913 849 \$	6 810 427 \$

Ces montants ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de la Société.

15. Obligations contractuelles

La Société est engagée par des contrats échéant à diverses dates jusqu'en 2022 pour des biens et services ainsi que pour des travaux de construction sur des immobilisations corporelles.

Les paiements minimaux futurs s'établissent comme suit :

2013	4 031 663 \$
2014	410 428
2015	35 851
2016	16 688
2017	14 008
2018 et suivantes	26 362

16. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

Rapport de la direction

Les états financiers de Télé-Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Télé-Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de Télé-Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Michèle Fortin
Présidente-directrice générale



Peter St-Onge
Directeur général de l'administration, des finances et des services techniques

Montréal, le 23 novembre 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de Télé-Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2012, les états des résultats et déficit cumulé, de la variation de la dette nette, et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

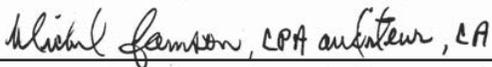
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Télé-Québec au 31 août 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA
Montréal, le 23 novembre 2012

Résultats et déficit cumulé de l'exercice clos le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec		
Fonctionnement	54 823 663 \$	55 198 868 \$
Remboursement de la dette		254 415
Intérêts sur la dette	1 328 536	1 184 975
Virement de subventions reportées (note 9)	6 153 786	5 182 059
Autres	193 505	345 617
Canal Savoir	1 000 000	1 005 000
Ventes, services et autres revenus	<u>20 534 395</u>	<u>18 885 420</u>
	<u>84 033 885</u>	<u>82 056 354</u>
CHARGES		
Traitements et charges sociales	20 098 567	20 460 067
Services professionnels, administratifs et autres	5 891 493	5 412 948
Loyers	5 381 786	5 968 307
Fournitures et approvisionnements	1 031 508	1 635 489
Services de transport et de communication	3 580 215	3 650 144
Droits de télédiffusion et de distribution	38 231 103	35 986 676
Amortissement des immobilisations corporelles (note 11)	6 368 811	5 511 673
Frais directs productions autonomes	360 357	326 715
Frais directs prestations de services	38 710	29 434
Frais financiers (note 3)	1 335 361	1 192 023
Radiation de créances	12 155	7 714
Canal Savoir	1 476 408	1 315 340
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(5 339)	15 332
	<u>83 801 135</u>	<u>81 511 862</u>
EXCÉDENT ANNUEL	<u>232 750</u>	<u>544 492</u>
DÉFICIT CUMULÉ DU DÉBUT	<u>(6 471 868)</u>	<u>(7 016 360)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u>(6 239 118) \$</u>	<u>(6 471 868) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

État de la situation financière au 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	2 173 466 \$	1 164 249 \$
Créances	5 686 858	5 973 669
Placements (note 4)	9 842	9 842
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (note 5)	47 000 508	41 991 944
	<u>54 870 674</u>	<u>49 139 704</u>
PASSIFS		
Emprunts temporaires (note 6)	26 769 926	26 732 500
Charges à payer et frais courus (note 7)	7 316 278	8 998 957
Droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures à payer	33 771 824	28 159 414
Dettes à long terme (note 8)	27 231 912	21 224 797
Revenus reportés (note 9)	42 118 937	38 087 730
Avance du gouvernement du Québec (note 10)	2 750 000	2 750 000
	<u>139 958 877</u>	<u>125 953 398</u>
DETTE NETTE	<u>(85 088 203)</u>	<u>(76 813 694)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Émissions réalisées et en cours de production	353 283	338 533
Droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures	43 708 193	38 077 249
Immobilisations corporelles (note 11)	33 795 762	30 948 506
Fournitures techniques et de production	511 339	480 754
Frais payés d'avance	480 508	496 784
	<u>78 849 085</u>	<u>70 341 826</u>
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(6 239 118) \$</u>	<u>(6 471 868) \$</u>

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
EXCÉDENT ANNUEL	232 750 \$	544 492 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 229 147)	(7 926 816)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 368 811	5 511 673
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(5 339)	15 332
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	18 419	24 816
	<u>(2 847 256)</u>	<u>(2 374 995)</u>
Acquisition d'émissions réalisées et en cours de production	(14 750)	(32 034)
Acquisition des droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures	(87 305 009)	(76 152 537)
Utilisation des droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures	81 674 065	78 801 242
Acquisition de stock de fournitures techniques et de production	(1 225 323)	(196 152)
Utilisation de stock de fournitures techniques et de production	1 194 738	202 335
Acquisition de frais payés d'avance	(999 549)	(1 132 582)
Utilisation des frais payés d'avance	1 015 825	963 882
	<u>(5 660 003)</u>	<u>2 454 154</u>
(AUGMENTATION) DIMINUTION DE LA DETTE NETTE	<u>(8 274 509)</u>	<u>623 651</u>
DETTE NETTE DU DÉBUT	<u>(76 813 694)</u>	<u>(77 437 345)</u>
DETTE NETTE DE LA FIN	<u>(85 088 203) \$</u>	<u>(76 813 694) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 août 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	232 750 \$	544 492 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	6 368 811	5 511 673
Virement des subventions reportées	(6 153 786)	(5 182 059)
(Gain) perte sur aliénation d'immobilisations corporelles	(5 339)	15 332
	<u>442 436</u>	<u>889 438</u>
Variations des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 12)	<u>8 741 532</u>	<u>7 073 719</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>9 183 968</u>	<u>7 963 157</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(5 008 564)	(4 765 181)
Augmentation des emprunts temporaires	9 880 312	7 628 918
Remboursement des emprunts temporaires	(9 842 886)	-
Augmentation de la dette	10 196 073	-
Remboursement de la dette	(4 188 958)	(3 425 976)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>1 035 977</u>	<u>(562 239)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produit d'aliénation d'immobilisations corporelles	18 419	24 816
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 229 147)	(7 926 816)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	<u>(9 210 728)</u>	<u>(7 902 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	1 009 217	(501 082)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 164 249</u>	<u>1 665 331</u>
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 173 466 \$</u>	<u>1 164 249 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Notes complémentaires au 31 août 2012

1. CONSTITUTION ET OBJETS

Télé-Québec est une personne morale au sens du Code civil constituée par la *Loi sur la Société de télédiffusion du Québec* (L.R.Q., S-12.01).

Télé-Québec a principalement pour objet d'exploiter une entreprise de télédiffusion éducative et culturelle de même qu'un service de production et de distribution de documents audiovisuels, multimédias et de télédiffusion.

En vertu de sa loi constitutive, Télé-Québec est mandataire de l'État et n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, Télé-Québec utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public* et, pour la première année, applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. La préparation des états financiers de Télé-Québec, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'une estimation sont la durée de vie utile des droits de télédiffusion et de distribution, et des participations à des productions extérieures ainsi que celle des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Constataion des revenus*Subventions*

Les subventions sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges correspondantes sont engagées. Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel Télé-Québec a obtenu le financement ou a réalisé les travaux donnant droit à ces subventions.

Ventes, services et autres produits

Les ventes, services et autres produits sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les services ont été rendus au client, que le prix est déterminé ou déterminable, et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

ACTIFS FINANCIERS**Encaisse**

La politique de Télé-Québec consiste à présenter dans l'encaisse les soldes bancaires et les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût diminué de toute moins-value durable.

Émissions réalisées et en cours de production

Les émissions réalisées et en cours de production sont comptabilisées au coût moyen. Le coût comprend les coûts directs des fournitures et des services ainsi qu'une imputation des frais généraux et de main-d'œuvre reliée aux émissions. Le coût moyen d'une émission est imputé aux opérations lors de la diffusion initiale ou lorsque l'émission est déclarée inutilisable.

PASSIFS**Dettes à long terme**

Les dettes à long terme sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Revenus reportés

Les rentrées grevées d'affectations d'origine externe sont constatées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites. Celles reçues avant l'exercice au cours duquel elles sont utilisées sont présentées à titre de produits reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Notes complémentaires au 31 août 2012

Avantages sociaux futurs*Provisions pour vacances*

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que Télé-Québec ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de Télé-Québec sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures

Les droits de télédiffusion et de distribution de documents audiovisuels sont généralement acquis pour une période de cinq ans; ils sont capitalisés pour être ensuite imputés aux opérations en fonction des diffusions effectuées et, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits, la base suivante est utilisée :

70% pour la première diffusion ;
30% pour la deuxième diffusion.

Les droits sur les films qui sont jugés inutilisables sont radiés des livres dès qu'une décision est prise à cet effet.

Quant aux productions extérieures, la participation de Télé-Québec et les droits sont reportés pour être ensuite imputés entièrement aux opérations lors de la première diffusion, sauf pour certains cas où ils sont imputés en fonction des considérations rattachées à l'utilisation des droits.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Le réseau d'antennes comprend les bâtisses, les matériaux, les services d'ingénierie, les infrastructures, les frais directs de main-d'œuvre, les intérêts sur le financement temporaire durant la construction et les frais généraux qui s'y rapportent.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

TAUX

Réseau d'antennes	5%
Améliorations au réseau d'antennes	10%
Matériel technique	10%
Ameublement et agencement	10%
Équipement informatique	20%
Logiciel	33%
Matériel roulant	20%
Améliorations locatives	Durée du bail, maximum 5 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de Télé-Québec de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de moins-values antérieures n'est permise.

Fournitures techniques et de production

Les stocks de fournitures techniques et de production sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont Télé-Québec bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputés aux charges au moment où Télé-Québec bénéficiera des services acquis.

Notes complémentaires au 31 août 2012

3. FRAIS FINANCIERS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Intérêts sur emprunts temporaires		
Institution financière	6 825 \$	7 048 \$
Fonds de financement	376 005	339 751
Intérêts sur la dette à long terme - Fonds de financement	<u>952 531</u>	<u>845 224</u>
	<u>1 335 361 \$</u>	<u>1 192 023 \$</u>

4. PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Placement TV5MONDE	<u>9 842 \$</u>	<u>9 842 \$</u>

Télé-Québec détient une participation en actions de 4,44 % dans cette société dont l'activité principale est la gestion des signaux.

5. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec correspondent aux intérêts courus et au remboursement du capital sur la dette à long terme reliée aux immobilisations corporelles et à leur maintien, ainsi qu'au solde à recevoir sur des subventions liées à des projets spécifiques.

Notes complémentaires au 31 août 2012

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Emprunts auprès du Fonds de financement	<u>26 769 926 \$</u>	<u>26 732 500 \$</u>

Télé-Québec est autorisée par décret du gouvernement du Québec à instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, jusqu'à concurrence d'un montant total de 63 930 485 \$, aux fins suivantes :

	<u>2012</u>
Maintien d'actif et numérisation	39 580 485 \$
Modernisation	8 350 000
Marge de crédit	<u>16 000 000</u>
	<u>63 930 485 \$</u>

Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à Télé-Québec les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme auprès du Fonds de financement. Les montants prélevés auprès du Fonds de financement portent intérêt à la moyenne des taux des acceptations bancaires à un mois, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion. Le taux d'intérêt était de 1,50 % au 31 août 2012 (1,50 % au 31 août 2011).

Télé-Québec a également un crédit autorisé renouvelable annuellement auprès d'une institution financière. Au 31 août 2012, le montant maximum que pouvait prélever Télé-Québec s'établissait à 16 000 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux de base lorsque la marge de crédit est utilisée alors qu'ils portent intérêt au taux des acceptations bancaires, plus une marge de 0,3 % tenant lieu de frais d'émission et de gestion lorsqu'il s'agit d'acceptations bancaires. Aux 31 août 2011 et 2012, Télé-Québec n'avait aucun emprunt prélevé sur ces facilités de crédit.

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fournisseurs et frais courus	2 702 567 \$	3 375 093 \$
Comptes à payer divers	1 661 065	2 780 613
Traitements et charges sociales à payer	<u>2 952 646</u>	<u>2 843 251</u>
	<u>7 316 278 \$</u>	<u>8 998 957 \$</u>

Notes complémentaires au 31 août 2012

8. DETTES À LONG TERME

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec :		
4,798 % remboursable par versements annuels de 503 525 \$ jusqu'au 27 février 2014	1 007 049 \$	1 510 574 \$
4,2739 % remboursable par versements annuels de 201 409 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2014 et par un versement de 1 208 459 \$ le 1 ^{er} décembre 2015	1 812 689	2 014 099
4,2739 % remboursable par versements annuels de 302 114 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015	1 208 459	1 510 574
2,156 % remboursable par versements annuels de 98 182 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2016	490 908	586 439
4,207 % remboursable par versements annuels de 260 703 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 1 303 518 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	1 564 221	1 824 924
2,726 % remboursable par versements annuels de 532 396 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 3 194 375 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	3 726 770	4 259 166
3,625 % remboursable par versements annuels de 603 308 \$ jusqu'au 1 ^{er} décembre 2015 et par un versement de 1 809 954 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	4 223 228	4 826 546
3,837 % remboursable par versements annuels de 670 354 \$ jusqu'au 1 ^{er} juin 2018	4 022 122	4 692 475
3,122 % remboursable par versements annuels de 1 019 607 \$ jusqu'au 16 juillet 2021	9 176 466	-
	<u>27 231 912 \$</u>	<u>21 224 797 \$</u>

Notes complémentaires au 31 août 2012

8. DETTES À LONG TERME (suite)

Les remboursements du capital et des intérêts des emprunts à long terme sont garantis par une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur les subventions accordées à Télé-Québec par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour pourvoir au paiement en capital et intérêts sur les emprunts à long terme, au fur et à mesure que ceux-ci deviennent dus et payables en accord avec les modalités de chacun des emprunts. Les versements effectués au titre des subventions sont transmis directement au Fonds de financement.

Les versements en capital à effectuer lors des prochains exercices sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

2013	4 191 609 \$
2014	7 896 402
2015	2 894 985
2016	3 902 035
2017	3 598 097
2018 et suivantes	4 748 784

9. REVENUS REPORTÉS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Subventions du gouvernement du Québec		
Subventions relatives aux immobilisations corporelles pour le remboursement de la dette à long terme		
Solde au début	30 962 811 \$	28 238 594 \$
Revenus reportés de l'exercice	9 117 671	7 906 276
Virement aux revenus de l'exercice	<u>(6 153 786)</u>	<u>(5 182 059)</u>
Solde à la fin	33 926 696	30 962 811
Subvention perçue d'avance	5 093 549	5 093 546
Projets spécifiques	<u>2 004 155</u>	<u>1 328 689</u>
	41 024 400	37 385 046
Autres revenus de productions extérieures	915 722	584 919
Loyers perçus d'avance	<u>178 815</u>	<u>117 765</u>
	<u>42 118 937 \$</u>	<u>38 087 730 \$</u>

Notes complémentaires au 31 août 2012

10. AVANCE DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Au cours de l'exercice 2010, en vertu du décret n° 634-2010, Télé-Québec a été autorisée à céder ses parts dans la Télé des Arts et le ministre des Finances a autorisé une avance à Télé-Québec d'un montant maximal de 2 750 000 \$ pris à même la somme reçue par Télé-Québec en contrepartie de la vente de son capital-actions dans la Télé des Arts, correspondant au capital investi et récupéré au titre de remboursement de l'avance versée en vertu du décret n° 386-2001 du 4 avril 2001. L'avance devra être utilisée exclusivement par le fonds des productions régionales. Le coût d'intérêt correspond aux bénéfices nets réalisés à même l'avance de 2 750 000 \$, jusqu'à concurrence d'un maximum annuel égal au taux préférentiel. L'intérêt sera payable le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Le remboursement de l'avance devra être effectué au plus tard le 31 décembre 2021 ou, le cas échéant, à la date de récupération par Télé-Québec du capital investi.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Réseau d'antennes	Matériel technique	Ameublement et agencement	Équipement informatique et logiciel	Matériel roulant	Améliorations locatives	Total
Coût des immobilisations							
1 ^{er} septembre 2010	33 118 702 \$	35 474 491 \$	2 598 934 \$	10 152 218 \$	754 723 \$	12 353 579 \$	94 452 647 \$
Acquisitions	4 089 323	846 505	128 295	1 297 435	117 674	1 447 584	7 926 816
Dispositions	11 405	1 149 341	19 027	177 741	97 642	-	1 455 156
31 août 2011	37 196 620	35 171 655	2 708 202	11 271 912	774 755	13 801 163	100 924 307
Acquisitions	2 889 313	858 780	66 833	1 059 835	161 367	4 193 019	9 229 147
Dispositions	87 112	1 471 410	5 412	225 854	81 886	-	1 871 674
31 août 2012	39 998 821	34 559 025	2 769 623	12 105 893	854 236	17 994 182	108 281 780
Cumul des amortissements							
1 ^{er} septembre 2010	27 680 110	20 118 398	1 933 864	7 340 075	695 064	8 111 625	65 879 136
Amortissement de l'exercice	599 213	2 279 719	111 147	1 243 629	33 334	1 244 631	5 511 673
Dispositions	11 351	1 109 349	18 925	177 741	97 642	-	1 415 008
31 août 2011	28 267 972	21 288 768	2 026 086	8 405 963	630 756	9 356 256	69 975 801
Amortissement de l'exercice	746 087	2 307 807	111 107	1 326 925	59 817	1 817 068	6 368 811
Dispositions	86 986	1 458 479	5 389	225 854	81 886	-	1 858 594
31 août 2012	28 927 073	22 138 096	2 131 804	9 507 034	608 687	11 173 324	74 486 018
Valeur nette comptable							
31 août 2011	8 928 648	13 882 887	682 116	2 865 949	143 999	4 444 907	30 948 506
31 août 2012	11 071 748 \$	12 420 929 \$	637 819 \$	2 598 859 \$	245 549 \$	6 820 858 \$	33 795 762 \$

Notes complémentaires au 31 août 2012

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Variations des actifs et des passifs reliés au fonctionnement		
Variation des créances	286 811 \$	(578 943) \$
Variation des émissions réalisées et en cours de production	(14 750)	(32 034)
Variation des droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures	(5 630 944)	2 648 705
Variation des fournitures de production	(30 585)	6 183
Variation des frais payés d'avance	16 276	(168 700)
Variation des charges à payer et frais courus	(1 682 679)	3 517
Variation des droits de télédiffusion et de distribution, et participation à des productions extérieures à payer	5 612 410	(3 190 680)
Variation des revenus reportés	<u>10 184 993</u>	<u>8 385 671</u>
	<u>8 741 532 \$</u>	<u>7 073 719 \$</u>

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élevaient à 1 324 688 \$ (2011 : 1 218 415 \$).

13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Télé-Québec s'est engagée par des baux à long terme échéant à diverses dates jusqu'en l'an 2019 pour des locaux et autres biens et services. Ces baux comportent, dans certains cas, une option de renouvellement variant de 1 à 15 ans.

La charge de loyer de l'exercice clos le 31 août 2012 concernant ces baux s'élève à 4 698 784 \$ (2011 : 5 392 774 \$).

Les paiements minimums futurs au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2013	4 955 848 \$
2014	4 585 664
2015	4 372 467
2016	4 298 791
2017	3 715 479
2018 et subséquemment	5 882 841

27 811 090 \$

Notes complémentaires au 31 août 2012

14. RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de Télé-Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de Télé-Québec pour le RREGOP a augmenté de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale assujettie et celui du RRPE de 11,54 % à 12,30 %.

Les cotisations de Télé-Québec imputées aux résultats de l'exercice clos le 31 août 2012 s'élèvent à 1 160 039 \$ (2011 : 1 110 420 \$). Les obligations de Télé-Québec envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, Télé-Québec est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Télé-Québec n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

16. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

Les états financiers consolidés qui suivent ont été dressés par la direction de la Société des alcools du Québec (la Société) et approuvés par son conseil d'administration. La direction est responsable des données et des affirmations contenues dans ces états financiers consolidés et dans les autres sections du rapport annuel. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les méthodes et les procédés établis par la direction, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), et reflètent les meilleurs jugements et estimations de la direction, basés sur l'information actuellement disponible.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers consolidés exacts et ponctuels. De plus, le Service d'audit interne passe en revue, sur une base sélective, les processus comptables et les systèmes de gestion. Ses constatations et ses recommandations sont transmises à la direction, qui agit en conséquence. La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration de la Société a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations relatives à la préparation d'états financiers consolidés et au contrôle financier de l'exploitation. Le conseil d'administration s'acquitte de cette tâche au moyen de son comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants. Ce comité révisé périodiquement les états financiers consolidés et étudie également les rapports portant sur les méthodes comptables ainsi que sur les systèmes de contrôle interne. Les auditeurs indépendants externes peuvent, sans restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne leur audit.

Les états financiers consolidés ont été audités par le vérificateur général du Québec et par le cabinet Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Leur responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers consolidés. Le rapport des auditeurs indépendants, qui figure ci-contre, précise la nature et l'étendue de leur audit et présente leur opinion à l'égard de ces états financiers consolidés.



Philippe Duval
Président et chef de la direction



Richard Genest
Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, le 6 juin 2013

Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société des alcools du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 30 mars 2013 et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

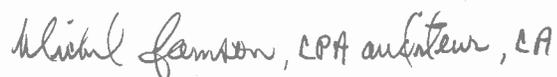
À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des alcools du Québec au 30 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 6 juin 2013



¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A121855

État consolidé du résultat global

Exercice clos le 30 mars 2013
(en milliers de dollars canadiens)

	2013 (52 semaines)	2012 (53 semaines)
VENTES (note 6)	2 907 047 \$	2 837 123 \$
COÛT DES PRODUITS VENDUS (note 6)	1 354 252	1 327 802
BÉNÉFICE BRUT (note 6)	1 552 795	1 509 321
Frais de vente et mise en marché et distribution	461 065	454 089
Frais d'administration	116 366	112 406
Revenus publicitaires, promotionnels et divers	(59 977)	(60 106)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 035 341	1 002 932
Charge de financement nette des produits de financement (note 8)	2 082	2 117
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence (note 9)	2 813	1 069
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE	1 030 446 \$	999 746 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 30 mars 2013
(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
SOLDE AU 26 MARS 2011	30 000 \$	14 888 \$	44 888 \$
Résultat net et résultat global pour l'exercice	–	999 746	999 746
Dividende	–	(999 746)	(999 746)
SOLDE AU 31 MARS 2012	30 000	14 888	44 888
Résultat net et résultat global pour l'exercice	–	1 030 446	1 030 446
Dividende	–	(1 030 446)	(1 030 446)
SOLDE AU 30 MARS 2013	30 000 \$	14 888 \$	44 888 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	52 936 \$	30 753 \$
Comptes clients et autres débiteurs (note 10)	60 574	49 594
Stocks (note 11)	344 659	302 350
Dépôts et charges payées d'avance (note 12)	34 407	56 724
	<u>492 576</u>	<u>439 421</u>
Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence (note 9)	7 250	7 963
Immobilisations corporelles (note 13)	223 625	221 501
Immobilisations incorporelles (note 14)	36 170	29 372
Actif au titre des prestations définies du régime de retraite (note 19)	1 352	2 132
	<u>760 973 \$</u>	<u>700 389 \$</u>
PASSIF		
À court terme		
Emprunts (note 15)	90 485 \$	53 992 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer (note 16)	235 658	231 157
Taxes et droits gouvernementaux à payer	108 732	56 343
Provisions et passifs éventuels (note 17)	7 840	25 872
Dividende à payer	241 446	258 746
	<u>684 161</u>	<u>626 110</u>
Passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés (note 19)	31 924	29 391
	<u>716 085</u>	<u>655 501</u>
CAPITAUX PROPRES (note 20)		
Capital-actions	30 000	30 000
Résultats non distribués	14 888	14 888
	<u>44 888</u>	<u>44 888</u>
	<u>760 973 \$</u>	<u>700 389 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 6 juin 2013.


Sylvain SimardPrésident du conseil d'administration
(entré en fonction le 1^{er} mai 2013)

Johanne BrunetPrésidente du comité d'audit
(nommée à cette fonction le 29 mai 2013)

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 30 mars 2013
(en milliers de dollars canadiens)

	2013	2012
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	1 030 446 \$	999 746 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles	23 840	23 695
Amortissements des immobilisations incorporelles	7 574	6 502
Perte sur cessions d'immobilisations corporelles	73	127
Radiation d'immobilisations incorporelles	5	–
Gain sur cession d'immeuble de placement	–	(1 214)
Quote-part du résultat net des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence	2 813	1 069
Montants repris pour provisions	10 451	12 090
Charge au titre des crédits de congés de maladie	5 507	6 107
Charge au titre du régime de retraite	844	748
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	704	654
	<u>1 082 257</u>	<u>1 049 524</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 23)	(2 856)	(89 615)
Intérêts payés	(1 173)	(781)
Intérêts perçus	469	127
Prestations versées au titre du régime de crédits de congés de maladie cumulés	(2 974)	(3 399)
Capitalisation de l'obligation au titre de prestations définies du régime de retraite	–	(8 467)
Prestations versées au titre du régime de retraite	(64)	(64)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	<u>1 075 659</u>	<u>947 325</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Distribution de capital reçue d'une coentreprise	400	750
Apport de capital dans une coentreprise	(2 500)	(2 500)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(26 774)	(23 195)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(14 355)	(12 068)
Produit de cessions d'immobilisations corporelles	1 060	129
Produit de cession d'un immeuble de placement	–	3 078
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(42 169)</u>	<u>(33 806)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts	36 493	50 992
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	(54)	(1 711)
Dividende payé	(1 047 746)	(962 671)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>(1 011 307)</u>	<u>(913 390)</u>
AUGMENTATION NETTE D'ENCAISSE	22 183	129
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	30 753	30 624
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	52 936 \$	30 753 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 30 mars 2013
(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

1. Généralités, statuts et nature des activités

La Société des alcools du Québec (la Société mère) est constituée en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec (L.R.Q., c. S-13). Son siège social est situé au 905, avenue De Lorimier, à Montréal, Québec, Canada. La Société mère et sa filiale (collectivement la Société) ont pour mandat de faire le commerce de boissons alcooliques. À titre de société d'État, la Société est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

2. Exercice financier

L'exercice financier de la Société se termine le dernier samedi du mois de mars. Par conséquent, l'exercice financier clos le 30 mars 2013 comprend 52 semaines d'exploitation (53 semaines pour celui clos le 31 mars 2012).

3. Principales méthodes comptables

Mode de présentation et déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ainsi que les notes afférentes ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 30 mars 2013 comprennent ses données financières ainsi que celles de sa filiale.

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de la même manière pour toutes les périodes présentées.

Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur, des provisions, du passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et de l'actif au titre des prestations définies du régime de retraite, dont la base d'évaluation est divulguée dans les méthodes comptables.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Société mère ainsi que ceux de sa filiale, détenue en propriété exclusive. Cette dernière a été constituée le 31 août 2012 en vertu de la Loi sur les sociétés par actions. La filiale est une entité dont la Société a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles. La Société détient et exerce le contrôle au moyen de plus de la moitié des droits de vote. La date de clôture de la filiale est le dernier samedi du mois de mars de chaque année. Les opérations et les soldes résultant des transactions intersociétés ainsi que les gains et les pertes latents sur les opérations entre les sociétés sont éliminés lors de la consolidation. Les états financiers de la filiale sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est acquis jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits

Les ventes de boissons alcooliques effectuées aux consommateurs, aux agences, aux titulaires de permis (incluant les établissements licenciés et les institutions), aux distributeurs autorisés (grossistes-épiciers) ainsi que les autres produits sont constatés déduction faite des escomptes et retours, lorsque :

- la Société a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens;
- la Société ne continue ni à être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés;
- le montant des produits des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable;
- il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que les coûts engagés ou à engager concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Pour la Société, ces critères de constatation sont généralement rencontrés au moment de la livraison des biens et lorsque les services sont rendus.

La Société agit à titre d'intermédiaire en ce qui concerne les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Ces derniers vendent et livrent, dans la province de Québec, des bières fabriquées dans les autres provinces canadiennes ou à l'étranger par eux-mêmes ou par des sociétés qui leur sont liées. Ces produits doivent être achetés exclusivement de la Société, laquelle agit à titre d'intermédiaire entre les fournisseurs et les brasseurs et distributeurs de bière. Ces transactions de vente ne génèrent aucun bénéfice brut pour la Société, qui perçoit toutefois des frais de service comptabilisés au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » pour celles-ci.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés sur une base d'exercice selon la méthode du taux effectif.

Les programmes publicitaires et promotionnels en coopération avec les représentants des fournisseurs et les autres revenus peuvent être évalués de façon fiable et sont comptabilisés séparément lorsque les services sont rendus.

Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Les entités dont les activités économiques sont sous le contrôle conjoint de la Société mère et d'une tierce partie (les coentreprises) sont initialement comptabilisées au coût, puis ultérieurement selon la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable des participations dans les coentreprises est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du résultat net et des autres éléments du résultat global des coentreprises. Ces changements comprennent l'amortissement ou les dépréciations qui sont prises subséquemment relativement aux ajustements de juste valeur des actifs ou des passifs.

La Société mère détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. et une autre de 50 % dans la société TWIST, société en commandite (S.E.C.) jusqu'au 30 septembre 2012 et par la suite par l'entremise de sa filiale. La quote-part de la Société dans le résultat de ces coentreprises est présentée distinctement dans l'état consolidé du résultat global.

Secteurs opérationnels

La Société n'œuvre que dans un seul secteur et n'a, par conséquent, aucune information à fournir à ce sujet.

Constatation des contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs

Les contreparties reçues ou à recevoir de fournisseurs sont considérées comme des ajustements de prix des produits des fournisseurs et, en conséquence, sont comptabilisées en réduction du coût des produits vendus et des stocks. Certaines exceptions s'appliquent lorsque les contreparties reçues ou à recevoir représentent des remboursements de coûts différentiels engagés par la Société pour vendre des produits des fournisseurs ou des paiements au titre de biens livrés ou de services fournis aux fournisseurs. Ces dernières contreparties reçues ou à recevoir des fournisseurs sont enregistrées, selon leur nature, en réduction des charges afférentes ou à titre d'autres produits.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Conversion des devises

Les états financiers consolidés annuels sont présentés dans la monnaie fonctionnelle de la Société, soit le dollar canadien, qui est aussi celle de la filiale et des coentreprises.

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière, tandis que les éléments d'actif et de passif non monétaires sont convertis au taux en vigueur à la date d'origine des transactions. Les produits et les charges libellés en devises étrangères sont convertis aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les stocks de fin et dans le coût des produits vendus.

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués initialement à la juste valeur. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

- L'encaisse, les comptes clients et autres débiteurs et les dépôts sont classés dans les « Prêts et créances ». Ils sont évalués subséquentement au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.
- Les instruments financiers dérivés sont classés dans les actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net puisqu'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués subséquentement à la juste valeur et les profits et pertes sont comptabilisés en résultat net.
- Les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer et de la tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement échéant à moins de un an), ainsi que le dividende à payer, sont classés dans les « Passifs financiers au coût amorti ». Les évaluations subséquentes sont enregistrées au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour la Société, cette évaluation correspond généralement au coût.

De plus, les instruments financiers mesurés à la juste valeur doivent être classés selon une hiérarchie à trois niveaux fondée sur le type de données utilisées pour réaliser les évaluations. Cette hiérarchie est comme suit :

niveau 1 : les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

niveau 2 : les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix); et

niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif concerné qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

3. Principales méthodes comptables (suite)

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, pour tous les actifs financiers, sauf ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif financier s'est déprécié. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Lorsqu'il y a une dépréciation, le montant comptabilisé de perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

Dérivés

La Société gère partiellement son risque de change sur les sorties de fonds prévues en devises au moyen de contrats de change à terme et d'autres instruments financiers dérivés. Ils sont évalués en fin de période à la juste valeur confirmée par le ministre des Finances du Québec et les variations de juste valeur sont reflétées dans l'état consolidé du résultat global. Toutefois, la Société ne documente pas la relation de couverture selon les IFRS et, par conséquent, ces instruments financiers dérivés ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture. Néanmoins, la Société estime que, du point de vue de l'exploitation et de la gestion des flux de trésorerie, ils lui permettent de réduire les effets négatifs éventuels d'une variation du dollar canadien sur le marché des changes. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers ou contrats, autres que ceux pour lesquels le contrat hôte est détenu ou désigné à des fins de transaction, sont séparés lorsque les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte et sont alors comptabilisés à titre de dérivés.

Aux 30 mars 2013 et 31 mars 2012, la Société ne détenait aucun instrument financier ou contrat comportant un dérivé incorporé nécessitant d'être séparé.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût des stocks de boissons alcooliques comprend le coût d'acquisition, les frais de transport à l'achat, les droits d'accise et de douane afférents ainsi que les frais de livraison directs encourus pour rendre disponibles les produits aux différents points de vente. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les terrains détenus à des fins administratives sont présentés à leur coût d'acquisition. Puisque aucune durée d'utilité définie ne peut être établie pour les terrains, ils ne sont pas amortis.

Les bâtisses, les améliorations locatives, le mobilier et équipement et le matériel roulant sont comptabilisés au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

Une partie de l'entrepôt principal qui était détenue jusqu'au 11 avril 2012 dans le cadre d'un contrat de location-financement est également présentée dans les immobilisations corporelles. Cet actif est amorti sur la durée d'utilité attendue (déterminée en fonction de celle des actifs similaires détenus).

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état consolidé du résultat global.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Bâtisses :	
Structures et enveloppes des bâtisses	75 ans
Toitures et systèmes électromécaniques	20 ans
Aménagements intérieurs et extérieurs	10 et 15 ans
Améliorations locatives	5 à 15 ans
Mobilier et équipement	3 à 20 ans
Matériel roulant	8 à 10 ans

L'amortissement des immobilisations corporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées de logiciels développés à l'interne et de licences de logiciels acquises, sont comptabilisées au coût, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures. Celui-ci comprend les frais directement liés à l'acquisition, à l'installation ou au développement de logiciels destinés à un usage interne. Les dépenses pour la phase de recherche d'un projet interne sont comptabilisées en charges dans la période où elles sont encourues.

Les coûts directement attribuables à la phase de développement de nouveaux logiciels sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles à condition qu'ils remplissent les exigences suivantes :

- l'achèvement de l'immobilisation incorporelle est techniquement faisable en vue de sa mise en service;
- la Société a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service;
- la Société a la capacité de mettre en service l'immobilisation incorporelle;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables;
- il existe des ressources techniques, financières et autres appropriées pour achever le développement de l'immobilisation incorporelle et la mettre en service;
- les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne remplissent pas ces critères pour l'inscription à l'actif sont comptabilisées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Un élément des immobilisations incorporelles est décomptabilisé lors de sa cession ou lorsque aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations incorporelles, qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé au poste « Revenus publicitaires, promotionnels et divers » à l'état consolidé du résultat global.

Ces actifs sont amortis, à compter de la date où ils sont prêts à être mis en service, c'est-à-dire dès qu'ils se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir les exploiter de la manière prévue par la direction, sur leur durée d'utilité attendue selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et le mode d'amortissement sont réexaminés à chaque fin de période de présentation de l'information financière. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Logiciels et licences acquis	3 à 5 ans
Logiciels développés à l'interne	3 à 10 ans

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts se rapportant à la maintenance des logiciels, c'est-à-dire les sommes dépensées pour l'achat et l'installation de correctifs et de mises à niveau mineures, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est réparti entre les « Frais de vente et mise en marché et distribution » et les « Frais d'administration ».

Dépréciation des actifs à long terme

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les participations dans les entreprises sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. À la fin de chaque période de présentation, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. Au cours de l'exercice, la Société effectue un test de dépréciation des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, qu'il y ait eu indice de dépréciation ou non. Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs provenant de chaque actif ou de chaque unité génératrice de trésorerie, puis elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie. Les données utilisées pour les tests de dépréciation sont directement liées au budget le plus récent approuvé et ont été ajustées au besoin. Les facteurs d'actualisation sont établis individuellement pour chaque actif ou unité génératrice de trésorerie et reflètent leurs profils de risque respectifs déterminés par la direction.

Les pertes de valeur liées aux unités génératrices de trésorerie sont réparties au prorata des actifs de l'unité génératrice de trésorerie. Tous les actifs sont subséquemment réévalués afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement puisse ne plus exister. Une reprise de valeur peut compenser une perte de valeur antérieure si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède la valeur comptable jusqu'à concurrence du coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée. Pour la période courante, une entreprise dans laquelle la Société détient une participation a procédé à un test de dépréciation qui a résulté en une dévaluation (voir note 9 concernant les participations dans les entreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence).

Actifs loués

Location simple

Les contrats de location pour lesquels les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont conservés par le bailleur sont considérés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Tous ces frais sont comptabilisés dans les postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt, s'il y a lieu, sont capitalisés à l'actif, dans la mesure où ils sont directement attribuables à l'acquisition, à la production ou à la construction d'actifs qualifiés qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus sous le poste « Charge de financement nette des produits de financement » à l'état consolidé du résultat global.

Taxes et droits gouvernementaux à payer

Les taxes et droits gouvernementaux à payer sont comptabilisés au montant exigé par les lois.

Régimes d'avantages du personnel

Crédits de congés de maladie cumulés

La Société administre un régime non capitalisé de congés de maladie cumulés qui garantit à la plupart de ses employés le paiement de crédits de congés de maladie. Le coût des prestations futures au titre de paiement de crédits de congés de maladie gagnés par les employés de la Société qui participent au régime est établi par calculs actuariels, selon la méthode de répartition des prestations définies au prorata des années de service, et il est imputé aux résultats au fur et à mesure que les services sont rendus par ces employés. Les calculs actuariels tiennent compte des hypothèses les plus probables établies par la direction concernant la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite et le taux d'utilisation des crédits de congés de maladie.

Comme le régime des crédits de congés de maladie cumulés est considéré comme un avantage à long terme plutôt qu'un avantage postérieur à l'emploi, les écarts actuariels sont comptabilisés en charges immédiatement dans l'exercice courant.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre de crédits de congés de maladie cumulés avec le soutien d'actuaire indépendants en faisant une mise à jour du taux d'actualisation utilisé lors de la dernière évaluation actuarielle complète. Une nouvelle évaluation actuarielle complète est effectuée tous les trois ans. Si des événements ayant un effet significatif sur l'obligation au titre des crédits de congés de maladie surviennent, la direction procédera à une évaluation actuarielle complète. L'évaluation de l'obligation au titre d'avantage à long terme est fondée sur les taux standards d'inflation et les taux de mortalité. Elle tient également compte des prévisions spécifiques de la Société relativement aux taux d'utilisation des congés de maladie et aux futures augmentations de salaire. Les taux d'actualisation sont déterminés à la fin de chaque exercice par référence aux obligations d'entités de première catégorie libellées dans la même monnaie que les prestations à verser et ayant des échéances similaires à celles du passif connexe.

Régimes de retraite

Les employés de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires, soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes, administrés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA), sont considérés par la Société comme des régimes à cotisations déterminées. En effet, les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

La Société administre également un régime de retraite supplémentaire pour la haute direction. Ce régime prend en compte le nombre d'années de service et la moyenne des trois salaires annuels les plus élevés durant la carrière de l'employé. Ce régime est à prestations définies et comporte également des garanties de versement de rentes à la retraite et de prestations au décès qui sont indexées annuellement. Le régime est capitalisé depuis l'exercice clos le 31 mars 2012.

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies (OPD) du régime de retraite supplémentaire avec le soutien d'actuaire indépendants. Une évaluation actuarielle complète est effectuée chaque année. L'évaluation de l'OPD au titre d'avantage postérieur à l'emploi est fondée sur des méthodes et hypothèses actuarielles similaires à celles décrites pour le régime de congés de maladie cumulés en utilisant les taux spécifiques au régime supplémentaire de retraite de la haute direction.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

3. Principales méthodes comptables (suite)

Les écarts actuariels relatifs au régime de retraite supplémentaire ne sont pas comptabilisés en charges à moins que le total des écarts actuariels non comptabilisés excède 10 % de la plus grande des valeurs entre la valeur actuelle de l'obligation et la juste valeur des actifs du régime. Dans un tel cas, le montant excédant le corridor de 10 % est comptabilisé en produit ou en charge sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue du groupe de salariés actifs participant au régime. Le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en charge à l'état consolidé du résultat global sauf si les changements apportés au régime de retraite sont conditionnels à ce que les membres du personnel demeurent en service pour une période de temps définie (la période d'acquisition des droits). Dans un tel cas, le coût des services passés est amorti selon un mode linéaire sur la période d'acquisition des droits. Le rendement pour l'actif et l'intérêt sur l'OPD sont passés en charges.

Les actifs et les passifs liés aux régimes d'avantages du personnel (crédits de congés de maladie cumulés et régime de retraite supplémentaire pour la haute direction) comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière correspondent à la valeur actuelle de l'OPD, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime ainsi que des ajustements liés aux écarts actuariels non comptabilisés à la date des périodes de présentation de l'information financière.

Autres

De plus, la Société contribue à plusieurs régimes gouvernementaux pour les employés qui sont considérés comme des régimes à cotisations définies. La part de l'employeur à ces régimes est comptabilisée en charge dans la période au cours de laquelle les services correspondants des employés sont reçus.

Les avantages du personnel à court terme, notamment des droits aux vacances, sont des passifs à court terme compris dans « Comptes fournisseurs et autres charges à payer » évalués aux montants non actualisés que la Société s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. Les provisions ne sont pas comptabilisées au titre des pertes opérationnelles futures. Les provisions sont des passifs dont l'échéance ou le montant sont incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la fin de la période de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé.

Capitaux propres et dividende

Les capitaux propres comprennent le capital-actions, représentant la valeur nominale des actions émises, ainsi que les résultats non distribués de la période et de celles précédentes.

Le dividende à payer à l'actionnaire est présenté séparément à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il a été approuvé avant la date de clôture.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

4. Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce son jugement dans l'application des méthodes comptables et qu'elle utilise des hypothèses et des estimations qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés des produits et des charges au cours de l'exercice.

Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement, et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée. Celles-ci reposent sur l'expérience, la conjoncture économique et les tendances générales, ainsi que les conjectures à l'égard de l'issue probable de ces questions. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Des explications quant aux principaux jugements, hypothèses et estimations importants sont présentées ci-dessous :

Logiciels développés à l'interne et dépenses de recherche

La direction doit poser un jugement important pour distinguer l'étape de la recherche de celle du développement. Les coûts directement attribuables à la phase de développement sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque tous les critères sont respectés, tandis que les dépenses de recherche sont passées en charges au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

La Société veille également à ce que les exigences permettant la comptabilisation des coûts directement attribuables à la phase de développement en tant qu'actifs continuent d'être respectées. Ce suivi est nécessaire puisque le développement d'un logiciel est incertain et peut être compromis par des problèmes techniques survenant après la comptabilisation.

Contrats de location

Dans certains cas, le classement des contrats de location n'est pas évident et la direction doit faire preuve de jugement pour déterminer si un contrat de location est un contrat de location-financement qui transfère la quasi-totalité des risques et des avantages se rattachant à la propriété du bien loué, ou un contrat de location simple.

Provisions

La classification de certaines provisions à court ou à long terme exige parfois que la direction fasse preuve de jugement pour déterminer le moment le plus probable de la sortie de fonds.

De plus, le jugement est utilisé afin de déterminer si un événement passé a engendré un passif qui devrait être comptabilisé aux états financiers consolidés ou s'il devrait être présenté comme un passif éventuel ou une provision. Quantifier ces passifs implique jugements et estimations. Ces jugements sont basés sur plusieurs facteurs, tels que la nature de la réclamation ou du conflit, les procédures juridiques et le montant potentiel à payer, l'expérience antérieure et la probabilité de la réalisation d'une perte. Plusieurs de ces facteurs sont sources d'incertitude quant aux estimations.

Stocks

Les principaux éléments pour lesquels la direction établit des estimations et formule des hypothèses concernent l'évaluation des écarts de change contenus dans les stocks et la provision pour déficiences ou désuétude.

Actif et passif au titre des avantages du personnel

Le passif au titre des crédits de congés de maladie cumulés et l'actif au titre des prestations définies du régime de retraite sont sujets à des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation des taux d'actualisation, des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, du taux de rendement prévu à long terme sur les actifs, des taux d'inflation et de mortalité, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures des obligations au titre des prestations définies de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

4. Utilisation d'estimations et de jugements (suite)

Durée d'utilité des actifs amortissables

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les incertitudes concernant ces estimations sont liées à l'obsolescence technique, qui pourrait modifier les durées d'utilité. Au 30 mars 2013, la direction a évalué que les durées d'utilité correspondaient à l'utilité attendue des actifs de la Société.

Perte de valeur

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'interprétations. S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Une perte de valeur égale au montant de la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie qui excède la valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de la valeur d'utilité. La direction détermine la valeur d'utilité en procédant à une estimation des flux de trésorerie futurs prévus provenant de chaque actif ou unité génératrice de trésorerie.

Lorsqu'elle procède à l'évaluation des flux de trésorerie futurs prévus, la direction pose des hypothèses relativement aux résultats opérationnels futurs. Ces hypothèses se rapportent à des événements et circonstances futurs. Les résultats réels peuvent différer et donner lieu à des ajustements futurs.

5.

Normes, amendements et interprétations futurs

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers consolidés, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers consolidés de la Société est fournie ci-après. Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées. Ces normes ne s'appliquent pas à la Société ou n'ont aucune incidence importante sur ses états financiers consolidés.

IFRS 9, *Instruments financiers* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015)

L'IASB vise à remplacer intégralement l'IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » et l'IFRIC 9 « Réexamen de dérivés incorporés ». La norme de remplacement (IFRS 9) est émise en plusieurs phases. À ce jour, les chapitres traitant de la comptabilisation, du classement, de l'évaluation et de la décomptabilisation des actifs et passifs financiers ont été publiés. D'autres chapitres traitant de la méthodologie de dépréciation et de comptabilité de couverture sont toujours en cours d'élaboration.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers consolidés de la Société.

Normes de consolidation

Un ensemble de nouvelles normes de consolidation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Des informations sur ces nouvelles normes sont présentées ci-après.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

5. Normes, amendements et interprétations futurs (suite)

IFRS 10, États financiers consolidés et IAS 27, États financiers consolidés et individuels

L'IASB a publié l'IFRS 10 « États financiers consolidés », qui remplace certaines parties de l'IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » et la SIC-12 « Consolidation-entités *ad hoc* ». La norme présente une nouvelle définition du contrôle fondée sur des principes et applicable à toute entité émettrice afin d'en déterminer le périmètre de consolidation. La norme fournit le cadre pour les états financiers consolidés et leur préparation en se fondant sur le principe du contrôle. L'IAS 27 traite désormais uniquement des états financiers individuels. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 11, Partenariats et IAS 28, Participations dans des entreprises associées

L'IASB a publié l'IFRS 11 « Partenariats », qui remplace l'IAS 31 « Participations dans des coentreprises » et la SIC-13 « Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs ». La comptabilisation par les investisseurs reflète davantage leurs droits et obligations relatifs au partenariat. L'IFRS 11 distingue deux formes de partenariat, soit les entreprises communes et les coentreprises. En outre, l'IFRS 11 élimine la possibilité d'utiliser la consolidation proportionnelle pour les coentreprises. La méthode de la mise en équivalence, qui est utilisée actuellement pour les participations dans des entreprises associées, est maintenant exigée selon l'IFRS 11 et la portée d'IAS 28 comprend dorénavant les participations dans les coentreprises. La direction ne prévoit pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

En parallèle avec la publication de l'IFRS 11, l'IASB a également publié l'IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ». Cette nouvelle norme établit les exigences minimales en matière d'informations à fournir relativement aux intérêts dans d'autres entités. Cette norme combine les informations à fournir au sujet des participations – dans des filiales, des partenariats, des entreprises associées et des entités structurées – exclues du périmètre des états financiers consolidés, qui se retrouvaient antérieurement dans chaque norme individuelle applicable, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité. La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers consolidés de la Société. L'application de la norme va résulter en la présentation d'informations additionnelles dans les notes.

Directives transitoires relatives aux IFRS 10, 11 et 12

Après avoir publié les nouvelles normes, l'IASB a apporté quelques changements aux dispositions transitoires des IFRS 10, 11 et 12. Les directives confirment que l'entité n'est pas tenue d'appliquer l'IFRS 10 de façon rétroactive dans certaines circonstances, en plus de clarifier les exigences relatives à la présentation des chiffres comparatifs ajustés. Les directives entraînent également des changements aux IFRS 11 et 12, ce qui engendre un allègement similaire relatif à la présentation ou à l'ajustement des informations comparatives pour les périodes antérieures à la période qui précède immédiatement le premier exercice d'application. Cela procure de plus un allègement additionnel en supprimant l'exigence de présenter des chiffres comparatifs pour les informations à fournir relatives aux entités structurées non consolidées pour tout exercice antérieur au premier exercice à compter duquel l'IFRS 12 est appliquée. Les nouvelles directives sont également en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)

L'IASB a publié l'IFRS 13 « Évaluation de la juste valeur » afin d'établir une source unique de directives pour toutes les évaluations de la juste valeur. L'IFRS 13 clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et requiert un plus grand volume d'informations concernant les évaluations à la juste valeur. La direction a examiné ses méthodologies d'évaluation en vue de se conformer aux nouvelles exigences et a conclu que l'adoption de cette norme n'aura aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

5. Normes, amendements et interprétations futurs (suite)**Modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers*****(en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012)**

Selon les modifications de l'IAS 1, une entité doit regrouper les éléments présentés au poste « Autres éléments du résultat global » dans des éléments qui, conformément à d'autres normes IFRS : a) ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net et b) seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies. L'adoption de cette norme n'aura pas une incidence importante sur l'évaluation et la comptabilisation de ces éléments, mais pourrait avoir une incidence sur la présentation des autres éléments du résultat global à la suite de l'adoption de l'IAS 19. La Société évalue actuellement cette incidence.

IAS 19, *Avantages du personnel* (en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)

L'IASB a publié une version révisée de l'IAS 19 « Avantages du personnel » qui fait en sorte, entre autres, d'éliminer la méthode du corridor permettant le report d'une partie des écarts actuariels des régimes à prestations définies, de modifier l'évaluation et la présentation de certaines composantes du coût relatif aux prestations définies et d'améliorer les exigences en matière d'informations à fournir. Les modifications de l'IAS 19 s'appliqueront de façon rétroactive. Les principaux impacts de l'application de cette nouvelle norme seront la diminution de l'actif au titre des prestations définies du régime de 1,3 million de dollars et la diminution des capitaux propres du même montant au 1^{er} avril 2012.

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (modifications de l'IAS 32)**(en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014)**

Les modifications de l'IAS 32 ajoutent des directives afin de traiter les incohérences liées à l'application des critères de l'IAS 32 en matière de compensation d'actifs financiers et de passifs financiers en ce qui a trait aux deux points suivants :

- La signification de « a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser »;
- Certains systèmes de règlement brut peuvent-ils être considérés comme des équivalents à un règlement sur une base nette ?

Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 et doivent être appliquées de façon rétroactive. La direction évalue actuellement l'incidence de l'application de ces modifications sur les états financiers consolidés de la Société.

Informations à fournir : compensation d'actifs financiers et de passifs financiers (modifications de l'IFRS 7)**(en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013)**

Des informations à fournir qualitatives et quantitatives ont été ajoutées à l'IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » concernant les montants nets et bruts des instruments financiers comptabilisés a) qui sont compensés dans l'état consolidé de la situation financière et b) faisant l'objet d'un accord de compensation globale exécutoire ou d'un accord similaire, même s'ils n'ont pas été compensés dans l'état consolidé de la situation financière. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Les informations requises doivent être fournies de façon rétrospective. La direction évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur la divulgation aux états financiers consolidés de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

6. Ventes, coût des produits vendus et bénéfice brut

	2013			2012		
	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Total	Succursales et centres spécialisés	Grossistes-épiciers	Total
Ventes	2 585 184 \$	321 863 \$	2 907 047 \$	2 524 408 \$	312 715 \$	2 837 123 \$
Coût des produits vendus	1 191 528	162 724	1 354 252	1 168 233	159 569	1 327 802
Bénéfice brut	1 393 656 \$	159 139 \$	1 552 795 \$	1 356 175 \$	153 146 \$	1 509 321 \$

Les ventes de la Société ne comprennent pas les ventes de bières effectuées aux titulaires d'un permis de brasseur et aux titulaires d'un permis de distributeur de bière. Les ventes et le coût des produits vendus résultant de ces transactions se sont élevés à 261,1 millions de dollars pour l'exercice 2013 (282,9 millions de dollars pour l'exercice 2012).

7. Rémunération du personnel

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2013	2012
Frais de vente et mise en marché et distribution		
Salaires et autres avantages du personnel	232 538 \$	225 508 \$
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	52 978	48 528
	<u>285 516</u>	<u>274 036</u>
Frais d'administration		
Salaires et autres avantages du personnel	60 418	58 550
Coûts des avantages sociaux et cotisations aux régimes de retraite	12 519	11 722
	<u>72 937</u>	<u>70 272</u>
	<u>358 453 \$</u>	<u>344 308 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

8. Charge de financement nette des produits de financement

	2013	2012
Intérêts sur les emprunts contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires	509 \$	141 \$
Autres intérêts sur les emprunts à court terme	663	530
	1 172	671
Intérêts relatifs à l'obligation découlant d'un contrat de location-financement	1	110
Intérêts nets relatifs aux passifs et à l'actif découlant des régimes d'avantages du personnel	1 378	1 463
	2 551	2 244
Moins produits financiers :		
Produits d'intérêts sur les placements contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec au cours de l'exercice	(44)	(50)
Produits d'intérêts sur l'encaisse	(425)	(77)
	(469)	(127)
	2 082 \$	2 117 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

9. Participations dans des coentreprises comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

La Société mère détient une participation de 50 % dans la Société d'investissement M.-S., S.E.C. Cette entreprise se veut un cybermarché interentreprises offrant une solution intégrée pour l'achat et la vente de vins. Au cours de l'exercice, la Société a reçu une distribution de capital de 0,4 million de dollars (0,8 million de dollars en 2012). Sa date de fin d'exercice est le 31 mars.

Jusqu'au 30 septembre 2012, la Société mère détenait directement 50 % des parts de catégorie A et une part de catégorie B émises de la coentreprise TWIST, S.E.C., une entreprise évoluant dans le commerce électronique du vin sur le marché américain. Les deux autres commanditaires, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) et le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (Fondation), détiennent respectivement 25 % des parts de catégorie A. L'attribution des bénéfices au détenteur de la part de catégorie B s'établit selon une formule fondée sur l'atteinte d'un bénéfice minimal, prévu jusqu'au 31 décembre 2013.

Le 1^{er} octobre 2012, la Société mère a cédé entièrement sa participation à 9268-2707 Québec inc., filiale détenue en propriété exclusive à la valeur comptable. En contrepartie, la Société a reçu une action ordinaire du capital de 9268-2707 Québec inc. La fin d'exercice de TWIST, S.E.C. est le 31 décembre, les transactions du 1^{er} janvier au 31 mars ont été considérées.

L'apport de la Société et celui par l'intermédiaire de sa filiale dans TWIST, S.E.C. se sont établis à 2,5 millions de dollars au cours de l'exercice pour obtenir 50 % des parts de catégorie A émises.

Les montants regroupés des coentreprises sont présentés ci-après :

	Total des actifs		Total des passifs		Produits	Charges
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme		
31 mars 2012	11 965 \$	12 445 \$	10 587 \$	5 860 \$	15 129 \$	16 198 \$
30 mars 2013	12 483 \$	7 805 \$	10 935 \$	2 103 \$	24 653 \$	27 466 \$

Au 31 décembre 2012, en raison de modifications à son plan d'affaires, TWIST, S.E.C. a comptabilisé une dépréciation de 3,5 millions de dollars de l'écart d'acquisition relié à l'achat de ses filiales. La charge de dépréciation est reflétée dans la quote-part présentée à l'état consolidé du résultat global de la Société.

La Société n'a aucun passif éventuel et n'a pris aucun engagement relativement à ses coentreprises.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

10. Comptes clients et autres débiteurs

	2013	2012
Grossistes-épiciers	18 816 \$	15 338 \$
Établissements licenciés, institutions et autres comptes commerciaux	42 378	34 962
Provision pour perte de crédit	(620)	(706)
	<u>60 574 \$</u>	<u>49 594 \$</u>

11. Stocks

	2013	2012
Boissons alcooliques ⁽¹⁾	341 567 \$	299 368 \$
Fournitures diverses	3 092	2 982
	<u>344 659 \$</u>	<u>302 350 \$</u>

(1) Le montant des stocks de boissons alcooliques comptabilisé en charge correspond au coût des produits vendus.

Aucun stock n'a été donné en nantissement de passifs.

12. Dépôts et charges payées d'avance

Les dépôts divers et charges payées d'avance sont principalement constitués de paiements de taxes foncières et d'assurances, alors que les dépôts produits vinicoles représentent des sommes versées à des fournisseurs relatifs à l'achat de produits qui seront livrés ultérieurement.

	2013	2012
Dépôts divers et charges payées d'avance	2 373 \$	3 083 \$
Dépôts produits vinicoles	32 034	53 641
	<u>34 407 \$</u>	<u>56 724 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

13. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtisses	Améliorations locatives	Mobilier et équipement	Matériel roulant	Total ⁽¹⁾
Coût						
Solde au 26 mars 2011	28 845 \$	125 715 \$	54 776 \$	142 335 \$	16 914 \$	368 585 \$
Acquisitions	17	6 035	4 836	8 590	1 749	21 227
Sorties	–	–	(2 478)	(5 319)	(524)	(8 321)
Transferts	–	597	(809)	787	–	575
Solde au 31 mars 2012	28 862	132 347	56 325	146 393	18 139	382 066
Acquisitions	–	10 435	4 855	8 722	3 075	27 087
Sorties	(330)	(748)	(968)	(15 243)	(1 167)	(18 456)
Transferts	–	162	(18)	(134)	–	10
Solde au 30 mars 2013	28 532 \$	142 196 \$	60 194 \$	139 738 \$	20 047 \$	390 707 \$
Amortissements cumulés						
Solde au 26 mars 2011	– \$	7 220 \$	35 071 \$	90 391 \$	12 252 \$	144 934 \$
Amortissements	–	7 908	3 604	11 063	1 120	23 695
Sorties	–	–	(2 449)	(5 091)	(524)	(8 064)
Transferts	–	(7)	4	3	–	–
Solde au 31 mars 2012	–	15 121	36 230	96 366	12 848	160 565
Amortissements	–	8 260	3 665	10 666	1 249	23 840
Sorties	–	(120)	(942)	(15 094)	(1 167)	(17 323)
Solde au 30 mars 2013	– \$	23 261 \$	38 953 \$	91 938 \$	12 930 \$	167 082 \$
Valeur comptable nette						
Solde au 31 mars 2012	28 862 \$	117 226 \$	20 095 \$	50 027 \$	5 291 \$	221 501 \$
Solde au 30 mars 2013	28 532 \$	118 935 \$	21 241 \$	47 800 \$	7 117 \$	223 625 \$

(1) Des projets en cours, d'une valeur capitalisée de 12,9 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 30 mars 2013 (12,3 millions de dollars au 31 mars 2012) et ne sont pas amortis. Ces projets sont principalement constitués de travaux de réaménagement des infrastructures physiques et d'installation d'équipement.

L'amortissement des immobilisations corporelles a été réparti comme suit dans l'état consolidé du résultat global :

	2013	2012
Frais de vente et mise en marché et distribution	19 217 \$	18 714 \$
Frais d'administration	4 623	4 981
	23 840 \$	23 695 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

14. Immobilisations incorporelles

	Logiciels et licences acquis	Logiciels développés à l'interne	Total ⁽¹⁾
Coût			
Solde au 26 mars 2011	11 752 \$	125 879 \$	137 631 \$
Acquisitions	1 107	11 590	12 697
Transferts	1 352	(1 927)	(575)
Solde au 31 mars 2012	14 211	135 542	149 753
Acquisitions	259	14 128	14 387
Sorties	(878)	(4 562)	(5 440)
Transferts	974	(984)	(10)
Solde au 30 mars 2013	14 566 \$	144 124 \$	158 690 \$
Amortissements cumulés			
Solde au 26 mars 2011	7 683 \$	106 196 \$	113 879 \$
Amortissements	1 483	5 019	6 502
Solde au 31 mars 2012	9 166	111 215	120 381
Amortissements	1 685	5 889	7 574
Sorties	(873)	(4 562)	(5 435)
Solde au 30 mars 2013	9 978 \$	112 542 \$	122 520 \$
Valeur comptable nette			
Solde au 31 mars 2012	5 045 \$	24 327 \$	29 372 \$
Solde au 30 mars 2013	4 588 \$	31 582 \$	36 170 \$

(1) Des projets en cours, d'une valeur capitalisée de 7,5 millions de dollars, étaient en voie de réalisation au 30 mars 2013 (6,5 millions de dollars au 31 mars 2012) et ne sont pas amortis. Ces projets sont constitués principalement des coûts de développement de logiciels à l'interne.

L'amortissement des immobilisations incorporelles a été réparti comme suit dans l'état consolidé du résultat global :

	2013	2012
Frais de vente et mise en marché et distribution	1 218 \$	1 102 \$
Frais d'administration	6 356	5 400
	7 574 \$	6 502 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

15. Emprunts

	2013	2012
Emprunts	90 485 \$	53 992 \$

Au 30 mars 2013, le solde est composé de 4 emprunts dont 3 ont été contractés auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec, un organisme du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclu du périmètre comptable du gouvernement du Québec. Ces emprunts portent intérêt à un taux de 1,03 % et viennent à échéance à 7 jours ou moins (3 emprunts au 31 mars 2012, au taux de 1,02 %, venant à échéance à 6 jours ou moins).

La Société dispose d'une facilité de crédit bancaire de 300,0 millions de dollars autorisée et entièrement disponible aux 30 mars 2013 et 31 mars 2012. Ce crédit est disponible sous forme de découverts bancaires portant intérêt au taux préférentiel ou sous forme d'avances à un taux d'intérêt fixe correspondant au coût des fonds de l'institution financière plus une marge à être déterminée. Ce crédit est remboursable sur demande.

16. Comptes fournisseurs et autres charges à payer

	2013	2012
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	162 675 \$	162 706 \$
Rémunération et avantages du personnel à payer	72 983	68 397
Tranche de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement échéant à moins de un an	—	54
	235 658 \$	231 157 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

17. Provisions et passifs éventuels

Provisions

Toutes les provisions sont considérées à court terme. Les valeurs comptables des provisions se détaillent comme suit :

	Litiges	Programmes municipaux de collecte sélective	Total
Valeur comptable au 26 mars 2011	24 683 \$	7 385 \$	32 068 \$
Augmentation des provisions	513	10 702	11 215
Montants repris	(12 090)	–	(12 090)
Montants utilisés	(477)	(4 844)	(5 321)
Valeur comptable au 31 mars 2012	12 629	13 243	25 872
Augmentation des provisions	1 337	5 302	6 639
Montants repris	(10 451)	–	(10 451)
Montants utilisés	(494)	(13 726)	(14 220)
Valeur comptable au 30 mars 2013	3 021 \$	4 819 \$	7 840 \$

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à diverses réclamations et poursuites judiciaires. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges. Outre cette provision, elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société. La provision pour litiges, imputée dans les « Frais d'administration », constituée en majeure partie en début d'exercice des coûts reliés à l'application de la Loi sur l'équité salariale et à son maintien, a été revue à la baisse à la suite de la réalisation du programme qui en découle. Les sommes seront versées au cours du premier trimestre de l'exercice 2013-2014, exception faite du maintien du programme, dont l'exercice est à faire. Au 30 mars 2013, la valeur comptable inclut également un montant découlant de l'impact potentiel de divergences entre la Société et ses employés quant à l'interprétation de certaines conditions de travail.

La provision pour contribution aux programmes municipaux de collecte sélective, incluse dans les « Frais de vente et mise en marché et distribution », est composée principalement des coûts nets estimés des programmes municipaux de collecte sélective à être assumés par la Société, en tenant compte des rapports de bouteilles vendues, jumelés à une estimation des taux applicables aux contenants de la Société.

Risques environnementaux

Les activités de la Société sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales. La direction considère que les risques environnementaux sont gérés adéquatement et qu'aucun passif actuel ou probable n'existe à leur égard à l'exception de la provision pour les programmes municipaux de collecte sélective mentionnée ci-haut.

Passifs éventuels

Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait face à des réclamations et poursuites diverses, principalement en dommages-intérêts, qui totalisent près de 3,4 millions de dollars. La direction de la Société conteste ces poursuites judiciaires et s'oppose donc à donner suite aux réclamations qui en découlent. Aucune provision n'est comptabilisée dans les livres de la Société relativement à ces éventualités car, selon la direction, leur dénouement n'aura aucun effet significatif sur les états financiers consolidés de la Société.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

18. Obligation découlant d'un contrat de location-financement

Contrat de location-financement en tant que preneur

Une partie de l'entrepôt principal de la Société était détenue en vertu d'un contrat de location-financement. Ce contrat ayant pris fin le 11 avril 2012, la Société a obtenu une quittance complète de toutes les obligations. La valeur nette comptable des actifs détenus à cette date totalisait 27,9 millions de dollars (28,1 millions de dollars au 31 mars 2012). Les paiements minimaux futurs exigibles au titre de l'obligation découlant d'un contrat de location-financement, calculés au taux annuel de 11 %, sont nuls en 2013 (0,05 million de dollars en 2012).

19. Actif et passif au titre des avantages du personnel

La charge à l'égard des régimes généraux et obligatoires totalise 17,5 millions de dollars (16,1 millions de dollars en 2012) et est prise en compte dans les postes « Frais de vente et mise en marché et distribution » et « Frais d'administration » à l'état consolidé du résultat global.

Afin de déterminer la charge et l'obligation au titre des prestations définies, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2013	2012	2013	2012
Taux de rendement prévu à long terme sur les actifs	–	–	1,50 %	2,00 %
Taux d'actualisation	3,25 %	3,75 %	4,00 %	4,25 %
Taux de croissance de la rémunération	3,00 %	3,00 %	3,50 %	3,50 %
Taux d'utilisation des crédits de congés de maladie selon le groupe d'employés	de 50 % à 70 %	de 50 % à 70 %	–	–
Espérance de vie moyenne :				
Homme, âgé de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			84,8	84,7
Femme, âgée de 65 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			87,1	87,1
Homme, âgé de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			84,4	84,3
Femme, âgée de 45 ans à la date de la période de présentation de l'information financière			86,5	86,4

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

19. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'évaluateurs actuariels indépendants. Ces hypothèses ont également mené aux montants déterminés comme obligation au titre des prestations définies de la Société de la période de présentation de l'information financière et elles devraient être considérées comme la meilleure estimation de la direction. Toutefois, les résultats réels pourraient être différents. Il existe des incertitudes, particulièrement quant à l'estimation du taux de rendement prévu à long terme sur les actifs, des taux d'actualisation et des taux d'utilisation des crédits de congés de maladie, qui peuvent varier considérablement dans les évaluations futures de l'obligation au titre des prestations définies de la Société.

L'excédent des gains actuariels cumulés nets (des pertes actuarielles cumulées nettes) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations définies est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs participant au régime. Pour les exercices clos les 30 mars 2013 et 31 mars 2012, cette durée est de 6,6 ans.

Les actifs et les obligations au titre des prestations définies de la Société peuvent être rapprochés des montants présentés dans l'état consolidé de la situation financière de la façon suivante :

	Régime de crédits de congés de maladie cumulés (Avantage à long terme)		Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2013	2012	2013	2012
Rapprochement des obligations au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies au début	29 391 \$	26 683 \$	8 029 \$	6 866 \$
Coût de l'employeur pour le service courant	2 708	2 148	520	460
Prestations versées	(2 974)	(3 399)	(64)	(266)
Intérêts débiteurs	1 148	1 289	362	341
Pertes actuarielles	1 651	2 670	347	628
Obligations au titre des prestations définies à la fin	31 924 \$	29 391 \$	9 194 \$	8 029 \$
Rapprochement de la juste valeur des actifs du régime				
Actifs du régime au début			8 828 \$	– \$
Cotisations de l'employeur			64	8 467
Prestations versées			(64)	(202)
Rendement prévu sur les actifs du régime			132	167
Gains actuariels			82	396
Actifs du régime à la fin			9 042 \$	8 828 \$
Les actifs du régime supplémentaire de la haute direction se détaillent comme suit :				
Titres à revenu fixe			4 909 \$	4 594 \$
Impôt remboursable			4 133	4 234
			9 042 \$	8 828 \$
Rapprochement de l'actif au titre des prestations définies				
Obligations au titre des prestations définies			(9 194) \$	(8 029) \$
Juste valeur des actifs du régime			9 042	8 828
Excédent (déficit) du régime			(152)	799
Pertes actuarielles nettes non amorties à la fin			1 478	1 275
Coûts non amortis des services passés à la fin			26	58
Actif au titre des prestations définies à la fin			1 352 \$	2 132 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

19. Actif et passif au titre des avantages du personnel (suite)

	Régime de retraite supplémentaire de la haute direction (Avantage postérieur à l'emploi)	
	2013	2012
Charge		
Coût de l'employeur pour le service courant	520 \$	460 \$
Intérêts débiteurs	362	341
Rendement prévu sur les actifs du régime	(132)	(167)
Amortissement des pertes actuarielles nettes	64	84
Amortissement des coûts non amortis des services passés	30	30
Charge	844 \$	748 \$

Les rendements prévus des actifs du régime sont fondés sur la moyenne pondérée des rendements prévus des divers actifs dans le régime et comprennent une analyse de l'historique des rendements et des prévisions sur les rendements futurs. Les rendements futurs des actifs du régime sont estimés de façon indépendante par des évaluateurs externes. En 2013, le rendement réel des actifs du régime était de 0,2 million de dollars (0,6 million de dollars en 2012).

L'évolution du régime de retraite supplémentaire de la haute direction de la Société peut également se résumer de la façon suivante :

	2013	2012	2011	2010
Obligations au titre des prestations définies	(9 194)\$	(8 029)\$	(6 866)\$	(4 962)\$
Juste valeur des actifs du régime	9 042	8 828	–	–
Excédent (déficit) du régime	(152)\$	799 \$	(6 866)\$	(4 962)\$
Gain (perte) lié à l'expérience :				
Actifs du régime	82 \$	396 \$	– \$	– \$
Obligations du régime	(3)\$	40 \$	– \$	– \$

La meilleure estimation des cotisations que la Société juge devoir verser au régime de retraite supplémentaire de la haute direction pendant la période annuelle qui commence après l'actuelle période de présentation de l'information financière est de 2,7 millions de dollars.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

20. Capitaux propres

Capital-actions

La Société mère est une compagnie à fonds social dont les actions font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du Québec. Le capital-actions autorisé de la Société mère se compose de 300 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune qui sont émises et payées.

Résultats non distribués

En vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec, le dividende déclaré par la Société est fixé par le ministre des Finances du Québec. Le ministre déclare annuellement le montant égal au résultat net de la Société et en détermine les modalités de paiement. Le dividende déclaré est déduit des capitaux propres de l'exercice pour lequel il a été déclaré.

21. Gestion du capital

Le capital de la Société comprend les capitaux propres, l'obligation découlant d'un contrat de location-financement, le dividende à payer et les emprunts. La Société gère son capital de façon à répondre aux exigences de son actionnaire, à assurer la protection de ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un cadre de gestion rigoureux afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

La Société assume l'entière responsabilité du financement de ses activités. En cours d'exercice, elle verse le dividende à son actionnaire sous forme d'avances périodiques. En raison de ce mode de distribution du résultat net, la Société doit recourir à des sources de financement externes. Pour ce faire, la Société est autorisée par le gouvernement du Québec et son conseil d'administration à effectuer des emprunts à court terme jusqu'à concurrence d'un montant total non remboursé de 400,0 millions de dollars. Cette limite a été respectée au cours de chaque période de présentation.

La Société n'est assujettie à aucune autre exigence concernant le recours à des sources de financement externes.

La structure de capital, telle que définie par la Société, s'établit comme suit :

	2013	2012
Capitaux propres	44 888 \$	44 888 \$
Obligation découlant d'un contrat de location-financement ⁽¹⁾	—	54
Dividende à payer	241 446	258 746
Emprunts	90 485	53 992
	<u>376 819 \$</u>	<u>357 680 \$</u>

(1) Incluant la tranche échéant à moins de un an

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

22. Engagements et charges locatives

En vertu de contrats de location simple, la Société s'est engagée à payer un montant total de 396,0 millions de dollars pour la location de succursales. Les versements des prochains exercices se chiffrent à :

Un an au plus	53 257 \$
Plus de un an mais à cinq ans au plus	178 390 \$
Plus de cinq ans	164 335 \$

Généralement, les contrats de location simple prévoient une clause permettant à la Société de renouveler l'entente pour une période de temps additionnelle aux mêmes clauses et conditions, sauf le loyer, sujet à négociation. La Société peut se prévaloir de cette option de renouvellement dans les délais stipulés avant la date d'expiration de l'entente. Les charges locatives de succursales incluses dans les « Frais de vente et mise en marché et distribution » totalisent 49,9 millions de dollars pour l'exercice 2013 (48,4 millions de dollars pour l'exercice 2012).

23. Informations sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

	2013	2012
La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement se détaille ainsi :		
Comptes clients et autres débiteurs	(10 980)\$	411 \$
Stocks	(42 309)	(7 814)
Dépôts et charges payées d'avance	22 317	(37 305)
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	4 210	9 271
Taxes et droits gouvernementaux à payer	52 389	(35 892)
Provisions et passifs éventuels	(28 483)	(18 286)
	<u>(2 856)\$</u>	<u>(89 615)\$</u>

Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie :

Acquisitions des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres charges à payer	2 515 \$	2 170 \$
--	----------	----------

24. Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers qui viennent à échéance à court terme est présumée correspondre à leur valeur comptable. Ces instruments financiers comprennent l'encaisse, les comptes clients et autres débiteurs, les dépôts, les emprunts, les comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer) ainsi que le dividende à payer.

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

25.

Gestion des risques découlant des instruments financiers

Objectifs et politiques en matière de gestion des risques financiers

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

La Société ne conclut pas de contrats ou d'ententes visant des instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives.

Risques financiersRisque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les placements à court terme ainsi que les emprunts et les sommes prélevées sur les facilités de crédit bancaire, contractés sur une base quotidienne, exposent la Société au risque de flux de trésorerie associé aux fluctuations des taux d'intérêt puisqu'ils portent intérêt à taux variable. Pour l'exercice 2013, le solde moyen de ces passifs financiers correspond à un emprunt moyen net de 74,9 millions de dollars (56,4 millions de dollars en 2012). Les passifs financiers ont porté intérêt à des taux variant de 1,0 % à 3,0 % et ont comporté des échéances variant de 1 à 8 jours en 2013 et en 2012.

Une variation de 1 % dans les taux d'intérêt pour les instruments à taux variable n'aurait pas eu un impact significatif sur les résultats et les capitaux propres de la Société.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de change de la Société provient principalement d'achats faits en euros et en dollars américains. Le risque de change est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. Afin de limiter les impacts sur le résultat net dus à la variation du dollar canadien par rapport à l'euro et au dollar américain, la Société a recours à des contrats de change à terme. La Société n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de spéculation ni de négociation.

Au 30 mars 2013, les comptes fournisseurs libellés en devises étrangères totalisent 12,1 millions de dollars (8,1 millions d'euros et 1,4 million de dollars américains). Au 31 mars 2012, ils étaient de 14,1 millions de dollars (9,7 millions d'euros et 1,2 million de dollars américains).

Au cours de l'exercice, les achats de devises en dollars canadiens s'établissent comme suit :

Devises	2013	2012
Euro	259 158 \$	290 294 \$
Dollar américain	30 965	32 352
Autres devises	4 188	5 858
	294 311 \$	328 504 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

La Société négocie des contrats de change à terme visant à couvrir partiellement le risque de change auquel elle est exposée, en vertu desquels elle est tenue d'acheter des montants précis de devises, principalement en euros, à des taux de change déterminés à l'avance.

Bien que l'exposition au cours de change varie durant l'exercice en fonction du volume des opérations réalisées à l'étranger, la Société évalue qu'une variation de 1 % dans le taux de change n'aurait pas eu un impact important sur les résultats et les capitaux propres.

Au 30 mars 2013, la Société a conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros débutant le 2 avril 2013. Le montant du contrat se chiffre à 7,9 millions de dollars (6,0 millions d'euros) et le cours à terme est de 1,3172. Au 31 mars 2012, elle avait conclu un contrat à terme de moins de 12 mois libellé en euros qui débutait le 2 avril 2012. Le montant du contrat se chiffrait à 8,9 millions de dollars (6,7 millions d'euros) et le cours à terme était de 1,3233. La juste valeur du contrat détenu au 30 mars 2013 s'élève à 0,08 million de dollars (0,06 million de dollars en 2012) (données de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur) et est incluse dans les « Comptes fournisseurs et autres charges à payer ».

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. En général, la valeur comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière de la Société au titre des actifs financiers exposés au risque de crédit, déduction faite des provisions pour pertes de crédit ou de valeur, constitue le montant maximal qui est exposé au risque de crédit.

La Société considère que son exposition au risque de crédit lié aux ventes de boissons alcooliques et d'autres biens et services est limitée en raison de la diversité de sa clientèle et du nombre élevé de ses clients. Pour certains clients, la Société exige des garanties accessoires. La politique de la Société consiste à soumettre certains clients à une procédure de vérification de crédit. De plus, le solde des comptes clients et autres débiteurs est géré et analysé de façon continue et, par conséquent, l'exposition de la Société aux pertes de créances n'est pas importante.

Certains comptes clients et autres débiteurs non dépréciés sont en souffrance à la date de clôture. Le tableau suivant présente l'âge des comptes clients et autres débiteurs en souffrance et la provision pour perte de crédit afférente. La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers des clients.

	2013	2012
En souffrance :		
30 jours et moins	12 272 \$	2 277 \$
Plus de 30 jours	6 901	6 617
Non en souffrance	19 173	8 894
	42 021	41 406
Provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance	61 194	50 300
	(620)	(706)
	60 574 \$	49 594 \$

La perte de crédit sur comptes clients et autres débiteurs est présentée dans les « Frais d'administration ».

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

25. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

L'évolution de la provision pour perte de crédit pour comptes en souffrance se détaille comme suit :

	2013	2012
Solde au début	706 \$	867 \$
Reprise de provision	(254)	(309)
Radiation de créances	(183)	(142)
Perte de valeur comptabilisée	351	290
Solde à la fin	620 \$	706 \$

Pour réduire son exposition au risque de crédit, la Société effectue le placement de ses liquidités auprès d'institutions financières qu'elle considère comme contreparties solvables. La Société effectue un suivi et une évaluation continus des changements possibles de statut de ses parties contractantes ainsi que de leur solvabilité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement par ses emprunts, ses comptes fournisseurs et autres charges à payer (à l'exception de la rémunération et avantages du personnel à payer) et le dividende à payer.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts de montants autorisés suffisants. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour s'acquitter de ses obligations.

L'exposition de la Société à ce risque est réduite par un volume important de fonds générés par l'exploitation, par son niveau d'encaisse, par son niveau de comptes clients récupérables, par des sources de financement préautorisées et par la gestion des emprunts à court terme à taux variables. La Société considère qu'elle est en mesure d'honorer à brève échéance les passifs financiers.

Les échéances des passifs financiers non dérivés se détaillent comme suit :

	2013		2012	
	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois	À 6 mois au plus	À plus de 6 mois
Emprunts	90 485 \$	– \$	53 992 \$	– \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	134 187	28 488	136 902	25 804
Dividende à payer	241 446	–	258 746	–
Obligation découlant d'un contrat de location-financement	–	–	54	–
	466 118 \$	28 488 \$	449 694 \$	25 804 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

26. Opérations entre parties liées

La Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux, ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part de ce dernier. Les autres parties liées de la Société comprennent ses coentreprises et les principaux dirigeants de la Société.

Entités contrôlées par le gouvernement du Québec

Sans avoir effectué de collecte de renseignements qui aurait représenté des coûts importants, la Société juge qu'elle n'a conclu aucune opération commerciale individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées. Ainsi, la Société se prévaut de l'exemption de l'IAS 24.25 concernant les obligations en matière d'informations à fournir en ce qui a trait aux transactions et soldes, y compris les engagements, avec les parties liées à une autorité publique dont elle est sous le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable. Ces renseignements n'apporteraient aucune valeur ajoutée aux états financiers consolidés annuels.

Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration, le président et chef de la direction et les vice-présidents qui composent le comité de direction.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

	2013	2012
Salaires et avantages à court terme	3 534 \$	3 357 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	852	759
	4 386 \$	4 116 \$

Coentreprises

Les détails des transactions et soldes entre la Société et ses coentreprises et par l'intermédiaire de sa filiale sont présentés ci-dessous :

	2013	2012
Transactions		
Ventes de produits et services et autres revenus	2 639 \$	503 \$
Achats de produits et services, autres charges et avances	2 264 \$	2 668 \$
Apport de capital	2 500 \$	2 500 \$
Distribution de capital	400 \$	750 \$
Soldes des comptes		
Comptes clients et autres débiteurs	7 925 \$	5 270 \$
Comptes fournisseurs et autres charges à payer	10 071 \$	7 249 \$

Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

Exercice clos le 30 mars 2013

(en milliers de dollars canadiens pour les tableaux)

27. Reclassement

Au cours du présent exercice, la Société a revu la répartition des frais de santé et de sécurité au travail entre ses différentes fonctions. Ce reclassement a eu pour effet d'augmenter de 1,1 million de dollars (2,6 millions de dollars pour 2012) les « Frais d'administration » et de réduire d'autant les « Frais de vente et mise en marché et distribution ».

RAPPORT DE LA DIRECTION

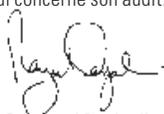
Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants basés sur l'information actuellement disponible. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). La Société a redressé ses états financiers pour se conformer à l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Raymond Desjardins
Président-directeur général



Guylaine Berthiaume, CPA, CA
Vice-présidente à l'administration et aux finances

Québec, le 4 octobre 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR
INDÉPENDANT

Au ministre des Finances et de l'Économie

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des établissements de plein air du Québec qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, et les états du résultat global, les états des variations des capitaux propres et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société des établissements de plein air du Québec n'a pas comptabilisé au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 à l'état de la situation financière des montants respectifs de 67 529 000 \$, de 53 778 000 \$ et de 39 975 000 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation n'est pas conforme aux Normes internationales d'information financière (IFRS) qui prévoient la comptabilisation des subventions lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions et que les subventions seront reçues. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société des établissements de plein air du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec respectives de 65 002 000 \$, de 51 685 000 \$ et de 37 882 000 \$ et une sous-évaluation des résultats non distribués de 2 527 000 \$ au 31 mars 2013 et de 2 093 000 \$ au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011 ainsi qu'une sous-évaluation des revenus et du résultat net de 434 000 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013 et n'a aucune incidence sur le résultat net de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Opinion avec réserve

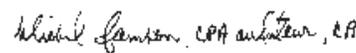
À mon avis, à l'exception de l'incidence du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2013, au 31 mars 2012 et au 1^{er} avril 2011, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2013 et le 31 mars 2012, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société des établissements de plein air du Québec au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive du changement de référentiel comptable expliqué à la note 20 des états financiers, ces conventions ont été appliquées pour l'exercice clos le 31 mars 2013 de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent, ainsi que pour l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} avril 2011.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, 4 octobre 2013

ÉTATS FINANCIERS

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercices clos les 31 mars (En milliers de dollars canadiens)	2013	2012
		(retraité)
PRODUITS		
Pêche et villégiature	35 773	34 455
Chasse	17 148	16 929
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 603	16 078
Autres activités de plein air	23 069	20 413
Concessions et divers	4 328	4 840
Intérêts	827	716
Subventions	5 460	5 511
Virement de subventions reportées (note 7)	7 183	7 168
Honoraires de gestion	21 023	21 751
	131 414	127 861
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	62 972	60 552
Entretien et énergie	19 121	20 223
Frais généraux et administratifs	11 093	11 203
Produits de revente	9 482	9 471
Frais de vente et marketing	6 655	6 736
Amortissement	16 607	15 151
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(14)	313
Charge d'intérêts	1 882	1 644
	127 798	125 293
RÉSULTAT NET ET RÉSULTAT GLOBAL POUR L'EXERCICE	3 616	2 568

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercices clos les 31 mars (En milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions	Résultats non distribués	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2011	71 587	(11 296)	60 291
Redressement (note 4)		(2 093)	(2 093)
Solde redressé au 1 ^{er} avril 2011	71 587	(13 389)	58 198
Résultat net et résultat global déjà établi pour l'exercice		2 568	2 568
Solde au 31 mars 2012	71 587	(10 821)	60 766
Émission de capital-actions	8 822		8 822
Résultat net et résultat global pour l'exercice	-	3 616	3 616
Solde au 31 mars 2013	80 409	(7 205)	73 204

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 mars (En milliers de dollars canadiens)	2013	2012 (retraité)
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat net	3 616	2 568
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement	16 607	15 151
(Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles	(14)	313
Virement de subventions reportées	(7 183)	(7 168)
Variation de la provision pour congés de maladie et vacances	92	212
Ajustements pour produits et charges d'intérêts	1 241	863
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement (note 8)	7 694	(1 536)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	22 053	10 403
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance à une société liée (note 9)	3 999	(2 894)
Intérêts reçus	804	699
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(177)	(59)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(38 752)	(33 828)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	369	7 543
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(33 757)	(28 539)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	6 993	5 667
Variation nette des emprunts à court terme	(36 088)	(14 977)
Produits reçus d'emprunts à long terme	36 065	30 000
Émission de capital-actions (note 10)	8 822	-
Intérêts payés	(2 045)	(1 562)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	13 747	19 128
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	2 043	992
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(43)	(1 035)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 000	(43)
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SE COMPOSENT DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :		
Encaisse	2 000	-
Découvert bancaire	-	(43)
	2 000	(43)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

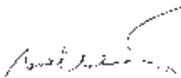
Aux (En milliers de dollars canadiens)	31 mars 2013	31 mars 2012 (retraité)	1 ^{er} avril 2011 (retraité)
ACTIFS			
Actifs courants			
Encaisse	2 000	-	-
Créances	5 259	6 115	5 279
Stock	2 413	2 126	2 147
Frais payés d'avance	1 724	1 522	1 170
Avance à une société liée (note 9)	44 103	48 102	45 208
À recevoir du gouvernement du Québec	38	963	1 882
	55 537	58 828	55 686
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles (note 11)	221 204	199 191	188 013
Immobilisations incorporelles (note 12)	482	479	622
	277 223	258 498	244 321
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
Passifs courants			
Découvert bancaire	-	43	1 035
Comptes à payer et frais courus	12 297	10 636	11 952
Honoraires de gestion reportés	1 144	1 037	836
Subventions perçues d'avance	164	75	75
Dépôts de clients	17 742	13 148	13 166
Emprunts (note 13)	24 935	61 023	76 000
Provision pour congés de maladie et vacances (note 14)	4 636	4 466	4 248
	60 918	90 428	107 312
Passifs non courants			
Provision pour congés de maladie et vacances (note 14)	1 341	1 419	1 425
Emprunts (note 13)	86 065	50 000	20 000
Subventions reportées (note 7)	55 695	55 885	57 386
	204 019	197 732	186 123
Capitaux propres			
Capital-actions (note 10)	80 409	71 587	71 587
Résultats non distribués	(7 205)	(10 821)	(13 389)
	277 223	258 498	244 321

Engagements (note 16)

Éventualités (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



M. Daniel Deslauriers



M. Raymond Desjardins

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Aux 31 mars 2013 et 2012 et au 1^{er} avril 2011 (en dollars canadiens)

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la *Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec* (RLRQ, chapitre S-13.01). Son siège social est situé au 2640, boulevard Laurier, bureau 1300, à Québec au Canada. Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Le 30 mars 2010, lors du discours sur le budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a annoncé l'abolition de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec et l'intégration de ses activités à la Société des établissements de plein air du Québec. À la date d'autorisation pour publication des états financiers annuels, l'abolition et le transfert de ces activités étaient toujours en cours de préparation.

2 - BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS ET ADOPTION DES NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (IFRS)

Les présents états financiers annuels sont les premiers états financiers à être établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Ils ont été préparés en appliquant la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*. La note 20 contient de l'information sur les choix retenus conformément à la norme IFRS 1 et sur l'incidence du passage aux IFRS sur la situation financière de la Société, sa performance financière et ses flux de trésorerie.

Les présents états financiers annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 4 octobre 2013.

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des provisions pour congés de maladie et vacances présentés à l'état de la situation financière.

3 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables significatives ayant servi à la préparation des présents états financiers sont présentées ci-après :

a) Participation dans une coentreprise

La Société comptabilise sa participation dans la coentreprise selon la méthode de la consolidation proportionnelle en regroupant sa quote-part de chacun des actifs, passifs, produits et charges de l'entité contrôlée conjointement avec les éléments similaires, ligne par ligne, dans ses états financiers.

b) Comptabilisation des produits

Les produits tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités de plein air sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les produits tirés de la vente de restauration, boutiques, dépanneurs, concessions et divers lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles et autorisées par le Parlement dans l'année financière du gouvernement, et lorsque les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et d'une société liée pour assumer la gestion de l'offre des activités et des services dans les parcs nationaux et à l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont acquis selon la substance de l'accord concerné.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, et le cas échéant, du découvert bancaire.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

e) Immobilisations corporelles, incorporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées au coût, y compris les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts ultérieurs sont incorporés à la valeur comptable de l'actif lorsqu'ils peuvent être évalués de façon fiable et dans la mesure où il est probable que les avantages économiques futurs devant être obtenus iront à la Société.

La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses composantes significatives et amortit séparément chacune de ces parties.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Terrains et territoires à vocation récréative ou touristique	non amortis
Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 6 % et 33 %

Les immobilisations incorporelles, composées de licences, de logiciels et d'investissements relatifs au site Web, ont une durée d'utilité déterminée et sont amorties selon la méthode linéaire à un taux de 20 %.

Les valeurs résiduelles, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité des actifs sont revues chaque année et ajustées au besoin.

Un élément des immobilisations corporelles est décomptabilisé lors de sa cession lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Le profit ou la perte découlant de la cession ou de la mise hors service d'un élément des immobilisations corporelles qui correspond à la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable de l'actif, est comptabilisé en résultat net sous la rubrique : (Gain) perte sur disposition d'immobilisations corporelles.

f) Dépréciation des actifs à long terme

À la fin de chaque période, la Société détermine s'il existe un indice qu'un actif à long terme ait subi une perte de valeur. Si un tel indice existe, la Société détermine la valeur recouvrable de cet actif qui correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (soit la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) concerné). Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. Aux fins de la détermination de leurs valeurs recouvrables, un actif doit être pris individuellement. S'il n'est pas possible d'estimer la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel les entrées de trésorerie sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

g) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

h) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent à des régimes de retraite généraux et obligatoires soit au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes à prestations définies comportent des garanties à la retraite ou au décès. Les risques liés à ces régimes sont partagés par plusieurs entités soumises à un contrôle commun, soit celui du gouvernement du Québec.

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée à ces régimes, car les obligations de la Société se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

i) Provision pour congés de maladie

La portion courante de la provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. Les congés de maladie seront utilisés ou remboursés à 50 % dans l'exercice suivant celui au cours duquel ils font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexés et actualisés.

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est constituée de banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé. Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle selon la méthode de répartition des prestations définies au prorata des années de service, selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le coût des prestations futures est imputé au résultat net au fur et à mesure que les services sont rendus par les employés. Puisque le régime des congés de maladie cumulés est considéré comme un autre avantage à long terme, les écarts actuariels sont comptabilisés en charges immédiatement dans l'exercice courant.

j) Provision pour vacances

Les obligations découlant des congés de vacances dus aux employés de la Société sont comptabilisées à titre de passif. La charge annuelle est comptabilisée selon les avantages gagnés par les employés au cours de l'exercice. Les vacances seront prises majoritairement dans l'exercice suivant celui au cours duquel elles font l'objet de la provision et ne sont donc pas indexées et actualisées.

k) Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

La Société a effectué le classement suivant pour ses instruments financiers :

Encaisse	Prêts et créances
Créances	Prêts et créances
Avance à une société liée	Prêts et créances
À recevoir du gouvernement du Québec	Prêts et créances
Découvert bancaire	Passifs comptabilisés au coût amorti
Comptes à payer et frais courus	Passifs comptabilisés au coût amorti
Emprunts	Passifs comptabilisés au coût amorti

Les actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti sont évalués à la juste valeur au moment de leur constatation initiale, majorés ou diminués des coûts de transaction.

Les instruments financiers classés dans les « Prêts et créances » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant.

Les instruments financiers classés dans les « Passifs comptabilisés au coût amorti » sont évalués subséquemment au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers comptabilisés au coût amorti font l'objet d'un suivi afin d'établir s'il existe une indication de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, et qu'il en résulte une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier.

Une indication objective de dépréciation peut inclure, de la part du débiteur :

- des difficultés financières importantes; ou
- une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière; ou
- la dégradation importante de la qualité du crédit.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier.

La valeur comptable des instruments financiers est une approximation raisonnable de leur juste valeur.

4 - REDRESSEMENT

La Société a redressé ses états financiers pour se conformer à l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entrée en vigueur le 14 juin 2013, qui énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement.

L'application rétroactive de cet article a pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers des exercices 2011 et 2012 présentés à titre comparatif :

(En milliers de dollars)	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE		
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(53 778)	(39 975)
Subventions reportées	(51 685)	(37 882)
Résultats non distribués	(2 093)	(2 093)

Le redressement relatif aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec est diminué de 2 320 000 \$ au 1^{er} avril 2011 et de 1 026 000 \$ au 31 mars 2012 suite à divers reclassements dans les créances et dans à recevoir du gouvernement du Québec.

Le redressement relatif aux subventions reportées est diminué de 75 000 \$ au 1^{er} avril 2011 et augmenté de 188 000 \$ au 31 mars 2012 suite à divers reclassements dans les subventions perçues d'avance et dans les comptes à payer et frais courus.

5 - NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS FUTURS

À la date d'autorisation pour publication des présents états financiers annuels, de nouvelles normes, amendements et interprétations des normes existantes ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur. La Société ne les a pas adoptés de façon anticipée. Elle prévoit les adopter selon leur date d'entrée en vigueur.

L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société est fournie ci-après.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En novembre 2009, l'IASB a publié, puis modifié en octobre 2010, l'IFRS 9, *Instruments financiers*, dans le cadre de la première phase de son projet en cours visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9, qui doit être appliquée rétrospectivement, est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015, soit le 1^{er} avril 2015 pour la Société. Elle contient de nouvelles exigences sur la manière dont une entité doit classer et évaluer les actifs et les passifs financiers qui font partie à l'heure actuelle du champ d'application de l'IAS 39.

Selon la norme, tous les actifs financiers doivent être classés, d'après le modèle économique de l'entité en matière de gestion des actifs financiers et selon les caractéristiques contractuelles des flux de trésorerie rattachées aux actifs financiers, dans l'une des deux catégories suivantes : évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers seront classés dans les mêmes catégories déjà définies par l'IAS 39; toutefois, l'évaluation des passifs financiers selon l'option à la juste valeur a été modifiée pour tenir compte du risque de crédit propre à l'entité.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

IFRS 11, *Partenariats*, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*

En mai 2011, l'IASB a publié puis modifié en juin 2012 l'IFRS 11, *Partenariats*, et en mai 2011, l'IASB a également publié l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts dans d'autres entités*, qui a été amendée en juin 2012 et en octobre 2012. Ces normes et amendements seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} avril 2013 pour la Société, et devront être appliqués rétrospectivement.

L'IFRS 11 et l'IAS 28 remplacent l'IAS 31, *Participation dans des coentreprises*, et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*, et fournissent des indications sur la comptabilisation des partenariats qui mettent l'accent sur les droits et les obligations aux termes de l'accord de partenariat plutôt que sur leur forme juridique. En outre, la norme élimine la possibilité de comptabiliser les partenariats au moyen de la méthode de la consolidation proportionnelle. La portée d'IAS 28 comprend dorénavant les participations dans les coentreprises.

L'IFRS 12 contient des exigences à l'égard des informations à fournir sur les filiales, les partenariats et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées non consolidées, qui remplacent les exigences existantes. Les informations à fournir visent à permettre aux utilisateurs d'évaluer la nature de la participation d'une entité dans d'autres entités, ainsi que les risques qui lui sont associés, de même que l'incidence de cette participation sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de l'entité.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que ces nouvelles normes auront sur les états financiers de la Société.

IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*

En mai 2011, l'IASB a publié l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} avril 2013 pour la Société, et qui devra être appliquée prospectivement. L'IFRS 13 constitue une source unique d'indications pour l'évaluation de la juste valeur lorsque la juste valeur est exigée ou permise par les IFRS et rehausse les exigences en matière d'informations à fournir lorsque la juste valeur est appliquée.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

IAS 1, *Présentation des états financiers*

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Le principal changement résultant des modifications apportées à l'IAS 1 est une exigence de regrouper les éléments dans les autres éléments du résultat global (AERG) qui peuvent être reclassés dans l'état du résultat. Les modifications réaffirment également les exigences existantes que les éléments dans les AERG et le résultat net soient présentés comme un seul état ou deux états consécutifs. La modification de l'IAS 1 sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2012, soit le 1^{er} avril 2013 pour la Société, et devra être appliquée rétrospectivement. L'application anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

IAS 19, Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a modifié l'IAS 19, *Avantages du personnel*. La modification touchant la Société concerne les changements effectués à la définition des avantages à court terme. La norme qui est actuellement publiée définit les avantages à court terme comme ceux dus aux salariés moins d'un an après qu'ils aient réalisé la prestation donnant droit à ces avantages. Les modifications de la norme IAS 19 proposent que ne soient considérés comme à court terme que les avantages dont l'entité s'attend à ce qu'ils soient réglés moins d'un an après la prestation. Il ne suffit plus que le salarié soit en droit de réclamer une rémunération moins d'un an après le travail accompli pour comptabiliser l'avantage à court terme, il faut qu'on s'attende à ce qu'il la demande. Cette modification sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} avril 2013 pour la Société, et devra être appliquée rétrospectivement. L'application anticipée est permise.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que cette nouvelle norme aura sur les états financiers de la Société.

IAS 32, Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers et IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

En décembre 2011, l'IASB a modifié l'IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*. Les modifications de l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les amendements apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalent à un règlement net. Ces amendements seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2014, soit le 1^{er} avril 2014 pour la Société, et devront être appliqués rétrospectivement.

En décembre 2011, l'IASB a modifié l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Les modifications de l'IFRS 7 contiennent de nouvelles exigences de divulgation concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers. Ces modifications seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013, soit le 1^{er} avril 2013 pour la Société, et devront être appliquées rétrospectivement.

La direction n'a pas encore déterminé l'incidence que ces nouvelles normes auront sur les états financiers de la Société.

6 - UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux IFRS, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers.

Les estimations et jugements qui suivent sont ceux qui ont été faits par la direction et qui ont une incidence importante sur les états financiers de la Société. Les estimations sont fondées sur l'expérience passée, s'il y a lieu, ainsi que sur diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient être différents des estimations.

Les estimations et les jugements que la direction considère comme critiques sont les suivantes :

i. Durée d'utilité des immobilisations corporelles et incorporelles

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles et incorporelles de la Société sont établies par la direction au moment de leur acquisition, et sont par la suite réexaminées chaque année. La durée d'utilité repose sur l'expérience historique concernant des biens similaires, ainsi que sur la prévision d'événements futurs. La direction se sert également de son jugement pour déterminer les composantes importantes. Une composante ou une partie d'immobilisation corporelle est jugée importante si ses coûts répartis sont significatifs comparativement au coût total du bien en question. De plus, pour définir les parties d'un bien, la Société doit déterminer celles qui présentent des durées d'utilité ou des rythmes de consommation distincts.

ii. Provision pour congés de maladie

La portion non courante de la provision pour congés de maladie est évaluée sur une base actuarielle selon une méthode d'estimation simplifiée. Les prévisions actuarielles tiennent compte de l'âge moyen des salariés, du régime de retraite auquel ils contribuent, de leur salaire, et du nombre moyen d'heures de maladie non utilisées dans les banques de journées de maladie à la fin de l'exercice et du taux d'actualisation utilisé. Le montant total de la charge pour congés de maladie peut donc varier en fonction de changements dans les variables utilisées dans le calcul de la provision pour congés de maladie.

iii. Provision pour vacances

Le calcul de la provision pour vacances est établi en multipliant, pour chaque employé, le nombre d'heures de vacances qu'il a accumulé par son taux horaire de rémunération à la fin de la période. Le total des vacances réellement payées peut varier du montant calculé en fonction de différents facteurs : l'augmentation des salaires, le départ ou l'arrivée d'employés, le report autorisé d'une partie des vacances. Les employés de la Société doivent normalement prendre leurs vacances chaque année.

iv. Instruments financiers

La direction exerce son jugement à l'égard de la classification des instruments financiers. Les instruments financiers sont classés dans l'une des catégories suivantes : actifs et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, placements détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, actifs financiers disponibles à la vente ou passifs financiers. Le classement détermine le traitement comptable de l'instrument. La direction établit le classement lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier, en fonction du but sous-jacent de cet instrument.

7 - SUBVENTIONS REPORTÉES

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Solde au début	55 885	57 386
Nouvelles subventions	6 993	5 667
Virements au résultat net	(7 183)	(7 168)
Solde à la fin	55 695	55 885

8 - INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonds de roulement se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012
Créances	856	(836)
Stocks	(287)	21
Frais payés d'avance	(202)	(352)
À recevoir du gouvernement du Québec	925	919
Comptes à payer et frais courus	1 612	(1 471)
Honoraires de gestion reportés	107	201
Subventions perçues d'avance	89	-
Dépôts de clients	4 594	(18)
	7 694	(1 536)

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 38 752 000 \$ (2012 : 33 828 000 \$) comprennent des variations de frais courus de (49 000 \$) (2012 : (155 000 \$)).

9 - OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

En plus des opérations déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées selon la même base que si les parties n'étaient pas liées, la Société est liée à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec, contrôlée par le gouvernement du Québec, selon laquelle, elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société des parcs de sciences naturelles du Québec a remboursé à la Sépaq une somme nette de 3 999 000 \$ (2012 : emprunt net de 2 894 000 \$). La somme due à la Sépaq a porté intérêt au taux moyen de 1,78 % (2012 : 1,54 %) et est garantie par le gouvernement du Québec et est sans modalité de remboursement. Au cours de l'exercice, la Sépaq a inscrit un produit d'intérêts de 804 000 \$ (2012 : 699 000 \$). De plus, la Sépaq a comptabilisé un produit d'honoraires de gestion de 4 477 000 \$ (2012 : 4 654 000 \$).

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants comprennent le président-directeur général, les vice-présidents et les autres membres du comité de direction de la Société. Le tableau suivant représente la charge de rémunération des principaux dirigeants :

(En milliers de dollars)	2013	2012
Rémunération du personnel à court terme	1 061	954
Cotisations au fond de pension	113	96
	1 174	1 050

La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec des parties liées autres que celles déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers.

10 - CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)

	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Autorisé			
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances et de l'Économie, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$			
Émis			
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862	26 862
535 467 actions (2012 : 447 250) payées comptant	53 547	44 725	44 725
	80 409	71 587	71 587

Le 15 mai 2012, la Société a émis au ministre des Finances et de l'Économie 88 217 actions ordinaires pour une considération monétaire de 8 821 700 \$.

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2013
Coût						
Solde au 1 ^{er} avril 2012	2 475	13 817	260 060	19 247	24 676	320 275
Acquisitions	8	-	31 232	2 393	5 168	38 801
Dispositions	-	-	(151)	(993)	(80)	(1 224)
Solde à la fin	2 483	13 817	291 141	20 647	29 764	357 852
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} avril 2012	-	-	95 992	10 375	14 717	121 084
Amortissement	-	-	11 192	2 928	2 313	16 433
Dispositions	-	-	(57)	(733)	(79)	(869)
Solde à la fin	-	-	107 127	12 570	16 951	136 648
Valeur comptable nette 31 mars 2013	2 483	13 817	184 014	8 077	12 813	221 204

(En milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	Total 31 mars 2012	Total 1 ^{er} avril 2011
Coût							
Solde au 1 ^{er} avril 2011	2 475	13 839	241 563	16 650	21 022	295 549	
Acquisitions	-	-	26 127	3 038	4 818	33 983	
Dispositions	-	(22)	(7 630)	(441)	(1 164)	(9 257)	
Solde à la fin	2 475	13 817	260 060	19 247	24 676	320 275	
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} avril 2011	-	-	86 056	7 810	13 670	107 536	
Amortissement	-	-	10 475	2 804	1 670	14 949	
Dispositions	-	-	(539)	(239)	(623)	(1 401)	
Solde à la fin	-	-	95 992	10 375	14 717	121 084	
Valeur comptable nette 31 mars 2012	2 475	13 817	164 068	8 872	9 959	199 191	
Valeur comptable nette 1^{er} avril 2011	2 475	13 839	155 507	8 840	7 352		188 013

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures, matériel roulant et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 19 240 123 \$, 482 407 \$ et 3 408 778 \$ (31 mars 2012 : 16 159 479 \$, 403 423 \$ et 2 530 933 \$; 1^{er} avril 2011 : 13 232 000 \$, 281 000 \$ et 1 581 000 \$), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'ont pas été mises en service en fin d'exercice.

12 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Coût			
Solde au début	1 458	1 399	1 399
Acquisitions	177	59	-
Solde à la fin	1 635	1 458	1 399
Amortissement cumulé			
Solde au début	979	777	777
Amortissement	174	202	-
Solde à la fin	1 153	979	777
Valeur comptable nette	482	479	622

13 - EMPRUNTS

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
Acceptations bancaires échéant d'avril 2013 à juin 2013 et portant intérêt à des taux variant de 1,332 % à 1,340 % (31 mars 2012 : 1,324 % à 1,333 %, 1 ^{er} avril 2011 : 1,337 % à 1,353 %)	16 000	61 023	76 000
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec			
a) 2,075 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	20 000	20 000	20 000
b) 3,022 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2022	30 000	30 000	-
c) 2,452 % remboursable par versements annuels variables, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	45 000	-	-
	111 000	111 023	96 000
Portion courante	(24 935)	(61 023)	(76 000)
	86 065	50 000	20 000

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur les emprunts au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit:

(En milliers de dollars)	\$
2014	24 935
2015	8 218
2016	8 420
2017	8 628
2018	16 582

La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 165 000 000\$ que le gouvernement du Québec lui autorise à emprunter jusqu'au 30 avril 2015, en plus des emprunts actuels à long terme de 95 000 000\$. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Société le remboursement du capital et des intérêts des programmes d'investissements en immobilisations qu'il a préalablement autorisés par décret. Ces programmes représentent la quasi-totalité des emprunts contractés par la Société. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

14 - AVANTAGES DU PERSONNEL

a) Régimes de retraite

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élevaient à 2 876 000 \$ (2012 : 2 624 000 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable, et celui du RRPE est demeuré à 12,30 %.

b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie et vacances se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	31 mars 2013			31 mars 2012		
	Vacances	Congés de maladie	Total	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	3 191	2 694	5 885	2 986	2 687	5 673
Charge de l'exercice*	4 699	1 522	6 221	4 453	1 590	6 043
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 522)	(1 607)	(6 129)	(4 248)	(1 583)	(5 831)
Solde à la fin	3 368	2 609	5 977	3 191	2 694	5 885
Portion courante	(2 757)	(1 879)	(4 636)	(2 634)	(1 832)	(4 466)
	611	730	1 341	557	862	1 419

* La charge de l'exercice inclut les intérêts et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

	2013	2012	2011
Taux d'actualisation	de 1,30 % à 2,20 %	de 1,45 % à 2,29 %	de 2,33 % à 3,04 %
Taux de croissance de la rémunération	de 2,13 % à 2,50 %	de 2,13 % à 2,50 %	de 2,13 % à 2,50 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	de 1 à 5 ans	de 2 à 5 ans	de 3 à 5 ans

15 - COENTREPRISE

La Société détient une participation de 50 % dans Mistissini-Sépaq S.E.N.C. dont l'objet est d'opérer et de gérer conjointement les réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ainsi que de promouvoir l'emploi des Cris et de la population de la région. La quote-part de chacun des éléments de ce partenariat comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	31 mars 2013	31 mars 2012	1 ^{er} avril 2011
ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Produits	543	532	518
Charges	520	500	484
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	45	48	40
ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE			
Actifs courants			
Stocks	-	-	8
Frais payés d'avance	3	2	3
Passifs courants			
Comptes à payer et frais courus	42	25	25
Dépôts de clients	192	186	179
Passifs non courants			
Subventions reportées	50	50	50

16 - ENGAGEMENTS

La Société est liée par des contrats de location simple dont le solde est de 8 227 000 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. La charge de loyer s'élève à 1 065 000 \$ (2012: 1 083 000 \$) et les paiements minimums exigibles s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)	\$
Un an au plus	2 273
Plus d'un an mais à cinq ans au plus	4 864
Plus de cinq ans	1 090

De plus, au 31 mars 2013, la Société s'était engagée à acquérir des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 7 172 000 \$.

17 - ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

18 - GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS**Gestion des risques financiers**

La Société est exposée à divers risques financiers qui découlent de ses activités opérationnelles, d'investissement et de financement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de la Société. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court terme et à moyen terme de la Société en réduisant l'exposition aux risques financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à respecter ses obligations. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. De plus, l'avance à la société liée est garantie par le gouvernement du Québec. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. La Société est exposée à ce risque par son découvert bancaire, ses comptes à payer et frais courus et ses emprunts.

La Société gère son risque de liquidité en effectuant des prévisions et en gérant ses flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles, et en prévoyant ses déboursés en immobilisations et ses activités de financement. La Société gère également ses flux de trésorerie en maintenant des soldes d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et de facilités de crédit suffisants pour répondre à ses besoins financiers courants.

Les échéances des passifs financiers se détaillent comme suit :

(En milliers de dollars)	Moins de un an	De un an à moins de cinq ans	De cinq ans à moins de dix ans	Plus de dix ans	Total
Au 31 mars 2013					
Découvert bancaire	-	-	-	-	-
Comptes à payer et frais courus	12 297	-	-	-	12 297
Emprunts (note 13)	27 311	31 266	65 901	-	124 478
	<u>39 608</u>	<u>31 266</u>	<u>65 901</u>	<u>-</u>	<u>136 775</u>
Au 31 mars 2012					
Découvert bancaire	43	-	-	-	43
Comptes à payer et frais courus	10 636	-	-	-	10 636
Emprunts (note 13)	111 572	-	-	-	111 572
	<u>122 251</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>122 251</u>
Au 1^{er} avril 2011					
Découvert bancaire	1 035	-	-	-	1 035
Comptes à payer et frais courus	11 952	-	-	-	11 952
Emprunts (note 13)	76 677	20 225	-	-	96 902
	<u>89 664</u>	<u>20 225</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>109 889</u>

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque des variations des prix de marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les cours boursiers ou des marchandises, influent sur la valeur des instruments financiers détenus par la Société. L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à gérer et à maintenir les expositions au risque de marché à l'intérieur des paramètres acceptables tout en optimisant les rendements.

En raison de l'avance à la société liée et des emprunts, la Société est seulement exposée aux fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier fluctuent en raison de variations dans les taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société liée et des emprunts puisqu'ils portent intérêt à taux variable.

L'effet net d'une augmentation (réduction) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 8 009 \$ le résultat net et les capitaux propres (2012: 167 317 \$).

19 - GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société correspond à ses capitaux propres, soit la somme des résultats non distribués et du capital-actions. La Société n'est pas soumise à des règles extérieures concernant son capital.

Dans la gestion de son capital, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de son exploitation et à financer ses actifs. Elle vise également à remplir la mission et à atteindre les objectifs que lui a conférés le gouvernement du Québec.

À cette fin, la Société effectue périodiquement des analyses formelles pour comparer les résultats réels aux résultats prévus et en communique les conclusions au Comité de direction et au Conseil d'administration.

20 - PASSAGE AUX IFRS

Étant donné l'évolution récente des normes comptables, la direction est d'avis que les normes IFRS sont plus appropriées pour présenter les activités de la Société et que les états financiers répondent ainsi mieux aux besoins des utilisateurs. Auparavant, la Société préparait ses états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

La date de passage aux IFRS de la Société est le 1^{er} avril 2011 (la date de transition). La Société a établi son état de la situation financière d'ouverture en IFRS à cette date.

Aux 1^{er} avril 2011, 31 mars 2012 et 31 mars 2013, outre les reclassements mentionnés ci-dessous, le passage aux IFRS n'a eu d'incidence ni sur l'état du résultat net et global, ni sur l'état de la situation financière, ni sur les flux de trésorerie. Certains postes des états financiers sont libellés différemment en vertu des IFRS.

La Société a évalué les options disponibles pour les exemptions facultatives et aucune d'entre elles n'a été utilisée.

La Société a appliqué l'exception obligatoire suivante à l'application rétroactive des IFRS :

Sujet	IFRS	Répercussions
Estimations	IFRS 1 interdit aux entités d'avoir recours à des connaissances a posteriori pour établir des estimations conformément aux IFRS à la date de transition aux IFRS.	Les estimations au 1 ^{er} avril 2011 et au 31 mars 2012 sont cohérentes avec les estimations faites à la même date selon les NCCSP.

La Société a effectué le reclassement suivant à l'état de la situation financière aux fins de présentation :

(En milliers de dollars)	Montant selon les NCCSP au 1 ^{er} avril 2011	Reclassement	Montant selon les IFRS au 1 ^{er} avril 2011
Immobilisations corporelles	188 635	(622)	188 013
Immobilisations incorporelles	-	622	622
	Montant selon les NCCSP au 31 mars 2012	Reclassement	Montant selon les IFRS au 31 mars 2012
Immobilisations corporelles	199 670	(479)	199 191
Immobilisations incorporelles	-	479	479

Selon les IFRS, les licences, logiciels et investissements relatifs au site Web doivent être présentés à titre d'immobilisations incorporelles, ce qui diffère des NCCSP. Par conséquent, des montants de 622 000\$ au 1^{er} avril 2011 et de 479 000\$ au 31 mars 2012 ont été reclassés des immobilisations corporelles aux immobilisations incorporelles.

Certains flux de trésorerie présentés dans les activités opérationnelles, notamment les intérêts reçus et versés, sont maintenant présentés distinctement dans les opérations d'investissement et de financement.



LE CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EST COMPOSÉ DE

9

MEMBRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET GOUVERNANCE

- ❶ DANIEL DESLAURIERS
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- ❷ RAYMOND DESJARDINS
PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
- CAROLE BOISVERT (ABSENTE SUR LA PHOTO)
- ❸ ANNE DUPÉRÉ
- ❹ ASHLEY ISERHOFF
- ❺ NICOLE PERRAULT
- ❻ HUGHES T. POULIN
- ❼ ANDRÉ ROY
- ❽ KHATÉRÉ TALAI

COMPOSITION DU CONSEIL

Le conseil d'administration de la Société est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Les membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société. À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration exercent leurs fonctions à temps partiel.

Au cours du dernier exercice financier, aucune nouvelle nomination n'a eu lieu.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DANIEL DESLAURIERS ①

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 21 DÉCEMBRE 2005
 DATE DE RENOUELEMENT > 17 MARS 2010
 DATE DE NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT DU CONSEIL > 14 SEPTEMBRE 2011
 DATE DE FIN DU MANDAT > 13 SEPTEMBRE 2016
 STATUT > ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) du Collège des médecins du Québec depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en biochimie médicale et en métabolisme du Collège des médecins du Québec (CSPQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (FRCPC) depuis 1992, Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences (MSc) en biologie cellulaire et moléculaire (1991). Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical du Canada (LCMC).

M. Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en biochimie médicale. Depuis 1992, M. Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux Agences régionales de santé et de services sociaux du Québec (ARSSSQ).

M. Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé à différents conseils d'administration, dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre-substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

RAYMOND DESJARDINS ②

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL > 8 SEPTEMBRE 2010
 DATE DE RENOUELEMENT > 17 JUILLET 2013
 DATE DE FIN DU MANDAT > 7 SEPTEMBRE 2016

Diplômé en biologie-écologie de l'Université du Québec à Montréal, Raymond Desjardins assumait la fonction de vice-président exploitation Parcs Québec depuis 1999 à la Société, jusqu'à sa nomination à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général, le 8 septembre 2010.

Depuis ses débuts à la Société, M. Desjardins a participé activement à la réalisation d'un programme d'investissement majeur et d'un plan d'affaires qui ont contribué à mener le réseau Parcs Québec à un niveau d'excellence qui se compare avantageusement aux grands réseaux de parcs nationaux en Amérique du Nord. Très sensible aux enjeux spécifiques des régions, il a participé à la mise en place de mécanismes de concertation avec ces milieux afin d'en favoriser le développement.

Auparavant, M. Desjardins a occupé diverses fonctions reliées à la ressource faunique et aux parcs, entre autres, au ministère de l'Environnement et de la Faune et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il a également œuvré comme chargé de projets pour la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement et comme directeur sur de nombreux projets de recherche en environnement. M. Desjardins a aussi enseigné au département des techniques du milieu naturel au cégep de Saint-Félicien.

M. Raymond Desjardins siège présentement au Comité directeur tourisme de même qu'au Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique.

CAROLE BOISVERT ●

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 14 SEPTEMBRE 2011
DATE DE FIN DU MANDAT ► 13 SEPTEMBRE 2015
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Membre en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en tant que Fellow et diplômée en administration de l'Université Laval, Carole Boisvert est également détentrice d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

M^{me} Boisvert possède plusieurs années d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des différentes entités gouvernementales.

De 2004 à 2010, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe et contrôleur des finances au ministère des Finances du Québec. Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale, de l'intégrité du système comptable du gouvernement et de la fiabilité des données financières qui y sont enregistrées. Le contrôleur des finances produit, pour le ministre des Finances, les états financiers consolidés du gouvernement, les comptes publics et divers autres rapports financiers du gouvernement. À titre de comptable agréée, elle a signé les états financiers produits pour le ministre. Pour le gouvernement, cette signature est un gage certain de fiabilité de l'information financière divulguée dans ses états financiers.

De 1991 à 2004, M^{me} Boisvert a assumé différents postes dans des ministères et organismes publics. Elle a été responsable de la Direction de la planification des programmes et des budgets au ministère du Revenu. Elle a aussi agi à titre d'agente de vérification pour le Vérificateur général du Québec. Par ailleurs, de 1988 à 1991, M^{me} Boisvert a œuvré au sein de la firme comptable Samson Bélair Deloitte & Touche.

M^{me} Carole Boisvert siège présentement au conseil d'administration de l'Agence du revenu du Québec, de l'Institut national de la recherche scientifique et du Centre hospitalier universitaire de Québec (CHU de Québec) à titre d'administratrice indépendante.

ANNE DUPÉRÉ ●

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ► 16 MARS 2014
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Diplômée en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, Anne Dupéré est également détentrice d'un certificat en affaires immobilières de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval (1987).

M^{me} Dupéré possède plusieurs années d'expérience dans le milieu des affaires, tant en entreprises privées que publiques. Ces expériences lui ont permis d'accroître et de diversifier ses compétences, notamment dans le développement d'entreprise, tant du point de vue local, national qu'international.

Elle a occupé, entre autres, le poste de directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane et du Centre canadien de valorisation du diamant. De 2005 à 2010, elle a été directrice du développement des affaires pour Diarough Canada inc. Depuis mai 2010, elle assume les fonctions de vice-présidente au développement du Groupe Bertrand Rioux inc.

ASHLEY ISERHOFF ●

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 28 MARS 2012
DATE DE FIN DU MANDAT ► 27 MARS 2016
STATUT ► ADMINISTRATEUR

Ayant fait des études en administration publique à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Ashley Iserhoff accomplit actuellement son second mandat à titre de vice-grand chef du Grand Conseil des Cris et vice-président de l'Administration régionale Crie.

Membre de la Nation Crie de Mistissini et résident de Mistissini, M. Iserhoff est également très impliqué au sein de nombreux organismes touchant la société crie. Ainsi, il est membre du Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage qui a été créé lors de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et du Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) qui a été mis sur pied pour conseiller les gouvernements fédéral et provincial quant à l'adoption de politiques, de lois, de règlements ou de mesures pouvant affecter l'environnement ou la société crie.

M. Iserhoff est président du conseil d'administration du Réseau de communications Eeyou, une société de télécommunications à but non lucratif fournissant des services de transport de données à large bande pour les communautés d'Eeyou Istchee et les municipalités de la région de la Baie James.

Il siège également sur de nombreux comités relevant de l'Administration régionale Crie tels le groupe de travail sur la lutte contre la pauvreté, le groupe de travail sur la gouvernance de la Nation Crie et le Comité consultatif sur la Justice qui supervise la mise en œuvre de l'entente concernant l'administration de la justice pour les cris qui lie le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris.

M. Iserhoff est également impliqué au sein du Club de hockey « Bears » de la Nation Crie qui regroupe les équipes Bantam CC et Midget AA.

NICOLE PERRAULT ●

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ► 17 MARS 2010
DATE DE FIN DU MANDAT ► 16 MARS 2014
STATUT ► ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Nicole Perrault est titulaire d'un baccalauréat en droit (1985) et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval (1986). En 2002, elle a complété une formation en gestion de projets à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

M^{me} Perrault a exercé la profession notariale à Val-d'Or pendant près de 17 ans pour ensuite occuper le poste de directrice du bureau de comté de la circonscription d'Abitibi-Est et d'attachée politique du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Depuis 2007, elle est chargée de projets en développement immobilier pour L. Fournier et fils inc. et Développements DSF à Val-d'Or.

Toujours engagée dans son milieu, elle a été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes : la Chambre de commerce de Val-d'Or, la Corporation de développement industriel de Val-d'Or, l'Office du tourisme et des congrès de Val-d'Or et la Cité de l'Or, le Club de natation les Marsouins de Val-d'Or et le Club de natation Aquamos. Elle a été également membre fondatrice et administratrice de la Maison de soins palliatifs de la Source Gabriel de Val-d'Or.

HUGHES T. POULIN 6

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ▶ 21 DÉCEMBRE 2005
 DATES DE RENOUELEMENT ▶ 17 MARS 2010 ET 28 MARS 2012
 DATE DE FIN DU MANDAT ▶ 27 MARS 2013
 STATUT ▶ ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1969, Hughes T. Poulin est aussi détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1972). Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

M. Poulin a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'immobilier. Il a entre autres fondé son entreprise de gestion et de développement immobilier en 1982. Concomitamment à ses activités au sein de son entreprise, il a été impliqué dans l'administration de différentes entreprises de l'industrie de l'acier et occupe toujours des fonctions dans ce domaine. Ses principales activités touchent la gestion directe des opérations, le champ des affaires corporatives et du développement, le domaine des résidences pour personnes âgées, l'environnement et les ventes en ligne.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Groupe Fertek inc., Numesh inc., Oméga inc., Métaltech-Oméga inc., Échafaud Plus (Laval) inc., Architecture Tout Bois 2007 inc., Huajin Jyngin Numesh Itée (Chine), Venture Talent Ltd., Numesh (USA) Ltd., 8135142 Canada Itée, Covoq.com inc. ainsi que de Zetika. De plus, il siège au conseil d'administration de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec de même qu'à son comité de gouvernance et d'éthique à titre d'administrateur non membre nommé par l'Office des professions du Québec et au comité de révision de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec.

KHATÉRÉ TALAÏ 8

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ▶ 29 NOVEMBRE 2006
 DATE DE RENOUELEMENT ▶ 17 MARS 2010
 DATE DE FIN DU MANDAT ▶ 16 MARS 2013
 STATUT ▶ ADMINISTRATRICE INDÉPENDANTE

Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi, Khatéré Talaï détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Chargée de gestion pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, M^{me} Talaï a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Rio Tinto Alcan et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle siège présentement au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'Université du Québec à Chicoutimi et de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi.

ANDRÉ ROY 7PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION
MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

DATE DE NOMINATION AU CONSEIL ▶ 25 AVRIL 2001
 DATES DE RENOUELEMENT ▶ 21 DÉCEMBRE 2005 ET 17 MARS 2010
 DATE DE FIN DU MANDAT ▶ 16 MARS 2012
 STATUT ▶ ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

M. Roy a siégé à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurances générales, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de Riviera Apts «A» of Hallandale Inc. et au comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MANDAT DU CONSEIL

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Société et veille à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la régissent. Il s'assure aussi que la Société prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Le président du conseil d'administration assume le leadership de la gouvernance du conseil d'administration. Il préside et anime les réunions et il dirige le conseil dans tous les aspects de son travail. Il voit à l'organisation et au bon fonctionnement du conseil et s'assure de l'exécution de ses responsabilités. Il peut participer à toutes les réunions des comités qui en découlent et veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration soient mises en œuvre. Finalement, il s'assure de l'application des lois, des règlements et des politiques concernant l'organisation.

PRÉSENCE

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunion. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu 5 réunions régulières et 1 réunion par conférence téléphonique. Quant à ses 3 comités, ils ont tenu 11 réunions régulières et 1 réunion par conférence téléphonique. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du conseil d'administration sont non rémunérés, à l'exception du président-directeur général de la Société. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont cependant remboursés.

RELEVÉ DES PRÉSENCES DES ADMINISTRATEURS

Nom	Conseil d'administration		Comité de vérification	Comité des ressources humaines		Comité de gouvernance et d'éthique
	Séances régulières	Conférences téléphoniques	Réunions régulières	Réunions régulières	Conférences téléphoniques	Réunions régulières
Nombre de réunions	5	1	4	3	1	4
Boisvert, Carole	4/5	1/1	4/4	s. o.	s. o.	s. o.
Desjardins, Raymond	5/5	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Deslauriers, Daniel	5/5	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dupéré, Anne	3/5	1/1	4/4 (P)	s. o.	s. o.	2/4
Iserhoff, Ashley	2/5	0/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Perrault, Nicole	4/5	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	4/4 (P)
Poulin, Hughes T.	4/5	1/1	s. o.	3/3	1/1	s. o.
Roy, André	5/5	1/1	4/4	3/3 (P)	1/1 (P)	4/4
Talaï, Khatéré	4/5	1/1	s. o.	1/3	1/1	s. o.

(P) Président du comité

FAITS SAILLANTS

PLAN STRATÉGIQUE 2012-2017

Le Plan stratégique 2012-2017 de la Société a été adopté à l'unanimité par le conseil d'administration en septembre 2012. Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le gouvernement a approuvé ledit plan stratégique par le décret numéro 448-2013 du 1^{er} mai 2013. Le conseil d'administration s'est impliqué tout au long de la démarche qui a entraîné une réflexion globale sur l'avenir de la Société, en prenant en compte le contexte dans lequel elle évolue. Cette démarche a aussi permis d'actualiser la mission et les valeurs de la Société en plus de définir une vision qui saura inspirer le dépassement et l'excellence. Le conseil d'administration suit régulièrement la mise en œuvre de ce plan au sein de l'entreprise.

RÉSULTATS FINANCIERS ET CONTRÔLE INTERNE

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités 2011-2012, le budget 2013-2014 et le plan d'immobilisations 2013-2014. Lors de chacune des réunions régulières, les résultats financiers périodiques ont été présentés aux administrateurs. Le conseil a aussi suivi l'application de la Politique de réduction et de contrôle des dépenses de la Société. Une nouvelle Politique sur la vérification interne, de même que l'institution d'un nouveau régime d'emprunts, ont aussi fait l'objet de décisions de la part du conseil d'administration.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Conformément à la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, le conseil d'administration a approuvé la programmation annuelle 2013-2014 et les projets en ressources informationnelles de la Société.

GOVERNANCE ET ÉTHIQUE

En matière de gouvernance et d'éthique, le conseil a approuvé, dans le cadre de sa révision annuelle, des modifications au Code d'éthique et de déontologie des employés afin notamment d'y inclure une section sur les médias sociaux. Il a également approuvé des modifications aux profils de compétence et d'expérience pour la nomination des membres du conseil d'administration, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général.

RESSOURCES HUMAINES

En matière de ressources humaines, le conseil d'administration a approuvé le Règlement sur les conditions de travail du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué et le Règlement sur les barèmes de rémunération du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué. Aussi, il a adopté une demande de mandat de négociation au Conseil du trésor pour huit (8) des neuf (9) conventions collectives de la Société. Finalement, il a approuvé l'indexation annuelle des échelles salariales du personnel cadre, en situation de gestion, professionnel et non syndiqué ainsi que la mise à jour de la structure salariale au 1^{er} avril 2013.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2013

Un addenda au plan d'action de développement durable 2008-2013 a été approuvé par le conseil d'administration, le prolongeant jusqu'en 2015 et y introduisant une nouvelle action en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec.

FORMATION CONTINUE

Au cours de l'année 2012-2013, en conformité avec le plan de formation continue des membres du conseil d'administration, une formation portant sur la lecture des états financiers de même qu'une allocution portant sur « L'éthique, un instrument d'aide à la prise de décision et un guide du comportement » ont été offertes aux administrateurs.

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEURS ACTIVITÉS

Dans l'accomplissement de son mandat, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le conseil d'administration confie des mandats particuliers aux trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique, qui sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques de leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et d'en recommander l'approbation s'il y a lieu.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur peut consulter sur l'intranet des administrateurs les procès-verbaux des comités.

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MANDAT ET COMPOSITION

Le comité de vérification a notamment pour fonctions de voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers audités avec la direction et le Vérificateur général du Québec et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Le comité de vérification est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Anne Dupéré

Membres : Carole Boisvert FCPA, FCA, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale, le vérificateur interne et la vice-présidente à l'administration et aux finances peuvent assister aux réunions.

ACTIVITÉS

Le comité de vérification s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice financier 2012-2013. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de vérification :

- a examiné les états financiers audités au 31 mars 2012 avec le Vérificateur général du Québec et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. ⁽¹⁾ et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration;
- s'est assuré de l'indépendance des auditeurs externes;
- a examiné le compte rendu de l'audit externe 2011-2012 et ses recommandations;
- s'est assuré du suivi des recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec;
- a pris connaissance du rapport de gestion 2011-2012 du Vérificateur général du Québec adressé aux responsables de la gouvernance et à la direction de la Société;
- a pris connaissance du plan d'audit externe 2012-2013;
- a recommandé l'approbation de la nouvelle Politique de la vérification interne;
- a pris connaissance d'un nouveau modèle de cycle annuel de vérification interne et des documents y afférents;
- a confié des mandats ad hoc à la Direction de la vérification interne;
- a passé en revue chacun des comptes rendus produits par la Direction de la vérification interne;
- a pris connaissance de la mise à jour du rapport d'identification des risques;
- a effectué le suivi budgétaire des frais de fonctionnement du conseil d'administration.

Le comité a aussi soulevé certaines problématiques relatives à l'application du référentiel comptable du secteur public à la Société, lesquelles ont conduit à une réflexion globale sur la possibilité de changer le référentiel comptable de la Société.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer le Vérificateur général du Québec en l'absence des membres de la direction.

Hormis le mandat d'audit confié par le Vérificateur général du Québec à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2012-2013.

(1) Les honoraires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sont de l'ordre de 40 000 \$ annuellement.

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Téléphone 418 653-4431

Télécopie 418 656-0800

Courriel info.quebec@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de la
Société des parcs de sciences naturelles du Québec,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la SOCIÉTÉ DES PARCS DE SCIENCES NATURELLES DU QUÉBEC, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états des résultats, du déficit cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

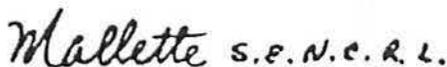
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Société portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et des pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public.



Mallette S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 10 octobre 2013

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A107995

RÉSULTATSExercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	Budget	2013	2012 (retraité)
REVENUS			
Subventions (note 1)	11 330 \$	11 329 \$	11 329 \$
Autres	-	-	48
	11 330	11 329	11 377
DÉPENSES			
Frais de fermeture	53	524	947
Honoraires de gestion concernant le Parc Aquarium du Québec	5 199	4 477	4 654
Frais financiers (note 4)	685	804	699
Taxes foncières	1 313	2 065	1 611
Amortissements des immobilisations	2 036	1 330	1 146
	9 286	9 200	9 057
EXCÉDENT ANNUEL	2 044 \$	2 129 \$	2 320 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

DÉFICIT CUMULÉ

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2013	2012 (retraité)
Solde au début :		
Déjà établi	(19 496) \$	(21 972) \$
Changement d'une méthode comptable (note 2)	3 363	3 519
Retraité	(16 133)	(18 453)
Excédent annuel	2 129	2 320
Solde à la fin	(14 004) \$	(16 133) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

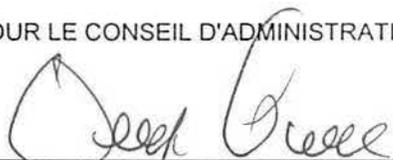
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

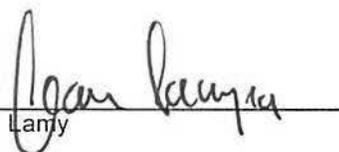
Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2013	2012 (retraité)
ACTIFS FINANCIERS		
Débiteurs	13 \$	30 \$
Subvention à recevoir	-	917
	<u>13</u>	<u>947</u>
PASSIFS		
Créditeurs	270	130
Somme due à une société apparentée (note 1)	44 103	48 102
	<u>44 373</u>	<u>48 232</u>
DETTE NETTE	<u>(44 360)</u>	<u>(47 285)</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais reportés au prochain exercice	903	419
Immobilisations (note 5)	29 453	30 733
	<u>30 356</u>	<u>31 152</u>
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(14 004) \$</u>	<u>(16 133) \$</u>

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (notes 1 et 6)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :


Denys Larose


Jean Lamy

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 mars (En milliers de dollars)	2013	2012 (retraité)
Excédent annuel	2 129 \$	2 320 \$
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions	(50)	(6 452)
Amortissements	1 330	1 146
	<u>1 280</u>	<u>(5 306)</u>
Variation des frais reportés	(484)	481
VARIATION DE LA DETTE NETTE	<u>2 925</u>	<u>(2 505)</u>
DETTE NETTE AU DÉBUT	<u>(47 285)</u>	<u>(44 780)</u>
DETTE NETTE À LA FIN	<u>(44 360) \$</u>	<u>(47 285) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FLUX DE TRÉSORERIEExercice terminé le 31 mars
(En milliers de dollars)

	2013	2012 (retraité)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	2 129 \$	2 320 \$
Amortissements des immobilisations	1 330	1 146
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement	590	92
	<u>4 049</u>	<u>3 558</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la somme due à la société apparentée	(4 049)	(3 558)
	<u>(4 049)</u>	<u>(3 558)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	<u>-</u>	<u>-</u>
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>-</u>	<u>-</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1 — STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS, ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société a été constituée le 30 août 1994 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec pour effectuer la gestion du Parc Aquarium du Québec (« Aquarium ») et du Jardin zoologique du Québec (« Jardin »).

En 2002, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le ministre des Transports du Québec ont cédé à la Société, en vertu d'un bail emphytéotique, les immeubles de l'Aquarium et du Jardin pour une période de quarante ans se terminant le 31 mars 2042. La Société s'est engagée à assumer tous les frais liés aux immeubles. Aucune valeur n'a été comptabilisée à titre d'apports pour ces immeubles.

Le 3 mai 2006, la Société a signé une convention de gestion avec la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs selon laquelle la Sépaq se voit confier le mandat de gérer et d'administrer l'Aquarium et de coordonner le plan de fermeture du Jardin. En vertu de cette convention, et sous réserve de la disponibilité des crédits budgétaires, le ministre s'est engagé à verser à la Société les sommes nécessaires pour qu'elle respecte ses obligations. À cet effet, la Société a reçu au cours de l'exercice une subvention de 11 329 000 \$ (2012, 11 329 000 \$) et a engagé une dépense de 4 477 000 \$ (2012, 4 654 000 \$) pour les honoraires de gestion concernant les opérations de l'Aquarium.

La Société peut aussi emprunter lorsque la subvention annuelle est insuffisante pour couvrir les déboursés. Au cours de l'exercice, l'avance de la Sépaq s'est accrue de 50 000 \$ pour finaliser la construction d'un bâtiment à l'Aquarium débutée à l'exercice précédent tandis que les remboursements ont totalisé 4 049 000 \$, et ce, pour un remboursement net de 3 999 000 \$ (2012, augmentation nette de 2 894 000 \$). Cette avance de la Sépaq a porté intérêt au taux moyen de 1,78 % (2012, 1,54 %). Elle est sans modalité de remboursement et la Société a inscrit une dépense d'intérêts de 804 000 \$ (2012, 699 000 \$).

2 — CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES

La Société a adopté les recommandations du chapitre SP3410 des Normes comptables du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) concernant les paiements de transferts. Les changements touchent principalement les subventions.

Ce changement a été appliqué de façon rétrospective en accord avec les dispositions du chapitre et les états financiers présentés pour les exercices antérieurs ont été retraités. Le solde du déficit cumulé au 1 avril 2012 a été diminué de 3 519 000 \$. L'excédent annuel au 31 mars 2012 a été affecté à la baisse d'un montant de 156 000 \$ tandis que le solde du poste subventions reportées a été réduit de 3 363 000 \$ au 31 mars 2012.

Également, la Société a adopté les recommandations du chapitre SP3450 de l'ICCA concernant les instruments financiers. Ce chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Finalement, la Société a adopté les recommandations du chapitre SP1201 de l'ICCA concernant la présentation des états financiers. Ce chapitre établit des principes et des normes visant la divulgation d'information dans les états financiers. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

3 — MÉTHODES COMPTABLES

a) Responsabilités de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'ICCA pour le secteur public. À cet effet, elle applique le modèle de présentation recommandé par le Manuel. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public exige que la Société ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

L'élément principal faisant l'objet d'estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles.

Au niveau de la présentation, la Société a classé les débiteurs et les subventions à recevoir dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût. Quant aux créiteurs et la somme due à une société apparentée, la Société les classe dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

L'état des gains et des pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

b) Comptabilisation des revenus

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel elles ont été autorisées par le cédant lorsque celles-ci ne disposent d'aucune stipulation.

c) Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	entre 3 % et 7 %
Mobilier, équipement, matériel roulant et animaux	20 %

Les immobilisations sont révisées pour dépréciation lorsqu'il y a des indications que leurs valeurs comptables pourraient ne pas être recouvrables.

d) Avantages sociaux futurs

La Société offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Le coût du régime de retraite afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont payables par l'employeur.

4 — FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 804 000 \$ (2012, 699 000 \$) ne comprennent que des intérêts sur la somme empruntée de la Sépaq.

5 — IMMOBILISATIONS

(En milliers de dollars)

	Bâtiments et infrastructures	Mobilier, équipement et matériel roulant	Animaux	2013	2012
Coût					
Solde au début	40 373 \$	3 533 \$	430 \$	44 336 \$	37 884 \$
Acquisitions	50	-	-	50	6 452
Solde à la fin	40 423	3 533	430	44 386	44 336
Amortissement cumulé					
Solde au début	9 727	3 446	430	13 603	12 457
Amortissement	1 259	71	-	1 330	1 146
Solde à la fin	10 986	3 517	430	14 933	13 603
Valeur comptable nette					
2013	29 437 \$	16 \$	- \$	29 453 \$	
Valeur comptable nette					
2012	30 646 \$	87 \$	- \$		30 733 \$

La Société a acquis des immobilisations corporelles pour un montant de 50 000 \$ (2012, 6 452 000 \$) en contrepartie d'une somme due à la société apparentée.

6 — ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La Société est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur sa situation financière.

Par ailleurs, la Société négocie présentement avec la Commission de la capitale nationale du Québec la cession d'une partie de son terrain. Dans le cadre de ces négociations, il est prévu que cette dernière remboursera les taxes foncières relatives à

la portion de terrain qui lui sera cédée, et ce, rétroactivement au 1^{er} septembre 2006. À la date d'approbation des états financiers, les négociations étaient toujours en cours.

7 — RÉGIME DE RETRAITE

Le 29 avril 2002, la Société a instauré un régime de retraite facultatif à cotisations déterminées. La cotisation de l'employeur correspond à 5 % du salaire brut de l'employé si ce dernier contribue au régime un minimum de 5 % de son salaire brut. La dépense pour l'exercice relative à ce régime de retraite est de 3 411 \$ (2012, 5 516 \$).

8 — INFORMATIONS SUR LES RISQUES FINANCIERS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à des risques dont les plus significatifs sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque lié au taux d'intérêt. Elle a mis en place des politiques et procédures qui régissent l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques les plus significatifs.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte financière pour la Société si une contrepartie manque à ses obligations. Ce risque découle principalement des débiteurs. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné que ses débiteurs sont constitués de sommes dues par le gouvernement du Québec.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Société est exposée à ce risque principalement en ce qui a trait à ses créditeurs et la somme due à une société apparentée. Étant donné qu'elle reçoit annuellement une subvention du gouvernement du Québec pour faire face à ses obligations, la Société considère limitée son exposition au risque de liquidité.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de la somme due à une société apparentée puisqu'elle porte intérêt à taux variable. L'effet d'une variation à la hausse ou à la baisse de 1 % du taux d'intérêt aurait comme impact d'augmenter ou de diminuer de 468 571 \$ l'excédent annuel (2012, 451 474 \$).

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société des traversiers du Québec (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. L'audit interne procède à des audits périodiques afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes que la Société applique de façon uniforme.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Pour ce faire, il est assisté par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction ainsi que les auditeurs indépendants, examine les états financiers et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société des traversiers du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Georges Farrah
Président-directeur général



Gaston Larocque
Vice-président administration et finance

Québec, le 19 juillet 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des traversiers du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats, l'état de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société des traversiers du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2013 et 2012 à l'état de la situation financière des montants respectifs de 102 820 088 \$ et 67 831 976 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation de l'excédent cumulé de 102 820 088 \$ et de 67 831 976 \$ aux 31 mars 2013 et 2012 ainsi qu'une sous-évaluation des revenus et de l'excédent annuel de 34 988 112 \$ et de 4 932 625 \$ pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (SUITE)

Opinion avec réserve

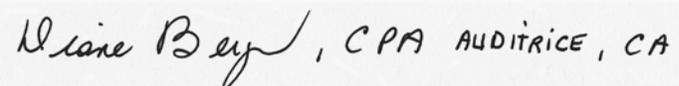
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'excédent cumulé, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société des traversiers du Québec au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec par intérim,



Diane Bergeron, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 19 juillet 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Budget	2013	2012
	\$	\$	\$ retraité (note 3)
CHARGES			
Frais d'exploitation (note 4)	97 445 605	94 030 166	88 074 237
Frais d'administration (note 5)	7 181 342	7 440 226	6 476 152
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	19 379	527 929
Amortissement des immobilisations corporelles	7 857 847	8 299 960	7 438 726
Frais financiers (note 6)	2 435 180	2 514 687	2 778 024
	<u>114 919 974</u>	<u>112 304 418</u>	<u>105 295 068</u>
REVENUS			
Subventions gouvernementales (note 7)	94 168 481	90 362 531	85 367 892
Transport des véhicules	11 164 571	11 463 184	11 078 768
Transport des passagers	8 610 272	8 564 944	8 212 847
Autres (note 8)	976 650	2 309 367	2 929 902
	<u>114 919 974</u>	<u>112 700 026</u>	<u>107 589 409</u>
EXCÉDENT ANNUEL	<u>-</u>	<u>395 608</u>	<u>2 294 341</u>

ÉTAT DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$ retraité (note 3)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI	(1 066 607)	(3 332 685)
Impact relié à l'application rétrospective d'une nouvelle méthode comptable (note 3)	41 706 593	41 678 330
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT RETRAITÉ	40 639 986	38 345 645
Excédent annuel	395 608	2 294 341
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	41 035 594	40 639 986

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$ retraité (note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 360 352	19 229 703
Créances	679 815	541 680
Subvention à recevoir reliée au passif environnemental	529 531	293 000
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux (note 9)	15 001 317	15 380 167
	38 571 015	35 444 550
PASSIFS		
Billets à payer (note 11)	39 448 948	15 319 876
Charges à payer et frais courus (note 12)	18 734 754	18 171 573
Passif environnemental	746 200	293 000
Dettes à long terme (note 13)	79 115 275	69 039 046
Loyers perçus d'avance	96 000	102 000
	138 141 177	102 925 495
DETTE NETTE	(99 570 162)	(67 480 945)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	653 184	587 882
Immobilisations corporelles (note 15)	141 452 572	109 033 049
	142 105 756	109 620 931
CAPITAL-ACTIONS (NOTE 16)	1 500 000	1 500 000
EXCÉDENT CUMULÉ	41 035 594	40 639 986
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 17)		
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		



M. Georges Farrah



M. François Désy

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Budget	2013	2012
	\$	\$	\$ retraité (note 3)
EXCÉDENT ANNUEL	-	395 608	2 294 341
Acquisition d'immobilisations corporelles	(142 863 500)	(40 738 862)	(20 034 116)
Amortissement des immobilisations corporelles	7 857 847	8 299 960	7 438 726
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	19 379	527 929
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	1 320
	<u>(135 005 653)</u>	<u>(32 419 523)</u>	<u>(12 066 141)</u>
Acquisition de frais payés d'avance	-	(539 850)	(586 450)
Utilisation de frais payés d'avance	-	474 548	408 862
	<u>-</u>	<u>(65 302)</u>	<u>(177 588)</u>
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	<u>(135 005 653)</u>	<u>(32 089 217)</u>	<u>(9 949 388)</u>
DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE		(109 187 538)	(99 209 887)
Impact relié à l'application rétrospective d'une nouvelle méthode comptable (note 3)		41 706 593	41 678 330
SOLDE RETRAITÉ		<u>(67 480 945)</u>	<u>(57 531 557)</u>
DETTE NETTE À LA FIN		<u><u>(99 570 162)</u></u>	<u><u>(67 480 945)</u></u>

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
	\$	\$ retraité (note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	395 608	2 294 341
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 299 960	7 438 726
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	19 379	527 929
Diminution des loyers perçus d'avance	(6 000)	(6 000)
	8 313 339	7 960 655
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Créances	(138 135)	(95 684)
Subvention à recevoir reliée au passif environnemental	(236 531)	(293 000)
Charges à payer et frais courus	(831 007)	2 856 706
Passif environnemental	453 200	293 000
Frais payés d'avance	(65 302)	(177 588)
	(817 775)	2 583 434
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	7 891 172	12 838 430
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements effectués	(965 242)	(1 777 724)
Rachat de placements	-	5 135 037
Produit de disposition de placements	1 344 092	8 931 302
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	378 850	12 288 615
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39 344 674)	(20 378 025)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	1 321
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(39 344 674)	(20 376 704)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts effectués	54 298 948	19 819 876
Emprunts remboursés	(20 093 647)	(21 130 115)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de financement	34 205 301	(1 310 239)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 130 649	3 440 102
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	19 229 703	15 789 601
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	22 360 352	19 229 703
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPREND :		
Encaisse	12 014 028	14 010 408
Placement bancaire	10 346 324	5 219 295
	22 360 352	19 229 703

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 2 479 072 \$.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Société des traversiers du Québec (la Société) est une compagnie à fonds social constituée par loi spéciale (RLRQ, chapitre S-14) dont les actions font partie du domaine public du Québec et sont réservées au ministre des Finances. La Société a pour objet notamment de fournir des services de transport par traversier entre les rives des fleuves, rivières et lacs situés dans le Québec.

En vertu de l'article 5 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est cohérente avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi qu'à l'égard de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations et le passif environnemental. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les créances et le placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, les billets à payer et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Prestations de services

Les revenus provenant de la prestation de services sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le service est payé et rendu;
- Le service est rendu et facturé, et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Subventions gouvernementales

Les subventions gouvernementales sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de subventions qui sont des paiements de transfert sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu à ces revenus, dans la mesure où elles sont autorisées, que l'entité a satisfait aux critères d'admissibilité, s'il en est, et qu'il est possible de faire une estimation raisonnable des montants en cause. Elles sont présentées en revenus reportés lorsque les modalités imposées par le cédant créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, et les placements bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

PASSIFS**Passif environnemental**

Les obligations découlant de la réhabilitation de terrains contaminés sous la responsabilité de la Société, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental dès que la contamination survient ou dès que la Société en est informée et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des terrains contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Avantages sociaux futurs*Provision pour congés de maladie et vacances*

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les congés de maladie seront normalement payés dans l'exercice suivant.

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que la Société ne dispose pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

Les actifs non financiers, de par leur nature, sont généralement utilisés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, en fonction de leur durée de vie utile.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les immobilisations acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

	Méthode	Taux
Bâtiments	Solde dégressif	4% et 10%
Quais	Solde dégressif	5%
Navires	Solde dégressif	10% et 15%
Ameublement et équipement	Solde dégressif	20% et 30%
Matériel roulant	Solde dégressif	30%
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail

Dépréciation d'actifs à long terme

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux charges de l'exercice dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 1201 «Présentation des états financiers». Ce dernier introduit un nouvel état des gains et pertes de réévaluation et il modifie et remplace le chapitre SP 1200 «Présentation des états financiers». L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3450 «Instruments financiers». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté rétroactivement le chapitre SP 3410 «Paiements de transfert». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410 «Paiements de transfert», établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'application de cette norme a eu des répercussions qui sont reflétées à l'état des résultats, à l'état de l'excédent cumulé, à l'état de la situation financière et à l'état de la variation de la dette nette. Cette modification a eu pour effet de radier les postes de subventions gouvernementales recouvrables et de subventions gouvernementales reportées et d'augmenter le poste d'excédent cumulé :

	<u>Au 31 mars 2011</u>	<u>Ajustements suite à l'adoption de nouvelles normes</u>	<u>Au 1^{er} avril 2011</u>
ACTIFS FINANCIERS			
Subventions gouvernementales recouvrables	19 658 063	(19 658 063)	-
PASSIFS			
Subventions gouvernementales reportées			
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux	22 533 745	(22 533 745)	-
Afférentes aux immobilisations corporelles	38 802 648	(38 802 648)	-
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	(3 332 685)	41 678 330	38 345 645

	<u>Au 31 mars 2012</u>	<u>Ajustements suite à l'adoption de nouvelles normes</u>	<u>Au 1^{er} avril 2012</u>
ACTIFS FINANCIERS			
Subventions gouvernementales recouvrables	17 779 471	(17 779 471)	-
PASSIFS			
Subventions gouvernementales reportées			
Afférentes à la compensation financières provenant du transfert des quais fédéraux	15 380 167	(15 380 167)	-
Afférentes aux immobilisations corporelles	44 105 897	(44 105 897)	-
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ	(1 066 607)	41 706 593	40 639 986

Au niveau de l'état des résultats, cette modification a eu pour effet d'augmenter l'excédent annuel au 31 mars 2012 :

	<u>2012</u>
	<u>\$</u>
EXCÉDENT ANNUEL DÉJÀ ÉTABLI	2 266 078
Subventions gouvernementales	(1 749 461)
Autres	1 777 724
	<u>28 263</u>
EXCÉDENT ANNUEL RETRAITÉ	<u>2 294 341</u>

4. FRAIS D'EXPLOITATION

	Budget	2013	2012
	\$	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	27 575 804	27 693 784	25 924 471
Formation du personnel	340 488	328 002	249 352
Contrats d'exploitation	29 081 965	27 744 412	26 847 803
Carburant	12 438 000	12 055 921	11 421 630
Entretien et réparation - navires	9 635 542	11 553 120	6 814 605
Entretien et réparation - quais	8 318 100	6 127 316	8 782 257
Entretien et réparation - bâtiments	1 086 049	953 696	935 731
Taxes foncières et scolaires	1 004 730	1 029 917	990 021
Assurances	1 853 238	1 392 127	1 360 854
Commission de la santé et sécurité au travail	674 454	590 161	833 021
Frais de déplacement	449 229	430 252	492 540
Maintenance des TI et télécommunications	463 460	460 767	327 439
Uniformes	77 000	66 999	347 187
Communication et marketing	346 225	208 980	172 467
Honoraires professionnels	2 054 200	1 282 425	702 046
Frais de port et frais de quais	541 449	489 528	517 941
Autres	1 505 672	1 622 759	1 354 872
	<u>97 445 605</u>	<u>94 030 166</u>	<u>88 074 237</u>

5. FRAIS D'ADMINISTRATION

	Budget	2013	2012
	\$	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	4 661 899	5 202 625	4 398 134
Formation du personnel	76 450	70 140	40 379
Frais de déplacement	256 200	245 929	240 633
Honoraires professionnels	1 075 000	922 577	741 542
Frais reliés au bâtiment du siège social	200 880	202 437	215 722
Communication et marketing	206 025	166 254	176 464
Maintenance des TI et télécommunications	373 140	276 976	329 572
Papeterie et impression	102 000	104 497	89 992
Autres	229 748	248 791	243 714
	<u>7 181 342</u>	<u>7 440 226</u>	<u>6 476 152</u>

6. FRAIS FINANCIERS

	Budget	2013	2012
	\$	\$	\$
Intérêts sur la dette	2 388 599	2 468 106	2 731 073
Frais d'émission et de gestion liés aux dettes	46 581	46 581	46 951
	<u>2 435 180</u>	<u>2 514 687</u>	<u>2 778 024</u>

7. SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES

	Budget	2013	2012
	\$	\$	\$
Subventions du gouvernement du Québec			
Subvention d'opération du ministère des Transports	90 126 000	90 126 000	85 299 892
Subvention gouvernementale recouvrable	(341 484)	-	-
	<u>89 784 516</u>	<u>90 126 000</u>	<u>85 299 892</u>
Subvention du gouvernement du Québec reliée au passif environnemental	-	236 531	68 000
Virement de subventions gouvernementales reportées			
Afférentes à la compensation financière provenant du transfert des quais fédéraux	1 873 222	-	-
Afférentes aux immobilisations corporelles acquises par donation des gouvernements du Québec et du Canada	2 510 743	-	-
	<u>4 383 965</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>94 168 481</u>	<u>90 362 531</u>	<u>85 367 892</u>

8. AUTRES REVENUS

	Budget	2013	2012
	\$	\$	\$
Revenus de placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux	-	965 242	1 777 724
Intérêts sur dépôts bancaires	150 000	432 215	281 294
Droits d'amarrage	42 800	47 698	48 146
Droits de débarcadère ferroviaire	340 000	275 945	314 640
Stationnement et divers	84 350	78 078	94 992
Distributeurs automatiques et concession alimentaire	212 500	251 299	223 968
Affichage publicitaire	127 000	67 261	137 786
Location de navires	-	14 986	14 807
Location de locaux	20 000	176 643	36 545
	<u>976 650</u>	<u>2 309 367</u>	<u>2 929 902</u>

9. PLACEMENT DE LA COMPENSATION PROVENANT DU TRANSFERT DES QUAIS FÉDÉRAUX

En vertu d'une entente signée le 30 mars 2001, le gouvernement du Québec a transféré à la Société la propriété, effective le 19 juin 2000, des installations portuaires d'une valeur attribuée de 35 525 305 \$, situées sur le site des dix terminaux de traversiers reçus du gouvernement du Canada, ainsi que la compensation financière de 36 300 000 \$ associée à ce transfert. Selon cette entente, la Société doit utiliser cette somme forfaitaire, ainsi que les fruits de son investissement, exclusivement pour l'opération, l'entretien et la réfection des dix terminaux.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Placement de la compensation pour les quais fédéraux, constitué de :		
Encaisse	800 422	878 231
Placement sur le marché obligataire (valeur au marché : 17 495 351 \$; 17 784 052 \$ en 2012)	14 201 427	14 501 936
Comptes à payer frais de garde	(532)	-
	<u>15 001 317</u>	<u>15 380 167</u>

Les placements obligataires portent intérêt à des taux compris entre 5,500 % et 7,019 %. Les échéances s'échelonnent d'avril 2014 à juillet 2025.

Les escomptes et les primes sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

10. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Société dispose de facilités de crédit, sous forme d'avances ou de découverts de compte, n'excédant pas un montant total en cours de 10 000 000 \$ auprès d'une institution financière, et ce jusqu'au 30 août 2013. Les montants prélevés portent intérêt au taux annuel variable calculé quotidiennement et payable mensuellement. Aux 31 mars 2013 et 2012, les facilités de crédit étaient inutilisées.

11. BILLETS À PAYER

Emprunts au Fonds de financement, 1,72582 % et 1,63258 % (2012 : 1,38901 %, échu le 29 juin 2012), venant à échéance le 14 août 2013 et le 27 septembre 2013.

12. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Fournisseurs et frais courus	15 251 312	15 119 723
Apparentés	1 606 223	1 382 714
Provision pour congés de maladie et vacances	1 877 219	1 669 136
	<u>18 734 754</u>	<u>18 171 573</u>

13. DETTE À LONG TERME

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Dû au gouvernement du Québec payable sur demande, sans intérêt et remboursable selon des modalités qui seront convenues entre le ministre des Finances et la Société en vertu d'une entente relative à la cession, par le gouvernement du Québec à la Société, de bâtiments et de quais	25 551 410	25 551 410
Emprunt du Fonds de financement, 4,72 %, remboursable par des versements semestriels de 91 860 \$, échéant en décembre 2015 *	506 140	660 188
Emprunt du Fonds de financement, 5,00 %, remboursable par des versements semestriels de 181 137 \$, échéant en juillet 2016 *	2 472 258	2 701 934
Emprunt du Fonds de financement, 4,37 %, remboursable par des versements semestriels de 284 796 \$, échéant en décembre 2017 *	6 621 004	6 892 411
Emprunt du Fonds de financement, 6,96 %, remboursable par des versements semestriels de 1 725 967 \$, échéant en janvier 2018 *	14 331 216	16 658 951
Emprunt du Fonds de financement, 5,68 %, remboursable par des versements semestriels de 288 635 \$, échéant en janvier 2018 *	2 470 170	2 887 987
Emprunt du Fonds de financement, 5,06 %, remboursable par des versements semestriels de 280 938 \$, échéant en janvier 2018 *	2 443 820	2 865 170
Emprunt du Fonds de financement, 4,65 %, remboursable par des versements semestriels de 200 726 \$, échéant en juin 2018 *	1 923 364	2 225 248
Emprunt du Fonds de financement, 4,56 %, remboursable par des versements semestriels de 150 630 \$, échéant en décembre 2020 *	1 997 607	2 201 688
Emprunt du Fonds de financement, 6,04 %, remboursable par des versements semestriels de 102 319 \$, échéant en juin 2028 *	2 036 261	2 114 505
Emprunt du Fonds de financement, 3,45 %, remboursable par des versements semestriels de 254 875 \$, échéant en décembre 2021 *	3 912 025	4 279 554
Emprunt du Fonds de financement, 3,46 %, remboursable par des versements semestriels de 196 036 \$, échéant en octobre 2029 *	7 250 000	-
Emprunt du Fonds de financement, 3,10 %, remboursable par des versements semestriels de 425 924 \$, échéant en septembre 2023 *	7 600 000	-
	<u>79 115 275</u>	<u>69 039 046</u>

Les versements en capital à effectuer sur les emprunts au Fonds de financement au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2014	5 814 166 \$
2015	6 139 189 \$
2016	6 476 508 \$
2017	8 083 473 \$
2018	11 804 022 \$
2019 et suivantes	15 246 507 \$
	<u>53 563 865 \$</u>

* Ces emprunts portent intérêt à taux fixes.

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux produits et charges de l'exercice s'élèvent à 1 313 037 \$ (2012 : 1 172 461 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable et celui du RRPE et du RRAS est demeuré à 12,30 %.

PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE ET VACANCES

La provision pour congés de maladie et vacances a été établie à partir des heures cumulées au 31 mars 2013 et des taux horaires prévus en 2014. Le montant de la provision est payable dans l'année suivante et est présenté dans les charges à payer et frais courus.

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>Terrains</u>	<u>Quais *</u>	<u>Bâtiments*</u>	<u>Navires *</u>	<u>Ameublement Équipement *</u>	<u>Matériel roulant</u>	<u>Améliorations locatives</u>	<u>2013</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au début	492 954	98 051 203	17 450 856	164 633 335	9 607 322	143 156	1 210 100	291 588 926
Acquisitions	92 924	9 325 108	5 343 102	24 798 311	1 179 418	-	-	40 738 862
Dispositions	-	-	-	-	(113 743)	-	-	(113 743)
Solde à la fin	<u>585 878</u>	<u>107 376 311</u>	<u>22 793 958</u>	<u>189 431 646</u>	<u>10 672 997</u>	<u>143 156</u>	<u>1 210 100</u>	332 214 045
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	35 666 419	9 470 915	131 804 932	4 509 149	114 311	990 151	182 555 877
Amortissement	-	2 894 669	795 599	3 418 365	1 122 685	8 656	59 986	8 299 960
Dispositions	-	-	-	-	(94 364)	-	-	(94 364)
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>38 561 088</u>	<u>10 266 514</u>	<u>135 223 297</u>	<u>5 537 470</u>	<u>122 967</u>	<u>1 050 137</u>	190 761 473
Valeur comptable nette	<u>585 878</u>	<u>68 815 223</u>	<u>12 527 444</u>	<u>54 208 349</u>	<u>5 135 527</u>	<u>20 189</u>	<u>159 963</u>	141 452 572

* Au 31 mars 2013, ces postes incluent un total de 48 725 944 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi: quais 13 560 602 \$, navires 33 004 326 \$, bâtiments 2 007 524 \$ et équipement 153 492 \$.

Au 31 mars 2013, le poste "Charges à payer et frais courus" inclut un montant de 5 263 960 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

	<u>Terrains</u>	<u>Quais *</u>	<u>Bâtiments*</u>	<u>Navires *</u>	<u>Ameublement Équipement *</u>	<u>Matériel roulant</u>	<u>Améliorations locatives</u>	<u>2012</u>
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au début	195 766	84 983 016	16 528 762	160 295 335	8 734 827	159 063	1 210 100	272 106 869
Acquisitions	648 549	13 068 187	1 099 890	4 338 000	872 495	6 995	-	20 034 116
Dispositions	(351 361)	-	(177 796)	-	-	(22 902)	-	(552 059)
Solde à la fin	<u>492 954</u>	<u>98 051 203</u>	<u>17 450 856</u>	<u>164 633 335</u>	<u>9 607 322</u>	<u>143 156</u>	<u>1 210 100</u>	291 588 926
Amortissement cumulé								
Solde au début	-	33 850 472	8 840 918	127 945 094	3 445 599	127 713	930 165	175 139 961
Amortissement	-	1 815 947	629 997	3 859 838	1 063 550	9 408	59 986	7 438 726
Dispositions	-	-	-	-	-	(22 810)	-	(22 810)
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>35 666 419</u>	<u>9 470 915</u>	<u>131 804 932</u>	<u>4 509 149</u>	<u>114 311</u>	<u>990 151</u>	182 555 877
Valeur comptable nette	<u>492 954</u>	<u>62 384 784</u>	<u>7 979 941</u>	<u>32 828 403</u>	<u>5 098 173</u>	<u>28 845</u>	<u>219 949</u>	109 033 049

* Au 31 mars 2012, ces postes incluent un total de 40 058 642 \$ d'acquisitions sur lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé. Ce montant se répartit ainsi: quais 28 245 220 \$, navires 10 956 015 \$, bâtiments 544 514 \$ et équipement 312 893 \$.

Au 31 mars 2012, le poste "Charges à payer et frais courus" inclut un montant de 3 869 772 \$ lié à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

16. CAPITAL-ACTIONS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Autorisé:	\$	\$
100 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé:		
15 000 actions	<u>1 500 000</u>	<u>1 500 000</u>

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société a signé un bail pour la location des locaux au port de Québec renouvelé pour cinq ans en 2009. Ce bail comporte deux autres options de renouvellement de cinq ans chacune. Également, la Société a signé une entente d'occupation le 1^{er} novembre 2010 avec la Société immobilière du Québec. Cette dernière permet l'utilisation des lieux pour une période minimale de cinq ans. Finalement, la Société a signé un bail pour la location d'un espace pour des fins reliées au service de transport de passagers, le 13 avril 2012 avec le ministère des Transports. Ce dernier se termine le 12 avril 2017 et peut être renouvelé pour une période de cinq ans. Les engagements totaux présentés au niveau des baux incluent un montant de 268 666 \$ d'option de renouvellement.

La Société compte maintenant quatorze ententes de service. Ces dernières visent à permettre à des transporteurs de maintenir des services maritimes et de transport aérien. La Société s'est engagée à leur verser une rémunération annuelle ou de combler leur déficit. Les engagements totaux présentés au niveau des ententes de services incluent un montant de 102 142 635 \$ d'option de renouvellement.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2013, la charge de loyer pour les locaux s'élève à 194 820 \$ et la rémunération versée aux transporteurs totalise 27 744 412 \$. De plus, la Société s'est engagée envers cinq contracteurs, deux étant pour des travaux majeurs sur les infrastructures et les trois autres pour la construction de nouveaux navires, le tout totalisant 279 657 365 \$.

Au 31 mars 2013, les obligations contractuelles de la Société s'établissent comme suit :

	<u>Baux</u>	<u>Ententes de services *</u>
	\$	\$
2014	197 195	29 482 149
2015	201 038	28 778 327
2016	131 003	28 587 441
2017	27 915	29 297 591
2018	28 372	30 026 096
Exercices subséquents	<u>185 754</u>	<u>134 095 750</u>
	<u>771 277</u>	<u>280 267 354</u>

* Les montants des ententes de services sont basés sur une estimation de coûts prévus aux contrats et des déficits budgétaires des transporteurs.

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà exposées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas exposées distinctement dans les états financiers.

19. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. L'analyse suivante indique l'exposition de la Société aux risques au 31 mars 2013.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

L'exposition maximale de la Société au risque de crédit au 31 mars 2013 est la suivante :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22 360 352	19 229 703
Créances	679 815	541 680
Placement de la compensation provenant du transfert des quais fédéraux	15 001 317	15 380 167
	<u>38 041 484</u>	<u>35 151 550</u>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésoreries sont investis dans des placements très liquides. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésoreries auprès d'institutions financières réputées. Au 31 mars 2013, ces actifs financiers sont investis dans des dépôts à terme et placements bancaires. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Le risque de crédit associé aux placements à long terme est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que ces actifs sont investis dans des obligations du gouvernement.

Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, puisque le montant est composé de plusieurs clients et aucun d'entre eux n'implique de sommes importantes. De plus, des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux clients. La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La valeur nette comptable des créances en souffrance de la Société est de 134 202 \$ (80 466 \$ en 2012) à la date de clôture. L'échéance de ces créances est détaillée dans le tableau suivant :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
	\$	\$
Non dépréciées et échues par :		
0 à 30 jours	77 558	52 957
31 à 59 jours	27 621	7 860
60 jours et plus	29 023	19 649
	<u>134 202</u>	<u>80 466</u>

Au 31 mars 2013, la Société n'avait aucune créance dépréciée et échue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Charges à payer et frais courus	\$	\$
Moins de 90 jours	14 580 413	14 697 602
De 90 à 365 jours	4 154 341	3 473 971
	<u>18 734 754</u>	<u>18 171 573</u>

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend des dépôts à terme et des placements bancaires hautement liquides auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt au taux du marché et à taux fixe.

L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses placements à court terme au risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses placements à court terme.

Les placements comprennent également des obligations du gouvernement du Québec à taux d'intérêt fixe ayant une durée moyenne de 6,3 années (6,7 années en 2012). Ces placements sont indirectement touchés par les fluctuations de leur juste valeur attribuables aux fluctuations des taux d'intérêt du marché. Cependant, les fluctuations des taux d'intérêt du marché n'auraient aucun impact sur les revenus d'intérêts que la Société tire de ses placements à long terme.

Les dettes à court terme et à long terme sont émises à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie et au taux d'intérêt. La Société est surtout exposée aux risques associés aux variations des taux d'intérêt lors du renouvellement de ses emprunts à court terme.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

En plus des changements découlant des modifications comptables, certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

RAPPORT DE LA DIRECTION

L'établissement et la présentation des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec (la Société) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est compatible avec celle des états financiers.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de la Société sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à son autorisation et enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

66

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société du Centre des congrès de Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Michel Bureau C.R.I.A., M.A.P.
Directeur de l'administration



P.-Michel Bouchard
Président-directeur général

Québec, le 13 août 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Centre des congrès de Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Société du Centre des congrès de Québec n'a pas comptabilisé au 31 mars 2013 et 2012 à l'état de la situation financière des montants respectifs de 57 308 312 \$ et 47 685 939 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées ou devant être financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie

d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société du Centre des congrès de Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec respectives de 57 308 312 \$ et de 47 685 939 \$ pour les exercices clos les 31 mars 2013 et 2012.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

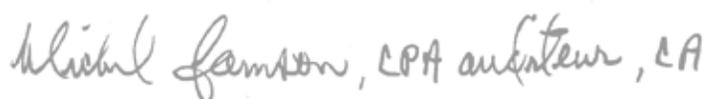
Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Centre des congrès de Québec au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives à la conversion des devises, aux instruments financiers et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

68

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 13 août 2013

► État des résultats et de l'excédent cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Revenus			(redressé)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec (note 4)	11 399 997	10 469 254	11 625 447
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations corporelles et aux frais de financement reportés (note 11)	3 146 665	2 228 814	2 203 008
Location d'espaces - événements	2 894 966	2 764 020	2 139 810
Redevances	2 443 077	2 973 533	2 261 041
Services auxiliaires	2 661 957	2 641 398	2 150 498
Revenus d'intérêts	60 000	132 134	140 975
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	1 950	3 000
Autres	223 740	444 252	372 809
	22 830 402	21 655 355	20 896 588
Charges			
Frais d'événements	2 480 000	2 569 405	2 067 007
Frais d'opération et d'administration (note 5)	9 892 200	9 452 221	9 316 362
Taxes	4 377 700	4 418 837	4 107 875
Frais financiers (note 6)	2 326 374	2 132 780	2 113 642
Amortissement des immobilisations corporelles	3 624 797	3 540 938	3 494 627
Entretien majeur	1 095 000	1 823 074	957 247
Virement des frais de financement reportés	-	-	44 871
	23 796 071	23 937 255	22 101 631
Déficit annuel lié aux activités	(965 669)	(2 281 900)	(1 205 043)
Excédent cumulé du début lié aux activités déjà établi	34 044 586	34 044 586	11 975 476
Redressement : incidence de l'adoption des nouvelles normes (note 3)	-	-	23 274 153
Solde redressé de l'excédent cumulé du début lié aux activités	34 044 586	34 044 586	35 249 629
Excédent cumulé à la fin lié aux activités (note 14)	33 078 917	31 762 686	34 044 586

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers

► État des gains et pertes de réévaluation

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013
	\$
Gains de réévaluation cumulés au début	-
Gains non réalisés attribuables au cours du change survenus pendant l'exercice	11 120
Gains de réévaluation nets de l'exercice	11 120
Gains de réévaluation cumulés à la fin	11 120

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers

► État de la situation financière

Au 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Actifs financiers		(redressé)
Encaisse	3 223 127	1 255 624
Dépôts à terme (note 7)	6 335 000	8 435 000
Créances	718 830	701 247
Frais de financement reportés (note 12)	-	99 371
	10 276 957	10 491 242
Passifs		
Charges à payer et frais courus (note 9)	13 090 414	3 715 766
Dépôts de clients	924 715	1 010 995
Revenus reportés	236 667	67 281
Autre passif (note 10)	102 437	141 391
Subvention reportée du gouvernement du Québec (note 11)	9 713 924	8 852 592
Dettes (note 12)	47 681 312	46 581 871
	71 749 469	60 369 896
Dette nette	61 472 512	49 878 654
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	1 288 346	1 182 173
Immobilisations corporelles (note 13)	91 957 972	82 741 067
	93 246 318	83 923 240
Excédent cumulé lié aux activités (note 14)	31 762 686	34 044 586
Gains de réévaluation cumulés	11 120	-
Excédent cumulé	31 773 806	34 044 586
Obligations contractuelles (note 18)		
Éventualités (note 19)		

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil d'administration,



P.- Michel Bouchard, administrateur
Président-directeur général



Roger Demers, FCPA, FCA
Président du comité d'audit

► État de la variation de la dette nette

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013 Budget	2013 Réel	2012 Réel
	\$	\$	\$
Déficit annuel lié aux activités	(965 669)	(2 281 900)	(1 205 043) (redressé)
Variation due aux immobilisations corporelles			
Acquisition	(12 699 414)	(12 757 843)	(198 855)
Amortissement	3 624 797	3 540 938	3 494 627
	(9 074 617)	(9 216 905)	3 295 772
Variation due aux charges payées d'avance			
Acquisition	-	(1 288 346)	(1 182 173)
Utilisation	-	1 182 173	1 137 451
	-	(106 173)	(44 722)
	(10 040 286)	(11 604 978)	2 046 007
Gains de réévaluation nets de l'exercice	-	11 120	-
(Augmentation) Diminution de la dette nette	(10 040 286)	(11 593 858)	2 046 007
Dette nette au début déjà établie	(49 878 654)	(49 878 654)	(75 198 814)
Redressement : incidence de l'adoption des nouvelles normes (note 3)	-	-	23 274 153
Solde redressé de la dette nette au début	(49 878 654)	(49 878 654)	(51 924 661)
Dette nette à la fin	(59 918 940)	(61 472 512)	(49 878 654)

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers

► État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
	\$	\$
Activités de fonctionnement		(redressé)
Rentrée de fonds-clients	8 894 516	6 971 977
Rentrée de fonds- subvention du gouvernement du Québec	13 559 400	14 586 080
Sortie de fonds- fournisseurs et membres du personnel	(16 364 223)	(15 731 281)
Intérêts reçus	126 344	118 187
Intérêts versés	(2 103 692)	(2 174 195)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	4 112 345	3 770 768
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(5 438 679)	(308 107)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	1 950	3 000
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(5 436 729)	(305 107)
Activités de financement		
Nouvelle dette	4 300 000	-
Remboursement de la dette	(3 108 113)	(2 900 081)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 191 887	(2 900 081)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(132 497)	565 580
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	9 690 624	9 125 044
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin ⁽¹⁾	9 558 127	9 690 624
<i>(1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :</i>		
Encaisse	3 223 127	1 255 624
Dépôts à terme	6 335 000	8 435 000
	9 558 127	9 690 624

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2013

► 1 Constitution et objets

La Société du Centre des congrès de Québec (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été instituée le 1^{er} juillet 1993 par une loi spéciale (RLRQ S-14.001). Elle a pour objets :

- d'administrer et d'exploiter le Centre des congrès de Québec;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Centre des congrès;
- d'exercer des commerces et autres activités de nature à contribuer au développement du Centre des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

► 2 Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public* et elle applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Le principal élément faisant l'objet d'une estimation est la durée de vie des immobilisations corporelles.

Instruments financiers

L'encaisse, les dépôts à terme et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus à l'exception des avantages sociaux et de la provision pour entretien majeur, les dépôts de clients et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Constataion des revenus

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre de dépôts de clients ou de créances. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

► 2 Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date du règlement et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Constatation des subventions

Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les crédits nécessaires ont été dûment autorisés par le Parlement du Québec ou lorsqu'elles sont reçues. Elles sont constatées au titre de revenus lorsqu'elles sont relatives au fonctionnement de la Société ou au remboursement de la dette. Elles sont comptabilisées comme revenus reportés si des modalités particulières quant à leur utilisation s'appliquent et, lorsque les modalités sont respectées, elles sont constatées à titre de revenus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les emprunts temporaires.

Subvention reportée du gouvernement du Québec

La subvention reportée du gouvernement du Québec correspond à l'écart entre, d'une part, la somme des charges d'intérêts engagées sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations corporelles et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations corporelles et sur les frais de financement reportés financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux compte tenu que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Le terrain et la bâtisse, acquis pour une valeur symbolique de 1 \$ le 1^{er} janvier 1994, ont été comptabilisés à la valeur de l'évaluation municipale à cette date. Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile prévue comme suit :

Bâtisses	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	3 et 5 ans
Logiciels	5 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les revenus et les charges sont pour leur part convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le montant cumulatif des gains et pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation dans l'état des gains et pertes de réévaluation et un gain ou une perte de change déterminé en fonction du cours du change à la date de comptabilisation initiale de l'élément est comptabilisé dans l'état des résultats.

► 3 Modifications de méthodes comptables

À compter du 1^{er} avril 2012, la Société a adopté prospectivement les chapitres SP 1201 - Présentation des états financiers, SP 2601 - Conversion des devises et SP 3450 - Instruments financiers et a adopté rétroactivement le chapitre SP 3410 - Paiements de transfert du *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*.

SP 1201 Présentation des états financiers

Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 2601 Conversion des devises

Les principales modifications sont les suivantes :

- À chaque date des états financiers ultérieure à la date de la comptabilisation initiale, les éléments monétaires libellés en devises classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur selon le chapitre SP 3450 sont ajustés de manière à refléter le cours pratiqué à cette date.
- Jusqu'à la période de règlement, les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation plutôt que dans l'état des résultats.

L'adoption de cette norme a eu comme incidence de présenter les gains de change non matérialisés à l'état des gains et pertes de réévaluation.

SP 3450 Instruments financiers

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application de ce chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 16.

En date du 1^{er} avril 2012, la Société :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le chapitre SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Société.

► 3 Modifications de méthodes comptables (suite)

SP 3410

Paievements de transfert

Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'application de cette norme a eu des répercussions sur l'état des résultats, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette. L'adoption de cette norme a eu les incidences suivantes sur les résultats et sur la situation financière de la Société :

	2012
	\$
Déficit annuel déjà établi	(462 613)
Ajustement des revenus :	
Virement des apports reportés	(776 997)
Autres revenus (virement des revenus reportés)	34 567
	(742 430)
Déficit annuel après redressement	(1 205 043)
Ajustement des passifs au 1^{er} avril 2011 :	
Subvention reportée du gouvernement du Québec	(4 085 900)
Apports reportés	(19 188 253)
Redressement de la dette nette au 1^{er} avril 2011	(23 274 153)
Redressement de l'excédent cumulé lié aux activités	(23 274 153)

76

► 4 Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec

	2013	2012
	\$	\$
Subvention de fonctionnement :		
Subvention reçue pour l'exercice	13 559 400	14 586 080
Subvention reportée relative au service de la dette (<i>note 11</i>)	(5 210 299)	(5 069 085)
	8 349 101	9 516 995
Virement de la subvention reportée relative aux intérêts encourus sur les emprunts (<i>note 11</i>)	2 120 153	2 108 452
	10 469 254	11 625 447

► 5 Frais d'opération et d'administration

	2013	2012
	\$	\$
Traitements et avantages sociaux	4 898 104	4 448 338
Assurances et permis	125 368	120 992
Énergie et chauffage	802 930	868 877
Gardiennage	480 450	447 574
Service d'entretien ménager	202 445	193 244
Service d'entretien spécialisé	984 960	1 009 937
Entretien et réparations	856 178	842 352
Promotion et communications	773 963	914 062
Services professionnels et administratifs	264 865	418 982
Formation professionnelle	54 425	50 400
Créances douteuses	8 533	1 604
	9 452 221	9 316 362

► 6 Frais financiers

	2013	2012
	\$	\$
Intérêts sur la dette	2 120 153	2 108 452
Gain de change réalisé	-	(13 240)
Autres intérêts et frais bancaires	12 627	18 430
	2 132 780	2 113 642

77

► 7 Dépôts à terme

	2013	2012
	\$	\$
Certificats de dépôt rachetables		
1,06 %, échu en avril 2012	-	5 285 000
1,32 %, échu en juillet 2012	-	3 150 000
1,21 %, échéant en septembre 2013	6 335 000	-
	6 335 000	8 435 000

► 8 Emprunts temporaires

La Société est autorisée, en vertu d'un régime d'emprunts à court terme, à contracter des emprunts temporaires jusqu'à concurrence d'un montant total de 4 000 000 \$ jusqu'au 31 octobre 2013. Aux 31 mars 2013 et 2012, la Société n'avait pas d'emprunts temporaires.

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés auprès du ministre des Finances, en vertu de ce régime d'emprunts, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

► 9 Charges à payer et frais courus

	2013	2012
	\$	\$
Traitements	300 157	221 538
Avantages sociaux	657 966	466 599
Fournisseurs	1 512 594	1 449 739
Fournisseurs - immobilisations corporelles	7 321 734	2 570
Intérêts courus sur emprunts	897 963	925 320
Provision pour entretien majeur	2 400 000	650 000
	13 090 414	3 715 766

78

► 10 Autre passif

L'autre passif est constitué d'un contrat de location-acquisition pour l'achat d'équipement, remboursable par versements mensuels, ne portant pas intérêt et échéant en septembre 2015.

► 11 Subvention reportée du gouvernement du Québec

	2013	2012
	\$	\$
La subvention reportée s'établit comme suit :		
Solde redressé au début	8 852 592	8 094 967
Virement de la subvention relative à l'amortissement des immobilisations corporelles et des frais de financement reportés	(2 228 814)	(2 203 008)
Virement de la subvention relative aux intérêts encourus sur les emprunts	(2 120 153)	(2 108 452)
	4 503 625	3 783 507
Subvention reportée relative au service de la dette	5 210 299	5 069 085
	9 713 924	8 852 592

► 12 Dettes

	2013	2012
	\$	\$
Après du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Billets à payer		
Taux effectif de 4,536 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 856 554 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} octobre 2013 ⁽¹⁾	28 592 341	30 987 493
Taux effectif de 2,257 % l'an, remboursable par versements semestriels de 79 807 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} décembre 2017 ⁽¹⁾	794 476	957 681
Taux effectif de 4,683 % l'an, remboursable par versements semestriels de 569 173 \$ en capital et intérêts, échéant le 1 ^{er} décembre 2016 ⁽¹⁾	14 113 873	14 636 697
Taux effectif de 3,706 % l'an, remboursable par versements semestriels de 86 000 \$ en capital, échéant le 1 ^{er} juin 2037 ⁽¹⁾	4 180 622	-
	47 681 312	46 581 871
Frais de financement reportés	-	(99 371)
Dettes nettes des frais de financement reportés	47 681 312	46 482 500

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

	\$
2014	29 439 707
2015	857 202
2016	881 287
2017	12 909 949
2018	331 613
2019 et suivants	3 354 000

(1) Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les respecter pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

► 13 Immobilisations corporelles

						2013	2012
	Terrains	Bâtisses	Aménagements	Mobilier et équipement	Logiciels	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût des immobilisations							
Solde d'ouverture	5 618 150	117 562 795	1 972 118	3 304 098	595 902	129 053 063	128 854 208
Acquisitions	-	11 542 443	91 668	991 031	132 701	12 757 843	198 855
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	5 618 150	129 105 238	2 063 786	4 295 129	728 603	141 810 906	129 053 063
Amortissement cumulé							
Solde d'ouverture	-	42 496 698	868 708	2 350 688	595 902	46 311 996	42 817 369
Amortissement de l'exercice	-	2 920 541	203 742	416 655	-	3 540 938	3 494 627
Incidence des dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Solde de clôture	-	45 417 239	1 072 450	2 767 343	595 902	49 852 934	46 311 996
Valeur nette							
comptable 2013	5 618 150	83 687 999	991 336	1 527 786	132 701	91 957 972	
Valeur nette							
comptable 2012	5 618 150	75 066 097	1 103 410	953 410	-		82 741 067

80

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques « Bâtisses », « Mobilier et équipement » et « Logiciels » totalisant 12 358 943 \$ (31 mars 2012 : « Mobilier et équipement » totalisant 16 502 \$) n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

► 14 Excédent cumulé lié aux activités

Le tableau suivant fournit les principaux éléments qui composent le poste « Excédent cumulé lié aux activités » :

	2013	2012
	\$	\$
		(redressé)
Excédent relatif à un terrain reçu ⁽¹⁾	1 532 250	1 532 250
Excédent cumulé investi en immobilisations corporelles	23 481 163	24 792 889
Excédent cumulé réservé pour entretien majeur	6 250 000	6 250 000
Excédent cumulé réservé pour développement des marchés	300 000	300 000
Excédent cumulé non affecté	199 273	1 169 447
Total de l'excédent cumulé lié aux activités	31 762 686	34 044 586

Les affectations pour l'excédent cumulé investi en immobilisations corporelles, l'excédent réservé pour entretien majeur et l'excédent réservé pour développement des marchés sont approuvées annuellement par le conseil d'administration.

(1) Il représente la cession par la Ville de Québec, le 1^{er} janvier 1994, d'un terrain pour une valeur symbolique de 1 \$ comptabilisé à la valeur de l'évaluation municipale à cette date.

► 15 Avantages sociaux futurs

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable. Le taux du RRPE est demeuré à 12,30 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 249 102 \$ (31 mars 2012 : 249 084 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Indemnités de vacances dues aux employés

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société estime que les vacances accumulées sont prises dans l'exercice suivant. La provision pour indemnités de vacances dues aux employés est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Provision pour congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la Société rembourse les jours non utilisés au 31 mars de chaque année selon les normes et barèmes de rémunération. La provision pour congés de maladie est incluse au poste charges à payer et frais courus.

Provision pour la politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique

La politique de rémunération des cadres supérieurs dans la fonction publique prévoit un montant à verser en indemnité de départ à chaque cadre soumis à cette politique. Les cadres supérieurs de la Société ont droit à une indemnité de départ correspondant à un mois de salaire pour chaque année d'ancienneté jusqu'à un maximum de douze mois. La provision pour la rémunération des cadres supérieurs est incluse au poste charges à payer et frais courus.

81

► 16 Informations sur les risques financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la Société à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie, des placements à court terme et des créances. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

► 16 Informations sur les risques financiers (suite)

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements à court terme est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans des dépôts à terme.

À l'égard des créances, la Société estime que la concentration du risque de crédit est minime en raison de son processus de facturation / encaissement, du suivi rigoureux effectué auprès de chaque client et du bon historique de paiement des clients. Elle établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque spécifique de chaque client.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars 2013 :

	2013	2012
	\$	\$
Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	323 945	460 624
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	146 127	42 622
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	53 096	22 540
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	77 305	25 433
	600 473	551 219
Provision pour créances douteuses	(9 811)	(2 319)
Autres créances	128 168	152 347
	718 830	701 247

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitations, des subventions et des revenus provenant de la cession d'immobilisations corporelles excédentaires. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers au 31 mars 2013, à l'exception des avantages sociaux et de la provision pour entretien majeur :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance				
			Moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Charges à payer							
et frais courus	10 032 448	10 032 448	2 832 448	-	7 200 000	-	-
Dépôts de clients	924 715	924 715	568 515	261 700	94 500	-	-
Dettes	47 681 312	47 681 312	1 644 508	27 795 199	857 202	14 122 849	3 261 554
	58 638 475	58 638 475	5 045 471	28 056 899	8 151 702	14 122 849	3 261 554

La Société a enregistré une provision pour des travaux débutés en 2012-2013 au montant de 7 200 000 \$. À la fin des travaux, un emprunt déjà autorisé servira à payer cette créance (note 18).

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché.

Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est exposée au risque de change et au risque de taux d'intérêt.

Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse libellée en dollars américains. Au 31 mars 2013, l'encaisse libellée en devises américaines totalise 586 445 \$ canadien. La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date de l'état de la situation financière, le taux de change pour le dollar américain est de 1.01707.

Une variation de 10 % du dollar canadien par rapport au dollar américain, à la date de l'état de la situation financière, aurait augmenté ou diminué l'encaisse de 58 645 \$. Cette analyse suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

L'encaisse porte intérêt à un taux variable, les créances, les charges à payer et les frais courus sont sans intérêt. Les modalités reliées aux dépôts à terme, à l'autre passif et aux dettes sont mentionnées aux notes complémentaires aux états financiers (note 7, 10 et 12).

► 17 Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

► 18 Obligations contractuelles

La Société est engagée par des contrats échéant à diverses dates jusqu'au 31 janvier 2016 pour des services d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimums futurs de ces contrats s'établissent comme suit :

2014	745 358 \$
2015	160 559 \$
2016	104 030 \$
	1 009 947 \$

du Québec et l'ensemble des travaux sont évalués à 31 700 000 \$. Au 31 mars 2013, les travaux exécutés et inscrits aux livres totalisent 7 200 000 \$ (au 31 mars 2012 : aucun montant).

Au 31 mars 2013, la Société avait obtenu une approbation d'emprunt pour ce projet d'un montant total de 34 300 000 \$ du Fonds de financement du gouvernement du Québec selon des modalités et conditions à être déterminées, dont 4 300 000 \$ ont été déboursés durant l'exercice pour l'acquisition de la galerie marchande de Place Québec (note 12).

84

Au 31 mars 2013, la Société avait entrepris un projet d'agrandissement et de réaménagement de ses locaux devant se compléter à l'exercice 2013-2014. Ce projet est géré principalement par la Société Immobilière

► 19 Éventualités

La Société doit refaire le parement extérieur donnant sur les rues Saint-Joachim et Jean-Jacques Bertrand. Une provision pour entretien majeur au montant de 1 585 000 \$ (31 mars 2012 : aucun montant) a été enregistrée dans les états financiers (note 9).

La Société refait également une partie de la dalle de béton d'une salle du Centre. Une provision pour entretien majeur au montant de 815 000 \$ (31 mars 2012 : 650 000 \$) est enregistrée dans les états financiers (note 9).

ANNEXE

► Renseignements complémentaires aux états financiers

31 mars 2013

Afin de faciliter les comparaisons avec le secteur privé, la Société a choisi de divulguer des renseignements complémentaires sur ses résultats suivant la présentation qu'elle adoptait par le passé.

	2013	2012
	\$	\$
Revenus		(redressé)
Location d'espaces - événements	2 764 020	2 139 810
Redevances	2 973 533	2 261 041
Services auxiliaires	2 641 398	2 150 498
Revenus d'intérêts	132 134	140 975
Autres	444 252	372 809
	8 955 337	7 065 133
Charges		
Frais d'événements	2 569 405	2 067 007
Frais d'opération et d'administration	9 452 221	9 316 362
Taxes	4 418 837	4 107 875
Frais financiers	2 132 780	2 113 642
Virement des frais de financement reportés	-	44 871
	18 573 243	17 649 757
Déficit des revenus sur les charges avant subvention de fonctionnement et autres éléments :	(9 617 906)	(10 584 624)
Subvention de fonctionnement du gouvernement du Québec	10 469 254	11 625 447
Excédent des revenus sur les charges avant les éléments suivants :	851 348	1 040 823
Gain sur cession d'immobilisations corporelles	1 950	3 000
Subvention du gouvernement du Québec relative aux immobilisations et aux frais de financement reportés	2 228 814	2 203 008
Amortissement des immobilisations corporelles	(3 540 938)	(3 494 627)
Entretien majeur	(1 823 074)	(957 247)
Déficit annuel lié aux activités	(2 281 900)	(1 205 043)

RESSOURCES FINANCIÈRES



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes du secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société du Grand Théâtre de Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

MARCEL DALLAIRE

La directrice de l'administration,

NATHALIE BÉLANGER, CPA, CA

Québec, le 12 décembre 2012.



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT à l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Grand Théâtre de Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2012 ainsi que les états des résultats et excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Grand théâtre de Québec au 31 août 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q. chapitre v-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,

MICHEL SAMSON, CPA AUDITEUR, CA

Québec, le 12 décembre 2012.

ÉTATS FINANCIERS

RÉSULTATS ET EXCÉDENT CUMULÉ

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT
(en milliers de dollars)

	2012	2011
REVENUS		
Subventions du gouvernement du Québec – fonctionnement (note 4)	2 970	3 087
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec (note 4)	1 962	1 706
Présentation de spectacles (note 5)	1 667	757
Billetterie	1 538	1 677
Services scéniques	1 308	1 190
Location de salles	953	979
Subventions du gouvernement du Québec – frais financiers	601	527
Stationnements	161	153
Commandite	142	67
Services à la clientèle	108	106
Intérêts	40	30
Autres	54	32
	11 504	10 311
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	3 892	3 864
Frais généraux – bâtisse	1 837	1 807
Frais artistiques	1 250	638
Frais financiers (note 6)	623	551
Entretien et réparations de la bâtisse	487	512
Frais de vente de la billetterie	451	538
Publicité	363	287
Gardiennage	293	287
Achats, entretien et réparations d'équipements	187	167
Transport et communications	69	88
Fournitures	55	81
Honoraires professionnels	49	104
Location d'équipements	20	23
Amortissement des immobilisations corporelles	1 909	1 626
	11 485	10 573
EXCÉDENT (DÉFICIT ANNUEL)	19	(262)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	5 389	5 651
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	5 408	5 389

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 AOÛT
(en milliers de dollars)



	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	37	711
Dépôts à terme (note 7)	1 100	1 100
Débiteurs	619	481
Frais reportés liés aux dettes	77	48
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 8)	19 646	18 872
	21 479	21 212
PASSIFS		
Emprunts bancaires (note 9)	4 221	9 032
Dépôts – vente de billets	1 331	1 128
Charges à payer et frais courus	711	1 090
Intérêts courus	139	134
Revenu perçu d'avance	40	–
Subventions reportées du gouvernement du Québec (note 10)	24 956	24 106
Dettes à long terme (note 11)	14 771	9 598
	46 169	45 088
DETTE NETTE	(24 690)	(23 876)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	511	494
Fournitures	82	74
Immobilisations corporelles (note 12)	29 505	28 697
	30 098	29 265
EXCÉDENT CUMULÉ (note 13)	5 408	5 389

Obligation contractuelles (note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SUZANNE GAGNÉ

FRANÇOIS TASCHEREAU

ÉTATS FINANCIERS

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT
(en milliers de dollars)



	2012	2011
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	19	(262)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions	(2 717)	(1 893)
Amortissement	1 909	1 626
	(789)	(529)
Variation des frais payés d'avance	(17)	14
Variation des fournitures	(8)	8
	(25)	22
Augmentation de la dette nette	(814)	(507)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(23 876)	(23 369)
DETTE NETTE À LA FIN	(24 690)	(23 876)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT
(en milliers de dollars)



	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel	19	(262)
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	(1 962)	(1 706)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 909	1 626
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	22	13
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement (note 15)	(169)	432
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(181)	103
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements effectués	(1 100)	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 100)	–
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 823)	(4 882)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(2 823)	(4 882)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunts bancaires	(4 811)	5 070
Subventions reportées encaissées	1 968	1 627
Augmentation de la dette à long terme	7 263	1 099
Remboursement de la dette à long terme	(2 090)	(2 721)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2 330	5 075
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 774)	296
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 811	1 515
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (note 15)	37	1 811

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)



1 CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Société du Grand Théâtre de Québec (la Société), personne morale au sens du Code civil, instituée en vertu de la *Loi sur la Société du Grand Théâtre de Québec* (L.R.Q., chapitre S-14.01), a pour objet d'exploiter une entreprise de diffusion des arts de la scène et d'administrer le Grand Théâtre de Québec ou tout autre établissement dont le gouvernement lui confie la gestion.

Ces activités ont particulièrement pour but de procurer un lieu de résidence aux organismes artistiques majeurs, de favoriser l'accessibilité aux diverses formes d'art de la scène et de promouvoir la vie artistique et culturelle au Québec.

En vertu de l'article 32 de sa loi constitutive, la Société finance ses activités par les sommes qu'elle reçoit et les crédits accordés annuellement à cette fin par le Parlement. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2 MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public* et pour la première année applique le modèle de présentation recommandé par ce Manuel. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les charges à payer et les frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

SUBVENTIONS

Les subventions affectées sont reportées et constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. À cet effet, les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Société réalise les travaux ou a obtenu le financement donnant droit à ces subventions. Les subventions non affectées sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

AUTRES REVENUS

Les revenus provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)

**Actifs financiers**

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse et des placements temporaires, très liquides, facilement convertibles en un montant connu d'espèces dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

FRAIS REPORTÉS

Les frais d'émission de la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de la dette à laquelle ils se rapportent selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Passif

SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

RÉGIME DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée au régime interemployeurs à prestations déterminées gouvernemental puisque que la Société ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers de la Société sont employés normalement pour fournir des services futurs.

FOURNITURES

Les fournitures sont comptabilisées au moindre du coût ou de la valeur marchande.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le terrain et la bâtisse, acquis du gouvernement du Québec pour une valeur symbolique, sont comptabilisés selon l'évaluation municipale à la date d'acquisition. Les autres acquisitions sont comptabilisées au coût. Le coût comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les honoraires professionnels et les autres frais directs. Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisse	40 ans
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	15 ans
Équipement technique de scène	10 ans
Ameublement et équipement de bureau	5 ans
Équipement informatique	3 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. Aucun reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)



3 RÉSULTATS PAR FONDS

La Société effectue un suivi de ses opérations par fonds.

	2012				2011
	FONDS DES OPÉRATIONS	FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL	FONDS DES IMMOBILISATIONS	TOTAL	TOTAL
PRODUITS					
Subventions du gouvernement du Québec – fonctionnement	2 940	30	–	2 970	3 087
Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec	–	–	1 962	1 962	1 706
Présentation de spectacles	1 610	57	–	1 667	757
Billetterie	1 538	–	–	1 538	1 677
Services scéniques	1 308	–	–	1 308	1 190
Location de salles	953	–	–	953	979
Subventions du gouvernement du Québec – frais financiers	–	–	601	601	527
Stationnements	161	–	–	161	153
Commandite	112	30	–	142	67
Services à la clientèle	108	–	–	108	106
Intérêts	40	–	–	40	30
Autres	54	–	–	54	32
	8 824	117	2 563	11 504	10 311
CHARGES					
Salaires et avantages sociaux	3 857	35	–	3 892	3 864
Frais généraux – bâtisse	1 837	–	–	1 837	1 807
Frais artistiques	1 038	212	–	1 250	638
Frais financiers	–	–	623	623	551
Entretien et réparations de la bâtisse	444	–	43	487	512
Frais de vente de la billetterie	451	–	–	451	538
Publicité	316	47	–	363	287
Gardiennage	293	–	–	293	287
Achats, entretien et réparations d'équipements	187	–	–	187	167
Transport et communications	69	–	–	69	88
Fournitures	55	–	–	55	81
Honoraires professionnels	34	–	15	49	104
Location d'équipements	20	–	–	20	23
Amortissement des immobilisations corporelles	–	–	1 909	1 909	1 626
	8 601	294	2 590	11 485	10 573
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	223	(177)	(27)	19	(262)

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)



4 SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Les subventions proviennent du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Subvention de fonctionnement

La subvention du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine tient compte de l'obligation de la Société de loger gratuitement le Conservatoire de musique de Québec, selon les conditions rattachées au transfert de propriété du terrain et de la bâtisse. La valeur comptable de cette obligation s'élève à 976 827 \$ (2011 : 909 499 \$) et se compose de la part attribuable au Conservatoire de musique de Québec pour les frais de fonctionnement, les taxes foncières et l'amortissement.

Virement des subventions reportées du gouvernement du Québec

En plus d'inclure une somme pour l'amortissement des immobilisations corporelles, ce montant inclut une somme ayant servi à financer des charges de nature courante relatives au maintien des immobilisations. Le total se répartit comme suit :

	2012	2011
Immobilisations corporelles	1 897	1 614
Frais reportés liés aux dettes	22	13
Entretien et réparations	43	62
Services scéniques	-	17
	1 962	1 706

5 PRÉSENTATION DE SPECTACLES

La Société effectue avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites aux résultats de la Société à la juste valeur des biens et services échangés, augmentant ainsi les revenus relatifs à la production de spectacles et les charges de publicité pour un montant de 46 988 \$ (2011 : 36 300 \$).

6 FRAIS FINANCIERS

Les frais financiers de 622 924 \$ (2011 : 551 311 \$) comprennent des intérêts sur la dette à long terme et l'amortissement des frais liés aux dettes de 532 207 \$ (2011 : 433 285 \$) et sur l'emprunt bancaire de 90 717 \$ (2011 : 107 084 \$).

7 DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêts à des taux de 0,99% et 2,07% (2011 : 1,41 %).

8 SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

La subvention à recevoir du gouvernement du Québec correspond aux intérêts courus sur la dette à long terme, aux intérêts payés et non remboursés sur les emprunts bancaires, aux remboursements de capital sur la dette à long terme et au total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Cette subvention est encaissable en fonction des versements sur la dette à long terme.

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)



9 EMPRUNTS BANCAIRES

La Société détient, auprès d'une institution financière, une marge de crédit pour son fonctionnement renouvelable annuellement au 30 novembre. Les sommes empruntées sont autorisées par le gouvernement du Québec jusqu'à concurrence de 800 000 \$ et portent intérêt au taux préférentiel. Au 31 août 2012 et 2011, cette marge de crédit n'était pas utilisée par la Société.

Le gouvernement du Québec a autorisé par décret et ce jusqu'au 30 novembre 2012, la Société à contracter des emprunts bancaires relatifs au maintien des immobilisations pour un montant maximum de 16 633 760 \$ (2011 : 15 623 571 \$).

	2012	2011
Marge de crédit remboursable à demande, pour un montant maximum de 1 899 300 \$ portant intérêt au taux préférentiel et au taux des billets grille.	1 517	1 090
Marge de crédit remboursable à demande, pour un montant maximum de 1 478 600 \$ portant intérêt au taux préférentiel et au taux des billets grille.	1 275	1 003
Marge de crédit remboursable à demande, pour un montant maximum de 1 565 700 \$ portant intérêt au taux préférentiel.	685	–
Marge de crédit remboursable à demande, pour un montant maximum de 1 993 600 \$ portant intérêt au taux préférentiel.	412	80
Marge de crédit remboursable à demande, pour un montant maximum de 1 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel.	300	62
Marge de crédit remboursable à demande, pour un montant maximum de 528 700 \$ portant intérêt au taux préférentiel.	32	–
Marge de crédit remboursable à demande, pour un montant maximum de 6 300 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel et au taux des billets grille.	–	6 247
Marge de crédit remboursable à demande, pour un montant maximum de 790 300 \$ portant intérêt au taux préférentiel et au taux des billets grille.	–	550
	4 221	9 032

Au 31 août 2012, le taux préférentiel est de 3 % (2011 : 3 %) et celui des billets grille 1,516 % (2011 : 1,495 %).

10 SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2012	2011
Solde au début	24 106	23 855
Nouvelles subventions	2 812	1 957
Virement aux résultats	(1 962)	(1 706)
Solde à la fin	24 956	24 106

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)



11 DETTE À LONG TERME

Emprunts auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec.

	2012	2011
Taux fixe de 3,122 %, remboursable par versements annuels en capital de 645 852 \$ jusqu'au 16 juillet 2021.	5 813	–
Taux fixe de 4,207 %, remboursable par versements annuels en capital de 206 700 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 2 067 002 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	2 274	2 480
Taux fixe de 4,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 110 726 \$ jusqu'au 16 juillet 2020	886	997
Taux fixe de 2,991 %, remboursable par versements annuels en capital de 80 450 \$ jusqu'au 16 janvier 2022.	804	–
Taux fixe de 4,087 %, remboursable par versements annuels en capital de 101 360 \$ jusqu'au 3 décembre 2018	710	811
Taux fixe de 4,622 %, remboursable par versements annuels en capital de 174 933 \$ jusqu'au 31 mars 2016	700	875
Taux fixe de 2,579 %, remboursable par versements annuels en capital de 219 832 \$ jusqu'au 15 juillet 2015.	659	879
Taux fixe de 2,726 %, remboursable par versements annuels en capital de 82 039 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 492 235 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	574	656
Taux fixe de 2,726 %, remboursable par versements annuels en capital de 81 185 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 487 112 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	568	649
Taux fixe de 4,207 %, remboursable par versements annuels en capital de 84 553 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 422 763 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	507	592
Taux fixe de 4,207 %, remboursable par versements annuels en capital de 84 492 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012 et par un versement de 422 465 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	507	591
Taux fixe de 5,343 %, remboursable par versements annuels en capital de 211 837 \$ jusqu'au 1 ^{er} octobre 2013	424	636
Taux fixe de 4,692 %, remboursable par versements annuels en capital de 86 324 \$ jusqu'au 31 mars 2016	345	432
	14 771	9 598

Les montants des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2013	2 170
2014	5 523
2015	1 419
2016	1 200
2017 et suivantes	4 459

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)



12 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2012			2011		
	COÛT OU VALEUR ATTRIBUÉE	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET	COÛT OU VALEUR ATTRIBUÉE	AMORTISSEMENT CUMULÉ	NET
Terrain	4 622	–	4 622	4 622	–	4 622
Bâtisse	23 901	13 298	10 603	23 901	12 697	11 204
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	18 920	6 627	12 293	17 038	5 645	11 393
Équipement technique de scène	7 845	5 969	1 876	7 094	5 697	1 397
Ameublement et équipement de bureau	545	455	90	467	427	40
Équipement informatique	305	284	21	299	258	41
	56 138	26 633	29 505	53 421	24 724	28 697

Au cours de l'exercice, la Société a procédé aux acquisitions suivantes :

	2012	2011
Ajouts et réparations majeures à la bâtisse	1 883	1 355
Équipement technique de scène	751	527
Ameublement et équipement de bureau	78	–
Équipement informatique	5	11
	2 717	1 893

Au cours des exercices 2011-2012 et 2010-2011, la Société n'a fait aucune disposition.

Toutes les immobilisations corporelles acquises ont été amorties au cours de l'exercice alors qu'en 2011 celles classées sous les rubriques Ajouts et réparations majeures à la bâtisse et Équipements technique de scène représentant respectivement 167 000 \$ et 127 000 \$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 176 459 \$ (2011 : 281 716 \$) qui est inclus dans les charges à payer et frais courus au 31 août 2012.

13 EXCÉDENT CUMULÉ

L'excédent cumulé inclut un montant de 4 622 000 \$ correspondant à l'apport du gouvernement du Québec lors de l'acquisition du terrain par la Société. Cette somme équivalait à l'évaluation municipale lors du transfert.

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)



14 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est liée par des obligations contractuelles principalement pour l'entretien ménager et la sécurité. Les paiements minimums exigibles pour les prochaines années s'établissent comme suit :

2013	570
2014	72
2015	14
2016	11
2017	8
	675

15 FLUX DE TRÉSORERIE

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie figurant dans l'état des flux de trésorerie comprennent les montants suivants comptabilisés dans l'état de la situation financière :

	2012	2011
Encaisse	37	711
Dépôts à terme	-	1 100
	37	1 811

Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement

	2012	2011
Créances	(138)	177
Subventions à recevoir	70	76
Fournitures	(8)	8
Frais payés d'avance	(17)	14
Frais reportés	(51)	(5)
Dépôts - vente de billets	203	(3)
Charges à payer et frais courus	(273)	241
Intérêts courus	5	(76)
Revenus perçu d'avance	40	-
	(169)	432

Frais financiers

Les intérêts versés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 595 770 \$ (2011 : 603 566 \$).

ÉTATS FINANCIERS

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2012

(Les chiffres dans les tableaux sont en milliers de dollars.)



16 AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

La Société cotise aux trois régimes de retraite auxquels participent certains membres de son personnel. Deux de ces régimes soit le Régime de retraite simplifié des employés du Grand Théâtre de Québec et le Régime complémentaire de retraite de l'Alliance Internationale des Employés de scènes et des projectionnistes des États-Unis et du Canada, local 523 sont à cotisations déterminées et donnent droit à des prestations de retraite, de cessation de service et de décès, alors que l'autre est un régime interemployeurs à prestations déterminées soit le Régime de retraite de l'administration supérieur (RRAS) du gouvernement du Québec. Ce régime comporte des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de la Société pour le RRAS est de 12,30% (2011 : 11,54%) de la masse salariale cotisable.

Les cotisations de la Société, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 195 003 \$ (2011 : 190 745 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour les congés de maladie et les vacances

	2012			2011
	CONGÉS DE MALADIE	VACANCES	TOTAL	TOTAL
Solde au début	31	189	220	196
Charge de l'exercice	51	362	413	405
Prestations versées au cours de l'exercice	(52)	(373)	(425)	(381)
Solde à la fin	30	178	208	220

Cette provision est incluse au poste « Charges à payer et frais courus ».

17 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

18 CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2011 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2012.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du Palais des congrès de Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.



Marc Tremblay
Président-directeur général

Montréal, le 11 juillet 2013

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



André Saucier, CPA, CGA
Directeur exécutif des opérations et des finances

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du Palais des congrès de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et, notamment, de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle

des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

La Société du Palais des congrès de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2013 et 2012 à l'état de la situation financière des montants respectifs de 260 550 880 \$ et 271 553 661 \$ relativement à des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations financées par emprunts. Cette situation constitue une dérogation à la nouvelle norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que la Société a satisfait aux critères d'admissibilité. Par ailleurs, l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice de la Société du Palais des congrès de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. La non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, entraîne une sous-évaluation des subventions reportées du gouvernement du Québec respectives de

194 354 751 \$ et de 204 843 811 \$ et une sous-évaluation de l'excédent cumulé de 66 196 129 \$ et de 66 709 850 \$ aux 31 mars 2013 et 2012, une surévaluation des revenus et une sous-évaluation du déficit annuel de 513 721 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2013 ainsi qu'une surévaluation des revenus et une surévaluation de l'excédent annuel de 595 379 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

OPINION AVEC RÉSERVE

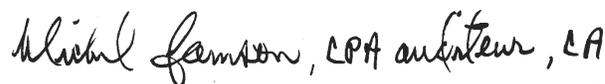
À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société du Palais des congrès de Montréal au 31 mars 2013 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 2 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson
CPA auditeur, CA

Montréal, le 11 juillet 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CUMULÉ DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	BUDGET	2013	2012 Retraité (note 3)
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec			
De fonctionnement	30 665 921 \$	28 151 358 \$	30 922 773 \$
Relative au remboursement de la dette à long terme	–	10 800 202	10 914 737
Relative aux immobilisations (note 15)	8 974 356	1 151 290	–
Virement des contributions reportées (note 14)	658 853	31 736	31 736
Location d'espaces	7 672 642	7 336 896	8 068 537
Redevances (note 4)	4 457 716	4 596 165	4 894 235
Services auxiliaires (note 5)	6 039 764	6 466 986	6 668 571
Location à titre gratuit (note 6)	825 000	823 238	785 843
Location de locaux	1 000 000	990 836	994 794
Intérêts	70 000	338 579	309 456
	60 364 252	60 687 286	63 590 682
CHARGES			
Frais d'événements (note 7)	5 066 646	5 513 078	5 656 557
Frais d'exploitation et d'administration (note 8)	18 649 714	18 322 270	18 255 058
Taxes municipales et scolaires (note 9)	14 283 337	14 280 929	13 955 322
Perte sur location à titre gratuit (note 6)	825 000	823 238	785 843
Frais financiers (note 10)	11 906 346	12 139 886	12 657 975
Amortissement des immobilisations corporelles	10 684 269	10 474 918	11 213 573
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés	218 221	–	238 115
Perte (gain) sur cession d'immobilisations corporelles	–	30 978	398
	61 633 533	61 585 297	62 762 841
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(1 269 281)	(898 011)	827 841
(DÉFICIT) EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLI		32 053 200	31 208 816
Retraitement			
Adoption de la norme comptable SP 3410 traitant de la comptabilisation des paiements de transfert (note 3)		(35 038 605)	(35 022 062)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT RETRAITÉ		(2 985 405)	(3 813 246)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN		(3 883 416) \$	(2 985 405) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

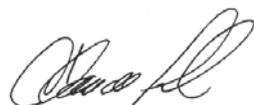
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2013

	2013	2012 Retraité (note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	15 743 157 \$	23 334 911 \$
Placements temporaires (note 11)	–	899 928
Placements (note 12)	2 325 515	2 325 515
Débiteurs	1 321 715	910 380
Loyers à recevoir	203 003	257 064
Contribution spéciale à recevoir du gouvernement du Québec	–	2 400 000
Frais reportés liés à la dette	–	989 702
	19 593 390	31 117 500
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus	4 194 147	4 320 120
Intérêts courus à payer	4 462 964	4 665 543
Acomptes des clients	3 384 720	2 518 106
Dettes (note 13)	255 335 157	266 888 118
Contributions reportées (note 14)	317 363	349 099
Contribution spéciale du gouvernement du Québec reportée (note 15)	1 231 650	2 400 000
	268 926 001	281 140 986
DETTE NETTE	(249 332 611)	(250 023 486)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	3 997 763	3 804 333
Frais reportés	231 960	306 736
Immobilisations corporelles (note 16)	241 219 472	242 927 012
DÉFICIT CUMULÉ	(3 883 416) \$	(2 985 405) \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Claude Liboiron
Président du conseil d'administration



Suzanne Landry
Présidente du comité d'audit

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	BUDGET	2013	2012 Retraité (note 3)
(DÉFICIT) EXCÉDENT ANNUEL	(1 269 281) \$	(898 011) \$	827 841 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 996 904)	(8 801 367)	(1 375 012)
Amortissement des immobilisations corporelles	10 684 269	10 474 918	11 213 573
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles		30 978	398
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		3 012	—
	2 687 365	1 707 541	9 838 959
Acquisition de frais payés d'avance		(15 644 422)	(15 271 866)
Utilisation des frais payés d'avance		15 450 991	15 234 286
Utilisation des frais reportés		74 776	69 775
		(118 655)	32 195
Diminution de la dette nette	1 418 084	690 875	10 698 995
DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	(223 062 468)	(214 984 881)	(225 700 419)
Retraitement			
Adoption de la norme comptable SP 3410 traitant de la comptabilisation des paiements de transfert (note 3)		(35 038 605)	(35 022 062)
DETTE NETTE AU DÉBUT RETRAITÉE		(250 023 486)	(260 722 481)
DETTE NETTE À LA FIN	(221 644 384) \$	(249 332 611) \$	(250 023 486) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrée de fonds – clients	19 870 308 \$	20 637 854 \$
Sortie de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(38 080 456)	(38 419 610)
Intérêts reçus	345 989	300 984
Intérêts versés	(12 105 524)	(12 151 416)
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	(29 969 683)	(29 632 188)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9 059 309)	(1 594 109)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	3 012	–
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	(9 056 297)	(1 594 109)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dettes contractées	–	5 000 000
Dettes remboursées	(10 800 202)	(10 914 737)
Encaissement de subventions	41 334 500	41 837 510
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	30 534 298	35 922 773
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(8 491 682)	4 696 476
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	24 234 839	19 538 363
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	15 743 157 \$	24 234 839 \$
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Encaisse	15 743 157	23 334 911
Placements temporaires	–	899 928
	15 743 157 \$	24 234 839 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2013

1. CONSTITUTION ET OBJETS

La Société du Palais des congrès de Montréal, personne morale au sens du Code civil, a été constituée sans capital-actions par une loi spéciale (L.R.Q., chapitre S-14.1). Elle a pour mission :

- d'administrer et d'exploiter le Palais des congrès de Montréal ;
- d'élaborer des projets de développement ou d'exploitation du Palais des congrès ;
- d'exercer des activités commerciales ou autres de nature à contribuer au développement du Palais des congrès et d'en assurer l'exploitation, la promotion et l'administration.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c. 1-3), de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.Q. 1985, 5^e suppl.) et de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables est permise lorsqu'elle est cohérente avec les principes comptables généralement reconnus et l'application des fondements conceptuels des états financiers pour le secteur public.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Des estimations et hypothèses ont été utilisées pour évaluer les principaux éléments, tels que la provision pour créances douteuses, la durée de vie des

immobilisations et l'évaluation de la provision pour moins-value du placement à long terme. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions établies par la direction.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères sont sans impact à la fin de l'exercice.

INSTRUMENTS FINANCIERS

L'encaisse, les placements, les débiteurs et les loyers à recevoir sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux effectif.

Les charges à payer et frais courus, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

REVENUS

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits qui en découlent.

Les revenus provenant de la location d'espaces et de la prestation de services auxiliaires sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus. Toute différence entre le montant perçu et le montant constaté à titre de revenus est inscrite à l'état de la situation financière à titre d'acomptes des clients ou de débiteurs. Les redevances sont constatées à mesure que celles-ci deviennent gagnées en vertu des conditions contractuelles.

Les subventions sont constatées au cours de l'exercice où les crédits nécessaires ont été dûment autorisés par le Parlement du Québec ou lorsqu'elles sont reçues. Elles sont constatées au titre de revenus lorsqu'elles sont relatives au fonctionnement de la Société ou au remboursement de la dette. Elles sont comptabilisées comme revenus reportés si des modalités particulières quant à son utilisation s'appliquent et, lorsque les modalités sont respectées, elles sont constatées à titre de revenus.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS

PROVISIONS POUR MOINS-VALUE

Lorsqu'un placement subit une moins-value durable, la valeur comptable doit être réduite pour tenir compte de cette moins-value. La variation annuelle de cette provision pour moins-value doit être prise en compte dans l'état des résultats.

Des provisions pour moins-value sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte.

Les provisions pour moins-value sont déterminées à l'aide des meilleures estimations possible, compte tenu des faits passés, des conditions actuelles et de toutes les circonstances connues à la date de la préparation des états financiers. Les facteurs suivants sont pris en compte lors de l'établissement de la provision pour moins-value : la qualité des actifs sous-jacents, la séquence de subordination imbriquée dans les billets et certaines hypothèses et probabilités.

PASSIFS

DETTES

Les emprunts liés aux dettes sont comptabilisés au montant encaissé au moment de leur émission, ajusté des frais d'émission liés aux emprunts et de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les montants indiqués au titre de la charge d'intérêts comprennent l'amortissement des frais d'émission et de l'escompte ou de la prime relatifs aux dettes.

CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les contributions reçues qui font l'objet d'une affectation externe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et celles reçues sous forme d'immobilisations amortissables sont comptabilisées à titre de contributions reportées et sont constatées à titre de revenus au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

ACTIFS NON FINANCIERS

FRAIS PAYÉS D'AVANCE

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la Société bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputés aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

FRAIS REPORTÉS

Les frais initiaux directs encourus pour la location des espaces commerciaux du rez-de-chaussée sont reportés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée probable d'utilisation établie comme suit :

Bâtisse	40 ans
Aménagements	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en cours de construction ou d'agrandissement ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Lors de la conclusion d'opérations en devises étrangères, tous les actifs, passifs et montants présentés à l'état des résultats sont convertis en dollars canadiens au cours pratiqué à cette date. Les actifs et passifs monétaires sont ensuite ajustés, à la date des états financiers, de manière à refléter le cours à cette date. Le cas échéant, un gain ou une perte de change qui se produit avant le règlement est comptabilisé dans l'état des gains et pertes de réévaluation et, au cours de l'exercice où a lieu le règlement, le gain ou la perte de change est comptabilisé aux résultats de l'exercice.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Société consiste à présenter dans trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et dont l'échéance initiale au moment de l'acquisition est de 3 mois ou moins.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

SP 1201 – PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 2601 – CONVERSION DE DEVICES

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 2601, « Conversion de devises ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 2600, « Conversion de devises ». Pour la Société, l'adoption de ce chapitre entraîne la modification des politiques comptables suivantes :

- Jusqu'à la période de règlement, les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation plutôt que dans l'état des résultats.
- Le report et l'amortissement des gains et pertes de change rattachés à un élément monétaire à long terme libellé en devises ont été supprimés.

L'adoption de ce chapitre n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3041 – PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 3040, « Placements de portefeuille ». Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- Les parts de fonds communs de placement ont été intégrées dans le champ d'application.
- Les définitions ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ».

- L'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition est supprimée, puisque les dispositions du SP 3450 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes.
- Les autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3450 – COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation, soit juste valeur, soit coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 20.

Aux fins de l'application du chapitre SP 3450, les classements adoptés par la Société sont divulgués à la note 2. Les frais de financement sont maintenant présentés en diminution de la dette à long terme et comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Auparavant, les frais de financement étaient

reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Ces modifications ont été appliquées prospectivement. En conséquence, les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012 n'ont pas été retraités. Au 1^{er} avril 2012, les frais de financement reportés ont été reclassés en diminution de la dette à long terme.

Ces modifications ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

RÉSULTATS

	2013
DÉPENSES	
Frais financiers	236 942 \$
Amortissement des frais d'émission et de gestion de la dette à long terme reportés	(218 221)
DÉFICIT ANNUEL	18 721

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2013
ACTIFS FINANCIERS	
Frais reportés liés à la dette	(771 480)
PASSIFS	
Dettes	(752 759) \$

SP 3410 – PAIEMENTS DE TRANSFERT

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté rétroactivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'application de cette norme a eu des répercussions sur l'état des résultats, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette. Les modifications découlant de la révision de la norme comptable sont décrites ci-après :

A) SUBVENTION RECOUVRABLE

Selon la norme révisée, aucune subvention à recevoir ne peut être enregistrée pour une subvention qui n'a pas été dûment autorisée. Auparavant, une subvention recouvrable du gouvernement du Québec était constatée et correspondait à l'écart entre, d'une part, la somme des dépenses d'intérêts encourus sur les emprunts afférents à l'acquisition d'immobilisations et de l'amortissement cumulé sur ces immobilisations et sur les frais d'émission et de gestion financés par ces emprunts et, d'autre part, la somme des subventions du gouvernement du Québec reçues pour permettre les versements sur ces emprunts. Les revenus de subvention, quant à eux, étaient ajustés pour tenir compte de la variation de la subvention recouvrable.

Ainsi, au 1^{er} avril 2011, la subvention recouvrable du gouvernement du Québec a été radiée de l'état de la situation financière et la variation de la subvention recouvrable a été éliminée de l'état des résultats.

B) CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Selon la norme révisée et en l'absence de modalités particulières quant à leur utilisation, les contributions versées par des entités gouvernementales doivent être passées aux revenus dès qu'elles sont reçues. Auparavant, les contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations amortissables et celles reçues sous forme d'immobilisations amortissables étaient reportées et virées aux résultats selon la même méthode et les mêmes taux d'amortissement que les immobilisations auxquelles elles se rapportaient. Ainsi,

au 1^{er} avril 2011, les contributions reportées relatives à des contributions qui ont été reçues sans modalités particulières quant à leur utilisation ont été radiées.

Ces modifications appliquées de façon rétroactive ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants :

RÉSULTATS

	2012
REVENUS	
Subventions du gouvernement du Québec	
De fonctionnement (a)	(506 559) \$
Relative au remboursement de la dette à long terme (a)	10 914 737
Relative aux immobilisations et aux frais d'émission et de gestion financés à long terme (a)	(9 797 604)
Contributions reportées (b)	(627 117)
DÉFICIT ANNUEL	(16 543)
Déficit cumulé au début	35 022 062
Déficit cumulé à la fin	35 038 605 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2012
ACTIFS FINANCIERS	
Subvention recouvrable du gouvernement du Québec (a)	(41 924 027) \$
PASSIFS	
Contributions reportées (b)	(6 885 422)
DETTE NETTE	(35 038 605) \$

4. REDEVANCES

	2013	2012
Billets vendus	458 399 \$	437 607 \$
Services alimentaires	2 980 952	3 127 602
Services audiovisuels	1 068 825	1 260 325
Autres	87 989	68 701
	4 596 165 \$	4 894 235 \$

5. SERVICES AUXILIAIRES

	2013	2012
Stationnement	1 175 421 \$	1 235 702 \$
Aménagement	1 379 201	1 475 149
Entretien ménager	514 753	494 539
Audiovisuel	651 049	746 436
Télécommunications	669 661	671 833
Accueil et vestiaire	198 527	211 311
Plomberie et électricité	1 603 046	1 542 538
Sécurité	159 724	211 625
Autres	115 604	79 438
	6 466 986 \$	6 668 571 \$

6. LOCATION À TITRE GRATUIT

La Société loue des espaces à titre gratuit à deux entités. Ces opérations sont effectuées en contrepartie partielle de l'expropriation, aux fins des travaux d'agrandissement du Palais des congrès, de certains actifs qui leur appartenaient. Ces opérations sont comptabilisées à la juste valeur.

7. FRAIS D'ÉVÉNEMENTS

	2013	2012
Traitements – personnel à l'événement		
Services à la clientèle	601 942 \$	616 652 \$
Stationnement	131 335	123 447
Accueil et vestiaire	893 051	899 650
Audiovisuel	472 646	482 936
Télécommunications	150 389	156 877
Aménagement	1 472 209	1 500 216
Entretien ménager	696 732	731 217
Audiovisuel	82 623	107 641
Télécommunications	49 597	67 492
Plomberie et électricité	390 158	375 665
Sécurité	168 811	199 725
Autres frais	403 585	395 039
	5 513 078 \$	5 656 557 \$

8. FRAIS D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2013	2012
Traitements et avantages sociaux	9 339 391 \$	8 986 884 \$
Assurances et permis	267 432	244 631
Électricité et chauffage	1 530 671	1 577 077
Gardiennage	892 371	831 990
Service d'entretien ménager	671 718	642 579
Service d'entretien spécialisé	928 922	1 000 254
Entretien et réparations	2 238 971	2 152 709
Amortissement des frais initiaux de location reportés	74 776	74 776
Loyers	13 810	1 849
Promotion et communications	1 557 469	1 844 637
Services professionnels et administratifs	679 695	762 520
Créances douteuses et irrécouvrables	45 387	45 168
Formation professionnelle	81 657	89 984
	18 322 270 \$	18 255 058 \$

9. TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES

La valeur imposable de la bâtisse de la Société est passée de 332 783 333 \$ à 349 175 000 \$ au 1^{er} janvier 2013. Les taxes municipales afférentes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 sont de 13 799 465 \$. Elles étaient de 13 480 810 \$ pour la même période en 2012.

10. FRAIS FINANCIERS

	2013	2012
Intérêts sur la dette à long terme (note 3)	12 037 596 \$	12 566 764 \$
Autres intérêts et frais bancaires	102 290	91 211
	12 139 886 \$	12 657 975 \$

11. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2013	2012
Acceptations bancaires à un taux de 1,00 % échéant le 2 avril 2012	–	899 928 \$

12. PLACEMENTS

BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA) ÉMIS PAR DES TIERS

Au 31 mars 2013, la Société détient des billets à terme adossés à des actifs du VAC II (véhicule d'actifs cadres II) qu'elle a obtenus en échange de placements dans le marché canadien du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) à la suite d'une entente de restructuration survenue le 21 janvier 2009.

Ces billets ont été comptabilisés au coût moins une moins-value durable.

Ne pouvant qualifier le marché de ces nouveaux billets comme étant actif, la direction estime à 2 325 515 \$ le montant qu'elle sera en mesure de récupérer ultérieurement sur leur valeur nominale. La direction est d'avis que l'estimation est raisonnable et s'avère la plus appropriée au 31 mars 2013. À cette date, ces placements n'ont pas subi de moins-value durable additionnelle à celle déjà comptabilisée antérieurement.

Au 31 mars 2013, la Société détient les titres suivants :

	Date d'échéance	2013			2012		
		Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable	Valeur nominale	Moins-value totale	Valeur comptable
VAC II Catégorie A-1	15 juil. 2056	185 206 \$	–	185 206 \$	185 206 \$	–	185 206 \$
VAC II Catégorie A-2	15 juil. 2056	2 143 739	3 430	2 140 309	2 143 739	3 430	2 140 309
VAC II Catégorie B	15 juil. 2056	389 148	389 148	–	389 148	389 148	–
VAC II Catégorie C	15 juil. 2056	84 083	84 083	–	84 083	84 083	–
TOTAL		2 802 176 \$	476 661 \$	2 325 515 \$	2 802 176 \$	476 661 \$	2 325 515 \$

13. DETTES

	2013 (note 3)	2012
Billets à payer auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec		
Taux fixe de 5,234 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 172 832 \$, jusqu'au 30 mars 2015 et par un versement de 22 505 336 \$ le 30 septembre 2015	24 638 875 \$	25 708 807 \$
Taux fixe de 5,159 % l'an, remboursable par versements semestriels de 4 683 303 \$, jusqu'au 1 ^{er} avril 2013 et par un versement de 97 938 039 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	100 003 846	104 091 470
Taux fixe de 4,343 % l'an, remboursable par versements semestriels de 201 051 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2016 et par un versement de 4 445 695 \$ le 1 ^{er} décembre 2016	5 103 181	5 292 106
Taux fixe de 4,598 % l'an, remboursable par versements semestriels de 1 157 508 \$, jusqu'au 1 ^{er} avril 2013 et par un versement de 22 466 006 \$ le 1 ^{er} octobre 2013	23 080 856	24 303 903
Taux fixe de 3,779 % l'an, remboursable par versements semestriels de 4 031 559 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 55 221 539 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	97 723 556	102 552 098
Taux fixe de 3,779 % l'an, remboursable par versements semestriels de 155 464 \$, jusqu'au 1 ^{er} juin 2021 et par un versement de 3 535 344 \$ le 1 ^{er} décembre 2021	4 784 843	4 939 734
	255 335 157 \$	266 888 118 \$

Les montants des versements en capital à effectuer sur les dettes à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2014	128 902 642 \$
2015	6 004 371
2016	27 573 548
2017	9 603 836
2018	5 248 678
2019 et suivants	78 754 841

Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés en vertu du régime d'emprunts instauré par la Société, le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Société les

sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre de ces emprunts.

14. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	2013	2012
Contribution du bailleur reportée		
Solde au début	239 316 \$	261 072 \$
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	21 756	21 756
	217 560	239 316
Contribution du concessionnaire reportée		
Solde au début	109 783	119 763
Moins :		
Virement aux résultats d'un montant équivalent à l'amortissement des immobilisations s'y rapportant (1)	9 980	9 980
	99 803	109 783
	317 363 \$	349 099 \$

(1) Le virement aux résultats des contributions reportées de l'exercice totalise 31 736 \$ (31 mars 2012: 31 736 \$).

15. CONTRIBUTION SPÉCIALE DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉE

Le 9 avril 2012, le ministère du Tourisme a versé à la Société une subvention additionnelle de 2 400 000 \$ qui avait été autorisée par décret le 28 mars précédent pour la réalisation de la phase 1 du projet de zone d'accès public du centre-ville de Montréal. Au cours de l'exercice 2013, la somme de 1 168 350 \$ a été constatée à titre de revenus, cette somme ayant été engagée pour financer l'acquisition d'immobilisations (1 151 290 \$) et pour financer les frais de fonctionnement (17 060 \$).

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Bâtiments	Mobilier et équipement	Aménagements	Équipement informatique	Logiciels	Total
COÛT							
1^{er} avril 2011	24 770 628 \$	348 350 289 \$	22 059 276 \$	3 443 478 \$	4 858 610 \$	2 544 054 \$	406 026 335 \$
. Acquisitions	15 196	-	778 652	858 753	73 209	15 363	1 741 173
. Cessions	-	-	(7 099)	-	(48 434)	-	(55 533)
. Ajustements	-	(366 162)	-	-	-	-	(366 162)
31 mars 2012	24 785 824 \$	347 984 127 \$	22 830 829 \$	4 302 231 \$	4 883 385 \$	2 559 417 \$	407 345 813 \$
. Acquisitions	1 667 277	-	407 765	814 036	5 327 650	584 639	8 801 367
. Cessions	-	-	(579 618)	(2 019)	(1 396 553)	(3 635)	(1 981 825)
. Reclassements	-	-	(378 822)	-	378 822	-	-
31 mars 2013	26 453 101 \$	347 984 127 \$	22 280 154 \$	5 114 248 \$	9 193 304 \$	3 140 421 \$	414 165 355 \$
CUMUL DES AMORTISSEMENTS							
1^{er} avril 2011	- \$	127 346 914 \$	18 156 572 \$	901 242 \$	4 645 539 \$	2 210 097 \$	153 260 364 \$
. Amortissement de l'exercice	-	8 897 614	1 770 409	359 446	71 938	114 166	11 213 573
. Cessions	-	-	(6 701)	-	(48 435)	-	(55 136)
31 mars 2012	- \$	136 244 528 \$	19 920 280 \$	1 260 688 \$	4 669 042 \$	2 324 263 \$	164 418 801 \$
. Amortissement de l'exercice	-	8 897 614	731 798	462 084	255 352	128 070	10 474 918
. Cessions	-	-	(546 751)	(1 529)	(1 395 921)	(3 635)	(1 947 836)
31 mars 2013	- \$	145 142 142 \$	20 105 327 \$	1 721 243 \$	3 528 473 \$	2 448 698 \$	172 945 883 \$
VALEUR NETTE COMPTABLE							
31 mars 2012	24 785 824 \$	211 739 599 \$	2 910 549 \$	3 041 543 \$	214 343 \$	235 154 \$	242 927 012 \$
31 mars 2013	26 453 101 \$	202 841 985 \$	2 174 827 \$	3 393 005 \$	5 664 831 \$	691 723 \$	241 219 472 \$

La valeur des projets en cours inclus au tableau précédent — pour lesquels aucun amortissement n'a été calculé — s'élève à 1 696 610 \$.

En date du 31 mars 2013, le poste Charges à payer et frais courus inclut des soldes à payer relatifs à des acquisitions d'immobilisations corporelles totalisant 296 991 \$ (au 31 mars 2012: 554 933 \$).

Le 30 septembre 1998, la Société a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de procéder à l'agrandissement du Palais des congrès. Le mandat de réaliser cet agrandissement a été confié à une partie liée, la Société

immobilière du Québec, entité sous contrôle commun, en contrepartie d'honoraires. Le coût total prévu de ce projet était de 257 800 000 \$. Le 8 juin 2005, le gouvernement du Québec a autorisé une hausse du budget de ce projet à un montant de 280 700 000 \$. L'augmentation du budget comprenait notamment l'estimation du montant requis pour le règlement des réclamations concernant l'agrandissement du Palais des congrès. Aucune réclamation ne subsiste au 31 mars 2013. Certains éléments du projet d'agrandissement restent à être complétés au cours des prochains mois pour finaliser le dossier.

Les coûts cumulés sur ce projet jusqu'au 31 mars 2013 s'élèvent à 274 248 189 \$ (31 mars 2012: 272 365 607 \$) et se répartissent comme suit :

	2013	2012
Terrains	23 468 050 \$	21 800 772 \$
Bâtisse	243 417 188	243 418 188
Aménagement	215 304	–
Mobilier et équipement	7 147 647	7 147 647
	274 248 189 \$	272 365 607 \$

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société s'est engagée dans des contrats à long terme échéant à diverses dates jusqu'au 31 mai 2015 pour des services d'aménagement de salle, de gardiennage, d'entretien ménager et d'entretien spécialisé.

Les paiements minimaux futurs en vertu de ces contrats s'établissent comme suit :

2013	5 081 999 \$
2014	339 171
2015	24 150
	5 445 320 \$

18. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES DE RETRAITE

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société au RREGOP est passé de 8,94 % de la masse salariale cotisable à 9,18 % et celui du RRPE est demeuré inchangé à 12,30 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 621 612 \$ (31 mars 2012: 564 389 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

19. APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, soit la somme convenue entre les parties, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec des apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en limiter les impacts.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une perte survienne en raison du manquement d'un tiers à ses obligations. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers à l'état de la situation financière. Les principaux risques

de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements et aux débiteurs.

TRÉSORERIE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements temporaires est essentiellement réduit au minimum. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants : certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et obligations du gouvernement du Canada ou titres de gouvernements provinciaux. Au 31 mars 2013, ces actifs financiers ont été conservés dans des comptes bancaires à rendement élevé. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

PLACEMENTS

Le risque de crédit associé aux placements correspond à l'exposition sur les BTAA détenus par la Société, décrits à la note 12.

DÉBITEURS

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux débiteurs sont limitées en raison de la diversité de leur provenance.

L'analyse de l'âge des débiteurs se détaille comme suit :

	2013	2012
Créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	619 851 \$	310 036 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	127 720	122 443
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	41 306	109 837
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	320 521	208 282
	1 109 398	750 598
Provision pour créances douteuses	(99 963)	(114 683)
Autres créances	312 280	274 465
	1 321 715 \$	910 380 \$

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, le secteur d'activité auquel ils appartiennent, l'historique de paiement et les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance sont tous des éléments considérés afin de déterminer pour quel montant et à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu

de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements liés à la provision pour créances douteuses de la Société.

	2013	2012
Provision pour créances douteuses		
Solde au début de l'exercice	114 683 \$	188 550 \$
Charge pour créances douteuses	47 756	44 070
Montants radiés et recouvrements	(62 476)	(117 937)
	99 963 \$	114 683 \$

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles en combinant les flux de trésorerie provenant de subventions et de ses activités d'exploitation. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

De plus, le paiement des intérêts sur la dette à long terme est acquitté à même une subvention du gouvernement du Québec qui s'est aussi engagé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre de ses emprunts.

Le flux de trésorerie contractuel relativement aux passifs financiers se détaille comme suit :

					Au 31 mars 2013
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	4 194 147 \$	–	–	–	4 194 147 \$
Intérêts courus à payer	4 462 964	–	–	–	4 462 964
Dettes	128 902 642	43 181 755	10 697 577	73 305 942	256 087 916
	137 559 753 \$	43 181 755 \$	10 697 577 \$	73 305 942 \$	264 745 027 \$

					Au 31 mars 2012
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	4 320 120 \$	–	–	–	4 320 120 \$
Intérêts courus à payer	4 665 543	–	–	–	4 665 543
Dettes	10 800 202	162 480 562	14 852 513	78 754 841	266 888 118
	19 785 865 \$	162 480 562 \$	14 852 513 \$	78 754 841 \$	275 873 781 \$

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

RISQUE DE CHANGE

La Société réalise des achats en dollars américains. Conséquemment, elle est exposée au risque de change associé aux variations de cette devise. Étant donné que les montants en cause sont négligeables, la Société juge qu'elle est peu exposée au risque de change.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt sur le marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt.

Le seul actif financier exposé au risque de taux d'intérêt est l'encaisse. La Société juge donc que son exposition est minimale sur les actifs financiers.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixe. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minimale et le risque de marché lié au taux d'intérêt l'est également étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

RISQUE DE PRIX

Le risque de prix correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix sur le marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché.

Le risque de prix auquel la Société est exposée correspond à l'exposition sur les BTAA détenus par la Société (note 12).

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

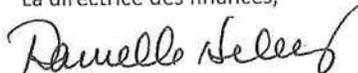
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

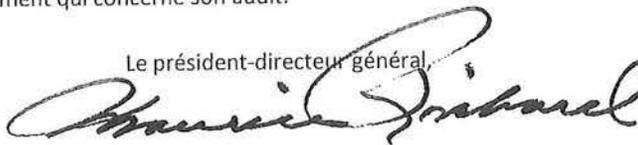
Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux Normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice des finances,



Danielle Hébert, CPA, CA
Bécancour, le 26 juin 2013

Le président-directeur général,



Maurice Richard

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

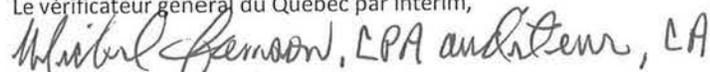
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,


Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 26 juin 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u> Retraité (note 3)
REVENUS (note 4)	5 762 100 \$	6 068 813 \$	5 470 796 \$
CHARGES			
Traitements et avantages sociaux	1 138 100	1 132 674	1 287 671
Frais financiers (note 5)	815 200	716 484	945 453
Entretien et réparations	819 700	676 635	642 587
Fournitures et approvisionnements	544 900	563 451	532 263
Gardiennage	235 700	269 559	252 161
Services professionnels, administratifs et autres	205 400	198 139	128 374
Taxes municipales et scolaires	173 400	170 586	171 989
Déplacements et communications	75 400	73 347	49 422
Publicité et promotion	59 300	44 927	38 420
Autres charges	10 000	13 650	14 463
Participation aux réseaux d'eau potable et d'égout de la Ville de Bécancour	-	-	47 762
Amortissement des immobilisations corporelles (note 12)	1 889 900	1 893 176	1 867 459
	<u>5 967 000</u>	<u>5 752 628</u>	<u>5 978 024</u>
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(204 900)	316 185	(507 228)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT			
Solde déjà établi		10 805 621	11 245 449
Modification de conventions comptables (note 3)			
Virement de contributions reportées		<u>1 754 818</u>	<u>1 822 218</u>
Solde retraits		12 560 439	13 067 667
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN		<u><u>12 876 624 \$</u></u>	<u><u>12 560 439 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
		Retraité (note 3)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	1 241 967 \$	441 171 \$
Dépôt à terme (note 6)	1 500 000	1 500 000
Débiteurs (note 7)	480 390	773 799
Inventaire de terrains	5 342 364	5 359 413
Frais d'émission et de gestion reportés liés aux dettes (note 3)	-	25 616
	<u>8 564 721 \$</u>	<u>8 099 999 \$</u>
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	345 188 \$	768 553 \$
Intérêts courus à payer	127 361	407 675
Retenues sur contrats	9 633	15 915
Revenus reportés	152 885	158 828
Dettes (note 9)	16 925 813	17 000 000
Contributions reportées (note 10)	26 466	86 466
Provision pour congés de maladie (note 11)	194 433	184 289
	<u>17 781 779 \$</u>	<u>18 621 726 \$</u>
DETTE NETTE	<u>(9 217 058)\$</u>	<u>(10 521 727)\$</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 12)	21 935 044	22 919 105
Stock de pièces de rechange	94 516	95 527
Charges payées d'avance	64 122	67 534
	<u>22 093 682 \$</u>	<u>23 082 166 \$</u>
EXCÉDENT CUMULÉ	<u>12 876 624 \$</u>	<u>12 560 439 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


Henri Boudreau, président


Jean Rousseau, vice-président

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	Budget	2013	2012
			Retraité (note 3)
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(204 900) \$	316 185 \$	(507 228) \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(951 400)	(909 115)	(1 658 811)
Amortissement des immobilisations corporelles	1 889 900	1 893 176	1 867 459
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles		-	(16 248)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles		-	18 921
	<u>938 500</u>	<u>984 061</u>	<u>211 321</u>
Acquisition de pièces de rechange		(11 569)	(13 283)
Acquisition de charges payées d'avance		(64 122)	(67 534)
Utilisation de pièces de rechange		12 580	15 660
Utilisation de charges payées d'avance		67 534	69 676
		<u>4 423</u>	<u>4 519</u>
DIMINUTION (AUGMENTATION) DE LA DETTE	<u>733 600</u>	<u>1 304 669</u>	<u>(291 388)</u>
DETTE NETTE AU DÉBUT			
Solde déjà établi		(12 276 545)	(12 052 557)
Modification de conventions comptables			
Virement de contributions reportées (note 3)		1 754 818	1 822 218
Solde retraité	(10 521 727)	(10 521 727)	(10 230 339)
DETTE NETTE À LA FIN	<u>(9 788 127) \$</u>	<u>(9 217 058) \$</u>	<u>(10 521 727) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
		Retraité (note 3)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Déficit) annuel	316 185 \$	(507 228) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 893 176	1 867 459
Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	8 929	11 574
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(16 248)
Virement des contributions reportées	(60 000)	(60 000)
	<u>2 158 290</u>	<u>1 295 557</u>
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	293 409	(226 348)
Inventaire de terrains	17 049	-
Stock de pièces de rechange	1 011	2 377
Charges payées d'avance	3 412	2 142
Créditeurs et charges à payer	(430 031)	339 319
Intérêts courus à payer	(280 314)	1 649
Revenus reportés	(5 943)	-
Provision pour congés de maladie	10 144	14 635
	<u>(391 263)</u>	<u>133 774</u>
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de fonctionnement	<u>1 767 027</u>	<u>1 429 331</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(908 731)	(1 661 634)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	18 921
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisations	<u>(908 731)</u>	<u>(1 642 713)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais d'émission et de gestion liés aux dettes	(57 500)	-
Flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement	<u>(57 500)</u>	<u>-</u>
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	800 796	(213 382)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>1 941 171</u>	<u>2 154 553</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>2 741 967 \$</u></u>	<u><u>1 941 171 \$</u></u>
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN COMPRENNENT :		
Encaisse	1 241 967 \$	441 171 \$
Dépôts à terme	1 500 000	1 500 000
	<u>2 741 967 \$</u>	<u>1 941 171 \$</u>

Des renseignements complémentaires sont présentés à la note 15.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Notes complémentaires**Au 31 mars 2013****1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS**

La Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (la Société), personne morale au sens du Code civil, a été constituée par une loi spéciale (L.R.Q. chapitre S-16.001). Elle a pour mission de favoriser le développement économique du Québec en développant et en exploitant, dans un objectif d'autofinancement, un parc industriel et portuaire dans une partie du territoire de la Ville de Bécancour.

En vertu de l'article 985 de la Loi sur les impôts (L.R.Q., c.1-3) et de l'article 149 (1) d) de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.Q. 1985, 5e suppl.), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges de l'exercice présenté dans les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont les provisions pour vacances et congés de maladie, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, la provision pour créances douteuses et les provisions pour passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

REVENUS

Les revenus tirés des services portuaires et du service d'eau industrielle sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus. La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. Les revenus tirés des servitudes sont constatés lors de l'octroi des servitudes. L'ensemble de ces revenus sont constatés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord et que le prix que l'acheteur doit payer est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus reportés représentent des revenus encaissés pour lesquels les services n'ont pas encore été rendus.

CHARGES

Les charges comprennent le coût des ressources qui sont consommées dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités.

ACTIFS FINANCIERS**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition ou facilement convertible à court terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

La trésorerie, les dépôts à terme et les débiteurs sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les créiteurs et charges à payer, les intérêts courus à payer et la dette sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Inventaire de terrains

Les terrains en inventaire sont comptabilisés à la moindre valeur (coût ou valeur nette de réalisation). Le coût est établi selon la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les terrains, diminué des coûts estimés nécessaires pour effectuer la vente. Les taxes municipales et scolaires ainsi que les intérêts relatifs à l'achat de ces terrains sont imputés aux opérations.

PASSIFS

Dettes

Les emprunts liés à la dette sont comptabilisés au montant encaissé au moment de l'émission, ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les montants indiqués au titre de la charge d'intérêts comprennent l'amortissement de l'escompte ou de la prime relatifs à la dette.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode du taux effectif. Le solde non amorti est inclus dans la valeur comptable.

Contributions gouvernementales et contributions reportées

Les contributions gouvernementales pour lesquelles le gouvernement ne reçoit aucun bien ou service en contrepartie et ne s'attend pas à être remboursé ou à en obtenir un rendement financier sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel elles sont reçues lorsque les transferts sont autorisés et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les contributions prévoyant des stipulations selon lesquelles la Société doit respecter certaines conditions pour conserver les ressources transférées sont présentées à titre de contributions reportées et amorties selon la durée des conditions prescrites.

Avantages sociaux futurs

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Régime de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, étant donné que la direction ne dispose pas suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**ACTIFS NON FINANCIERS**

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour la Société.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon la méthode d'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement	2 1/2 % à 5 %
Installations portuaires	2 1/2 % à 20 %
Véhicules et équipement	6 2/3 % à 20 %
Usine et réseau de distribution d'eau	2 1/2 % à 5 %
Réseaux de transport	2 1/2 % à 5 %
Mobilier et équipement de bureau	10 % et 20 %

Réduction de valeurs des immobilisations corporelles

Lorsque qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'entité de fournir des biens et services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est permise.

Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles doivent être passées en charges dans l'état des résultats.

Stock de pièces de rechange

Le stock de pièces de rechange se compose de fournitures et pièces qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ce stock est évalué au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est établi selon la méthode du premier entré premier sorti.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'entité bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces montants sont imputés aux charges au moment où l'entité bénéficiera des services acquis.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- de nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 13.

En date du 1^{er} avril 2012, la Société :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classée les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre;
- a comptabilisé tout ajustement de la valeur comptable antérieure comme un ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés à l'ouverture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société à l'exception du reclassement des frais d'émission et de gestion reportés liés aux dettes de 25 616 \$ qui étaient auparavant présentés à l'actif pour les porter en diminution de la dette à long terme.

Paiements de transfert

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté rétroactivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire. L'application de cette norme a eu des répercussions sur l'état des résultats, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation de la dette nette. Cette modification a eu un impact sur plusieurs postes des états financiers.

Le solde de l'excédent cumulé a été augmenté de 1 822 218 \$ au 1 avril 2011 et de 1 754 818 \$ au 1 avril 2012. Les revenus de virement des contributions reportées de l'exercice clos le 31 mars 2012 ont été diminués de 67 400 \$. Le déficit annuel de l'exercice clos le 31 mars 2012 a été augmenté de 67 400 \$. Les contributions reportées présentées à l'état de la situation financière ont été diminuées de 1 754 818 \$ au 31 mars 2012. Le solde de la dette nette a été diminué du même montant.

Présentation des états financiers

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

4. REVENUS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
		Retraité (note 3)
Revenus d'exploitation :		
Services portuaires	3 647 075 \$	3 286 482 \$
Remboursements par la Ville de Bécancour de certains frais d'entretien	850 000	850 000
Service d'eau industrielle	650 475	618 095
Location d'immeubles	557 554	521 441
Virement de contributions reportées	60 000	60 000
Intérêts sur encaisse et dépôts à terme	48 541	43 360
Autres revenus	3 016	18 531
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	16 248
	<u>5 816 661</u>	<u>5 414 157</u>
Revenus reliés à l'inventaire des terrains :		
Produit de la vente de terrains	91 035	-
Coût des terrains vendus	<u>(28 235)</u>	<u>-</u>
	62 800	-
Services publics reliés à la vente de terrains	189 352	-
Servitudes d'utilisation de terrains	<u>-</u>	<u>56 639</u>
	<u>6 068 813 \$</u>	<u>5 470 796 \$</u>

5. FRAIS FINANCIERS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts sur l'emprunt bancaire	231 \$	729 \$
Intérêts sur les dettes	707 324	933 149
Amortissement des frais d'émission et de gestion liés aux dettes	<u>8 929</u>	<u>11 575</u>
	<u>716 484 \$</u>	<u>945 453 \$</u>

6. DÉPOT À TERME

Dépôt à terme portant intérêt au taux fixe de 1,25 % (2012 : taux 3,35 %), échéant le 18 décembre 2017 et rachetable en tout temps sans pénalité.

7. DÉBITEURS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Clients	472 573 \$	578 447 \$
Provision pour moins-value	<u>(2 463)</u>	<u>(2 463)</u>
	470 110	575 984
Autres	<u>10 280</u>	<u>197 815</u>
	<u>480 390 \$</u>	<u>773 799 \$</u>

8. EMPRUNT BANCAIRE

L'entité est autorisée par décret du gouvernement du Québec à contracter un emprunt à court terme ou une marge de crédit de 3 000 000 \$, et ce, jusqu'au 31 décembre 2015, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement.

Au 31 mars 2013, l'entité détient une marge de crédit auprès d'une institution financière de 1 500 000 \$ renouvelable annuellement le 31 octobre. Cette marge de crédit porte intérêt au taux préférentiel. Au 31 mars 2013, le taux d'intérêt de cette marge est de 3 % (2012: 3 %) et le solde de celle-ci est nul (2012 : nul).

9. DETTES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec taux effectif de 6,186 %, remboursé au cours de l'exercice	-	10 000 000 \$
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec valeur nominale de 4 000 000 \$, taux effectif de 4,85 %, dont le capital est remboursable en décembre 2015	3 992 947	4 000 000
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec valeur nominale de 3 000 000 \$, taux effectif de 4,48 %, dont le capital est remboursable en décembre 2017	2 989 682	3 000 000
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec valeur nominale de 5 000 000 \$, taux effectif de 2,074 %, dont le capital est remboursable en décembre 2017	4 977 901	-
Billet à terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec valeur nominale de 5 000 000 \$, taux effectif de 3,262 %, dont le capital est remboursable en septembre 2023	4 965 283	-
	<u>16 925 813 \$</u>	<u>17 000 000 \$</u>

10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
		Retraité (note 3)
Solde au début de l'exercice	86 466 \$	146 466 \$
Virement de l'exercice	(60 000)	(60 000)
Solde à la fin de l'exercice	<u>26 466 \$</u>	<u>86 466 \$</u>

Les contributions reportées proviennent d'une entente d'aide financière avec le Ministère des transports pour l'agrandissement de l'aire d'entreposage aux installations portuaires. L'entente signée le 10 avril 2008 comporte une stipulation de 5 ans selon laquelle la Société doit fournir un rapport annuel concernant l'activité de transport ou de manutention de marchandises liée à cette aide financière.

11. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les employés participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes sont interemployeurs à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les taux de cotisation de la Société au RREGOP, au RRPE et au RRAS ont été respectivement de 8,94 %, 12,30 % et 12,30 % de la masse salariale cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2012 et de 9,18 %, 12,30 % et 12,30 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2013.

Les cotisations imputées aux opérations courantes s'élèvent à 65 345 \$ (2012 : 67 745 \$). Les obligations envers ces régimes se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Provision pour congés de maladie

Les employés de l'entité peuvent accumuler des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement et se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela, jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. De plus, les employés peuvent utiliser ces journées non utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite.

Évaluation et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation, notamment sur la base des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Taux de croissance de la rémunération	3,25 % et 2,75 %	3,25 % et 2,75 %
Taux d'actualisation	2,86 % et 2,25 %	3,37 % et 2,76 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salaires actifs	9 ans et 6 ans	10 ans et 7 ans
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Congés de maladie au début	184 289 \$	169 654 \$
Charge de l'exercice	42 984	39 908
Prestations versées au cours de l'exercice	(32 840)	(25 273)
Congés de maladie à la fin	<u>194 433 \$</u>	<u>184 289 \$</u>

SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

14

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2013					2012		
	Terrains et remplissage	Bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement ⁽¹⁾	Installations portuaires ⁽¹⁾	Véhicules et équipement	Usine et réseau de distribution d'eau ⁽¹⁾⁽²⁾	Réseaux de transport ⁽²⁾	Mobilier et équipement de bureau ⁽¹⁾	Total
Coût des immobilisations								
Solde d'ouverture	5 248 149 \$	3 965 118 \$	37 028 288 \$	848 700 \$	20 675 554 \$	12 709 858 \$	290 190 \$	79 481 920 \$
Acquisitions	-	171 813	508 105	-	2 930	184 363	41 904	1 658 811
Dispositions	-	-	(259 244)	(5 812)	-	-	(25 000)	(374 874)
Solde de clôture	5 248 149	4 136 931	37 277 149	842 888	20 678 484	12 894 221	307 094	80 765 857
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	-	2 930 823	28 116 228	522 929	16 123 027	9 918 269	235 476 \$	56 351 494 \$
Amortissement de l'exercice	-	110 603	1 172 585	40 411	316 870	235 868	16 839	1 867 459
Incidence des dispositions	-	-	(259 244)	(5 812)	-	-	(25 000)	(372 201)
Solde de clôture	-	3 041 426	29 029 569	557 528	16 439 897	10 154 137	227 315	57 846 752
Valeur comptable nette								
au 31 mars 2013	5 248 149 \$	1 095 505 \$	8 247 580 \$	285 360 \$	4 238 587 \$	2 740 084 \$	79 779 \$	21 935 044 \$
au 31 mars 2012	5 248 149 \$	1 034 295 \$	8 912 060 \$	325 771 \$	4 552 527 \$	2 791 589 \$	54 714 \$	22 919 105 \$

⁽¹⁾ Les bâtisses, aires d'entreposage et de stationnement, les installations portuaires, l'usine et les réseaux de distribution d'eau, les réseaux de transport et le mobilier et équipement de bureau comprennent des montants respectifs de 31 244 \$, 40 813 \$, 19 067 \$, 7 310 \$ et 25 518 \$ (0 \$, 45 000 \$, 154 330 \$, 0 \$ et 0 \$ en 2012) d'immobilisations corporelles en cours de construction qui ne sont pas amortis.

⁽²⁾ L'usine et le réseau de distribution d'eau comprend un montant de 99 099 \$ de pièces de rechange pour lesquelles aucun amortissement n'a été comptabilisé depuis leur acquisition car elles ont été mises hors service pour une période prolongée.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion de risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Société subisse une perte financière si les contreparties font défaut d'exécuter les conditions des contrats. Les principaux risques de crédit pour la Société sont liés à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, aux dépôts à terme ainsi qu'aux débiteurs.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements à court terme est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésoreries sont investis dans des placements très liquides. La politique de la Société est d'investir les excédents de trésoreries auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements suivants: certificats de placement garanti, acceptations bancaires, billets garantis, dépôts à terme et obligations du gouvernement du Canada ou titres de gouvernements provinciaux. Au 31 mars 2013, ces actifs financiers sont investis dans un dépôt à terme. La direction juge ainsi que le risque de perte est négligeable.

Au 31 mars 2013, l'exposition maximale au risque de crédit relativement aux débiteurs correspond à leur valeur comptable. La Société ne croit pas être exposée à un niveau de risque de crédit significatif à l'égard de ses clients en raison de la qualité de leur crédit.

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Créances courante	309 736 \$	466 941 \$
Moins de 30 jours	156 849	82 540
De 30 à 60 jours	-	21 758
Plus de 60 jours	5 988	7 208
	<u>472 573 \$</u>	<u>578 447 \$</u>

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de satisfaire à ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations et la marge de crédit autorisée par le gouvernement est très peu utilisée.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	<u>2013</u>				
	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 an à 3 ans</u>	<u>4 ans à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Créditeurs et charges à payer	345 188 \$	-	-	-	345 188 \$
Intérêts courus à payer	127 361	-	-	-	127 361
Dettes	-	4 000 000	8 000 000	5 000 000	17 000 000
	<u>472 549 \$</u>	<u>4 000 000 \$</u>	<u>8 000 000 \$</u>	<u>5 000 000 \$</u>	<u>17 472 549 \$</u>
	<u>2012</u>				
	<u>Moins de 1 an</u>	<u>1 an à 3 ans</u>	<u>4 ans à 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total</u>
Créditeurs et charges à payer	768 553 \$	-	-	-	768 553 \$
Intérêts courus à payer	407 675	-	-	-	407 675
Dettes	10 000 000	4 000 000	3 000 000	-	17 000 000
	<u>11 176 228 \$</u>	<u>4 000 000 \$</u>	<u>3 000 000 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>18 176 228 \$</u>

13. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risques liés aux taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Société gère ses dépôts à terme en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

La dette à long terme porte des taux d'intérêt fixes pour tous ces emprunts. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposée la Société est minime étant donné que la Société prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

14. APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, l'entité est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec, ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. L'entité n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES À L'ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à 987 637 \$ (2012 : 931 500 \$).

En date du 31 mars 2013, le poste «Retenues sur contrats» inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 9 633 \$ (2012 : 15 915 \$) et le poste «Créditeurs et charges à payer» inclut des acquisitions d'immobilisations corporelles pour un montant de 58 256 \$ (2012 : 51 590 \$).

Opération sans effet sur la trésorerie

Le 1^{er} mars 2013, un emprunt de 10 000 000 \$ conclue auprès du Fonds de financement le 26 avril 2002 a été refinancé, cette transaction n'a eu aucun impact sur la trésorerie autre que le paiement des frais d'émission et de gestion.

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES ÉTATS FINANCIERS

L'établissement, le choix des méthodes comptables appropriées et la présentation des états financiers de la Société immobilière du Québec (SIQ) ainsi que des autres renseignements figurant dans ce rapport annuel sont sous la responsabilité de la direction et sont approuvés par le conseil d'administration. Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. L'information présentée ailleurs dans le présent rapport annuel est conforme à celle fournie dans les états financiers.

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats futurs pourraient différer de ces estimations actuelles.

La direction de la SIQ maintient un système de contrôle interne qui comprend la communication aux employés de règles d'éthique, un cadre de contrôle opérationnel défini et une gestion du risque d'entreprise couvrant tous les processus de la Société. Ce système est conçu pour fournir une assurance raisonnable que les biens de l'entreprise sont convenablement protégés, que les transactions sont effectuées conformément à leur autorisation et, enfin, que les registres comptables constituent une base fiable pour l'établissement d'états financiers exacts et ponctuels.

Le président et chef de la direction par intérim,



Luc Meunier

Québec, le 29 mai 2013

Depuis 2011-2012, nous attestons que la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière est adéquate et que les contrôles mis en place fournissent l'assurance raisonnable que les états financiers et les autres éléments d'information financière contenus dans le rapport annuel présentent une image fidèle de la situation financière de la Société.

La SIQ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

De plus, la Direction Vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures de la Société. Ses constatations et recommandations sont transmises au comité de vérification et à la direction qui s'assurent d'apporter les améliorations requises.

Le conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'entremise de son comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité de vérification rencontre périodiquement les membres de la direction et le vérificateur interne afin de s'assurer que le contrôle interne est adéquat et que les informations financières de la SIQ ont été rapportées dans leur intégrité. Le vérificateur interne et le Vérificateur général du Québec ont librement et pleinement accès au comité de vérification, en présence ou non de la direction. Le comité de vérification a examiné les états financiers et a recommandé leur approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la SIQ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion.

Le vice-président Finances,
Contrats et Technologies de l'information,



Éric Thibault, CPA, CA

RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs externes entièrement indépendants. Il relève directement du conseil d'administration.

Le comité de vérification rencontre régulièrement le Vérificateur général du Québec et le directeur Vérification interne de l'entreprise, lesquels ont un accès libre et direct au comité.

Les membres du comité ont examiné les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2013 et en ont discuté avec la haute direction de l'entreprise.

Le comité de vérification a également discuté avec le Vérificateur général des nouvelles exigences et des normes de vérification en vigueur pour le présent exercice, tout comme il a examiné les commentaires de ce dernier.

Compte tenu des vérifications et des examens effectués, le comité de vérification a recommandé au conseil d'administration l'adoption des états financiers vérifiés.

Le président du comité de vérification,



Sebastiano Faustini, CPA, CA

Québec, le 29 mai 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances
et de l'Économie

RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société immobilière du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, les états de la variation de la dette nette, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies

significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

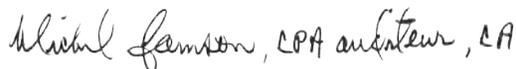
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société immobilière du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et compte tenu de l'application rétroactive des changements apportés aux paiements de transfert, expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 29 mai 2013

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013 | (en milliers de dollars)

	2013	2012 (retraité) (note 3)
Actifs financiers		
Immeubles destinés à la vente (note 4)	21 068	20 986
Créances		
Liées aux aménagements (note 5)	201 042	198 192
Liées aux projets établissement (note 6)	42 046	42 687
Autres créances (note 7)	48 948	45 739
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts (note 8)	40 682	58 155
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme (note 9)	23 400	29 440
Participation dans une entreprise publique (note 10)	18 668	17 996
Frais reportés liés aux dettes à long terme (note 3)	–	12 656
Placement à court terme	450	–
Encaisse	3 011	1 455
	399 315	427 306
Passifs		
Dettes à long terme (notes 3 et 11)	2 626 829	2 435 805
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 12)	18 546	19 583
Emprunts temporaires (note 13)	523 154	688 519
Charges à payer et frais courus (notes 14 et 26)	204 737	190 655
Revenus reportés (note 15)	178 906	204 245
	3 552 172	3 538 807
Dette nette	(3 152 857)	(3 111 501)
Actifs non financiers		
Immeubles (note 16)	3 380 483	3 429 096
Autres immobilisations corporelles (note 17)	43 984	44 889
Travaux en cours (note 18)	272 416	162 065
Stocks	804	794
Frais payés d'avance	4 226	4 329
	3 701 913	3 641 173
Capital-actions (note 19)	90 001	90 001
Excédent cumulé (note 20)	459 055	439 671

Obligations contractuelles (note 30)

Éventualités (note 31)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



François Turenne
Président du conseil d'administration



Sebastiano Faustini, CPA, CA
Président du comité de vérification

ÉTAT DE LA VARIATION
DE LA DETTE NETTE

De l'exercice clos le 31 mars 2013 | (en milliers de dollars)

	Budget	2013	2012 (retraité)
Excédent annuel	18 737	26 061	20 490
Acquisition d'immeubles	(425 664)	(80 706)	(166 245)
Amortissement des immeubles	–	126 636	123 532
Incidence des dispositions d'immeubles	–	2 683	20 470
	–	48 613	(22 243)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	–	(7 539)	(22 337)
Amortissement des autres immobilisations corporelles	–	8 422	8 474
Incidence des dispositions des autres immobilisations corporelles	–	22	70 100
Intérêts capitalisés aux autres immobilisations corporelles	–	–	(521)
	–	905	55 716
Augmentation des travaux en cours	–	(233 604)	(209 657)
Incidence des dispositions des travaux en cours	–	128 024	228 547
Intérêts capitalisés aux travaux en cours	–	(2 159)	(1 787)
Coûts indirects capitalisés aux travaux en cours	–	(2 612)	(2 548)
	–	(110 351)	14 555
Variation des stocks	–	(10)	103
Acquisition de frais payés d'avance	–	(78 554)	(75 099)
Utilisation des frais payés d'avance	–	78 657	76 920
	–	93	1 924
Dividende	–	(6 677)	(6 677)
Augmentation (diminution) de la dette nette	–	(41 356)	63 765
Dettes nettes au début déjà établies	–	(3 122 395)	(3 186 687)
Ajustement relatif à l'application du chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert (note 3)	–	10 894	11 421
Dettes nettes au début	–	(3 111 501)	(3 175 266)
Dettes nettes à la fin	–	(3 152 857)	(3 111 501)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars 2013 | (en milliers de dollars)

	Budget ⁽¹⁾	2013	2012 (retraité)
Revenus			
Location d'espaces			
Ministères et organismes clients	618 140	619 475	602 263
Réseau de la santé et des services sociaux	136 895	139 288	142 278
Autres clients	21 392	21 426	21 230
Stationnements	28 911	29 706	28 159
Aménagements et autres services offerts aux clients	34 580	57 355	61 010
Honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	6 587	7 726	8 471
Revenu provenant d'une entreprise publique (note 10)	1 773	1 060	–
Gain sur cession d'immeubles	638	360	2 353
Revenus d'intérêts (note 21)	17 789	16 944	19 368
Autres	7 343	7 458	8 126
	874 048	900 798	893 258
Charges			
Loyers et taxes d'affaires sur locations	286 543	296 075	283 884
Frais d'exploitation des immeubles (note 22)	159 715	153 992	150 889
Aménagements et autres services offerts aux clients	33 980	56 316	60 355
Frais financiers (note 23)	157 697	153 931	158 718
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	79 671	79 365	75 080
Coûts relatifs aux honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	6 587	7 726	8 471
Amortissement (note 24)	117 029	116 482	116 177
Frais généraux et administratifs – net (note 25)	14 089	10 850	11 598
Réduction de valeur d'immeubles et d'immeubles destinés à la vente	–	–	1 636
Perte provenant d'une entreprise publique (note 10)	–	–	5 960
	855 311	874 737	872 768
Excédent annuel	18 737	26 061	20 490
Excédent cumulé au début déjà établi	–	428 777	414 437
Ajustement relatif à l'application du chapitre SP 3410 sur les paiements de transfert (note 3)	–	10 894	11 421
Excédent cumulé au début redressé	–	439 671	425 858
	–	465 732	446 348
Dividende	–	6 677	6 677
Excédent cumulé à la fin	–	459 055	439 671

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2012-2013 le 24 février 2012. Certains chiffres du budget 2012-2013 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation au 31 mars 2013.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

De l'exercice clos le 31 mars 2013 | (en milliers de dollars)

	2013	2012
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – clients	808 515	888 514
Sorties de fonds – fournisseurs et membres du personnel	(641 154)	(533 914)
Intérêts reçus	10 088	10 900
Intérêts versés	(149 376)	(150 462)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	28 073	215 038
Activités d'investissement		
Rentrées de fonds des créances liées aux aménagements	27 184	37 662
Sorties de fonds des créances liées aux aménagements	(29 409)	(32 132)
Rentrées de fonds des créances liées aux projets établissement	233 007	222 622
Sorties de fonds des créances liées aux projets établissement	(221 397)	(194 624)
Sorties de fonds des sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	(720)	(720)
Participation dans une entreprise publique	388	2 700
Acquisition d'immeubles destinés à la vente	(2 104)	(16 923)
Produit de disposition des immeubles destinés à la vente	1 377	3 617
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	8 326	22 202
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immeubles	(78 786)	(132 068)
Acquisition des autres immobilisations corporelles	(7 521)	(19 877)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	43	(14 645)
Produit de disposition des autres immobilisations corporelles	–	61 459
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(86 264)	(105 131)
Activités de financement		
Dividende versé	(6 677)	(6 677)
Emprunts à court terme	6 198 157	7 530 335
Emprunts à court terme remboursés	(6 364 700)	(7 617 996)
Remboursement de la dette relative aux contrats de location-acquisition	(1 037)	(920)
Dettes à long terme	605 500	173 120
Remboursement de la dette à long terme	(379 372)	(193 271)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	51 871	(115 409)
Augmentation de la trésorerie et équivalents de trésorerie*	2 006	16 700
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	1 455	(15 245)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 461	1 455

* La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SIQ comprennent l'encaisse et le placement à court terme.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. CONSTITUTION ET OBJET

La Société immobilière du Québec (SIQ) est une compagnie à fonds social constituée le 25 septembre 1984 par la *Loi sur la Société immobilière du Québec* (L.R.Q., chapitre S-17.1). Elle a pour mission de mettre à la disposition des ministères et organismes publics, moyennant considération, des immeubles et de leur fournir des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière et d'offrir aux intervenants du secteur de la santé et des services sociaux, moyennant considération, les services de construction et d'acquisition d'immobilisations, d'équipements et d'infrastructures sociosanitaires.

Elle a également pour mission de posséder, et d'en faire la location, moyennant considération, des biens utilisés ou qui doivent être utilisés par un établissement de santé et des services sociaux, une agence de la santé et des services sociaux ou un conseil régional visé à la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (L.R.Q., chapitre S-4.2) ou à la *Loi sur les services sociaux pour les autochtones cris* (L.R.Q., chapitre S-5) ou toute autre personne, société ou association désignée à cette fin par le ministre ou par le gouvernement.

La SIQ loge la majorité des ministères et organismes gouvernementaux, à l'exception notamment des réseaux de l'éducation et, à ce titre, elle est présente sur l'ensemble du territoire québécois.

En vertu de l'article 984 de la *Loi sur les impôts du Québec* et de l'article 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, la SIQ n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec

Le projet de loi n° 38 « *Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives* » a été déposé à l'Assemblée nationale le 1^{er} mai 2013. Ce projet de loi prévoit le remplacement de la *Loi sur Infrastructure Québec* (L.R.Q., chapitre I-8.2), de la *Loi favorisant le maintien et le renouvellement des infrastructures publiques* (L.R.Q., chapitre M-1.2) ainsi que de la *Loi sur la Société immobilière du Québec* (L.R.Q., chapitre S-17.1).

Ce projet de loi établit des règles de gouvernance en matière de planification des investissements publics en infrastructures et de gestion des infrastructures publiques. Il procède en outre à la fusion de la Société immobilière du Québec et d'Infrastructure Québec afin de constituer la Société québécoise des infrastructures qui aura principalement pour mission de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure

publique, de mettre à leur disposition des immeubles et de leur fournir divers services en matière immobilière. L'entrée en vigueur de cette loi est prévue pour le 1^{er} juillet 2013.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la SIQ utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus (PCGR) doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la SIQ, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations sont la durée de vie utile des immeubles, la juste valeur des immeubles achetés pour une contrepartie mineure ou nulle, les courus relatifs aux contrats de construction présentés dans les charges à payer et frais courus ainsi que les obligations relatives aux congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

Actif, passif et résultats liés aux stationnements

La SIQ a confié le mandat de gestion de ses stationnements à un concessionnaire. Les états financiers de la SIQ intègrent dans chaque poste concerné les éléments d'actif, de passif et des résultats afférents à leur gestion.

ACTIFS FINANCIERS

Immeubles destinés à la vente

Les immeubles en exploitation sont présentés comme étant destinés à la vente si la direction a approuvé la mise en œuvre d'un plan de vente, à un prix raisonnable, et si la constatation de la vente est probable dans un délai d'un an.

Les immeubles destinés à la vente sont évalués au moindre du coût amorti et de leur valeur recouvrable nette. Une fois les immeubles classés à titre d'actifs destinés à la vente, aucun amortissement les visant n'est comptabilisé.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Participations

La SIQ est partenaire dans une société en nom collectif, la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.). Les activités principales de cette société touchent l'exploitation et la gestion de deux édifices destinés à la location de locaux commerciaux et résidentiels. La participation dans Société Bon Pasteur (s.e.n.c.), un partenariat autre que commercial, est comptabilisée selon la méthode de consolidation proportionnelle. Selon cette méthode, les états financiers regroupent la quote-part de chacun des éléments de l'actif, du passif, des revenus et des charges du placement relatif à la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.).

La participation dans l'entreprise publique 9227-9702 Québec inc. est comptabilisée selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, la participation est enregistrée au coût, lequel est ajusté annuellement de la quote-part de la SIQ dans les résultats de cette entreprise. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des méthodes comptables de l'entreprise publique avec celles de la SIQ.

PASSIFS**Avantages sociaux futurs***Régimes de retraite*

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées, compte tenu que la SIQ ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés. Le solde de cette provision est inclus aux postes « Charges à payer et frais courus » de l'état de la situation financière.

ACTIFS NON FINANCIERS**Immeubles**

Les immeubles en exploitation sont comptabilisés au coût ou à la juste valeur lorsque la contrepartie est mineure ou nulle.

Le coût d'acquisition d'un immeuble comprend le prix d'achat de l'immeuble et les autres frais d'acquisition tels que les frais d'étude, les frais juridiques, les frais d'arpentage et les droits de mutation.

Le coût de construction d'un immeuble comprend les coûts directs de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures, tels que les coûts de travaux, les coûts d'honoraires internes et externes, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

L'amortissement des bâtiments est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à amortir complètement le coût des bâtiments sur des périodes variant de 5 à 75 ans. Les réparations majeures effectuées sur les immeubles en exploitation sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes variant de 5 à 50 ans.

L'amortissement des coûts relatifs aux immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire de manière à les amortir complètement sur des périodes variant de 25 à 50 ans.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la « Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics » sont capitalisées au coût du bâtiment.

Les coûts d'amélioration et d'aménagement qui se rapportent aux terrains et les coûts ajoutés aux bâtiments détenus par baux emphytéotiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire pour une période équivalant au moindre de leur durée de vie ou de la durée du bail emphytéotique.

Les contributions reçues qui sont grevées d'une affectation d'origine externe pour l'acquisition d'immobilisations sont comptabilisées aux revenus reportés, à l'exception de celles destinées à l'achat de terrains qui sont constatées aux revenus dans l'année d'acquisition. Les revenus reportés sont amortis aux revenus au même rythme que l'amortissement du coût des immobilisations correspondantes.

Moins-values des immeubles et autres immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la SIQ de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	3 à 25 ans
Équipement	3 à 10 ans
Mobilier et équipement en location	10 ans
Développements de systèmes informatiques	5 et 10 ans

Travaux en cours

Les travaux en cours représentent les projets de construction reliés au développement, à l'amélioration ou aux réparations majeures, les projets à l'étude du volet Santé et les projets d'aménagement inachevés devant être facturés à la fin des travaux. Ces travaux sont enregistrés au coût.

Les projets à l'étude du volet Santé comprennent, en sus des coûts directs, les frais de gestion et de financement. Ces frais sont imputés jusqu'au virement du coût des études au coût des projets de construction et de réfection, ou jusqu'au moment où le coût des études est remboursé par le ministère de la Santé et des Services sociaux ou d'autres organismes dans les cas où les projets ne sont pas mis en œuvre.

Les travaux en cours représentent également les immeubles en construction comptabilisés au coût. Le coût comprend des coûts directs, les intérêts des emprunts temporaires ainsi que les coûts indirects spécifiquement imputables aux projets.

Lorsque le projet est entièrement complété et que les lieux ont atteint un niveau satisfaisant d'occupation, sous réserve d'un délai raisonnable, le coût des immeubles en construction est transféré aux immeubles en exploitation ou aux réparations majeures.

Stocks

Les stocks se composent de pièces de rechange pour l'entretien et les réparations des immeubles qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

REVENUS**Paiements de transfert**

Les paiements de transfert se composent de contributions reçues de gouvernements pour l'acquisition d'immeubles ainsi que de transferts d'immeubles par des gouvernements lorsque la contrepartie est mineure ou nulle. Les paiements de transfert non assortis de stipulations sont comptabilisés au poste « Revenus autres » à l'état des résultats lorsque le transfert est autorisé et que la SIQ a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant. Les paiements de transfert assortis de stipulations créant une obligation qui répond à la définition d'un passif pour la SIQ sont comptabilisés à titre de « Revenus reportés » à l'état de la situation financière lorsque le transfert est autorisé et que la SIQ a satisfait aux critères d'admissibilité, le cas échéant. Les revenus reportés sont imputés aux « Revenus autres » à mesure que les stipulations de transfert sont respectées soit au même rythme que l'amortissement du coût des immeubles correspondants. Les paiements de transfert attribuables aux terrains sont comptabilisés aux revenus dans l'année d'acquisition.

Location d'espaces – ministères et organismes

Les revenus de location d'espaces sont facturés à partir des coûts prévisibles. Ces coûts sont répartis entre les ministères et organismes clients de la SIQ selon les modalités découlant du règlement sur la tarification des services rendus par la SIQ. Des ententes d'occupation sont alors signées entre la SIQ et les ministères et organismes du gouvernement du Québec assujettis à faire affaire avec la SIQ.

Location d'espaces – réseau de la santé et des services sociaux

Les revenus de location proviennent de baux de 15 ans, signés à compter du 1^{er} avril 2000 avec des centres hospitaliers (CH), des centres locaux de services communautaires (CLSC), des centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) et d'autres organismes du réseau de la santé qui occupent les immeubles de la SIQ propres à ce secteur d'activité.

Aménagements et autres services offerts aux clients

Les revenus d'aménagements et autres services offerts aux clients sont constatés selon la méthode de l'achèvement des travaux.

Les revenus d'intérêts tirés des créances liées aux aménagements sont comptabilisés en fonction de la durée des créances connexes selon la méthode de l'intérêt effectif.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la SIQ consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et les chèques en circulation moins l'encaisse.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégorie et évaluation

Les créances, les sommes à recevoir de Financement-Québec à la suite des transferts de prêts, les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme, le placement à court terme ainsi que l'encaisse sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes à long terme, les emprunts temporaires, les charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction engagés lors de l'émission de dettes à long terme sont ajoutés à la valeur comptable de la dette qui est évaluée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2012, la SIQ a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

Le 1^{er} avril 2012, la SIQ a adopté le chapitre SP 3450, « Instruments financiers » qui établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, y compris les dérivés. Ces instruments doivent être classés dans deux catégories, soit la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur ou celle évaluée au coût ou au coût après amortissement.

Le chapitre SP 3450 fournit également les lignes directrices pour la comptabilisation des coûts de transaction des instruments financiers. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charges.

L'application de ce chapitre est faite prospectivement sans retraitement des états financiers des exercices antérieurs, y compris les informations présentées aux fins de comparaison. Au 1^{er} avril 2012, l'évaluation des actifs et passifs financiers selon la méthode du taux d'intérêt effectif et la reclassification des coûts directement attribuables à l'émission de dettes à long terme en diminution des dettes à long terme ont eu pour effet d'éliminer les frais reportés liés aux dettes à long terme représentant un montant de 12,7 millions de dollars, de réduire les dettes à long terme de 11,6 millions de dollars et d'augmenter les frais financiers de 1,1 million de dollars.

De plus, de nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments ont été ajoutées et sont présentées à la note 29.

Le 1^{er} avril 2012, la SIQ a adopté rétroactivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon dont la SIQ doit comptabiliser et présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que celui du bénéficiaire. Les états financiers comparatifs ont été retraités pour refléter l'application de cette nouvelle norme. Ainsi, ces modifications ont eu pour effet d'augmenter l'excédent cumulé au 1^{er} avril 2011 de 11,4 millions de dollars et de modifier les chiffres des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012. Par conséquent, au 31 mars 2012, les revenus reportés ont diminué de 10,9 millions de dollars, la dette nette ainsi que l'excédent cumulé ont augmenté du même montant. De plus, les revenus « Autres » et l'excédent annuel ont diminué de 0,5 million de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

4. IMMEUBLES DESTINÉS À LA VENTE

	2013	2012
Terrains	9 261	8 445
Bâtiments	11 807	12 541
	21 068	20 986

5. CRÉANCES LIÉES AUX AMÉNAGEMENTS

Effets à recevoir des ministères et organismes, remboursables par mensualités comprenant le capital et les intérêts, portant intérêt au taux de 2,90% à 7,05% (2012: 3,16% à 7,76%), échéant entre 2014 et 2028.

Le montant estimatif des encaissements en capital se détaille comme suit:

Exercice	
2014	26 363
2015	24 887
2016	22 406
2017	19 822
2018	16 922
2019 à 2028	90 642
	201 042

6. CRÉANCES LIÉES AUX PROJETS ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Les créances liées aux projets établissement comprennent tous les coûts directs majorés des honoraires de gestion et des intérêts, calculés au taux des acceptations bancaires d'un mois majoré de 0,05%, reliés aux projets de construction confiés à la SIQ.

7. AUTRES CRÉANCES

	2013	2012
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes*	35 257	31 109
Réseau de la santé et des services sociaux	2 828	2 573
9227-9702 Québec inc.	227	682
Société Parc-Auto du Québec	8 550	7 895
Autres	2 086	3 480
	48 948	45 739

* Du montant à recevoir des ministères et organismes, un montant de 6,9 millions de dollars (2012: 7,1 millions de dollars) est à recevoir du ministère de la Santé et des Services sociaux pour et au nom des établissements, sans intérêt, selon un calendrier de versements prédéterminés échéant en 2033.

Les montants à recevoir au cours des prochains exercices se détaillent comme suit:

Exercice	
2014	251
2015	264
2016	277
2017	291
2018	306
2019 et suivants	5 461
	6 850

8. SOMMES À RECEVOIR DE FINANCEMENT-QUÉBEC SUITE AUX TRANSFERTS DE PRÊTS

Une convention est intervenue avec Financement-Québec le 31 mars 2011 relativement aux transferts des conventions de prêts à long terme afin de financer à long terme des enveloppes décentralisées antérieures à 1999.

En vertu de ces conventions de prêts à long terme, la SIQ conserve un emprunt réalisé par une émission d'une obligation en lien avec ces prêts. Ainsi, Financement-Québec s'engage à verser au fiduciaire de cette émission d'obligation pour et à l'acquit de la SIQ, un montant équivalant aux paiements dus sur l'emprunt obligataire comprenant les versements de capital au Fonds d'amortissement et les versements d'intérêts, conformément à la cédule de remboursement de l'emprunt.

Les montants à recevoir au cours des deux prochains exercices qui portent intérêt au taux effectif de 10,51% se détaillent comme suit:

Exercice	
2014	19 246
2015	21 436
	40 682

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. SOMMES À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC LIÉES À LA DETTE À LONG TERME

En vertu de sa loi, la SIQ dépose au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec géré par le ministère des Finances et de l'Économie, des sommes dédiées au remboursement d'une dette obligataire qui est de l'ordre de 10,0 millions de dollars (2012: 22,7 millions de dollars). Celles-ci, totalisant 9,6 millions de dollars (2012: 16,2 millions de dollars), ont généré un rendement garanti de 3,7 % (2012: 4,2 %) fixé annuellement par convention d'opération d'échange de taux d'intérêt échéant le 31 mars 2013.

Selon la convention intervenue avec Financement-Québec mentionnée à la note 8, ce dernier s'engage à verser au Fonds d'amortissement pour et l'acquit de la SIQ, des sommes dédiées au remboursement d'une dette obligataire de l'ordre de 54,5 millions de dollars (2012: 71,4 millions de dollars). Celles-ci, totalisant 13,8 millions de dollars (2012: 13,2 millions de dollars), portent intérêt au taux effectif de 10,51 %, échéant en 2015.

Les sorties de fonds (entrées) en capital du Fonds d'amortissement pour le remboursement des dettes à long terme se détaillent comme suit :

Exercice	
2014	(1 000)
2015	14 400
2016	–
2017	–
2018	–
2019	10 000
	23 400

10. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE PUBLIQUE

	Prêts et avances	Valeur de consolidation	2013	2012
9227-9702 Québec inc.	23 900	(5 232)	18 668	17 996

Les avances à la filiale portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 0,05 % et sont sans modalité de remboursement.

Sommaire des états financiers de 9227-9702 Québec inc. au 31 mars 2013

BILAN

	2013	2012
Actif	20 177	19 669
Passif	25 409	25 962
Capitaux propres négatifs	(5 232)	(6 293)

ÉTAT DES RÉSULTATS ET BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

	2013	2012
Produits	8 589	9 180
Charges	7 529	6 787
Bénéfice d'exploitation	1 060	2 393
Réduction de valeur pour dépréciation du goodwill	–	(8 353)
Bénéfice net (perte nette)	1 060	(5 960)

9227-9702 Québec inc. s'est engagé par bail jusqu'en 2031 pour la location d'une bâtisse. Le solde de l'engagement s'établit à 34,7 millions de dollars.

Les paiements minimaux exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :

Exercice	
2014	1 700
2015	1 700
2016	1 700
2017	1 767
2018	1 900

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11. DETTES À LONG TERME

	2013	2012 (retraité)
Obligations aux taux effectifs de 10,72 % à 11,00 %, garanties par le gouvernement du Québec, échéant de 2014 à 2019	159 630	218 792
Obligations sans versement d'intérêt pour une période de 19 ans et portant intérêt pour une période de 6 ans au taux de 156 % (taux effectif de 10,51 %), échéant en 2015, incluant les intérêts capitalisables de 39,5 M\$	54 482	71 354
Obligations sans versement d'intérêt pour une période de 15 ans et portant intérêt pour une période de 8 ans au taux de 68 % (taux effectif de 10,46 %), échéant en 2013, incluant les intérêts capitalisables de 4,7 M\$	–	12 691
Billets dus au Ministre des Finances et de l'Économie du gouvernement du Québec aux taux effectifs de 3,01 % à 10,28 %, échéant de 2014 à 2044	2 376 448	2 094 296
Billets dus à Financement-Québec aux taux de 6,40 % à 9,38 %, échéant de 2016 à 2019	642	771
Emprunts aux taux de 3,8 % à 5,26 %, garantis par des hypothèques immobilières, échéant de 2018 à 2022	10 308	11 107
Hypothèques de la Société d'habitation du Québec garanties par des immeubles d'une valeur comptable de 107,6 M\$ à des taux variant de 6,88 % à 8,00 %, échéant de 2020 à 2030 (a)	25 086	26 538
Emprunts à taux et à échéances variables	233	256
	2 626 829	2 435 805

Le montant des paiements en capital à effectuer, excluant les sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme, se détaille comme suit :

Exercice	
2014	92 048
2015	235 006
2016	213 796
2017	155 959
2018	62 913
2019 et suivants	1 859 691
	2 619 413

(a) Des hypothèques mobilières grèvent, en faveur de la SIQ, la subvention ministérielle versée aux intervenants du secteur du réseau de la santé et des services sociaux. Celles-ci peuvent être cédées aux créanciers non apparentés de la SIQ pour garantir leurs prêts.

12. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimaux à payer en vertu de contrats de location-acquisition sont :

Exercice	
2014	6 764
2015	6 764
2016	6 010
2017	5 860
2018	5 860
2019 et suivants	49 759
Total des paiements minimaux à payer	81 017
Moins : Intérêts théoriques au taux de 11,66 %	18 801
Frais accessoires	43 670
	18 546

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Au 31 mars 2013, la SIQ a des emprunts temporaires de 523,2 millions de dollars (2012: 688,5 millions de dollars) dont 95,7 millions de dollars auprès du ministère des Finances et de l'Économie, à titre de gestionnaire du Fonds de financement (2012: 330,1 millions de dollars), et 427,5 millions de dollars auprès d'institutions financières (2012: 358,4 millions de dollars). Les emprunts temporaires de la SIQ portent intérêt à un taux moyen de 1,25% dont 427,5 millions de dollars ayant des échéances s'échelonnant du 2 au 29 avril 2013 et 95,7 millions de dollars qui se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La SIQ dispose auprès de deux institutions financières de marges de crédit de 10,0 et 200,0 millions de dollars. Ces marges de crédit portent intérêt au taux préférentiel et sont renouvelables au moins une fois l'an. Le crédit doit servir au financement des besoins généraux de la SIQ. Au 31 mars 2013, le taux préférentiel est de 3,0% (2012: 3,0%). Le solde de la marge de 200,0 millions de dollars au 31 mars 2013 est nul (2012: nul) ainsi que le solde de la marge de 10,0 millions de dollars (2012: nul).

14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2013	2012
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	45 204	53 974
Réseau de la santé et des services sociaux	828	1 244
Autres	158 705	135 437
	204 737	190 655

15. REVENUS REPORTÉS

	2013	2012 (retraité)
Loyers		
Entités sous contrôle commun		
Ministères et organismes	7 335	24 776
Réseau de la santé et des services sociaux	889	1 010
Autres	2 794	2 470
Contributions		
Entités sous contrôle commun		
Réseau de la santé et des services sociaux	101 012	103 953
Autres	1 005	994
Apports reportés relatifs aux plus-values - Réseau de la santé et des services sociaux	65 871	71 042
	178 906	204 245

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

16. IMMEUBLES

	Terrains	Bâtiments	Immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition	Réparations majeures	2013	2012
Coût des immobilisations						
Solde au début	229 249	4 129 470	28 406	261 144	4 648 269	4 506 429
Acquisitions	5 913	34 864	–	39 929	80 706	166 245
Dispositions	(2 014)	(2 813)	–	(356)	(5 183)	(24 405)
Solde à la fin	233 148	4 161 521	28 406	300 717	4 723 792	4 648 269
Amortissement cumulé						
Solde au début	–	1 152 852	11 007	55 314	1 219 173	1 099 576
Amortissement	–	108 445	1 027	17 164	126 636	123 532
Incidence des dispositions	–	(2 143)	–	(357)	(2 500)	(3 935)
Solde à la fin	–	1 259 154	12 034	72 121	1 343 309	1 219 173
Valeur nette comptable	233 148	2 902 367	16 372	228 596	3 380 483	3 429 096

Le total des immobilisations inclut des terrains cédés par baux emphytéotiques pour un montant de 9,0 millions de dollars (2012: 9,1 millions de dollars).

Les acquisitions s'élèvent à 80,6 millions de dollars (2012: 166,2 millions de dollars), dont un montant de 71,1 millions de dollars correspond à un transfert de

travaux en cours (2012: 160,6 millions de dollars). Les dispositions s'élèvent à 5,2 millions de dollars (2012: 24,4 millions de dollars), dont un montant de 2,5 millions de dollars représente un transfert aux immeubles destinés à la vente (2012: 21,6 millions de dollars). Un montant de 10,6 millions de dollars était impayé au 31 mars 2013 (2012: 15,0 millions de dollars).

17. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Améliorations locatives	Équipement	Mobilier et équipement en location	Développements de systèmes informatiques	2013	2012
Coût des immobilisations						
Solde au début	49 392	33 823	43 957	10 637	137 809	189 142
Acquisitions	1 284	1 978	–	4 277	7 539	22 858
Dispositions	(43)	(157)	–	–	(200)	(74 191)
Solde à la fin	50 633	35 644	43 957	14 914	145 148	137 809
Amortissement cumulé						
Solde au début	22 040	27 754	41 424	1 702	92 920	88 537
Amortissement	4 223	2 138	1 060	1 001	8 422	8 474
Incidence des dispositions	(42)	(136)	–	–	(178)	(4 091)
Solde à la fin	26 221	29 756	42 484	2 703	101 164	92 920
Valeur nette comptable	24 412	5 888	1 473	12 211	43 984	44 889

Des développements de systèmes informatiques au coût de 3,9 millions de dollars sont en voie de réalisation au 31 mars 2013 (2012: 0,8 million de dollars) et ne sont pas amortis.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

18. FRAIS CAPITALISÉS AUX TRAVAUX EN COURS*Au cours de l'exercice, les frais suivants ont été capitalisés aux travaux en cours :*

	2013	2012
Frais généraux et administratifs spécifiquement imputables aux projets en cours de construction (note 25)	15 315	14 303
Intérêts (note 23)	2 160	1 788
	17 475	16 091

19. CAPITAL-ACTIONS

Les actions de la SIQ sont détenues par le ministre des Finances et de l'Économie.

	2013	2012
Autorisé:		
300 000 actions d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
Émis et payé:		
90 001 actions	90 001	90 001

20. EXCÉDENT CUMULÉ

	2013	2012
Excédent cumulé	459 055	439 671
Portion de l'excédent cumulé liée à un non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux*	169 664	143 818
Excédent cumulé résiduel	289 391	295 853

* Les revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux, établis annuellement en fonction d'un CT avec le réseau de la santé et des services sociaux, sont constatés sur une période de 15 ans alors que les charges correspondantes, qui sont liées principalement à l'amortissement des immobilisations et de charges d'intérêts, sont réparties sur une période supérieure, ce qui entraîne un non-appariement des revenus et des charges.

L'excédent cumulé lié au non-appariement des revenus de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux est lié aux charges futures rattachées à ces immobilisations.

Également, compte tenu de la nature même des actifs générant ces charges, la Société est à évaluer la nature même des actifs générant ces charges ainsi que la problématique reliée au financement des immobilisations de la clientèle du réseau de la santé et des services sociaux et proposera à moyen terme une solution à chacun des intervenants impliqués. Cette solution pourrait avoir notamment comme impact de modifier dans les années futures les postes suivants aux états financiers : « Immeubles » et « Amortissement ».

21. REVENUS D'INTÉRÊTS

	2013	2012
Créances		
Liées aux aménagements	8 838	9 027
Liées aux projets d'établissement	528	689
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	6 527	8 131
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	475	663
Autres	576	858
	16 944	19 368

22. FRAIS D'EXPLOITATION DES IMMEUBLES

	2013	2012
Exploitation	95 396	96 320
Salaires, autres coûts directs et frais généraux imputables à l'exploitation des immeubles (note 25)	37 977	35 851
Conservation	2 006	1 986
Amortissement des réparations majeures	17 164	14 701
Frais de relocalisation	1 449	2 031
	153 992	150 889

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

23. FRAIS FINANCIERS

	2013	2012
Charges d'intérêts :		
Dettes à long terme		
Entités sous contrôle commun – ministères et organismes	117 063	115 061
Autres	30 910	33 431
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	2 212	2 331
Amortissement des frais reportés liés aux dettes à long terme (note 3)		
Entités sous contrôle commun – ministères et organismes	–	980
Autres	–	13
Emprunts temporaires		
Entités sous contrôle commun – ministères et organismes	2 158	5 254
Autres	4 744	4 688
Autres	47	130
	157 134	161 888
Moins :		
Intérêts capitalisés aux autres immobilisations corporelles et aux travaux en cours (notes 17 et 18)	2 160	2 309
Intérêts imputés aux résultats sous les frais généraux et administratifs	1 043	861
	3 203	3 170
	153 931	158 718

24. AMORTISSEMENT

	2013	2012
Immeubles	126 268	123 478
Autres immobilisations corporelles	8 422	8 474
	134 690	131 952
Moins :		
Amortissement imputé aux résultats sous les frais généraux et administratifs et frais d'exploitation des immeubles	18 208	15 775
	116 482	116 177

25. FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS – NET

	2013	2012
Salaires et avantages sociaux	58 499	58 161
Frais des locaux occupés par la SIQ	5 937	5 721
Autres dépenses administratives	8 823	8 317
	73 259	72 199
Moins :		
Frais capitalisés aux travaux en cours (note 18)	15 315	14 303
Frais imputés à l'exploitation des immeubles (note 22)	37 977	35 851
Frais imputés aux aménagements et autres services offerts aux clients	1 391	1 976
Frais imputés aux coûts relatifs aux honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	7 726	8 471
	62 409	60 601
	10 850	11 598

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

26. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**Régimes de retraite**

Les membres du personnel de la SIQ participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) ou au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) administrés par un organisme du gouvernement du Québec. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la SIQ pour le RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale cotisable et celui pour le RRPE, le RRF et le RRAS est demeuré identique à 12,30 %.

Les cotisations de la SIQ imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 3,2 millions de dollars (2012: 3,2 millions de dollars). Les obligations de la SIQ à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Obligations relatives aux congés de maladie

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Les hypothèses économiques à long terme utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des obligations sont les suivantes :

	2013	2012
Taux de croissance de la rémunération	3,25%	3,25%
Taux d'actualisation	3,45%	3,61%
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	Entre 9 et 13 ans	Entre 9 et 13 ans

Provision pour congés de maladie et vacances

	Maladie	Vacances	2013	2012
Solde au début	6 083	5 464	11 547	11 341
Montants transférés*	-	-	-	(713)
Charge de l'exercice	2 353	5 246	7 599	6 922
	8 436	10 710	19 146	17 550
Moins :				
Prestations versées au cours de l'exercice	2 109	5 167	7 276	6 003
Solde à la fin	6 327	5 543	11 870	11 547

* Les montants transférés représentent les vacances et les maladies à payer à la suite de transferts d'employés entre la SIQ et le gouvernement du Québec.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

**27. CONSOLIDATION PROPORTIONNELLE
DE LA SOCIÉTÉ BON PASTEUR (S.E.N.C.)**

Au 31 mars 2013, la quote-part de chacun des éléments de la Société Bon Pasteur (s.e.n.c.) comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

	2013	2012
Actif	17 790	17 899
Passif	10 092	10 913
Capitaux propres	7 698	6 986
Produits	3 176	2 961
Charges	2 464	2 505
Bénéfice net	712	456

28. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Les produits d'aménagements et autres services offerts aux clients proviennent d'opérations conclues avec les ministères et organismes clients.

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus ainsi que dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la SIQ est apparentée avec tous les ministères, les fonds spéciaux, les agences de la santé et des services sociaux, les établissements et les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec.

La SIQ n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

29. INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la SIQ au risque de crédit.

La SIQ évalue la condition financière de ses clients autres que ministères et organismes et autres que réseau de la santé et des services sociaux sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. La SIQ établit une provision pour créances irrécouvrables en tenant compte notamment du risque de crédit de clients particuliers et des tendances historiques. La SIQ ne croit pas être exposée à un niveau de risque significatif à l'égard de ses clients.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SIQ ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. La Société gère ce risque en tenant compte des besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. La Société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes à long terme	92 048	448 802	218 872	1 859 691
Emprunts temporaires	523 154	—	—	—
Charges à payer et frais courus	204 737	—	—	—
	819 939	448 802	218 872	1 859 691

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque: le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Compte tenu que la SIQ n'effectue aucune opération en devises étrangères et ne détient pas de placements négociés sur un marché, elle est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et passifs financiers, mais comme la SIQ a l'intention de conserver ses créances aux aménagements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts temporaires et ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu, elle est peu exposée à ce risque.

La SIQ est exposée au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts temporaires à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

À la date de l'état de la situation financière, le portrait relatif aux taux d'intérêt de la SIQ se détaille comme suit:

	(Valeur comptable)		Total
	Taux d'intérêt fixe	Taux d'intérêt variable	
Actifs financiers			
Créances liées aux aménagements	201 042	-	201 042
Placement à court terme	450	-	450
Passifs financiers			
Dettes à long terme	2 626 829	-	2 626 829
Emprunts temporaires	-	523 154	523 154

L'effet net tant sur les actifs que sur les passifs financiers, d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 27,8 millions de dollars l'excédent annuel.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 MARS 2013 (suite)

(Tous les chiffres des tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

30. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**Contrats de location-exploitation**

Les paiements minimaux exigibles en vertu des baux de location-exploitation se détaillent comme suit :

Exercice	
2014	300 552
2015	262 543
2016	226 152
2017	203 180
2018	162 980
2019 et suivants	792 472
	1 947 879

Projets de construction et d'aménagement

Au 31 mars 2013, des travaux et des honoraires externes reliés à des projets de construction et d'aménagement ont fait l'objet d'engagements contractuels totalisant 166,9 millions de dollars (2012 : 138,7 millions de dollars).

31. ÉVENTUALITÉS**Litiges**

Des poursuites judiciaires et des réclamations contre la SIQ, au montant de 35,5 millions de dollars, sont en cours à la date de préparation des états financiers. La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des déboursés qui pourraient découler de ces litiges et elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la SIQ.

Environnement

Les activités de la SIQ sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Amiante

Les immeubles de la SIQ construits avant 1985 sont susceptibles de contenir de l'amiante. La présence d'amiante dans un immeuble n'implique cependant pas l'obligation de désamiantage immédiat. En effet, comme ce matériau est généralement encapsulé, il ne présente pas de risques tant et aussi longtemps qu'une intervention qui aurait pour effet d'altérer cette couche protectrice n'est pas réalisée. Ainsi, les travaux d'entretien et de réparation sont généralement assurés au moyen d'activités qui n'impliquent pas nécessairement l'enlèvement de l'amiante. La sécurité de ses travailleurs, des occupants de l'immeuble et de la population en général guide la SIQ dans sa décision de procéder à l'enlèvement

de l'amiante. Quant aux interventions importantes qui requièrent l'enlèvement de l'amiante, elles sont planifiées au moment où les changements technologiques ou l'état de l'immeuble les justifient.

Terrains contaminés

La SIQ possède également des terrains contaminés. Un passif environnemental relatif aux coûts de réhabilitation des terrains contaminés est comptabilisé, à l'exception des terrains se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, lorsqu'il est probable que la SIQ en assumera la responsabilité, dans la mesure où le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Quant aux terrains contaminés se rapportant au réseau de la santé et des services sociaux, les pertes qui pourraient découler de ce passif éventuel seront assumées par les locataires en vertu de baux signés par la SIQ.

La direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée relativement à ces éléments.

**32. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS
À LA DATE DU BILAN**

Le 5 avril 2013, la SIQ a convenu d'une entente de principe avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour le transfert de la filiale 9227 9702 Québec Inc. Ce transfert, prévu au plus tard le 28 juin 2013, se fera à la valeur comptable de la filiale qui sera établie au 28 juin 2013.

De plus, le 26 avril 2013, la SIQ s'est entendue pour la vente des actifs immobiliers situés sur la portion Nord du quadrilatère appelé « Îlot Voyageur ». Cette transaction importante, qui doit être conclue au plus tard le 5 juillet 2013, permettra à l'acquéreur de compléter le développement immobilier prévu sur ce site et de revitaliser cette portion de l'Arrondissement Ville-Marie à Montréal.

33. CHIFFRES COMPARATIFS

En plus des changements découlant des modifications comptables, certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

ANNEXE A

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Aux fins de comparaison et d'étalonnage avec le secteur privé, l'information financière est présentée selon le format utilisé dans les exercices antérieurs*

BILAN

Au 31 mars 2013

(en milliers de dollars)
(non audité)

	M/O 2013	RSSS 2013	Total 2013	M/O 2012	RSSS 2012	Total 2012
Actif						
Immeubles	1 667 116	1 713 367	3 380 483	1 668 957	1 760 139	3 429 096
Immeubles destinés à la vente	19 023	2 045	21 068	16 977	4 009	20 986
Autres immobilisations corporelles	42 511	1 473	43 984	42 356	2 533	44 889
Créances						
Liées aux aménagements	201 042	–	201 042	198 192	–	198 192
Liées aux projets établissement	–	42 046	42 046	–	42 687	42 687
Autres	24 056	24 892	48 948	22 723	23 016	45 739
Travaux en cours	252 677	19 739	272 416	146 846	15 219	162 065
Sommes à recevoir de Financement-Québec suite aux transferts de prêts	–	40 682	40 682	–	58 155	58 155
Sommes à recevoir du gouvernement du Québec liées à la dette à long terme	–	23 400	23 400	–	29 440	29 440
Participation dans une entreprise publique	18 668	–	18 668	17 996	–	17 996
Placement temporaire	450	–	450	–	–	–
Stocks	804	–	804	794	–	794
Frais payés d'avance	4 226	–	4 226	4 329	–	4 329
Frais reportés liés aux dettes à long terme	–	–	–	2 773	9 883	12 656
Encaisse	3 349	–	3 349	6 431	–	6 431
Transactions entre les M/O et le RSSS	(14 003)	14 003	–	(13 921)	13 921	–
	2 219 919	1 881 647	4 101 566	2 114 453	1 959 002	4 073 455
Passif						
Dettes à long terme	1 333 378	1 293 451	2 626 829	1 040 177	1 395 628	2 435 805
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	18 546	–	18 546	19 583	–	19 583
Emprunts temporaires	427 470	95 684	523 154	600 913	87 606	688 519
Charges à payer et frais courus	166 339	38 398	204 737	151 738	38 917	190 655
Revenus reportés	11 134	167 772	178 906	28 240	176 005	204 245
Chèques en circulation moins encaisse	–	338	338	–	4 976	4 976
	1 956 867	1 595 643	3 552 510	1 840 651	1 703 132	3 543 783
Avoir de l'actionnaire						
Capital-actions	80 001	10 000	90 001	80 001	10 000	90 001
Bénéfices non répartis	183 051	276 004	459 055	193 801	245 870	439 671
	263 052	286 004	549 056	273 802	255 870	529 672
	2 219 919	1 881 647	4 101 566	2 114 453	1 959 002	4 073 455

* Les activités de la SIQ se composent du volet ministères et organismes (M/O) et du volet réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

ANNEXE B

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Aux fins de comparaison et d'étalonnage avec le secteur privé, l'information financière est présentée selon le format utilisé dans les exercices antérieurs*

RÉSULTATS

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en milliers de dollars) (non audités)	M/O 2013	RSSS 2013	Total 2013	M/O 2012	RSSS 2012	Total 2012
Revenus						
Location d'espaces						
Ministères et organismes clients	619 475	–	619 475	602 040	223	602 263
Réseau de la santé et des services sociaux	1 984	137 304	139 288	1 449	140 829	142 278
Autres clients	11 333	10 093	21 426	9 986	11 244	21 230
Stationnements	29 706	–	29 706	28 159	–	28 159
Aménagements et autres services offerts aux clients	53 297	4 058	57 355	58 781	2 229	61 010
Honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	–	7 726	7 726	–	8 471	8 471
Revenu provenant d'une entreprise publique	1 060	–	1 060	–	–	–
Revenus d'intérêts	9 163	7 781	16 944	9 270	10 098	19 368
Gain sur cession d'immeubles	–	852	852	2 057	296	2 353
Autres	425	7 033	7 458	1 216	6 910	8 126
	726 443	174 847	901 290	712 958	180 300	893 258
Charges						
Loyers et taxes d'affaires sur locations	296 075	–	296 075	283 884	–	283 884
Frais d'exploitation des immeubles	151 930	2 062	153 992	148 295	2 594	150 889
Aménagements et autres services offerts aux clients	52 542	3 774	56 316	58 460	1 895	60 355
Frais financiers	73 265	80 666	153 931	72 129	86 589	158 718
Impôts fonciers et taxes d'affaires sur propriétés	79 365	–	79 365	75 080	–	75 080
Coûts relatifs aux honoraires de gestion – réseau de la santé et des services sociaux	–	7 726	7 726	–	8 471	8 471
Amortissement	56 396	60 086	116 482	54 656	61 521	116 177
Frais généraux et administratifs – net	10 850	–	10 850	11 308	290	11 598
Réduction de valeur d'immeubles et d'immeubles destinés à la vente	–	–	–	–	1 636	1 636
Perte sur cession d'immeubles	492	–	492	–	–	–
Perte provenant d'une entreprise publique	–	–	–	5 960	–	5 960
	720 915	154 314	875 229	709 772	162 996	872 768
Bénéfice net	5 528	20 533	26 061	3 186	17 304	20 490

* Les activités de la SIQ se composent du volet ministères et organismes (M/O) et du volet réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).

ATTESTATION DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DES CONTRÔLES INTERNES

Nous avons examiné les états financiers ainsi que le rapport annuel de la Société immobilière du Québec (Société) pour l'exercice clos le 31 mars 2013.

À ces égards, nous avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière pour la Société.

Ainsi, nous avons conçu et fait concevoir sous notre supervision des contrôles pour fournir l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société nous est communiquée par d'autres personnes, en particulier pendant la période où les états financiers et le rapport annuel sont produits et que l'information qui doit être présentée par la Société dans le rapport annuel est enregistrée, traitée et présentée dans les délais prescrits.

Après évaluation, nous attestons que les contrôles conçus sous notre supervision fournissent l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux Normes comptables canadiennes du secteur public.

Le président et chef de la direction par intérim,



Luc Meunier

Nous attestons également qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers ainsi que le rapport annuel ne contiennent pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important, ni n'omettent de fait important devant être déclaré, et ce, pour les exercices visés par ces documents.

Nous attestons enfin qu'à notre connaissance et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le rapport annuel donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux dates de clôture des exercices présentés dans les états financiers et le rapport annuel, ainsi que des résultats de son exploitation pour ces exercices.

Le vice-président Finances,
Contrats et Technologies de l'information,



Éric Thibault, CPA, CA

Québec, le 29 mai 2013

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société Innovatech du Grand Montréal ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M^e Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration



M. Yves Lafrance
Administrateur

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances et de l'Économie

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech du Grand Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état du résultat global, l'état de la variation des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

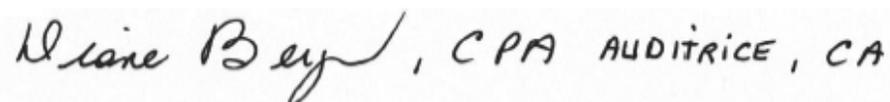
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech du Grand Montréal au 31 mars 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec par intérim,

Handwritten signature of Diane Bergeron in black ink, followed by the text "CPA AUDITRICE, CA".

Diane Bergeron, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 19 juillet 2013

Société Innovatech du Grand Montréal

État de la situation financière

Au 31 mars 2013
(en dollars canadiens)

	31 mars 2013	31 mars 2012
ACTIF		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	4 875 030	4 999 625
Autres éléments d'actifs	20 281	17 827
	4 895 311	5 017 452
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
Passif		
Charges à payer (note 7)	1 205	44 948
Sommes à payer à l'acheteur, sans intérêt	203 593	192 002
	204 798	236 950
Capitaux propres		
Capital-actions (note 8)	232 948 000	232 948 000
Déficit cumulé	(228 257 487)	(228 167 498)
	4 690 513	4 780 502
	4 895 311	5 017 452

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration



Yves Lafrance
Administrateur

Société Innovatech du Grand Montréal

État du résultat global

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en dollars canadiens)

	2013	2012
Produits d'investissement		
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	34 165	31 273
Gain de change	33 647	60 515
	67 812	91 788
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	5 429	21 077
Honoraires de service administratif - Entité sous contrôle commun	128 916	119 660
Assurances	20 601	22 976
Frais de bureau	2 855	3 637
	157 801	167 350
Résultat net et résultat global	(89 989)	(75 562)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

État de la variation des capitaux propres

De l'exercice clos le 31 mars 2013

(en dollars canadiens)

	Capital-actions	Déficit cumulé	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2011	232 948 000	(228 091 936)	4 856 064
Résultat net et résultat global	-	(75 562)	(75 562)
Solde au 31 mars 2012	232 948 000	(228 167 498)	4 780 502
Résultat net et résultat global	-	(89 989)	(89 989)
Solde au 31 mars 2013	232 948 000	(228 257 487)	4 690 513

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

Flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2013
(en dollars canadiens)

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Résultat net	(89 989)	(75 562)
Ajustements pour :		
Gain de change	(29 340)	(60 508)
	(119 329)	(136 070)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Somme à recevoir	-	4 254
Autres éléments d'actif	(2 454)	2 974
Charges à payer	(43 743)	16 859
Sommes à payer à l'acheteur	11 591	192 002
	(153 935)	80 019
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	29 340	60 508
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(124 595)	140 527
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	4 999 625	4 859 098
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin (note 5)	4 875 030	4 999 625
Information supplémentaire		
Intérêts encaissés	35 304	31 378

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Grand Montréal

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

(en dollars canadiens)

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech du Grand Montréal (la Société) est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 33 des lois de 1992 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal (RLRQ, c.S-17.2.0.1). Le siège social de la Société est situé au 413, rue Saint-Jacques, 5^{ième} étage, Montréal, Québec, H2Y 1N9

Compte tenu de la vente de la quasi-totalité de ses placements en mars 2005, les activités de la Société se résument maintenant à la détention passive de placements dans des sociétés en commandite pour le compte d'une autre société.

En vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Base de préparation

a) Déclaration de conformité

Les états financiers sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS)

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 19 juillet 2013.

b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont évalués à la juste valeur.

Les postes aux états de la situation financière sont présentés par ordre de liquidité.

c) Monnaie de présentation

Les états financiers de la Société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et jugements réalisés par la direction

La préparation d'états financiers selon les IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations et hypothèses ainsi que l'exercice du jugement de la part de la direction ayant une incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, passifs, produits et charges pour l'exercice présenté.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme dans les présents états financiers de la Société.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances.

À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme actifs financiers disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme passifs financiers évalués au coût amorti.

Les instruments financiers détenus par la Société sont classés dans les catégories suivantes:

3. Principales méthodes comptables (suite)

Trésorerie	Prêts et créances
Certificats de dépôt	Classés comme actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Prêt à une sociétés en commandite	Prêts et créances
Charges à payer	Passifs financiers évalués au coût amorti
Sommes à payer à l'acheteur	Passifs financiers évalués au coût amorti

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur.

Comptabilisation ultérieure

Au cours des périodes ultérieures, les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat net et présentés distinctement à l'état du résultat global, le cas échéant. Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour ces instruments financiers, leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Dépréciation des actifs financiers

À la fin de chaque exercice, la Société apprécie s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif financier non comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le montant d'une perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable d'une créance et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés de la créance. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net et présentées distinctement à l'état du résultat global. Lorsqu'un événement ultérieur a pour conséquence de diminuer le montant de la perte de valeur, la réduction de la perte de valeur est reprise au résultat net.

Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien.

Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. Les produits d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie » de l'état du résultat global.

Placements et emprunt à long terme

Les placements sous forme de parts de sociétés en commandite sont compensés à l'encontre d'un emprunt d'un montant équivalent puisque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'elle a l'intention de régler le montant au net. Les produits et les charges d'intérêts liés au placement et à l'emprunt, ainsi que les soldes débiteurs et créditeurs qui y sont afférents font également l'objet d'une compensation.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état du résultat global selon la méthode du taux d'intérêt effectif lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction iront à la Société et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires exprimés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges libellés en devises sont, pour leur part, convertis en dollars canadiens selon le taux de change moyen mensuel en vigueur à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont constatés sous la rubrique « Gain de change » de l'état du résultat global.

4. Modifications de normes comptables futures

Un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications aux normes existantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») qui sont obligatoires, mais n'étaient pas encore en vigueur pour la période terminée le 31 mars 2013, n'ont pas été appliquées aux fins de la préparation de ces états financiers. Les normes qui s'appliquent à la Société sont les suivantes :

a) IFRS 9, Instruments financiers

L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39, Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. La norme élimine notamment les catégories existantes de l'IAS 39, soit les placements détenus jusqu'à leur échéance, les actifs disponibles à la vente et les prêts et créances. Lors de la comptabilisation initiale, les actifs financiers seront donc classés dans l'une des deux catégories suivantes : les actifs financiers évalués au coût amorti ou les actifs financiers évalués à la juste valeur. Les gains et pertes résultant de la réévaluation d'actifs financiers évalués à la juste valeur seront comptabilisés en résultat net. Toutefois, dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, l'IFRS 9 prévoit que, lors de la comptabilisation initiale, l'entité a la possibilité de faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global toutes les variations de la juste valeur des placements. Ce choix se fait sur la base de chaque titre. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2015

L'IFRS 9 comprend également des directives s'appliquant au classement et à l'évaluation des passifs financiers. Ces directives sont conformes à celles de l'IAS 39 à l'exception de certains éléments.

b) IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 fournit une source unique de directives sur les évaluations de la juste valeur en remplaçant les directives antérieurement traitées dans les diverses IFRS prises individuellement. Elle clarifie la définition de la juste valeur, établit un cadre d'évaluation de la juste valeur et expose les exigences en matière d'informations à fournir relativement à l'évaluation de la juste valeur. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2013

c) Amendements de l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation, et de l'IFRS 7, Instruments financiers : Informations à fournir

Les amendements de l'IAS 32 précisent qu'une entité a un droit juridiquement exécutoire de compensation si ce droit n'est pas conditionnel à un événement futur et s'il est exécutoire tant dans le cours normal des affaires que dans le cas de défaut. Les amendements apportent également certaines précisions pour déterminer lorsqu'un mécanisme de règlement prévoit un règlement net ou un règlement brut équivalant à un règlement net. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2014.

Les amendements de l'IFRS 7 contiennent de nouvelles exigences de divulgation concernant la compensation d'actifs et de passifs financiers. La norme sera applicable pour l'exercice débutant le 1er avril 2013

La Société n'a pas encore évalué les incidences des normes mentionnées ci-dessus sur ses états financiers ou déterminé si l'application anticipée sera retenue.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 mars 2013	31 mars 2012
Trésorerie	208 888	31 414
Certificats de dépôt, de 0,13 % à 1,15 %, échéant en mai 2013 (0,06 % à 1,10 % en 2012)	4 666 142	4 968 211
	4 875 030	4 999 625

6. Placements et emprunt à long terme

En mars 2005, la Société Innovatech du Grand Montréal a vendu la quasi-totalité de ses placements à long terme. Compte tenu de restrictions applicables à la cession de certains placements dans le portefeuille de la Société, sept titres de participations dans des sociétés en commandite n'ont pu être vendus à l'acheteur. De plus, la Société détient un autre placement sous forme de prêt dont la valeur comptable et la juste valeur sont nulles.

Afin de transférer à l'acheteur le risque de juste valeur et de devise des placements dans les sociétés en commandite, un contrat a été conclu avec ce dernier. Entre autres, le contrat prévoit le paiement par l'acheteur d'un montant correspondant à un intérêt fixe de 5% sur les placements, payable trimestriellement. Également, à l'expiration du contrat en mars 2015, celui-ci prévoit que l'acheteur rachète les placements de la Société à leur valeur comptable.

De plus, la Société a contracté auprès de l'acheteur un emprunt portant intérêt au taux annuel fixe de 5%, payable trimestriellement. Des montants supplémentaires seront prêtés par l'acheteur si des montants doivent être investis par la Société sous forme d'apports de capitaux dans les sociétés en commandite conservées. L'emprunt sera remboursé en partie à même les montants reçus par la Société à l'égard des distributions provenant des sociétés en commandite. L'emprunt est remboursable au plus tard en mars 2015.

Les parts dans les sociétés en commandite et l'emprunt, de même que les produits et les charges d'intérêts et les soldes débiteurs et créditeurs afférents, sont présentés aux états financiers sur la base des montants nets, puisque les critères de compensation énoncés à l'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation* sont respectés.

7. Charges à payer

	31 mars 2013	31 mars 2012
Charges à payer ⁽¹⁾	1 205	44 948

(1) Y compris une somme de 0 \$ due à une entité sous contrôle commun au 31 mars 2013 (34 600 \$ au 31 mars 2012)

8. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 350 000 000 \$.

	31 mars 2013	31 mars 2012
Autorisé :		
3 500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100 \$ chacune		
Émis et payé :		
2 329 480 actions ordinaires	232 948 000	232 948 000

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie

9. Informations concernant le capital

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive. Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir de l'actionnaire. Au 31 mars 2013, l'avoir de la Société a un solde de 4 690 513 \$ (solde de 4 780 502 \$ au 31 mars 2012).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. En cette matière, un contrat avec un acheteur a été conclu tel qu'expliqué à la note 6, pour lequel la société effectue un suivi continu des défaillances. À la date des états financiers, la direction de la Société estime que la qualité de crédit de la contrepartie est bonne.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La Société détient des prêts ayant une juste valeur nulle à la suite de la détérioration de la situation économique des entités concernées.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers. Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de taux d'intérêt, compte tenu que les équivalents de trésorerie sont à court terme et elle est aussi peu exposée au risque lié aux marchés boursiers.

Risque de devise

La Société a investi certaines sommes en devise étrangère, soit le dollar américain. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2013, la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en dollars américains et convertis en dollars canadiens représentent 2 319 619 \$ (2 075 440 \$ au 31 mars 2012). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer le risque de fluctuation du taux de change sur ces éléments. Le contrat avec l'acheteur prévoit des dispositions afin de gérer le risque de devise dans les placements dans des sociétés en commandite entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 6.

En considérant les données citées ci-haut et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation du résultat net de l'ordre de 115 981 \$ en 2013 (103 772 \$ en 2012) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. Le contrat avec un acheteur prévoit des dispositions afin de gérer les liquidités entre la Société et l'acheteur tel que mentionné à la note 6.

Les charges à payer et les sommes à payer à l'acheteur sont payables dans les 30 jours. La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. L'emprunt, tel que décrit à la note 6, fera l'objet d'une compensation à son échéance soit au plus tard en mars 2015.

11. Opérations entre parties liées

En plus des opérations entre parties liées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées selon la même base d'évaluation que si elles n'étaient pas liées, la Société est liée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération individuellement ou collectivement significative avec ces parties liées.

En vertu d'une entente de services, le conseil d'administration a confié la gestion des affaires courantes de la Société à Investissement Québec, une entité sous contrôle commun, laquelle produit une reddition de comptes appropriée et facture des honoraires de service administratif.

12. Engagements d'investissement

Les engagements de la Société envers les sociétés en commandite sont de 167 172 \$ au 31 mars 2013 (168 571 \$ au 31 mars 2012) lesquels seront assumés par l'acheteur en vertu du contrat conclu avec celui-ci.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech du Sud du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport d'activités annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M^e Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration



M. Yves Lafrance
Administrateur

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances et de l'Économie.

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech du Sud du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

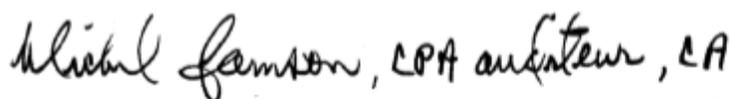
Opinion

A mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech du Sud du Québec au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 15 juillet 2013

Société Innovatech du Sud du Québec

Bilan

Au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIF		
Encaisse	17 854 \$	21 996 \$
Placements temporaires (acceptation bancaire, 1,12 %, échéant en avril 2013)	4 957 872	4 995 220
Placements (note 5)	8 213 996	8 208 088
Frais payés d'avance	1 669	1 669
Taxes à la consommation à recevoir	-	4 725
	13 191 391 \$	13 231 698 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer	1 213 \$	-
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	-	17 113
	1 213	17 113
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 6)	55 500 800	55 500 800
Déficit cumulé	(42 310 622)	(42 286 215)
	13 190 178	13 214 585
	13 191 391 \$	13 231 698 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration



Yves Lafrance
Administrateur

Société Innovatech du Sud du Québec**Résultats et déficit cumulé**

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
Produits nets d'investissement		
Plus-value non réalisée sur les placements	5 908 \$	93 257 \$
Revenus d'intérêts	54 108	51 652
	60 016	144 909
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	10 649	44 522
Honoraires de service administratif - Entité sous contrôle commun	63 762	62 512
Assurances	10 012	10 012
Frais de bureau	-	-
Recouvrement de créances douteuses	-	(23 000)
	84 423	94 046
Bénéfice net (perte nette)	(24 407)	50 863
Déficit cumulé au début	(42 286 215)	(42 337 078)
Déficit cumulé à la fin	(42 310 622) \$	(42 286 215) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Sud du Québec

Flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	(24 407 \$)	50 863 \$
Ajustements pour :		
Plus-value non réalisée sur les placements	(5 908)	(93 257)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Taxes à la consommation à recevoir	4 725	(2 859)
Charges à payer	1 213	-
Charges à payer à une entité sous contrôle commun	(17 113)	(4 436)
	(41 490)	(49 689)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Distribution de capital sur placement	-	327 416
	-	327 416
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(41 490)	277 727
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	5 017 216	4 739 489
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	4 975 726 \$	5 017 216 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	17 854 \$	21 996 \$
Placements temporaires	4 957 872	4 995 220
	4 975 726 \$	5 017 216 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech du Sud du Québec

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech du Sud du Québec est une personne morale de droit public constituée en vertu du chapitre 19 des lois de 1995 et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (RLRQ chapitre S-17.2.2). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à relever la capacité d'innovation technologique sur le territoire décrit à l'annexe A de sa loi constitutive, soit l'ensemble des territoires des organismes municipaux constituant la partie sud de la province de Québec et d'améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme étant une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) - Société de placement du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation des divers renseignements connexes. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placement doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. Il est aussi permis de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Placements

En conformité avec la NOC-18, les placements sont évalués à leur juste valeur. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

Les placements se composent de parts dans une société en commandite ainsi que de prêts et d'actions de sociétés privées. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers audités de cette société au 31 décembre, ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

La juste valeur des prêts est établie selon les techniques d'évaluation sur le marché. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Les actions de sociétés privées sont évaluées selon une technique d'évaluation reconnue sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat et à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Autres passifs financiers

La charge à payer et la charge à payer à une entité sous contrôle commun sont classées dans la catégorie des autres passifs. Sa juste valeur est considérée équivalente à sa valeur comptable en raison de son échéance à court terme.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

3. Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards - IFRS*). Ainsi, la Société a fait le choix d'effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement. De plus, la Société a fait le choix, tel que proposé par le Conseil des normes comptables du Canada, pour les sociétés qui appliquent actuellement la NOC-18 de continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la Partie V du Manuel de l'ICCA - Comptabilité jusqu'à l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Par la suite, la Société appliquera les IFRS.

4. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créances ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment:

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2013
Actifs financiers				
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C.	- \$	- \$	8 213 996 \$	8 213 996 \$
	- \$	- \$	8 213 996 \$	8 213 996 \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie (aucun en 2012).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2012
Actifs financiers				
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C.	- \$	- \$	8 208 088,00 \$	8 208 088
	- \$	- \$	8 208 088,00 \$	8 208 088 \$

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3:

	Placements 2013	Placements 2012
Solde au début de l'exercice	8 208 088 \$	8 442 247 \$
Gains non réalisés compris dans le résultat net	5 908	93 257
Distribution de capital sur placements	-	(327 416)
Solde à la fin de l'exercice	8 213 996 \$	8 208 088 \$

5. Placements

	2013	2012
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C. (8,03 % des parts émises au 31 mars 2013; 13,1 % au 31 mars 2012)	8 213 996 \$	8 208 088 \$
	<u>8 213 996 \$</u>	<u>8 208 088 \$</u>

La Société détient également des placements sous forme de prêts et d'actions de sociétés privées dont la juste valeur est nulle (valeur nulle au 31 mars 2012), compte tenu de l'information disponible à la fin de l'exercice.

6. Capital-actions

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (RLRQ chapitre S-17.2.2), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000\$.

	2013	2012
Autorisé :		
1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100\$ chacune		
Émis et payé :		
555 008 actions ordinaires	55 500 800 \$	55 500 800 \$

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie.

7. Informations concernant le capital

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive. Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir de l'actionnaire. Au 31 mars 2013, l'avoir de la Société a un solde de 13 117 327 \$ (solde de 13 214 585 \$ au 31 mars 2012).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

L'encaisse et les placements temporaires sont détenus dans une institution financière réputée. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de crédit.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers.

La société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 1,07 % à 1,14 % (de 1,04 % à 1,13 % au 31 mars 2012). Les échéances de ces placements étaient de 15 jours à 91 jours.

Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de devise et le risque lié au marché boursier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

La charge à payer est payable dans les 30 jours.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de liquidité.

9. Opérations entres apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M^e Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration



Mme Sylvie Pinonnault
Administrateur

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances et de l'Économie

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

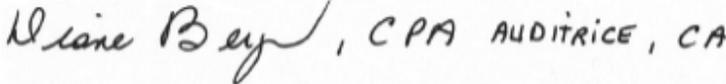
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général du Québec par intérim,



Diane Bergeron, CPA AUDITRICE, CA

Diane Bergeron, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale adjointe

Québec, le 19 juillet 2013

Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

Bilan

Au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIF		
Encaisse	1 467 341 \$	13 987 572 \$
Créances (note 4)	6 142	69 803
Effet à recevoir (note 5)	8 004 653	-
Frais payés d'avance	25 446	20 810
Placements - billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (note 6)	-	5 658 453
Placements (note 7)	19 913 604	13 269 014
Immobilisations corporelles (note 8)	-	5 802
	29 417 186 \$	33 011 454 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer et frais courus	5 004	231 721
	5 004	231 721
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 9)	126 783 096	126 783 096
Déficit cumulé	(97 370 914)	(94 003 363)
	29 412 182	32 779 733
	29 417 186 \$	33 011 454 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration



Sylvie Pinonnault
Administrateur

Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

Résultats et déficit cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
Produits		
Produits des placements	- \$	186 634 \$
Intérêts sur dépôts à vue	151 356	213 536
Honoraires de gestion et autres revenus	-	23 536
Gains matérialisés sur disposition de placements	-	57 511
Plus-values non matérialisées sur les placements BTAA	-	281 894
Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	-	3 395
	151 356	766 506
Charges de fonctionnement		
Traitements et avantages sociaux	71 077	425 871
Services professionnels et contractuels	53 300	40 621
Loyers	10 922	51 171
Déplacements et développement des affaires	9 512	23 280
Frais de bureau	31 941	57 737
Communications	645	6 118
Amortissement des immobilisations corporelles	5 802	6 414
	183 199	611 212
Autres charges		
Créances douteuses	-	200 435
Pertes matérialisées sur disposition de placements	2 895 977	-
(Gain) perte de change net (te)	12 209	(23 490)
Moins-values nettes non matérialisées sur les placements	427 522	7 308 965
	3 335 708	7 485 910
PERTE NETTE	(3 367 551)	(7 330 616)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	(94 003 363)	(86 672 747)
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	(97 370 914) \$	(94 003 363) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

Flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Perte nette	(3 367 551) \$	(7 330 616) \$
Pertes matérialisées (gains matérialisés) sur disposition de placements	2 895 977	(57 511)
Amortissement des immobilisations corporelles	5 802	6 414
Gain (perte) de change net(te)	-	(17 974)
Plus-values non matérialisées sur les placements BTAA	-	(281 894)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	(3 395)
Moins-values non matérialisées sur les placements	427 522	7 308 965
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Créances	63 661	22 752
Frais payés d'avance	(4 636)	10 390
Charges à payer et frais courus	(226 717)	181 467
	(205 942)	(161 402)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition de placements	(20 150 100)	(805 845)
Recouvrement de débiteurs, prêts, contributions remboursables et avances	-	356 573
Produit de disposition de placements	7 835 811	1 841 842
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	5 325
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	(1 479)
	(12 314 289)	1 396 416
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(12 520 231)	1 235 014
Encaisse au début	13 987 572	12 752 558
Encaisse à la fin	1 467 341	13 987 572
Intérêts reçus	160 664 \$	221 736 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Québec et Chaudières-Appalaches

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches est une personne morale de droit public instituée en vertu du chapitre 80 des lois de 1993, et constituée en compagnie à fonds social par l'effet de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (RLRQ, chapitre S-17.4). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) - Société de placement du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance. La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu en vertu des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

Suite au budget du gouvernement du Québec présenté le 20 mars 2012, il a été décidé que la Société sera reconvertie en société de capital mixte public-privé, en partenariat avec Capital régional et coopératif Desjardins. Conformément à cette décision, la Société a disposé au cours de l'exercice de la totalité de son portefeuille d'investissement à Desjardins-Innovatech S.E.C. Au 31 mars 2013, la Société ne détient aucun autre investissement qu'une participation dans Desjardins-Innovatech S.E.C.

2. Principales méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Conversion de devises

Les éléments d'actif ou de passif monétaire sont convertis au cours de change à la date du bilan. Les autres éléments d'actif ou de passif sont convertis au cours d'origine. Les produits libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les gains ou pertes de change sont inclus aux résultats.

Constataion des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits en découlant sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou pertes matérialisés sur disposition de placements sont constatés à l'état des résultats au moment où ils sont réalisés.

Instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placement, doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'encaisse est classé dans la catégorie des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transactions et l'effet à recevoir a été désigné dans cette catégorie. Les créances, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir, sont classés dans la catégorie des prêts et créances et les charges à payer et frais courus sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché. La juste valeur de l'encaisse, des créances et des charges à payer et frais courus est équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur de l'effet à recevoir est établie en tenant compte des modalités contractuelles quant à son encaissement. Ces modalités prévoient que les sommes qui seront encaissables par la Société sont sujettes à un ajustement en fonction du produit de disposition reçu par Desjardins-Innovatech S.E.C. lors de la disposition finale de chacun des placements qui lui ont été cédés par la Société en contrepartie de l'effet à recevoir. La Société encaissera, au moment de la disposition finale de ces placements, les sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C. si celles-ci s'avèrent inférieures à la juste valeur des placements à la date de référence. La Société encaissera 70 % de la plus-value sur les placements correspondants des sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C. si celles-ci s'avéraient supérieures à la juste valeur des placements correspondants à la date de référence. La juste valeur de l'effet à recevoir est donc établie en fonction de la juste valeur de chacun des placements correspondants à la date des états financiers, laquelle est établie de la manière décrite à la méthode comptable « Placements » ci-après.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Intérêts sur dépôts à vue » de l'état des résultats.

Placements

En conformité avec la NOC-18, les placements sont évalués à leur juste valeur. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

a) Titres de participation

Les titres de participation contiennent des parts dans une société en commandite, des actions ordinaires et des actions privilégiées. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers audités de cette société au 31 décembre, ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur. La juste valeur des titres des actions ordinaires d'entreprises publiques cotés à une bourse reconnue est déterminée selon le cours acheteur de la bourse à la date du bilan. Lorsque les titres ne sont pas cotés à une bourse reconnue, ou lorsque exceptionnellement le cours de la bourse ne reflète pas adéquatement la juste valeur des titres, ceux-ci sont évalués selon des méthodes d'évaluation appropriées telles la référence à des transactions sans lien de dépendance ou à des offres d'achat, l'analyse de ratios portant sur des entreprises comparables ou l'actualisation des flux monétaires libres, en s'appuyant sur des observations et sur des hypothèses raisonnables et en tenant compte de tous les facteurs pouvant avoir un impact significatif sur la juste valeur.

b) Débentures et prêts

La juste valeur des débentures et des prêts est déterminée par l'actualisation des flux monétaires futurs à un taux reflétant le niveau de risque actuel de chacun des titres. La juste valeur ainsi déterminée s'appuie sur des hypothèses raisonnables sur les flux monétaires anticipés et sur le taux actuel d'intérêt du marché pour des ententes ayant des conditions et des échéances similaires.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile prévue suivantes:

Équipement de bureau	4 ans
Équipement et matériel informatique	3 ans
Mobilier	6 ans

3. Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards - IFRS*). Ainsi, la Société a fait le choix d'effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement. De plus, la Société a fait le choix, tel que proposé par le Conseil des normes comptables du Canada, pour les sociétés qui appliquent actuellement la NOC-18 de continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la Partie V du Manuel de l'ICCA - Comptabilité jusqu'à l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2013. Par la suite, la Société appliquera les IFRS.

4. Créances

	2013	2012
Intérêts à recevoir sur les placements	200 435 \$	200 435 \$
Moins : provision pour créances douteuses	(200 435)	(200 435)
	- \$	- \$
Taxes à la consommation à recevoir	4 635 \$	- \$
Autres recevables	1 507	69 803
	6 142 \$	69 803 \$

5. Effet à recevoir

L'effet à recevoir résulte de la cession par la Société à Desjardins-Innovatech S.E.C. de certains placements de son portefeuille d'investissement le 25 octobre 2012 (date de référence). L'effet à recevoir ne porte pas intérêt et est encaissable au rythme de la disposition finale par Desjardins-Innovatech S.E.C. de chacun des placements composant ce portefeuille d'investissement.

Les sommes qui seront encaissables par la Société sont sujettes à un ajustement en fonction du produit de disposition reçu par Desjardins-Innovatech S.E.C. lors de la disposition finale de chacun ces placements. En conséquence, la Société encaissera au moment de ces dispositions finales :

- les sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C., si celles-ci s'avéraient inférieures à la juste valeur des placements correspondants à la date de référence;
- 70 % de la plus-value sur les placements si les sommes reçues par Desjardins-Innovatech S.E.C. si celles-ci s'avéraient supérieures à la juste valeur des placements correspondants à la date de référence.

Au 31 mars 2013, une augmentation de la valeur de l'effet à recevoir de 108 974 \$ a été comptabilisée.

6. Placements - billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Au cours de l'exercice, la Société a cédé les placements détenus dans des billets à terme adossés à des actifs. Le produit de disposition correspond à la valeur comptable de ces placements au 31 mars 2012, de sorte que cette disposition n'a engendré aucun gain ou perte aux résultats de l'exercice.

7. Placements

	2013	2012
Actions ordinaires		
Entreprises privées	-	1 427 160
Entreprises publiques	-	7 346 055
Titres convertibles en actions ordinaires		
Actions privilégiées	-	2 490 499
Débiteures et prêts	-	600 000
Titres non convertibles		
Actions privilégiées	-	1 250 000
Débiteures et prêts	-	155 300
Parts dans une société en commandite		
Desjardins-Innovatech S.E.C. (27 591 832 parts correspondant à 19,4 % des parts émises)	19 913 604	-
	19 913 604 \$	13 269 014 \$

Au cours de l'exercice, la Société a réalisé les opérations suivantes à l'égard de ses placements :

- elle a acquis une participation dans la société en commandite Desjardins-Innovatech S.E.C. en contrepartie de 20 150 000 \$ en espèces;

- elle a cédé à Desjardins-Innovatech S.E.C. des placements en actions ordinaires, en titres convertibles en actions ordinaires et en titres non convertibles d'une juste valeur de 8 767 680 \$ en contrepartie de 872 001 \$ en espèces et d'un effet à recevoir de 7 895 679 \$ (voir note 6). Une perte matérialisée de 3 251 334 \$ a été comptabilisée à l'état des résultats au moment de la disposition.

8. Immobilisations corporelles

	2013		2012	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
Équipement de bureau	15 960 \$	15 960 \$	- \$	142 \$
Équipement et matériel informatique	84 253	84 253	-	5 630
Mobilier	108 853	108 853	-	30
	209 066 \$	209 066 \$	- \$	5 802 \$

9. Capital-actions

La Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a notamment pour objet de permettre à la Société de continuer son existence et d'être dotée d'un fonds social autorisé de 150 000 000 \$, lequel est divisé en 1 500 000 actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune. Toutes les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, aucune nouvelle action n'a été émise.

	2013	2012
Autorisé :		
1 500 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100\$ chacune		
Émis et payé :		
1 267 830 actions ordinaires	126 783 096 \$	126 783 096 \$

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie.

10. Gestion du capital

La Société gère son capital, lequel est composé de l'avoir des actionnaires, de manière à s'assurer que celui-ci soit suffisant pour son fonctionnement et lui permettre de réaliser ses actifs tout en maximisant le rendement pour son actionnaire unique, le gouvernement du Québec. La Société structure son capital en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et n'est soumise à aucune exigence imposée par des autorités réglementaires concernant son capital.

11. Opérations entres apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

12. Instruments financiers

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Les instruments financiers qui pourraient affecter la Société à un risque de crédit se composent principalement de l'encaisse et de l'effet à recevoir. L'encaisse est détenue dans une institution financière de premier ordre et, par conséquent, la direction estime que le risque de crédit associé à l'encaisse est minime. Le solde de l'effet à recevoir est géré et analysé périodiquement par la direction afin de détecter toute moins-value. Au 31 mars 2013, la direction estime que le risque de crédit de la Société relatif à cet actif financier est faible.

Risque de devises

La Société a investi certaines sommes en devises, soit le dollar US. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations de taux de change. Au 31 mars 2013, les actifs libellés en dollars US (convertis en dollars canadiens) représentent 55 774 \$ (3 875 785 \$ au 31 mars 2012). La Société n'utilise aucun instrument pour gérer les risques de fluctuation du taux de change.

En considérant les données citées ci-haut au 31 mars 2013 et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une dépréciation ou une appréciation de 5 % de la devise canadienne par rapport à la devise américaine résulterait en une diminution ou une augmentation de la perte nette de l'ordre de 2 789 \$ (193 789 \$ au 31 mars 2012) relativement au risque de devise basé sur le dollar américain.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

La charge à payer est payable dans les 30 jours. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de liquidité.

13. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créances ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

13. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur (suite)

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment:

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2013
Actifs financiers				
Effet à recevoir	- \$	- \$	8 004 653 \$	8 004 653 \$
Placements	-	-	19 913 604	19 913 604
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>27 918 257 \$</u>	<u>27 918 257 \$</u>

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie (aucun en 2012).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2012
Actifs financiers				
Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)	- \$	- \$	5 658 453 \$	5 658 453 \$
Placements	7 346 055	-	5 922 959	13 269 014
	<u>7 346 055 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>11 581 412 \$</u>	<u>18 927 467 \$</u>

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3:

	Effet à recevoir	Placements	2013 Total	2012 Placements et total
Solde au début de l'exercice	- \$	11 581 412 \$	11 581 412 \$	17 473 830 \$
Moins-values nettes non réalisées compris au résultat net	108 974	(910 084)	(801 110)	(4 557 359)
Acquisition	7 895 679	20 150 101	28 045 780	805 845
Disposition	-	(10 907 825)	(10 907 825)	(2 140 904)
Solde à la fin de l'exercice	8 004 653 \$	19 913 604 \$	27 918 257 \$	11 581 412 \$

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2012 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2013.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société Innovatech Régions ressources ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

La Société reconnaît qu'elle a la responsabilité de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière, et il a approuvé les états financiers.

Le vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion.



M^c Pierre B. Lafrenière
Président du conseil d'administration



M. Yves Lafrance
Administrateur

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances et de l'Économie

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Innovatech Régions ressources, qui comprennent le bilan au 31 mars 2013, l'état des résultats et du déficit cumulé et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

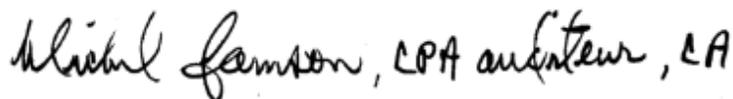
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société Innovatech Régions ressources au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 15 juillet 2013

Société Innovatech Régions ressources

Bilan

Au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIF		
Encaisse	27 028 \$	54 003 \$
Placement temporaire (acceptation bancaire, 1,13 %, échéant en avril 2013)	6 197 318	6 191 862
Placements (note 5)	18 466 425	18 453 201
Frais payés d'avance	7 298	7 686
Taxes à la consommation à recevoir	3 910	1 525
	24 701 979 \$	24 708 277 \$
PASSIF ET AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Passif		
Charges à payer	9 566 \$	- \$
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	-	17 114
	9 566	17 114
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions (note 6)	51 250 000	51 250 000
Déficit cumulé	(26 557 587)	(26 558 837)
	24 692 413	24 691 163
	24 701 979 \$	24 708 277 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Pierre-B. Lafrenière
Président du conseil
d'administration



Yves Lafrance
Administrateur

Société Innovatech Régions ressources

Résultats et déficit cumulé

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
Produits nets d'investissement		
Plus-value (moins-value) non réalisée sur les placements	13 224 \$	209 895 \$
Revenus d'intérêts	68 311	59 872
	81 535	269 767
Charges de fonctionnement		
Services professionnels et contractuels	7 739	2 704
Honoraires de service administratif - Entité sous contrôle commun	63 762	62 512
Assurances	8 784	8 784
Autres charges	-	3
	80 285	74 003
Bénéfice net	1 250	195 764
Déficit cumulé au début	(26 558 837)	(26 754 601)
Déficit cumulé à la fin	(26 557 587) \$	(26 558 837) \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Régions ressources

Flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net	1 250 \$	195 764 \$
Moins-value (plus-value) non réalisée sur les placements	(13 224)	(209 895)
Variation des actifs et des passifs liés à l'exploitation :		
Taxes à la consommation à recevoir	(2 385)	341
Frais payés d'avance	388	-
Charges à payer	9 566	-
Charge à payer à une entité sous contrôle commun	(17 114)	(4 436)
	(21 519)	(18 226)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Distribution de capital sur placement	-	736 455
	-	736 455
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(21 519)	718 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	6 245 865	5 527 636
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	6 224 346 \$	6 245 865 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie		
Encaisse	27 028	54 003
Placements temporaires	6 197 318	6 191 862
	6 224 346 \$	6 245 865 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société Innovatech Régions ressources

Notes complémentaires

Au 31 mars 2013

1. Statuts constitutifs et nature des activités

La Société Innovatech Régions ressources est une personne morale de droit public constituée en vertu de la loi qui la régit, soit la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (RLRQ chapitre S-17.5). La Société a pour mission de promouvoir et de soutenir les initiatives propres à accroître la capacité d'innovation technologique sur le territoire déterminé dans sa loi constitutive et à améliorer ainsi la compétitivité et la croissance économique du Québec.

La Société se définit comme une société de placement, au sens de la note d'orientation 18 (NOC-18) - Société de placement du Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA), plus précisément comme un organisme de capital de risque, c'est-à-dire que ses engagements d'investissement sont pris sous forme de placements spéculatifs dans des sociétés présentant de fortes probabilités de croissance.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État, et, par conséquent, n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada.

2. Principales méthodes comptables

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses, notamment dans l'établissement de la juste valeur des instruments financiers. Ces estimations et ces hypothèses ont une incidence sur la comptabilisation des éléments d'actif et de passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuel à la date des états financiers, sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de l'exercice, ainsi que sur la présentation de divers renseignements connexes. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la juste valeur des placements. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, et l'incidence serait alors constatée dans les états financiers de l'exercice futur concerné.

Classement et évaluation des instruments financiers

Les instruments financiers, autres que les placements détenus par une société de placement doivent être classés en fonction de leurs caractéristiques, de l'intention de la direction ou du choix de la catégorie dans certaines circonstances. À leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés soit comme détenus à des fins de transaction, comme détenus jusqu'à leur échéance, comme disponibles à la vente ou comme prêts et créances, tandis que les passifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction ou comme autres passifs financiers. La norme permet aux entités de désigner irrévocablement, à leur comptabilisation initiale, tout actif ou passif financier comme un instrument détenu à des fins de transaction.

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur. Le cas échéant, tout écart entre la juste valeur et la contrepartie en trésorerie est comptabilisé immédiatement aux résultats, à moins de répondre aux critères de comptabilisation d'un autre type d'actif ou de passif.

Au cours des périodes ultérieures, les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à leur juste valeur; les gains et les pertes sont comptabilisés aux résultats. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur; les gains et pertes non réalisés qui en résultent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération entre des parties non liées agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence, dans le cours normal des affaires. La meilleure indication de la juste valeur est le cours du marché.

La Société n'a classé aucun instrument financier comme actifs financiers disponibles à la vente. Par conséquent, le résultat étendu ne diffère pas du résultat net.

Placements

En conformité avec la NOC-18, les placements sont évalués à leur juste valeur. La valeur de réalisation des placements pourrait varier de façon importante par rapport à la juste valeur à la suite de changements dans les conditions du marché.

Les placements se composent de parts dans une société en commandite ainsi que d'un prêt et d'actions d'une société privée. La juste valeur des parts dans la société en commandite est basée sur les états financiers audités de cette société au 31 décembre, ajustée des opérations importantes de cette dernière pendant la période de décalage qui, à titre de société de placement, est évaluée à la juste valeur.

La juste valeur du prêt est établie selon les techniques d'évaluation sur le marché. Les hypothèses significatives prises en compte dans l'établissement de la juste valeur peuvent inclure le taux d'actualisation ou de capitalisation, le taux d'escompte, le taux de rendement et la pondération des résultats prévisionnels.

Les actions d'une société privée sont évaluées selon une technique d'évaluation reconnue sur le marché comprenant, principalement, la référence à une offre d'achat et à des transactions sans lien de dépendance et à l'actualisation des flux de trésorerie.

Autres passifs financiers

La charge à payer et la charge à payer à une entité sous contrôle commun sont classées dans la catégorie des autres passifs. Leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus à des fins de transaction et leur juste valeur est considérée équivalente à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés sous la rubrique « Revenus d'intérêts » de l'état des résultats.

3. Modifications futures de normes comptables

Normes internationales d'information financière

Les entreprises ayant une obligation d'information du public seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards - IFRS*). Ainsi, la Société a fait le choix d'effectuer un passage vers un ensemble unique de normes reconnues mondialement. De plus, la Société a fait le choix, tel que proposé par le Conseil des normes comptables du Canada, pour les sociétés qui appliquent actuellement la NOC-18 de continuer d'appliquer les normes canadiennes actuelles de la Partie V du Manuel de l'ICCA - Comptabilité jusqu'à l'exercice ouvert le 1^{er} avril 2014. Par la suite, la Société appliquera les IFRS.

4. Hiérarchie des évaluations à la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier pour lequel une donnée importante non observable a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1

La juste valeur est fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif.

Niveau 2

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent des titres de créances ayant un prix coté négocié moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières.

Niveau 3

La juste valeur repose sur des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

Le tableau qui suit présente la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, classés selon la hiérarchie d'évaluation décrite précédemment:

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2013
Actifs financiers				
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C.	- \$	- \$	18 466 425 \$	18 466 425 \$
	- \$	- \$	18 466 425 \$	18 466 425 \$

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie (aucun en 2012).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur 2012
Actifs financiers				
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C.	- \$	- \$	18 453 201 \$	18 453 201 \$
	- \$	- \$	18 453 201 \$	18 453 201 \$

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3:

	Placements 2013	Placements 2012
Solde au début de l'exercice	18 453 201 \$	18 979 761 \$
Gains (pertes) non réalisés compris dans le résultat net	13 224	209 895
Distribution de capital sur placement	-	(736 455)
Solde à la fin de l'exercice	18 466 425 \$	18 453 201 \$

5. Placements

	2013	2012
Placement dans Desjardins - Innovatech S.E.C. (18,07 % des parts émises au 31 mars 2013; 29,5 % au 31 mars 2012)	18 466 425 \$	18 453 201 \$

La Société détient également un placement sous forme de prêt et d'actions d'une société privée dont la juste valeur est nulle (valeur nulle au 31 mars 2012), compte tenu de l'information disponible à la fin de l'exercice.

6. Capital-actions

En vertu de la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources (RLRQ chapitre S-17,5), la Société est dotée d'un fonds social autorisé de 100 000 000\$.

	2013	2012
Autorisé :		
1 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 100\$ chacune		
Émis et payé :		
512 500 actions ordinaires	51 250 000 \$	51 250 000 \$

Les actions du fonds social de la Société font partie du domaine de l'État et sont attribuées au ministre des Finances et de l'Économie.

7. Informations concernant le capital

La Société gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive. Aux fins de la gestion du capital, le capital de la Société est constitué de l'avoir de l'actionnaire. Au 31 mars 2013, l'avoir de la Société a un solde de 24 692 413 \$ (solde de 24 691 163 \$ au 31 mars 2012).

La Société n'est assujettie à aucune exigence en matière de capital formulée par une source externe. Le surplus, s'il en est, est conservé par la Société à moins que le gouvernement n'en décide autrement.

8. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

Le risque de crédit est principalement associé aux pertes que la Société pourrait subir ou aux coûts qu'elle pourrait être obligée d'engager en raison de l'incapacité d'un tiers à honorer ses engagements financiers.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

L'encaisse et les placements temporaires sont détenus dans une institution financière réputée. Par conséquent, la direction juge que la Société est peu exposée au risque de crédit.

Risques de marché

Ces risques comprennent le risque de taux d'intérêt, le risque de devise et le risque lié aux marchés boursiers.

La Société gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif réalisé sur les placements temporaires durant l'exercice varie de 1,08 % à 1,14 % (de 1,04 % à 1,12 % au 31 mars 2012). Les échéances de ces placements étaient de 38 à 90 jours.

Les activités de la Société sont peu influencées par le risque de devise et le risque lié au marché boursier.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est associé à la capacité de la Société à réunir les fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers. L'objectif de la gestion des liquidités vise à garantir l'accès à des fonds en temps opportun et de façon optimale.

La charge à payer est payable dans les 30 jours.

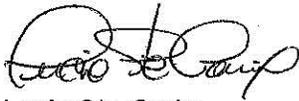
La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant. Par conséquent, la direction juge qu'elle est peu exposée au risque de liquidité.

9. Opérations entres apparentés

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées dans les états financiers et qui sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Société nationale de l'amiante ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Les méthodes ou pratiques comptables utilisées sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.



Lucie Ste-Croix

Présidente du conseil d'administration

Québec, le 28 juin 2013

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**

De l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
REVENUS	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
CHARGES			
Frais administratifs	1 000	482	711
Services professionnels	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>871</u>
	<u>1 000</u>	<u>482</u>	<u>1 582</u>
DÉFICIT ANNUEL	(1 000)	(482)	(1 582)
DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT	<u>(158 323 582)</u>	<u>(158 323 582)</u>	<u>(158 322 000)</u>
DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN	<u>(158 324 582) \$</u>	<u>(158 324 064) \$</u>	<u>(158 323 582) \$</u>

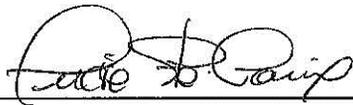
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse	44 418 \$	44 936 \$	45 418 \$
	<u>44 418</u>	<u>44 936</u>	<u>45 418</u>
PASSIFS	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>44 418</u>	<u>44 936</u>	<u>45 418</u>
CAPITAL-ACTIONS (note 4)	<u>158 369 000</u>	<u>158 369 000</u>	<u>158 369 000</u>
DÉFICIT CUMULÉ	<u>(158 324 582) \$</u>	<u>(158 324 064) \$</u>	<u>(158 323 582) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Lucie Ste-Croix
Présidente du conseil d'administration

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS
 Au 31 mars 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
DÉFICIT ANNUEL	<u>(1 000) \$</u>	<u>(482) \$</u>	<u>(1 582) \$</u>
Variation des immobilisations	-	-	-
Variation des autres actifs non financiers	-	-	-
Diminution des actifs financiers nets	(1 000)	(482)	(1 582)
Actifs financiers nets au début	<u>45 418</u>	<u>45 418</u>	<u>47 000</u>
Actifs financiers nets à la fin	<u>44 418 \$</u>	<u>44 936 \$</u>	<u>45 418 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Au 31 mars 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit annuel	<u>(482) \$</u>	<u>(1 582) \$</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Subventions à recevoir	<u>-</u>	<u>15 000</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>(482)</u>	<u>13 418</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	<u>(482)</u>	<u>13 418</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>45 418</u>	<u>32 000</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>44 936 \$</u></u>	<u><u>45 418 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2013

1. Description de l'entreprise

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec. Elle a été constituée par la *Loi sur la Société nationale de l'amiante* (L.R.Q. c.S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

2. Continuité de l'exploitation

Le 14 décembre 2005, l'Assemblée nationale adoptait, suivant les recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, le projet de *Loi 120* autorisant le gouvernement du Québec à procéder, par décret, à la date, aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera, à la dissolution de la Société ou à sa continuation en personne morale de droit public régi par les dispositions de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies*. Aucun décret n'a été déposé à l'Assemblée nationale à cet effet en date de la préparation de ces états financiers. Dorénavant, le financement de la Société se fera par l'octroi de subventions qui seront négociées sur une base ponctuelle, en fonction des besoins.

3. Principales conventions comptables*Périmètre de consolidation*

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

Impôts sur les bénéfices

Comme la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société est exemptée des impôts sur les bénéfices. Il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

4. Capital-actions**Autorisé**

250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Émis		
158 369 actions ordinaires	<u>158 369 000 \$</u>	<u>158 369 000 \$</u>

D'après la *Loi sur la Société nationale de l'amiante*, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.

Société québécoise d'information juridique

États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Aux fins de la préparation des états financiers, SOQUIJ utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements financiers contenus dans le rapport annuel de gestion concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

SOQUIJ reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de SOQUIJ, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le Conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Claude Paul-Hus
Directeur général



Yves Boulanger
Coordonnateur de la comptabilité

Montréal, le 18 juin 2013

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise d'information juridique, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes afférentes.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise d'information juridique au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Le vérificateur général du Québec par intérim,

Michel Samson, CPA auditeur, CA

Montréal, le 18 juin 2013

États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

État des résultats et de l'excédent cumulé

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	BUDGET	2013	2012
REVENUS PROVENANT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES	14 110 375 \$	13 597 499 \$	13 815 174 \$
COÛT DES PUBLICATIONS ET DES SERVICES (note 4)	9 609 341	9 199 455	8 669 455
MARGE BRUTE	4 501 034	4 398 044	5 145 719
FRAIS GÉNÉRAUX (note 5)	4 477 278	4 189 541	4 420 838
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	23 756	208 503	724 881
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	2 000 000	2 000 000	2 000 000
	2 023 756	2 208 503	2 724 881
EXCÉDENT À VERSER AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (note 6)	-	-	724 881
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	2 023 756 \$	2 208 503 \$	2 000 000 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

État de la situation financière

au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 205 677 \$	4 624 431 \$
Débiteurs	1 731 648	1 894 796
Stocks destinés à la vente	35 959	55 942
	5 973 284	6 575 169
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	2 169 989	2 362 386
Revenus reportés	464 021	646 065
Excédent à verser au gouvernement du Québec	-	724 881
Provision pour congés de maladie (note 8)	1 221 972	1 231 163
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	846 782	603 276
Obligations relatives à un bail	309 730	310 658
	5 012 494	5 878 429
ACTIFS FINANCIERS NETS	960 790	696 740
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	236 081	215 892
Immobilisations corporelles (note 9)	1 011 632	1 087 368
	1 247 713	1 303 260
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	2 208 503 \$	2 000 000 \$
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 11)		
Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.		



M^e Guy Mercier
Président



M^e Isabel J. Schuman
Vice-présidente

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

État de la variation des actifs financiers nets

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	BUDGET	2013	2012
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	23 756 \$	208 503 \$	724 881 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(485 145)	(197 242)	(530 844)
Amortissement des immobilisations corporelles	383 689	272 978	321 465
	(101 456)	75 736	(209 379)
Aquisition de charges payées d'avance	-	(391 903)	(319 990)
Utilisation de charges payées d'avance	-	371 714	311 423
	-	(20 189)	(8 567)
Excédent à verser au gouvernement du Québec	-	-	724 881
VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(77 700)	264 050	(217 946)
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	696 740	696 740	914 686
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	619 040 \$	960 790 \$	696 740 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

État des flux de trésorerie

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	208 503 \$	724 881 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	272 978	321 465
Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(61 874)	(61 874)
Amortissement des obligations relatives à un bail	(928)	(928)
	210 176	258 663
Variation des actifs et des passifs reliés au fonctionnement :		
Placements temporaires	-	2 759 489
Débiteurs	163 148	52 803
Stocks destinés à la vente	19 983	53 439
Créditeurs et charges à payer	(127 365)	232 172
Revenus reportés	(182 044)	(70 483)
Excédent à verser au gouvernement du Québec	(724 881)	(837 586)
Provision pour congés de maladie	(9 191)	91 410
Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés	305 380	-
Charges payées d'avance	(20 189)	(8 567)
	(575 159)	2 272 677
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(156 480)	3 256 221
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(262 274)	(391 502)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(418 754)	2 864 719
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 624 431	1 759 712
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	4 205 677 \$	4 624 431 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse.		
Informations supplémentaires relatives aux flux de trésorerie		
Acquisition d'immobilisations corporelles incluses dans les créditeurs et charges à payer à la fin de l'exercice	83 460 \$	148 492 \$
Revenus d'intérêts reçus	42 952 \$	53 526 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

1. Constitution et objet

La Société québécoise d'information juridique (« SOQUIJ » ou la « Société »), personne morale au sens du Code civil, constituée en vertu de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique* (L.R.Q., chapitre S-20), a pour fonction de promouvoir la recherche, le traitement et le développement de l'information juridique en vue d'en améliorer la qualité et l'accessibilité au profit de la collectivité.

En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (L.R.C. 1985, chapitre 1, 5^e supplément) et de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., chapitre I-3), la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie utile des immobilisations et la provision pour congés de maladie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

REVENUS

Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent.

Les revenus provenant de la prestation de services et des ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

RÉGIMES DE RETRAITE

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, car la Société ne dispose pas des informations nécessaires pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués au coût.

Les actifs financiers se qualifiant comme instruments financiers sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des débiteurs.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Les passifs financiers sont constitués des créiteurs et charges à payer, à l'exclusion des charges sociales et des taxes à payer.

Tous ces instruments financiers ont été évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les placements susceptibles de réalisation relativement rapide, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance.

Stocks destinés à la vente

Le stock de publications est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût de chaque publication comprend les frais directs de conception et de publication (main-d'œuvre, matériel et impression) et les autres frais indirects s'y rapportant.

PASSIFS

Revenus reportés

Les sommes provenant d'abonnements et autres publications sont reportées et virées aux revenus au moment de l'expédition des publications.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Avantages incitatifs relatifs à un bail reportés

Les avantages incitatifs accordés à la Société par le bailleur, en vertu d'un bail à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et amortis de façon linéaire sur la durée de bail.

Obligations relatives à un bail

Les loyers exigibles en vertu d'un contrat de location-exploitation pour la location de locaux administratifs sont imputés à titre de charges de loyer selon une formule linéaire appliquée sur la durée du bail. La différence entre le montant constaté aux résultats et les montants exigibles en vertu du bail est présentée à titre d'obligations relatives à un bail.

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

2. Principales méthodes comptables (suite)

ACTIFS NON FINANCIERS

De par leur nature, les actifs non financiers de la Société sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire selon les périodes suivantes :

— Améliorations locatives	Durée du bail (*)
— Mobilier de bureau	5 ans
— Matériel informatique	3 ans
— Système informatique	7 ans (**)

(*) Les améliorations locatives sont amorties sur la durée du bail, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

(**) Le système informatique est amorti sur une période de sept ans à compter de la date de mise en service. Cette période d'amortissement est basée sur l'estimation de la durée de vie utile du système informatique. Les acquisitions relatives au système informatique sont amorties sur la période résiduelle.

Les projets informatiques en développement seront amortis lorsque leur développement sera terminé et que les projets seront mis en service.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs est inférieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation, le coût de celle-ci est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée. Les moins-values nettes sur immobilisations sont passées en charges dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

3. Modifications aux méthodes comptables

Le 1^{er} avril 2012, conformément aux dispositions transitoires, la Société a adopté les recommandations des chapitres SP 1201 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS remplaçant le chapitre SP 1200 du même nom et SP 3450 INSTRUMENTS FINANCIERS.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 1201, PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les principales modifications sont la présentation d'un nouvel état des gains et pertes de réévaluation ainsi que le fait que l'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

3. Modifications aux méthodes comptables (suite)

SP 3450 INSTRUMENTS FINANCIERS

Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter tous les types d'instruments financiers, incluant les dérivés. Il permet de classer aux fins de l'évaluation les instruments financiers selon une ou l'autre des deux catégories, soit les instruments financiers évalués à la juste valeur, soit les instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement. La variation de la juste valeur sur les instruments financiers évalués à la juste valeur est présentée en tant que gains et pertes de réévaluation jusqu'à la décomptabilisation de ceux-ci. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est contrepassé et un gain ou une perte est constaté dans l'état des résultats. De plus, de nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers sont exigées et sont présentées à la note 12.

En date du 1^{er} avril 2012, la Société a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière, a classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450, a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur et a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

Pour l'application de cette norme, les états financiers des exercices antérieurs n'ont pas été modifiés rétroactivement. Par conséquent, les états financiers des exercices antérieurs ainsi que l'information présentée aux fins de comparaison n'ont pas été retraités.

4. Coût des publications et des services

	BUDGET	2013	2012
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	7 147 768 \$	7 151 138 \$	6 642 837 \$
Honoraires	546 335	524 993	419 666
Publicité	434 930	272 032	285 813
Location d'équipement, entretien et fournitures	381 381	343 038	352 768
Amortissement des immobilisations corporelles	325 769	230 173	261 588
Mise en page et impression	248 943	236 201	187 134
Redevances	187 785	167 660	176 027
Communications et expéditions	173 522	120 156	147 442
Déplacements et frais de représentation	57 900	42 285	49 647
Entrepôt de données électroniques	55 008	43 331	42 112
Documentation	50 000	48 465	45 007
Variation d'inventaire	-	19 983	53 439
Loyer, taxes et assurances	-	-	5 975
	9 609 341 \$	9 199 455 \$	8 669 455 \$

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

5. Frais généraux

	BUDGET	2013	2012
Traitements, avantages sociaux et charges sociales	2 418 588 \$	2 302 454 \$	2 203 180 \$
Loyer, taxes et assurances	1 084 674	1 047 298	1 063 589
Contributions à des organismes	310 000	300 210	463 944
Honoraires	168 150	110 098	181 143
Publicité	164 670	219 706	217 223
Perfectionnement du personnel	114 500	63 792	107 457
Déplacements et frais de représentation	76 750	68 029	64 560
Location d'équipement, entretien et fournitures	74 500	50 786	59 591
Amortissement des immobilisations corporelles	57 920	42 805	59 877
Communications et expéditions	15 000	7 713	11 635
Autres	54 400	38 524	50 513
	4 539 152	4 251 415	4 482 712
Moins: Amortissement des avantages incitatifs relatifs à un bail	(61 874)	(61 874)	(61 874)
	4 477 278 \$	4 189 541 \$	4 420 838 \$

La différence entre le montant de la charge de loyer, déterminée sur une base linéaire, et le montant exigible en vertu du bail est de 928 \$ (2012 : 928 \$), ce qui correspond à l'amortissement des obligations relatives à un bail.

6. Excédent accumulé

En vertu d'une modification de la *Loi sur la Société québécoise d'information juridique* (L.R.Q., chapitre S-20) en vigueur depuis le 1er avril 2012, la Société n'est plus tenue de remettre ses surplus au fonds consolidé et peut les conserver. Avant la modification de cette loi, l'excédent des exercices financiers précédents de la Société devait être versé au Fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec, après constitution d'un fonds de roulement. Ce montant, déterminé par le gouvernement, était fixé à 2 000 000 \$.

7. Crédoiteurs et charges à payer

	2013	2012
Fournisseurs et charges courues	580 482 \$	795 151 \$
Traitements et avantages du personnel	1 412 035	1 399 279
Charges sociales à payer	123 145	115 694
Taxes à payer	54 327	52 262
	2 169 989 \$	2 362 386 \$

8. Provision pour congés de maladie

La Société dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par la Société.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Actuellement, ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à la Société. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Estimations et hypothèses

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes aux 31 mars :

	2013	2012
Taux moyen de croissance de la rémunération incluant l'inflation	2,61 %	2,39 %
Taux d'actualisation pondéré	2,40 %	2,76 %
Durée résiduelle moyenne d'activités des salariés actifs	8 ans	8 ans

Le tableau suivant présente les variations de la provision au cours de l'exercice :

	2013	2012
Solde du début	1 231 163 \$	1 139 753 \$
Charges de l'exercice	126 889	194 291
Prestations versées au cours de l'exercice	(136 080)	(102 881)
Solde à la fin	1 221 972 \$	1 231 163 \$

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

9. Immobilisations corporelles

	Améliorations Locatives	Mobilier de bureau	Matériel informatique	Système informatique	Total
COÛT					
1^{er} avril 2011	634 082 \$	575 985 \$	1 803 280 \$	1 524 150 \$	4 537 497 \$
Acquisitions	82 720	-	190 344	257 780	530 844
Radiations	-	-	(206 502)	-	(206 502)
31 mars 2012	716 802	575 985	1 787 122	1 781 930	4 861 839
Acquisitions	-	15 123	160 679	21 440	197 242
Radiations	-	-	-	-	-
31 mars 2013	716 802 \$	591 108 \$	1 947 801 \$	1 803 370 \$	5 059 081 \$
CUMUL DES AMORTISSEMENTS					
1^{er} avril 2011	232 897 \$	550 292 \$	1 381 559 \$	1 494 760 \$	3 659 508 \$
Acquisitions	47 156	22 582	246 407	5 320	321 465
Radiations	-	-	(206 502)	-	(206 502)
31 mars 2012	280 053	572 874	1 421 464	1 500 080	3 774 471
Acquisitions	44 795	5 610	211 932	10 641	272 978
Radiations	-	-	-	-	-
31 mars 2013	324 848 \$	578 484 \$	1 633 396 \$	1 510 721 \$	4 047 449 \$
VALEUR NETTE COMPTABLE					
31 MARS 2012	436 749 \$	3 111 \$	365 658 \$	281 850 \$	1 087 368 \$
31 MARS 2013	391 954 \$	12 624 \$	314 405 \$	292 649 \$	1 011 632 \$

Des acquisitions totalisant 234 125 \$ (2012 : 212 685 \$) dans la catégorie système informatique n'ont pas été amorties, car elles ne sont pas encore en service.

10. Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Le 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation de la Société au RREGOP a augmenté de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale admissible et celui du RRPE est resté stable à 12,30 %.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 555 824 \$ (2012 : 486 936 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

11. Obligations contractuelles

La Société s'est engagée par des baux échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2027, pour des locaux administratifs, de l'entreposage et de l'équipement. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2014	1 500 537 \$
2015	1 016 209
2016	910 561
2017	910 561
2018	921 871
2019 et suivants	9 545 279
	14 805 018 \$

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, la Société est exposée à différents risques, tel que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent la Société à une concentration du risque de crédit sont composés de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des débiteurs.

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

La valeur comptable de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des débiteurs représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

Le risque de crédit associé à la trésorerie et équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que celle-ci est investie auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit puisque des évaluations de crédit sont effectuées pour tous les nouveaux clients. La Société enregistre des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti.

Le tableau suivant présente le classement chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses:

	2013	2012
Débiteurs de moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 514 115 \$	1 782 199 \$
Débiteurs de moins de 60 jours suivant la date de facturation	130 092	81 247
Débiteurs de moins de 90 jours suivant la date de facturation	80 817	21 950
Débiteurs de plus de 90 jours suivant la date de facturation	20 391	29 577
	1 745 415	1 914 973
Provision pour créances douteuses	(13 767)	(20 177)
	1 731 648 \$	1 894 796 \$

La Société doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision. Les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été radiés sont crédités à la provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente un résumé des mouvements reliés à la provision pour créances douteuses de la Société.

	2013	2012
Provision pour créances douteuses		
Solde d'ouverture	20 177 \$	9 919 \$
Charge pour créances douteuses	9 436	18 289
Montants radiés et recouvrements	(15 846)	(8 031)
	13 767 \$	20 177 \$

La Société est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société finance ses charges d'exploitation ainsi que l'acquisition et l'amélioration des immobilisations corporelles par les flux de trésorerie provenant de ses activités de fonctionnement. La Société respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant les plans de financement et de dépenses, et en détenant de la trésorerie ou des actifs financiers pouvant facilement être transformés en trésorerie.

Les tableaux suivants présentent l'échéance estimative des passifs financiers

AU 31 MARS 2013		ÉCHÉANCE		
	Valeur comptable	Moins de 90 jours	De 90 à 365 jours	Plus de 365 jours
Fournisseurs et charges courues	580 482 \$	509 591 \$	88 \$	70 803 \$
Traitements et avantages du personnel	1 412 035	396 642	1 015 393	-
	1 992 517 \$	906 233 \$	1 015 481 \$	70 803 \$

AU 31 MARS 2012		ÉCHÉANCE		
	Valeur comptable	Moins de 90 jours	De 90 à 365 jours	Plus de 365 jours
Fournisseurs et charges courues	795 151 \$	678 732 \$	116 419 \$	- \$
Traitements et avantages du personnel	1 399 279	343 610	1 029 874	25 795
	2 194 430 \$	1 022 342 \$	1 146 293 \$	25 795 \$

Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ)

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2013

12. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt. La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend de l'encaisse auprès d'institutions financières qui rapportent de l'intérêt au taux du marché. Au 31 mars 2013, la portion de la trésorerie et équivalents de trésorerie portant intérêt était de 4 018 828 \$ (4 575 048 \$ en 2012).

L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires à la bonne marche de ses activités quotidiennes. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 21 920 \$ (2012 : 23 528 \$)

13. Opérations entre apparentés

La Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations, qui sont comptabilisées à la valeur d'échange conclue entre les parties, ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

Par ailleurs, la Société a une entente d'échange de services avec le ministère de la Justice du Québec. La valeur de ces services ne peut faire l'objet d'estimations raisonnables.

14. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice courant.

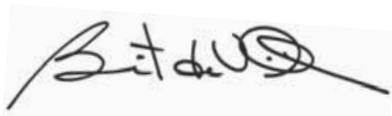
RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, présentés ci-joints ont été dressés par la direction et approuvés par son conseil d'administration. Les états financiers ont été préparés selon les méthodes et procédés établis par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et reflètent les meilleurs jugements et estimations.

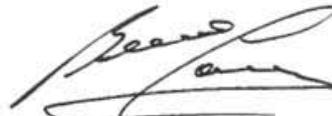
Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle interne conçu pour fournir l'assurance raisonnable que ses biens sont convenablement protégés et que ses opérations sont comptabilisées correctement, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables et ponctuels. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration, assisté par son comité de vérification, s'assure que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information et de contrôle financier. Le comité de vérification rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine périodiquement les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

L'audit des états financiers de la Société a été effectué par le Vérificateur général du Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Le rapport de l'auditeur indépendant précise la nature et l'étendue de cet audit et présente son opinion professionnelle sur la fidélité des états financiers.



Benoît de Villiers, MBA
Président-directeur général



Benoît Lauzon, CPA, CMA
Responsable gestion financière et matérielle

Québec, le 6 septembre 2013

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société québécoise de récupération et de recyclage, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

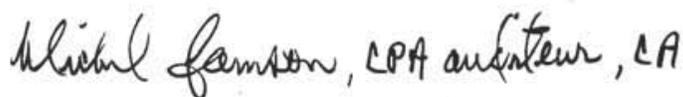
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société québécoise de récupération et de recyclage au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, à l'exception des changements apportés aux méthodes comptables relatives aux instruments financiers et aux paiements de transfert expliqués à la note 3, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 6 septembre 2013

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
REVENUS			
Droit environnemental sur les pneus	20 793 200 \$	19 788 779 \$	18 667 245 \$
Contributions du gouvernement du Québec	10 999 430	9 616 294	3 158 852
Consignation des contenants à remplissage unique (note 4)	2 474 400	4 971 851	4 384 787
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	4 014 100	2 876 335	4 002 432
Revenus de placements	2 000 000	2 488 460	2 227 068
Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises	1 373 000	881 303	850 472
Autres	625 600	577 138	313 807
	42 279 730	41 200 160	33 604 663
CHARGES			
Contributions aux programmes des pneus hors d'usage (note 5)	19 275 000	18 733 002	17 328 319
Contributions dans le cadre de la politique de gestion des matières résiduelles (note 6)	8 380 000	7 188 886	2 511 457
Compensation pour les services municipaux de collecte sélective (note 7)	2 353 050	1 599 176	2 364 065
Contributions pour les centres de tri québécois	1 880 000	1 609 830	657 638
Autres contributions non remboursables	1 848 100	716 331	1 871 439
Soutien au système de consignation	200 000	30 195	857 037
Contributions pour les entreprises d'économie sociale et pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles	88 000	65 056	72 345
Traitements et avantages sociaux	6 136 500	6 378 978	5 571 339
Fonctionnement (note 8)	2 699 000	2 645 240	2 029 448
Communications, éducation et sensibilisation	859 000	192 381	305 960
	43 718 650	39 159 075	33 569 047
Excédent annuel	(1 438 920)	2 041 085	35 616
Excédent cumulé au début	48 707 308	48 707 308	48 671 692
Excédent cumulé à la fin	47 268 388 \$	50 748 393 \$	48 707 308 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	7 657 221 \$	8 410 478 \$
Placements de portefeuille (note 10)	66 934 982	60 813 617
Créances à recevoir (note 11)	14 484 961	16 792 567
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	1 664 015	2 716 854
Prêt (note 12)	400 000	400 000
	91 141 179	89 133 516
PASSIFS		
Charges à payer et frais courus (note 13)	6 048 198	8 791 911
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	1 262 925	1 775 197
Revenus reportés de programmes (note 14)	22 963 939	20 150 302
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation (note 15)	10 689 301	10 201 951
	40 964 363	40 919 361
ACTIFS FINANCIERS NETS	50 176 816	48 214 155
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 16)	523 728	433 607
Frais payés d'avance	47 849	59 546
	571 577	493 153
EXCÉDENT CUMULÉ	50 748 393 \$	48 707 308 \$

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTE 20)

Pour le conseil d'administration,



Johanne Gélinas
Présidente



Claudia Coulet, CPA, CMA
Administratrice

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	Budget	2013	2012
EXCÉDENT ANNUEL	(1 438 920)\$	2 041 085 \$	35 616 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(700 000)	(239 286)	(126 906)
Amortissement des immobilisations corporelles	317 900	197 394	188 895
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	-	5 240	85 951
Produit à la disposition d'immobilisations corporelles	-	130	851
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	-	(53 599)	(53 972)
	(1 821 020)	1 950 964	130 435
Acquisition de frais payés d'avance	-	(60 845)	(90 671)
Utilisation des frais payés d'avance	-	72 542	71 236
	-	11 697	(19 435)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(1 821 020)	1 962 661	111 000
Actifs financiers nets au début	48 214 155	48 214 155	48 103 155
Actifs financiers nets à la fin	46 393 135 \$	50 176 816 \$	48 214 155 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice clos le 31 mars 2013

	2013	2012
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	2 041 085 \$	35 616 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Gain à la disposition de placements	(694 699)	(518 336)
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	5 240	85 951
Amortissement des immobilisations corporelles	197 394	188 895
Revenus reportés de programmes	2 813 637	5 554 870
Contribution à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(53 599)	(53 972)
Amortissement de l'escompte et de la prime sur placements - net	635 260	601 135
	4 944 318	5 894 159
Variation nette des éléments d'actif et de passif reliés au fonctionnement (note 19)	603 507	(6 160 859)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés pour les) activités de fonctionnement	5 547 825	(266 700)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Placements effectués	(87 719 611)	(43 569 429)
Produit à la disposition de placements	81 657 685	47 641 605
Flux de trésorerie (utilisés pour les) provenant des activités d'investissement	(6 061 926)	4 072 176
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisition d'immobilisations	(239 286)	(126 906)
Produit à la disposition d'immobilisations	130	851
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement en immobilisation	(239 156)	(126 055)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(753 257)	3 679 421
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	8 410 478	4 731 057
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	7 657 221 \$	8 410 478 \$

Les intérêts reçus durant l'exercice s'élèvent à 2 240 635 \$ (2012 : 2 287 928 \$).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à la fin comprennent :

Encaisse	1 535 215 \$	1 028 459 \$
Équivalents de trésorerie	6 122 006	7 382 019
	7 657 221 \$	8 410 478 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

1

CONSTITUTION ET MANDAT

La Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC), ci-après nommée la Société, est une personne morale au sens du Code civil, instituée par la *Loi sur la Société québécoise de récupération et de recyclage (RLRQ, chapitre S-22.01)*. La Société a pour mandat de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières et de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

En vertu de l'article 3 de sa loi constitutive, la Société est mandataire de l'État et par conséquent n'est pas soumise aux impôts sur le revenu.

Fiduciaire

La *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoit un rôle de fiduciaire pour la Société. La Société se voit remettre les sommes à distribuer aux organismes municipaux dans le cadre du Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Le tableau suivant présente les sommes affectées par ce rôle :

	2013	2012
Actifs		
Dépôts en fidéicommiss	147 292 604 \$	9 167 \$
À recevoir des organismes de financement agréés	23 522 442	185 806 260
Passifs		
Sommes dues aux organismes municipaux	170 815 046 \$	185 815 427 \$

2

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que la comptabilisation des montants des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments faisant l'objet d'estimations et de formulation d'hypothèses sont la durée de vie des immobilisations corporelles, les revenus de programmes, la moins-value durable sur les placements de portefeuille et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation. Les résultats réels peuvent différer des meilleures estimations et hypothèses faites par la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Constatation des revenus

Revenus affectés

Le droit environnemental sur les pneus, les contributions des partenaires aux régimes de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont constatés à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Paievements de transfert

Les contributions du gouvernement du Québec sont comptabilisées lorsque les transferts sont autorisés et que les critères d'admissibilité, le cas échéant, sont atteints. Les transferts sont constatés à titre de revenu sauf, et dans la mesure où, les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

Consignation et autres services

Les revenus de la consignation des contenants de remplissage unique découlant des ententes sur la consignation sont constatés au cours de l'exercice duquel ils sont mesurables.

Les revenus du règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises et les autres revenus sont constatés selon la comptabilité d'exercice lorsque les éléments suivants sont présents :

- Il y a preuve suffisante qu'un accord existe;
- Les services ont été rendus;
- Le prix est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenus de placements

Les revenus de placements sont constatés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux effectif. Les gains et pertes sur disposition de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

Constatation des charges

Contributions aux programmes

Les contributions liées aux programmes des pneus hors d'usage, à la politique de gestion des matières résiduelles, pour les centres de tri québécois, pour les entreprises d'économie sociale et pour l'élaboration des plans de gestion des matières résiduelles sont imputées à titre de charges dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

Actifs financiers

Instruments financiers

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille, les créances à recevoir, les contributions à recevoir du gouvernement du Québec et le prêt sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception du dépôt sur contrat, les sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation et la provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie, dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Placements de portefeuille

Les titres et obligations sont comptabilisés au coût après amortissement. Les escomptes et les primes sur les obligations sont amortis selon la méthode de l'amortissement au taux effectif sur la durée restante de chaque titre. L'amortissement des escomptes et des primes est comptabilisé dans les revenus de placements. Toute moins-value durable est diminuée de la valeur comptable des placements et la perte est imputée aux résultats de l'exercice.

Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût après déduction des provisions pour moins-value correspondantes. Une provision pour moins-value doit être constituée pour présenter le prêt au moindre du coût et de la valeur de recouvrement nette. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés dans la mesure où les prêts sont réputés recouvrables.

Passifs**Revenus reportés**

Les contributions du gouvernement du Québec sont reportées lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Les contributions reportées sont diminuées et un montant équivalent de revenu est comptabilisé au poste Contributions du gouvernement du Québec à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Les revenus reportés de programmes, à l'exception des contributions du gouvernement du Québec, représentent des rentrées grevées d'affectations d'origine externe. Elles sont présentées à titre de revenus reportés jusqu'à ce que les ressources soient utilisées aux fins prescrites.

Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation

Une provision est établie pour pourvoir aux sommes nécessaires au remboursement des consignations correspondant aux contenants vendus avant le 31 mars et qui seront récupérés après la fin de l'exercice ou après l'expiration des ententes dans l'éventualité de l'abolition de la consignation. Cette provision est établie selon un nombre de jours estimé du délai de récupération des consignations et sur la moyenne quotidienne des consignations remboursées (5 ¢, 10 ¢, 20 ¢) annuellement en incluant la prime de 2 ¢.

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties, selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de leur durée de vie utile estimative, soit :

Mobilier et équipements	7 ans
Équipements informatiques	5 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Logiciels	3 ans
Développement informatique	5 ans

Les projets informatiques en développement sont amortis lorsque leur développement est terminé et que les projets sont mis en service.

- Financement externe

Les contributions à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective sont amorties au même taux et au même rythme que les immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'état des résultats. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté car aucun actif ou passif financier n'est évalué à la juste valeur ou en devises étrangères.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

3

MODIFICATIONS COMPTABLES

Modification comptable

En 2013, la Société a corrigé la présentation des sommes détenues, à recevoir et à payer dans le cadre de l'administration du régime de compensation. Puisque la Société doit administrer ces sommes au profit d'organismes municipaux, selon les dispositions légales applicables, celles-ci représentent des biens détenus en fiducie. Par conséquent, l'information est maintenant présentée dans les notes complémentaires conformément au chapitre SP 1300 « Périmètre comptable du gouvernement » plutôt que dans l'état de la situation financière.

La modification comptable, appliquée de façon rétroactive, a pour effet de diminuer les postes suivants :

	2012
Actifs financiers	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 167 \$
À recevoir des organismes de financement agréés	185 806 260
Passifs	
Sommes dues aux organismes municipaux	185 815 427
Actifs financiers nets	- \$

SP 1201, « Présentation des états financiers »

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 1201, « Présentation des états financiers ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 1200, « Présentation des états financiers ». Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3450, « Instruments financiers »

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3450, « Instruments financiers ». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur, ou coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 21.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

En date du 1^{er} avril 2012, la Société :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classé les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3041, « Placements de portefeuille »

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté le chapitre SP 3041, « Placements de portefeuille ». Ce chapitre modifie et remplace le chapitre SP 3040, « Placements de portefeuille ». Les principales modifications qui ont été apportées sont les suivantes :

- Les définitions ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450, « Instruments financiers ».
- L'exigence de comptabilisation à la valeur d'acquisition est supprimée, puisque les dispositions du chapitre SP 3450 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation s'appliquent, sauf s'il s'agit de la comptabilisation initiale d'un placement de portefeuille assorti de conditions avantageuses importantes.
- Les autres dispositions, y compris celles concernant l'emploi de la méthode du taux d'intérêt effectif, ont été harmonisées avec celles du chapitre SP 3450.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

SP 3410 « Paiements de transfert »

Le 1^{er} avril 2012, la Société a adopté prospectivement le chapitre SP 3410, « Paiements de transfert ». Ce chapitre, qui modifie et remplace l'ancien chapitre SP 3410, « Paiements de transfert », établit des normes sur la façon de comptabiliser et de présenter les paiements de transfert versés à des particuliers, à des organisations ou à d'autres gouvernements, tant du point de vue du cédant que de celui du bénéficiaire.

L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

4

CONSIGNATION DES CONTENANTS À REMPLISSAGE UNIQUE

	2013	2012
Pénalités	3 001 439 \$	455 721 \$
Récupération des frais de gestion	699 222	877 306
Constatation des revenus reportés à des fins d'informations, de sensibilisation et de communications	582 026	2 696 793
Autres revenus de consignation	689 164	354 967
	4 971 851 \$	4 384 787 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

5

CONTRIBUTIONS AUX PROGRAMMES DES PNEUS HORS D'USAGE

	2013	2012
Transport et entreposage	11 684 945 \$	12 122 348 \$
Aide au réemploi, au recyclage et à la valorisation énergétique	6 159 749	4 286 332
Vidage des sites	535 213	572 674
Frais d'administration sur la perception du droit	353 095	346 965
	18 733 002 \$	17 328 319 \$

6

CONTRIBUTIONS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE GESTION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

	2013	2012
Implantation de technologies et de procédés et développement des marchés	3 361 501 \$	1 245 191 \$
Performance des ICI en GMR	2 380 228	962 210
Économie sociale et mobilisation des collectivités	1 183 301	181 309
Comité conjoint	263 856	122 747
	7 188 886 \$	2 511 457 \$

7

COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

	2013	2012
Communications, éducation et sensibilisation	1 116 361 \$	1 892 858 \$
Acquisitions de connaissances	301 366	277 114
Frais généraux directs	181 449	194 093
	1 599 176 \$	2 364 065 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

8

FONCTIONNEMENT

	2013	2012
Honoraires professionnels et services contractuels	951 837 \$	348 277 \$
Loyers, taxes et assurances	532 012	531 891
Déplacements	221 291	180 147
Courriers et télécommunications	132 032	143 577
Locations, entretien et réparations d'équipements	127 584	122 785
Représentation, réunions et conférences	115 226	73 342
Honoraires de gestion de portefeuille	108 943	164 659
Formation et perfectionnement	97 674	70 507
Fournitures et frais divers	82 168	61 267
Autoroute de l'information	45 574	29 950
Abonnements et cotisations	28 265	28 200
Amortissement des immobilisations corporelles	197 394	188 895
Perte à la disposition d'immobilisations corporelles	5 240	85 951
	2 645 240 \$	2 029 448 \$

9

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les équivalents de trésorerie représentent des obligations et des unités de fonds communs de marché monétaire et les taux de rendement ont varié de 0,81 % à 2,14 % (2012 : 0,92 % à 2,03 %).

10

PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

	2013	2012
Obligations municipales, provinciales et fédérales, portant intérêt à des taux se situant entre 1,45 % à 6,25 % (2012 : 1,45 % à 5,5 %) et échéant à diverses dates jusqu'en décembre 2017.	66 934 982 \$	60 813 617 \$

Au 31 mars 2013, la valeur de marché des placements à long terme s'établit à 67 494 794 \$ (2012 : 61 625 754 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

11

CRÉANCES À RECEVOIR

	2013	2012
Droit environnemental sur les pneus	3 287 324 \$	3 530 104 \$
Consignation bière	5 311 467	4 615 602
Indemnités pour Règlement sur la compensation pour les services municipaux	2 585 500	5 713 270
Consignation boissons gazeuses	1 420 650	1 543 907
Autres débiteurs	1 155 019	868 926
Intérêts courus	725 001	520 758
	14 484 961 \$	16 792 567 \$

Les créances à recevoir incluent un montant de 3 607 181 \$ (2012 : 3 741 371 \$) avec des apparentés.

12

PRÊT

Le solde est composé d'un prêt sans intérêt les deux années civiles suivant le déboursement du prêt et au taux directeur de la Banque du Canada (1 % en date du 31 mars 2013 et du 31 mars 2012) majoré de 1,5 % à compter de la date du deuxième anniversaire du déboursement du prêt. Le prêt est remboursable au plus tard le 21 décembre 2013.

Le bénéficiaire a consenti à la Société une hypothèque mobilière sur l'Équipement en garantie du remboursement du prêt, subordonnée à des hypothèques de rangs antérieurs en faveur d'autres créanciers.

13

CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2013	2012
Fournisseurs et frais courus	2 102 406 \$	2 419 803 \$
Contributions non remboursables – programmes des pneus	1 573 865	1 744 058
Traitements et avantages sociaux	1 491 952 ¹	836 918
Consignes et primes d'encouragement à la récupération	870 047	3 785 564
Dépôt sur contrat	9 568	5 568
	6 048 198 \$	8 791 911 \$

¹ Ce montant inclus des allocations de transition et des allocations de départ aux membres de la direction au montant de 365 980 \$.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

14

REVENUS REPORTÉS DE PROGRAMMES

2013

	Solde au début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	13 903 571 \$	22 712 766 \$	19 788 779 \$	16 827 558 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	1 424 664	1 803 504	582 026	2 646 142
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	2 846 226	2 925 831	2 876 335	2 895 722
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	1 830 910	17 710	1 334 103	514 517
Contributions du gouvernement du Québec	144 931	-	64 931	80 000
	20 150 302 \$	27 459 811 \$	24 646 174 \$	22 963 939 \$

2012

	Solde au début	Apports de l'exercice	Constatés à titre de revenus	Solde à la fin
Droit environnemental sur les pneus	9 008 311 \$	23 562 505 \$	18 667 245 \$	13 903 571 \$
Consignation des contenants à remplissage unique	2 466 579	1 654 878	2 696 793	1 424 664
Contributions des partenaires au régime de compensation pour les services municipaux de collecte sélective	1 081 416	5 767 242	4 002 432	2 846 226
Contributions des partenaires au programme d'aide financière pour les centres de tri québécois	1 875 613	500 000	544 703	1 830 910
Contributions du gouvernement du Québec	163 513	-	18 582	144 931
	14 595 432 \$	31 484 625 \$	25 929 755 \$	20 150 302 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

15

PROVISION POUR LES SOMMES À POURVOIR À L'ÉGARD DE LA CONSIGNATION

	2013	2012
Remboursement de consignes	8 068 150 \$	7 735 684 \$
Versement de primes d'encouragement à la récupération	2 621 151	2 466 267
	10 689 301 \$	10 201 951 \$

16

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice, la Société a acquis pour 1 950 \$ de mobilier et équipements, 135 746 \$ d'équipements informatiques, 3 300 \$ d'améliorations locatives, 52 663 \$ de logiciels et pour 45 627 \$ de développement en cours. Aussi, la Société a disposé ou mis au rancart 13 695 \$ de mobilier et équipements et 11 450 \$ d'équipements informatiques.

Le financement externe est attribué au développement informatique d'un portail internet pour la gestion des matières résiduelles.

	2013		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net
Mobilier et équipements	553 466 \$	(471 509)\$	81 957 \$
Équipements informatiques	530 077	(321 571)	208 506
Améliorations locatives	370 602	(198 619)	171 983
Logiciels	240 539	(197 172)	43 367
Développement informatique	607 815	(556 110)	51 705
Développement en cours	45 627	-	45 627
	2 348 126	(1 744 981)	603 145
Moins : Financement externe	(297 074)	217 657	(79 417)
	2 051 052 \$	(1 527 324)\$	523 728 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

	2012		
	Coût	Amortis- sement cumulé	Net
Mobilier et équipements	565 211 \$	(451 104)\$	114 107 \$
Équipements informatiques	405 781	(266 742)	139 039
Améliorations locatives	367 302	(161 058)	206 244
Logiciels	187 876	(186 350)	1 526
Développement informatique	607 815	(502 108)	105 707
	2 133 985	(1 567 362)	566 623
Moins : Financement externe	(297 074)	164 058	(133 016)
	1 836 911 \$	(1 403 304)\$	433 607 \$

17

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 335 190 \$ (2012 : 309 009 \$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. Les taux de cotisation pour le RREGOP, RRPE et RRAS ont été respectivement de 8,94 %, 12,30 % et 12,30 % de la masse cotisable du 1^{er} avril au 31 décembre 2012 et de 9,18 %, 12,30 % et 12,30 % du 1^{er} janvier au 31 mars 2013.

18

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

19

VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS D'ACTIF ET DE PASSIF
RELIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2013	2012
Créances à recevoir	2 307 606 \$	(2 061 745)\$
Contributions à recevoir du gouvernement du Québec	1 052 839	(2 716 854)
Frais payés d'avance	11 697	(19 435)
Charges à payer et frais courus	(2 743 713)	3 716 325
Sommes remboursables en vertu des ententes sur la consignation	(512 272)	(6 241 089)
Provision pour les sommes à pourvoir à l'égard de la consignation	487 350	1 161 939
	603 507 \$	(6 160 859)\$

20

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est engagée par une entente contractuelle à long terme avec un apparenté sous contrôle commun et par un bail pour la location de ses locaux administratifs. Les ententes actuelles relativement aux locaux de Montréal et de Québec se terminent respectivement le 31 octobre 2017 et le 31 mars 2014 et une option au gré de la Société pour une période supplémentaire de cinq ans est prévue. La Société s'est également engagée à contribuer à une chaire de recherche sur les analyses de cycle de vie.

Les paiements minimums futurs de ces engagements s'établissent comme suit :

	Baux	Chaire
2014	447 274 \$	100 000 \$
2015	358 523	100 000
2016	358 523	100 000
2017	358 522	50 000
Année subséquente	209 138	-
	1 731 980 \$	350 000 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

21

GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'entité au risque de crédit.

Le risque de crédit associé aux équivalents de trésorerie et des placements de portefeuille est essentiellement réduit au minimum avec l'application de notre politique de placement qui définit les placements autorisés, la catégorie, le type des titres admissibles, la cote minimale, l'échéance maximale des titres, la durée du portefeuille et pondérations des sommes à investir. Le risque de crédit associé aux créances à recevoir et aux contributions à recevoir du gouvernement du Québec est réduit puisque de nombreux clients sont des entités gouvernementales, municipales ou des organismes de financement sous notre responsabilité.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations liées à ses passifs financiers lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que la Société ne soit pas en mesure de liquider ses actifs financiers au moment opportun à un prix raisonnable.

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme.

Les échéances des passifs financiers sont toutes inférieures à un an.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2013

21. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt de la Société est attribuable à ses actifs financiers portant intérêt, notamment les équivalents de trésorerie et les placements de portefeuille. L'objectif de la Société est de gérer l'exposition de sa trésorerie et de ses placements au risque de taux d'intérêt en maximisant les revenus d'intérêts gagnés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités minimales nécessaires pour répondre à ses besoins financiers. La fluctuation du taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les revenus d'intérêts que la Société tire de sa trésorerie et de ses placements de portefeuille. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2013 avaient été inférieurs ou supérieurs de 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurées constantes, les revenus d'intérêts pour la même période auraient été supérieurs ou inférieurs de 365 119 \$ (2012 : 333 731 \$), respectivement.

22**CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2012 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2013.

